



# Le SERVICE du SANCTUAIRE

*M. L. Andreassen*

Un classique sur notre  
SOUVERAIN SACRIFICATEUR  
—————  
SACRIFICE  
—————  
et INTERCESSEUR

# **LE SERVICE DU SANCTUAIRE**

par

**M. L. Andreasen**

Un classique sur la façon dont le sanctuaire illumine Christ en tant que

**SOUVERAIN SACRIFICATEUR**

**SACRIFICE**

**ET INTERCESSEUR**

Version révisée

**1947**

## Indice

1. Le système sacrificiel .....	5
2. Les sanctuaires de Dieu sur la Terre .....	13
3. Le sacerdoce .....	22
4. Le Souverain Sacrificateur .....	29
5. Les Lévites .....	33
6. Consécration et dédicace .....	36
7. Prêtres et prophètes .....	43
8. Les holocaustes .....	52
9. Les offrandes de viande ou d'aliments .....	60
10. Les offrandes d'actions de grâces .....	68
11. Les offrandes pour le péché .....	76
12. Les offrandes de culpabilité .....	93
13. Le Jour des Expiations .....	99
14. Le bouc émissaire .....	109
15. Les fêtes et les saintes convocations .....	122
16. Le sanctuaire céleste .....	129
17. La prière .....	139
18. La loi .....	146
19. Le Sabbat .....	155
20. Le dernier conflit .....	163
21. La dernière génération .....	173
22. Le jugement .....	187
Annexe .....	194

## Préface

Pendant plus d'un millénaire, la présence de Dieu sur la Terre a été associée au sanctuaire en Israël. C'est peu après l'exode que Dieu a ordonné à Moïse : « *Ils me feront un sanctuaire, et J'habiterai au milieu d'eux* » (Ex. 25: 8). Ce sanctuaire, aussi appelé tabernacle, et plus tard remplacé par le temple, était la demeure de Dieu parmi les hommes. « *Ce lieu sera sanctifié par Ma gloire* », a dit Dieu. « *Je sanctifierai la tente d'assignation et l'autel ; Je sanctifierai Aaron et ses fils, pour qu'ils soient à Mon service dans le sacerdoce. J'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et Je serai leur Dieu.* » (Ex. 29: 43-45).

Depuis l'époque de Moïse jusqu'à celle de Christ, Dieu s'est révélé dans le sanctuaire, et là, a communiqué avec Son peuple. Dieu dit : « *C'est là que Je te rencontrerai, du haut du propitiatoire, entre les deux chérubins placés sur l'arche du témoignage, Je te donnerai tous Mes ordres pour les enfants d'Israël.* » (Ex. 25: 22). De plus, Dieu a aussi parlé avec Moïse « *à l'entrée du tabernacle d'assignation devant l'Éternel, c'est là que Je me trouverai avec vous pour te parler.* » (Ex. 29: 42 ; Vers. Ostervald).

En tant que demeure de Dieu parmi les hommes, le sanctuaire doit toujours présenter un intérêt profond et durable pour celui qui croit en Dieu. De plus, quand nous comprenons que le tabernacle et ses services symbolisaient le « *véritable tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur et non par un homme* », « *le tabernacle plus grand et plus parfait, que le Seigneur a dressé, et non l'homme* » et que Christ est « *ministre du sanctuaire* » dans le Ciel ; lorsque nous comprenons aussi que les services du tabernacle sur la Terre étaient des symboles du service supérieur là-haut, que tout le rituel et tous les sacrifices offerts sur les autels terrestres mettaient en évidence le véritable Agneau de Dieu, le sanctuaire prend encore davantage d'importance. Il annonce l'Évangile et révèle certaines des choses profondes de Dieu.

Les chrétiens feraient bien d'étudier plus assidûment le sanctuaire et ses services. Ils contiennent de précieuses leçons pour l'étudiant pieux. Trop nombreux sont ceux qui n'ont pas étudié le ministère sacerdotal de Christ et Son audience à la droite de Dieu. Ils ne Le connaissent pas en tant que Souverain Sacrificateur, bien que cette œuvre soit l'essence même du Christianisme, le cœur de l'expiation.

C'est l'espoir et la prière de l'auteur que ce petit volume puisse conduire certains, peut-être beaucoup, à une appréciation plus profonde de Christ en tant que Souverain Sacrificateur, Sauveur et Rédempteur, et qu'ils puissent, par la voie nouvelle et vivante qu'Il leur a consacrée, entrer avec Lui dans les lieux saints du sanctuaire céleste.

L'AUTEUR.

# 1. Le système sacrificiel

La première image que nous avons de Dieu après que l'homme ait péché est la sienne, marchant dans le jardin dans la fraîcheur du soir et appelant Adam : « *Où es-tu ?* » (Gen.3: 9). Cette image est à la fois belle et significative. L'homme a péché et a désobéi au commandement explicite de Dieu. Mais le Seigneur ne l'a pas abandonné. Il a cherché Adam et l'a appelé : « *Où es-tu ?* » Ce sont les premières paroles de Dieu à l'homme, enregistrées après la chute.

Ce n'est pas sans signification que Dieu nous soit présenté de cette manière. Il est décrit comme cherchant Adam, un pécheur qui se cache de Lui. C'est une image similaire à celle de la parabole du fils prodigue. Jour après jour, le père guettait le fils qui avait quitté la maison, et il « *courut* » à sa rencontre alors qu'il « *était encore loin.* » (Luc 15:20). C'est une image semblable à celle du berger qui se réjouit davantage de cette brebis perdue que des « *quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas égarés* » (Mat. 18: 13).

Adam ne comprenait pas vraiment la gravité de son péché ou le résultat de sa désobéissance. Dieu lui avait dit de ne pas manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal et Il avait ajouté : « *le jour où tu en mangeras, tu mourras.* » (Gen. 2: 17). Mais Adam n'avait jamais vu la mort et ne comprenait pas ce qu'elle impliquait. Mais quand il vit le premier agneau sacrificiel toujours couché devant lui, dont le sang de la vie s'écoulait, la mort prit soudain une signification nouvelle et plus profonde. Il commença à comprendre que son salut était en quelque sorte lié à la mort de l'agneau, que si l'agneau n'était pas mort, il devrait mourir, et donc être sans aucun espoir d'avenir : perdu et sans Dieu. Il devait sa vie à la mort de l'agneau et avec l'instruction qui lui avait été donnée, par la foi, il vit dans l'agneau mort à ses pieds un symbole de « *l'Agneau qui a été immolé dès la fondation du monde.* » (Apoc. 13: 8. Vers. *Nouvelle Édition de Genève*, 1979).

Le remords d'Adam a dû être grand lorsqu'il découvrit les conséquences de son péché. Celui avec qui il avait parlé et communié dans le jardin devait-il finalement mourir pour sa transgression ? Cela semblait trop. Nous pouvons facilement croire qu'Adam offrit de donner sa vie plutôt que de laisser le Fils de Dieu mourir. Mais ni l'homme ni l'ange ne pouvaient assumer la responsabilité du péché. Seul Celui qui était dans le sein du Père, qui était égal à Dieu, qui était Dieu, pouvait faire l'expiation. Les anges pourraient se voir confier une certaine tâche dans le cadre du plan de la rédemption de l'homme ; l'homme lui-même pourrait avoir le privilège de coopérer ; mais il n'y en avait qu'Un seul qui pouvait assurer la rédemption. Il serait appelé Jésus. (Mat. 1: 21).

« *Le jour où tu en mangeras, tu mourras.* » (Gen. 2: 17). Telle était la sentence de Dieu. Le sens évident de ces mots est qu'Adam mourrait le jour où il pécherait. Certains acceptent la formulation marginale, « *tu mourras* » comme signifiant, non pas qu'il mourrait ce jour-là, mais que la mort commencerait alors à agir en lui, et que finalement

il mourrait. Ce n'en est cependant ni l'interprétation ni le sens des mots. Nous ne nions pas qu'Adam ait commencé à mourir ce jour-là. Il l'a fait et d'une manière très réelle.

Mais il est dangereux, pour un croyant en la Parole inspirée de Dieu, d'affirmer que Dieu ne voulait pas dire ce qu'Il a dit, surtout si on considère que le serpent a fait une accusation similaire.

Mais n'est-ce pas un fait historique qu'Adam n'est pas mort ce jour-là mais qu'il a vécu plusieurs centaines d'années ?

Alors comment expliquer la déclaration de Dieu ? Par le simple fait que dès qu'Adam a péché, Christ s'est interposé. Il a pris la place d'Adam et a promis de mourir pour lui, à sa place. Nous estimons qu'Adam serait mort ce jour-là si Christ n'était pas alors devenu le second Adam. Il a pris sur Lui le fardeau du péché et sa culpabilité et a engagé Sa vie pour celle du monde. C'était en harmonie avec le plan établi depuis l'éternité et inclus dans l'alliance éternelle, et précisait clairement que Christ est « *l'Agneau immolé dès la fondation du monde.* » (Apoc. 13: 8 ; Vers. Nouvelle Édition de Genève, 1979).

### ❖ Des vêtements de peau

Pour mieux faire comprendre à Adam et Ève la nature du péché et les conséquences de la transgression, ainsi que pour leur démontrer Son amour, Dieu les revêtit de la peau des animaux sacrifiés. (Gen. 3: 21). Leurs vêtements leur rappelaient sans cesse leurs péchés, mais aussi et surtout, Celui qui était mort pour eux et dont l'amour les sauverait. Leurs vêtements étaient le symbole du salut.

Que Dieu fasse des manteaux de peaux pour Ses enfants sur le point d'être bannis de leur foyer, révèle à la fois Sa sévérité et Son amour ; sévérité, en les renvoyant et amour bienveillant, en leur fournissant et en prenant soin d'eux, même s'ils avaient péché. Comme une mère enveloppe ses petits dans des vêtements chauds et protecteurs avant de les envoyer dans le vent glacé, Dieu habilla avec amour Ses deux enfants avant de les envoyer au loin. S'Il devait les renvoyer, ils devaient porter avec eux les gages de Son amour, preuve que Dieu continuait de prendre soin d'eux. Il ne fallait pas les laisser lutter seuls sans espérance et sans l'assurance réconfortante de l'amour de Dieu.

### ❖ Adam abandonne son foyer

C'est avec une tristesse indicible qu'Adam et Ève ont dû quitter leur foyer en Éden, où ils avaient vécu dans l'amour et la paix, parlé avec les anges et communiqué avec Dieu. Souvent, ils avaient entendu Ses pas dans le jardin, ils avaient couru à Sa rencontre. Ils avaient parlé avec Lui face à face. Ils avaient goûté aux puissances du monde à venir, ils s'étaient joints au chœur céleste pour louer Dieu et s'étaient unis dans le culte à l'approche des heures saintes du Sabbat.

Mais maintenant, ils étaient dehors. Ils ne marcheraient plus avec Dieu et les anges. Les anges qui avaient pris plaisir à les servir, leur interdisaient désormais le chemin de l'arbre de la vie. L'avenir s'annonçait sombre. Ils allaient devoir se battre contre des épines et des chardons et, à la fin, la mort les attendait. Ils apprenaient ce que tous les pécheurs apprennent : que le chemin du transgresseur est difficile. Ils apprenaient que leur repentance n'atténue pas les résultats temporels de la transgression. Les commandements de Dieu ne peuvent être pris à la légère, et la sécurité de l'univers exige que la dignité de la loi soit conservée, même si la miséricorde était maintenue.

Mais si nous imaginons Adam et Ève avec la tête courbée et le cœur écrasé, quittant leur ancien foyer, que dirons-nous de Dieu ! Il les avait créés. Il les avait planifiés dans l'amour. Il s'en était réjoui en chantant. Leur avenir était prometteur. Mais maintenant, tout semblait perdu.

La désobéissance était la cause de toute la misère qui a affecté nos premiers parents. Ils avaient abandonné Dieu et avaient choisi un autre maître. Ils avaient mangé du fruit défendu. « *L'Éternel Dieu dit : Voici, l'homme est devenu comme l'un de nous, pour la connaissance du bien et du mal. Empêchons-le maintenant d'avancer sa main, de prendre de l'arbre de vie, d'en manger, et de vivre éternellement. Et l'Éternel le chassa du jardin d'Éden. ... C'est ainsi qu'il chassa Adam.* » (Gen. 3: 22-24).

Comme le cœur de Dieu a dû souffrir en chassant Adam. « *Regardez, et voyez s'il est une douleur pareille à ma douleur.* » (Lam. 1: 12) pourrait bien s'appliquer à cette occasion. L'homme était seul à l'extérieur du jardin, comme Dieu était seul à l'intérieur. Si nous ne pouvons pas parler de la solitude de Dieu en termes humains, nous pouvons très bien croire que le Créateur des cieux et de la Terre a ressenti une perte lorsque les deux pécheurs quittèrent lentement leur environnement familial et que la porte s'est refermée derrière eux. Le chagrin, et non la colère, a rempli Son cœur, et à pas lourds - nous parlons à la manière des hommes - Il est retourné seul au jardin. Si nous ne pensons pas que Dieu n'est pas touché par les sentiments de nos infirmités, et si nous ne Le concevons pas comme totalement différent de nous, une tristesse dépassant l'entendement humain doit avoir été la sienne.

Il a chassé l'homme. En regardant à travers les âges, Dieu a vu le prix du salut. Il a vu le long chemin que l'homme allait traverser et le chemin encore plus long que le Fils allait parcourir pour ramener l'homme. Il a vu les hommes rejeter les messagers qu'Il devrait envoyer. Il a vu des hommes cracher sur Son Fils, Le fouetter, L'injurier, Le narguer et finalement les clous s'enfoncer dans Ses mains et Ses pieds. Il L'a vu à Gethsémané, puis à Golgotha, Il a même entendu le cri déchirant d'angoisse et de désespoir de Son Fils : « *Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi M'as-Tu abandonné ?* »

Mais il n'y avait pas d'autre solution. Il lui fut aussi difficile de renvoyer Adam que de donner Son Fils, il ne pouvait y avoir aucune hésitation. Le péché était entré – un péché redoutable qui allait finalement clouer le Fils de Dieu à l'arbre cruel et il ne pouvait y avoir de compromis. La sécurité de l'univers entier était en jeu. Dieu passait déjà par Son Gethsémané qui durerait aussi longtemps que le péché



existerait. Il ne pouvait y avoir aucune hésitation. Dieu sauverait l'homme à n'importe quel prix pour Lui-même.

### ❖ La première promesse de Dieu

Bien que le péché ait créé une barrière entre Dieu et l'homme et ait rendu nécessaire l'expulsion d'Adam de l'Éden, Dieu ne l'a pas abandonné au désespoir. Sa première promesse était une promesse de courage et d'aide. Quelqu'Un viendrait écraser la tête du serpent et détruirait l'ennemi qui avait conduit l'homme au péché et qui projetait de faire encore plus de mal. Dieu dit : « *Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité* » (Gen. 3: 15). Une paraphrase de ce texte, sans faire violence à sa signification, serait : « Je mettrai la haine du péché dans votre cœur ». C'était une promesse distincte de l'aide présente accordée à Adam. Dieu l'aiderait à résister et à vaincre le péché en plaçant de l'inimitié dans son cœur.

La haine du péché est vitale pour le salut complet. Humainement parlant, aucun homme n'est en sécurité tant qu'il n'a pas appris à haïr le péché aussi profondément qu'il l'aimait auparavant. Il peut même fuir le péché, mais tant que l'amour du péché persiste dans son cœur, il n'est pas en sécurité. De même que l'amour du bien est vital, la haine du mal l'est aussi. On peut même dire que notre capacité à aimer le bien est mesurée et équilibrée par notre capacité à haïr le mal.

De Christ, il est dit : « *Tu as aimé la justice et tu as haï l'iniquité ; c'est pourquoi, ô Dieu, Ton Dieu T'a oint d'une huile de joie au-dessus de Tes égaux* » (Héb. 1: 9). En Christ, l'amour de la justice s'était accompagné d'une haine du mal. En raison de ces deux attributs, Il a été oint par Dieu pour Son œuvre.

Cette combinaison d'amour et de haine doit être présente dans chaque chrétien. Ils sont fondamentaux dans le Christianisme. Il est révélateur que la première promesse d'un Sauveur dans la Bible soit précédée de la promesse de l'aide de Dieu pour vaincre le péché, par le don à l'homme de la capacité de haïr le mal. Cette haine est un facteur important dans notre lutte contre le mal et dans notre victoire éventuelle sur lui. Si Dieu n'implantait pas dans le cœur de chaque chrétien une haine du mal et un amour pour la justice, il y aurait peu d'espoir pour nous.

Ce principe est illustré avec force dans l'histoire de Caïn et Abel. Caïn était en colère et son visage était abattu. Il avait le meurtre dans le cœur et il était prêt à tuer son frère. Mais Dieu est intervenu en lui donnant un avertissement et en lui faisant une promesse. « *Certainement, si tu agis bien, tu relèveras ton visage, et si tu agis mal, le péché se couche à ta porte et ses désirs se portent vers toi : mais toi, domine sur lui* » (Gen. 4: 7).

L'expression « *le péché se couche à ta porte* » est très importante. Le péché est assimilé à une bête de proie prête à bondir sur l'homme qui lui en donne l'occasion. Il se « couche » comme un tigre ou un lion à l'affût. Dans Sa miséricorde, Dieu met Caïn en garde : « *le péché se couche à ta porte, ... mais toi, domine sur lui* » (v. 7).



Mais Caïn ne doit pas désespérer, il n'a pas à être vaincu. « *Toi, domine sur lui* », sont les paroles de Dieu. C'est plus qu'une déclaration, c'est une promesse. L'homme n'a pas besoin d'être vaincu. Il y a de l'espoir et de l'aide en Dieu. Le péché n'a pas à dominer sur nous. C'est nous qui devons régner sur lui.

### ❖ Un plan conçu par Dieu

À l'origine, l'intention de Dieu était que l'homme ait une communion libre avec son Créateur. C'était le plan qu'Il a tenté de réaliser dans le jardin d'Éden. Mais le péché a contrecarré le dessein original de Dieu. L'homme a péché et Dieu l'a renvoyé du jardin. Il était maintenant séparé de Dieu et désormais le chagrin serait son lot.

Mais Dieu conçut un plan grâce auquel Lui et Son peuple pourraient à nouveau être unis. S'ils ne pouvaient pas vivre au Paradis, où ils pourraient jouir d'une communion ouverte avec Lui, pourquoi Dieu ne viendrait-Il pas vivre avec eux ? Ainsi, dans la plénitude des temps, Dieu a envoyé un message à Son peuple : « *Ils Me feront un sanctuaire et J'habiterai au milieu d'eux* » (Ex. 25: 8). Quel amour merveilleux ! Dieu ne pouvait pas supporter d'être séparé des Siens, aussi Son amour conçut-il un plan grâce auquel Il pourrait vivre parmi eux ! Il les accompagnerait dans leurs allées et venues dans le désert et Il les conduirait enfin à la Terre Promise. Dieu serait de nouveau avec Son peuple. Certes, il y avait maintenant un mur de séparation, car Dieu habitait dans le sanctuaire et l'homme ne pouvait pas L'approcher directement. Mais Dieu est aussi proche que le péché le permet. Il est « parmi » Son peuple.

Le Nouveau Testament nous dit : « *On Lui donnera le nom d'Emmanuel, ce qui signifie Dieu avec nous.* » (Mat. 1: 23). L'idéal chrétien est la communion avec Dieu, l'union avec Lui, pas la séparation. « *Hénoch marcha avec Dieu.* » (Gen. 5: 24). Moïse Lui parla face à face. (Ex. 33: 11).

Mais Israël n'était pas encore prêt pour une telle expérience. Il fallait leur donner des leçons de révérence et de sainteté. Ils devaient apprendre que sans sainteté aucun homme ne peut voir Dieu. (Héb. 12: 14). C'est pour le leur enseigner que Dieu leur ordonna de Lui faire un sanctuaire pour qu'Il puisse habiter parmi eux.

### ❖ L'échec d'Israël

Cependant, avant que Dieu ne leur demande de construire le sanctuaire, Il a proclamé les dix commandements. (Ex. 20). Il leur donna Sa loi afin qu'ils sachent ce qui était exigé d'eux.

Ils se tenaient devant la montagne embrasée. Ils entendirent les tonnerres et virent les éclairs, et tandis que le Seigneur commençait à parler, « *toute la montagne tremblait avec violence* » et le peuple tremblait. (Ex. 19: 16-18).

La manifestation fut si impressionnante et « *ce spectacle était si terrible que Moïse dit : « Je suis épouvanté et tout tremblant »* et le peuple « *tel que ceux qui l'entendirent demandèrent qu'il ne leur fût adressé aucune parole.* » (Héb. 12: 21, 19).

Le peuple, cependant, ne pouvait que voir et reconnaître la justice des exigences du Seigneur et tant avant qu'après la proclamation de la loi, il répondit : « *Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit et nous obéirons.* » « *Moïse rapporta les paroles du peuple à l'Éternel.* » (Ex. 24:7 ; 19:8; 24:3).

Le peuple ne devait pas être conscient de son incapacité à faire ce qu'il avait promis, sinon il n'aurait jamais tenté une entreprise aussi énorme que de garder tout ce que Dieu lui avait commandé. Par expérience, ils auraient dû savoir que sans l'aide divine, ils ne pouvaient pas observer la loi. Pourtant, ils ont promis de le faire, bien que peu de jours après, ils dansaient autour du veau d'or. La loi interdisait d'adorer des idoles et ils avaient promis de garder la loi, pourtant les voilà en train d'adorer une de leurs anciennes idoles ! En adorant le veau d'or, ils démontraient leur incapacité ou leur refus de faire ce qu'ils avaient accepté de faire. Ils avaient enfreint la loi qu'ils avaient promis de respecter et maintenant elle les condamnait. Ils se sentirent sans espoir et découragés.

Dieu avait un but en le permettant. Il voulait qu'Israël sache qu'il n'y avait aucun espoir possible de garder la loi de Dieu par lui-même. Pourtant, l'observation des commandements était nécessaire à la sainteté et sans la sainteté, aucun homme ne peut voir Dieu. Cette expérience les a mis face au désespoir de leur propre condition. La loi qui leur avait été donnée pour leur donner la vie ne leur apporta que la condamnation et la mort. Sans Dieu, ils étaient sans espoir.

### ❖ **Un moyen de salut**

Dieu ne les a pas abandonnés dans cet état. De même que dans le jardin d'Éden, l'agneau tué préfigurait Christ, de même maintenant, grâce aux sacrifices et à l'administration du sang, Dieu leur enseignait qu'Il avait prévu un moyen de salut. Abraham le comprit lorsque le bélier retenu dans le buisson fut accepté à la place de son fils. Sans doute, n'avait-il pas pleinement saisi la signification de sa propre réponse quand Isaac lui demanda : « *Voici le feu et le bois ; mais où est l'agneau pour l'holocauste ?* » (Gen. 22: 7). À cela, Abraham avait répondu : « *Mon fils, Dieu se pourvoira lui-même de l'agneau* » (v. 8).

Quand le couteau fut levé, Dieu dit : « *N'avance pas ta main sur l'enfant et ne lui fais rien.* » (v. 12). Alors qu'Abraham regardait autour de lui, il vit un bélier retenu dans un buisson « *et Abraham alla prendre le bélier et l'offrit en holocauste à la place de son fils.* » (v. 13). De cela, Christ dit : « *Abraham, votre père, a tressailli de joie de ce qu'il verrait Mon jour : il l'a vu, et il s'est réjoui.* » (Jn 8: 56). Dans le bélier retenu dans le buisson et mort à la place de son fils, Abraham a vu Christ. Il s'est réjoui et il était heureux.

La leçon qu'Abraham avait apprise de Dieu allait maintenant être enseignée à Israël. Par l'agneau immolé, par le taureau, le bélier, le bouc, les tourterelles, les pigeons, par l'aspersion du sang sur l'autel des holocaustes, sur l'autel des parfums, sur le voile ou sur l'arche ; par l'enseignement et la médiation du sacerdoce, Israël allait apprendre à s'approcher de Dieu. Ils ne devaient pas être abandonnés au désespoir face à la condamnation de la sainte loi de Dieu. Il y avait un moyen d'y échapper. L'Agneau de Dieu allait mourir pour eux. Par la foi en Son sang, ils pourraient entrer en communion avec Dieu.

Grâce à la médiation du prêtre, ils pourraient entrer dans le sanctuaire par procuration et pourraient même, en la personne du souverain sacrificateur, apparaître dans la salle d'audience même du Très-Haut. Pour les fidèles d'Israël, cela préfigurait l'époque où le peuple de Dieu, avec hardiesse, aurait « *une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus.* » (Héb. 10: 19 ; Vers. Darby).

Dieu voulait enseigner tout cela à Israël par le biais du système sacrificiel. Pour eux, c'était la voie du salut. Cela leur donnait de l'espoir et du courage. Bien que la loi de Dieu, les dix commandements, les condamnaient à cause de leurs péchés, le fait que l'Agneau de Dieu devait mourir pour eux leur donnait de l'espoir. Le système sacrificiel constituait l'Évangile pour Israël. Il leur ouvrait la voie de la communion et de la compagnie avec Dieu.

Il y a des chrétiens de profession qui ne donnent pas beaucoup d'importance ou de valeur aux services du temple ordonnés par Dieu. Pourtant, le plan du salut de l'Évangile, tel qu'il est révélé dans le Nouveau Testament, est rendu plus clair par la compréhension de l'Ancien Testament. En fait, on peut dire avec confiance que celui qui comprend le système lévitique de l'Ancien Testament comprend beaucoup mieux et apprécie le Nouveau Testament. L'un préfigure l'autre et en est un type.

### ❖ **Le péché signifie la mort**

La première leçon que Dieu voulait donner à Israël par le biais du système sacrificiel était que le péché signifie la mort. Cette leçon fut imprimée à maintes reprises dans leur cœur. Chaque matin et chaque soir, tout au long de l'année, un agneau était offert pour la nation. Jour après jour, le peuple apportait ses offrandes pour le péché et ses holocaustes au sanctuaire. Dans chaque cas, un animal était tué et le sang était appliqué à l'endroit désigné. À chaque cérémonie et à chaque service était gravée la leçon : le péché signifie la mort.

Cette leçon est aussi nécessaire à notre époque qu'elle l'était dans le passé. Certains chrétiens prennent le péché trop à la légère. Ils le considèrent comme une phase passagère de la vie. D'autres considèrent que le péché qui augmente parmi l'humanité est regrettable mais inévitable. Tous ont besoin que la leçon soit imprimée de manière indélébile dans leur esprit : le péché signifie la mort. Alors que le Nouveau Testament affirme que « *le salaire du péché, c'est la mort* » (Rom. 6: 23), beaucoup ne parviennent

pas à saisir l'importance de cette déclaration. Une conception plus vivante du péché et de la mort comme étant inséparablement liés aiderait beaucoup à apprécier et à comprendre l'Évangile.

Une autre leçon que Dieu souhaitait faire comprendre à Israël était que le pardon du péché ne peut être obtenu que par la confession et l'application du sang. Cela a servi à impressionner profondément Israël du fait du coût du pardon. Le pardon des péchés est davantage qu'un simple oubli des fautes. Pardonner a un coût et le coût est une vie, la vie même du Fils de Dieu.

Cette leçon est importante pour nous aussi. Pour certains, la mort de Christ semble inutile. Dieu pourrait ou devrait, pensent-ils, pardonner sans Calvaire. La croix ne leur semble pas faire partie intégrante et vitale de l'expiation. Il serait bon que les chrétiens d'aujourd'hui envisagent, plus qu'ils ne le font, le coût de leur salut. Le pardon n'est pas une simple affaire. Il a un coût. Grâce au système cérémoniel, Dieu a enseigné à Israël que le pardon ne peut être obtenu que par l'effusion de sang. Nous avons besoin de cette leçon aujourd'hui.

Une étude des règlements de l'Ancien Testament concernant la manière d'approcher Dieu serait très profitable. Dans le système sacrificiel résident les principes fondamentaux de la piété et de la sainteté, qui trouvent leur plein accomplissement en Christ. Parce que certains ne maîtrisent pas ces leçons fondamentales, ils sont incapables et non préparés à passer aux choses plus profondes que Dieu leur a préparées. L'Ancien Testament est fondamental. Celui qui y est profondément ancré pourra construire une superstructure qui ne s'effondra pas lorsque les pluies tomberont et les vents souffleront. Il sera édifié « *sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ Lui-même étant la pierre angulaire.* » (Éph. 2: 20).

## 2. Les sanctuaires de Dieu sur la Terre

Peu de temps après la promulgation de la loi sur le mont Sinäi, le Seigneur dit à Moïse : « *Parle aux enfants d'Israël. Qu'ils M'apportent une offrande ; vous la recevrez pour Moi de tout homme qui la fera de bon cœur.* » (Ex. 25: 2). Cette offrande devait être composée « *de l'or, de l'argent et de l'airain ; des étoffes teintées en bleu, en pourpre, en cramoisi, du fin lin et du poil de chèvre ; des peaux de béliers teintées en rouge et des peaux de dauphins ; du bois d'acacia ; de l'huile pour le chandelier, des aromates pour l'huile d'onction et pour le parfum odoriférant ; des pierres d'onyx et d'autres pierres pour la garniture de l'éphod et du pectoral.* » (v. 3-7). Elle devait être utilisée principalement pour la construction du sanctuaire, mais aussi pour les vêtements du sacerdoce et pour l'entretien du service en général.

### ❖ Le bâtiment proprement dit

Le sanctuaire mentionné ici était une tente aux parois en bois, au toit composé de quatre couches de matériau, l'intérieur étant en lin finement tissé, l'extérieur en « *peaux de béliers teintées en rouge et une couverture de peaux de dauphin par-dessus.* » (Ex. 26:14). Le bâtiment lui-même mesurait environ quinze pieds sur quarante-cinq pieds (sur la base d'une coudée de dix-huit pouces), situé dans une enceinte appelée parvis, qui mesurait environ soixante-quinze pieds de large par cent cinquante pieds de long.

Le tabernacle était construit de façon à pouvoir être démonté et déplacé facilement. Les planches n'étaient pas clouées ensemble comme dans une structure ordinaire, mais elles étaient séparées, chacune étant placée verticalement dans deux tenons en argent. (Ex. 36: 20-34). Les rideaux entourant le parvis étaient suspendus à des piliers fixés dans des tenons d'airain. (Ex. 38: 9-20). Le mobilier était également conçu afin d'être facilement transporté d'un endroit à l'autre lors de leurs déplacements dans le désert. Toute la construction du tabernacle, bien qu'elle soit belle et même magnifique dans sa conception, montrait son caractère temporaire. Elle ne devait servir que jusqu'au moment où Israël s'installerait dans la Terre promise et qu'un bâtiment plus permanent puisse être érigé.

Le bâtiment était divisé en deux appartements : le premier, le plus grand, était appelé lieu saint ; le second était appelé lieu très-saint. À l'entrée du premier appartement, un rideau ou voile était suspendu. Un autre voile séparait le lieu saint du lieu très saint. Ce dernier voile était remplacé par un autre chaque année.

Il n'y avait pas de fenêtres dans la construction. Dans le premier appartement, cependant, les lampes du chandelier à sept branches, ou lampadaire, éclairaient suffisamment pour que les prêtres puissent accomplir le service quotidien exigé par le rituel.

- **Les deux appartements**

Il y avait trois meubles dans le premier appartement : la table des pains de proposition, le chandelier d'or et l'autel des parfums. En entrant dans l'appartement par le devant du bâtiment qui faisait face à l'est, on pouvait voir près de l'extrémité opposée de la pièce l'autel des parfums. À droite se trouverait la table des pains de proposition et à gauche le chandelier. Sur la table étaient disposés, en deux piles, les douze gâteaux du pain de proposition, avec l'encens et les pichets pour la libation. Il y avait aussi les plats, les coupes et les calices utilisés pour le service quotidien. (Ex. 37: 16).

Le chandelier était d'or pur. Il avait six branches, trois de chaque côté de la branche centrale. Les calices contenant l'huile étaient en forme d'amandes. (v. 19). Non seulement le chandelier était en or, mais aussi les mouchettes et les vases à cendre. (v. 23).

Le meuble le plus important de cet appartement était l'autel des parfums. Il mesurait trente-six pouces de hauteur et son sommet était de dix-huit pouces carrés. Cet autel était recouvert d'or pur et, autour de son sommet, il y avait une bordure ou moulure d'or.

C'est sur cet autel que lors du service quotidien le prêtre déposait le charbon, le feu pris de l'autel des holocaustes et l'encens. Lorsqu'il mettait l'encens sur le charbon de l'autel, la fumée montait et comme le voile entre le lieu saint et le lieu très saint ne montait pas jusqu'au sommet de l'édifice, l'encens remplissait non seulement le lieu saint mais aussi le lieu très saint. De cette façon, l'autel de l'encens, bien que situé dans le premier appartement, servait également au deuxième appartement. Pour pourquoi il avait été placé « *en face du voile qui est devant l'arche du témoignage, en face du propitiatoire qui est sur le témoignage* », où Dieu rencontrait Son peuple. (Ex. 30: 6).

Dans le second appartement, le lieu très saint, il n'y avait qu'un seul meuble : l'arche. Cette arche avait la forme d'un coffre d'environ quarante-cinq pouces de long et vingt-sept pouces de large. Le couvercle de ce coffre était appelé propitiatoire. Autour du sommet du propitiatoire, il y avait une bordure ou moulure d'or comme celle de l'autel des parfums. Dans ce coffre, Moïse avait placé les dix commandements, écrits sur deux tables de pierre par le doigt de Dieu. (Deut. 10: 4, 5). Pendant un certain temps, l'arche contenait aussi le vase d'or contenant la manne et la verge d'Aaron qui avait fleurie. (Héb. 9: 4). Sur le propitiatoire, il y avait deux chérubins d'or battu, un chérubin à chaque extrémité. (Ex. 25: 19). De ces chérubins, il est dit qu'ils « étendront leurs ailes par-dessus, couvrant de leurs ailes le propitiatoire et se faisant face l'un l'autre ; les chérubins auront la face tournée vers le propitiatoire. » (v. 20). Ici, Dieu communierait avec Son peuple. Il dit à Moïse : « *C'est là que Je te rencontrerai ; du haut du propitiatoire, entre les deux chérubins placés sur l'arche du témoignage, Je te donnerai tous mes ordres pour les enfants d'Israël.* » (v. 22).

- **Dans le parvis**

Dehors, dans la cour, juste devant la porte du tabernacle, se trouvait une cuve, un grand bassin contenant de l'eau. Cette cuve était faite avec l'airain des miroirs des femmes qui avaient contribué à cet effet. Les prêtres devaient se laver les mains et les pieds dans cette cuve, avant d'entrer dans le tabernacle ou de commencer leur service. (Ex. 30: 17-21; 38:8).

Dans la cour se trouvait aussi l'autel des holocaustes, qui jouait un rôle très important dans le service de toutes les offrandes sacrificielles. Cet autel mesurait environ cinq pieds de haut et sept pieds et demi de côté ; il était creux et recouvert d'airain. (Ex. 27:1). Les animaux étaient placés sur cet autel lorsqu'ils étaient offerts en holocauste.

Ici aussi, la graisse était consommée et on y plaçait la partie requise de l'offrande de repas. Aux quatre coins de l'autel, il y avait des saillies en forme de corne. Dans certaines offrandes sacrificielles, le sang était placé sur ces cornes ou versé sur l'autel. Le sang non utilisé était versé à la base de l'autel.

## ❖ **Le temple de Salomon**

Lorsque Salomon commença à régner, l'ancien tabernacle était dans un état de délabrement avancé. Il avait plusieurs centaines d'années et avait été exposé au vent et aux intempéries durant toute cette période. David s'était proposé de construire une maison pour le Seigneur mais il lui fut répondu que, parce qu'il était un homme de sang, il ne serait pas autorisé à le faire. C'est son fils qui devrait l'édifier. Lorsque le temple de Salomon fut érigé « *on se servit de pierres toutes taillées et ni marteau, ni hache, ni aucun instrument de fer, ne furent entendus dans la maison pendant qu'on la construisait.* » (1 Rois 6: 7).

- **Le bâtiment**

Le temple proprement dit avait environ trente pieds de large sur quatre-vingt-dix pieds de long. À l'entrée principale, qui faisait face à l'Est, se trouvait un porche ou portique d'une trentaine de pieds de long pour quinze pieds de large. Autour des trois autres côtés du temple, des pièces furent construites sur trois niveaux, dont certaines furent utilisées comme chambres à coucher pour les prêtres et les lévites officiant dans le temple et d'autres servaient de magasins pour l'argent et autres dons consacrés. À l'intérieur, le temple était tapissé de cèdre, recouvert d'or et gravé de figures de chérubins, de palmiers et de fleurs ouvertes (1 Rois 6: 15, 18, 21, 22, 29). Il est dit : « *Après avoir achevé de bâtir la maison, Salomon en revêtit intérieurement les murs de planches de cèdre, depuis le sol jusqu'au plafond ; il revêtit ainsi de bois l'intérieur et il couvrit le sol de la maison de planches de cyprès.* » (v. 14, 15).

Le tabernacle original n'avait pas de plancher, mais dans le temple de Salomon, celui-ci « *revêtit de planches de cèdre les vingt coudées du fond de la maison, depuis le sol jusqu'au haut des murs et il réserva cet espace pour en faire le sanctuaire, le lieu*



*très saint.* » (v. 16). Après avoir recouvert tout l'intérieur du temple de cèdre « *afin qu'on ne vît aucune pierre, ... Salomon le couvrit d'or pur. Il fit devant le sanctuaire un autel de bois de cèdre et le couvrit d'or. Il couvrit d'or pur l'intérieur de la maison.* » (v. 18-22).

- **L'oracle**

L'arche de l'alliance du Seigneur fut placée dans l'oracle ou lieu très saint. L'arche originale avait deux chérubins en or pur. Cependant, deux autres chérubins furent ajoutés et posés sur le sol, et l'arche fut placée entre eux. Ils étaient en bois d'olivier, chacun d'environ quinze pieds de haut. « *La mesure et la forme étaient les mêmes pour les deux chérubins* » (1 Rois 6: 25). « *Leurs ailes étaient déployées : l'aile du premier touchait à l'un des murs et l'aile du second touchait à l'autre mur ; et leurs autres ailes se rencontraient par l'extrémité au milieu de la maison.* » (v. 27). Cela donnait aux deux chérubins une envergure d'ailes combinée d'environ trente pieds. Ces chérubins étaient eux aussi recouverts d'or et « *Il fit sculpter sur tout le pourtour des murs de la maison, à l'intérieur et à l'extérieur, des chérubins, des palmes et des fleurs épanouies.* » Même le sol était recouvert d'or. (v. 29, 30).

Dans le premier appartement du temple, quelques modifications furent apportées au mobilier. Devant l'oracle, et mentionné comme lui appartenant (v. 22), il y avait l'autel de l'encens le même que dans le tabernacle. Au lieu d'un chandelier, il y en avait maintenant dix, cinq placés d'un côté et cinq de l'autre. Ces chandeliers étaient d'or pur, ainsi que les bassins, les couteaux, les coupes, les tasses et les brasiers (1 Rois 7: 49, 50). Au lieu d'une table contenant le pain de proposition, il y en avait dix, « *cinq à droite et cinq à gauche.* » (2 Chr. 4: 8).

- **L'autel et la cuve**

L'autel des holocaustes, ou autel d'airain comme on l'appelle, fut considérablement agrandi dans le temple de Salomon. L'ancien autel du tabernacle était d'environ sept pieds et demi carrés, tandis que l'autel de Salomon faisait trente pieds de côté et quinze pieds de haut. Les cendriers, les pelles, les fourchettes à chair et les coupes utilisés pour le service de l'autel étaient tous en airain. (2 Chr. 4: 11, 16).

Dans le sanctuaire, il y avait une cuve ou mer pour se laver. Celle-ci était maintenant beaucoup plus étendue. C'était un bassin de bronze, de dix coudées de diamètre, cinq coudées de haut, avec une capacité de près de vingt mille gallons d'eau et a été appelé la « *mer de fonte* ». (1 Rois 7: 23-26). La fonte dont elle était faite avait l'épaisseur d'une main. Le bord, semblable à celui d'une coupe était façonné avec des fleurs de lys.

Toute la mer reposait sur douze bœufs, « *trois tournés vers le nord, trois tournés vers l'occident, trois tournés vers le midi et trois tournés vers l'orient ; la mer était sur eux et toute la partie postérieure de leur corps était en dedans.* » (v. 25). Elle fut placée dans la cour entre l'autel des holocaustes et le sanctuaire.

Outre cette grande mer, il y avait dix petits bassins placés sur des roues afin qu'ils puissent être déplacés d'un endroit à l'autre selon les besoins. (v. 27-37). Ces bassins contenaient chacun environ quarante baths d'eau et étaient utilisés pour y laver les

diverses parties des animaux qui devaient être brûlées sur l'autel de l'holocauste (2 Chr. 4: 6). Chacun de ces bassins était placé sur une base d'airain ; les roues étaient « *comme les roues d'un char. Leurs essieux, leurs jantes, leurs rais et leurs moyeux, tout était de fonte.* » (1 Rois 7: 33). Les côtés étaient ornés de lions, de bœufs, de chérubins et de palmiers, avec « *des guirlandes tout autour.* » (v. 29, 36). Le parvis doit avoir été considérablement plus grand que celui de l'ancien tabernacle.

On peut se faire une idée de la splendeur du temple de Salomon par le butin que Nebucadnetsar prit à Jérusalem. Esdras dénombre « *trente bassins d'or, mille bassins d'argent, vingt-neuf couteaux, trente coupes d'or, quatre cent dix coupes d'argent de second ordre, mille autres ustensiles. Tous les objets d'or et d'argent étaient au nombre de cinq mille quatre cents. Scheschbatsar emporta le tout de Babylone à Jérusalem, au retour de la captivité.* » (Esd. 1: 9-11).

- **L'autel des parfums**

Dans 1 Rois 6: 22 se trouve une déclaration intéressante concernant l'autel des parfums. Les versets précédents décrivent l'oracle ou lieu très saint. L'arche contenant les dix commandements est mentionnée comme étant là et en relation avec un « *autel de bois de cèdre* ». (v. 19, 20) Cet autel (v. 22, Vers. *Darby 1991* ; voir Vers. *Martin 1744*), dit qu'il « *appartenait à l'oracle* ». Cela peut avoir une certaine incidence sur le problème soulevé dans le neuvième chapitre des Hébreux, où l'autel des parfums est omis dans la description des meubles du premier appartement et un encensoir est mentionné comme étant dans le second appartement. (Héb. 9: 2-4). La version *Louis Segond 1910* mentionne « *l'autel d'or pour les parfums* » au lieu de l'encensoir (V. *Darby*, et *Martin*), bien que la lecture marginale conserve l'encensoir. Quoique l'on puisse penser de cette lecture contestée, il est à noter qu'Hébreux 9: 2 omet l'autel des parfums dans la description du lieu saint. La lecture de 1 Rois 6: 22, version *Darby*, selon laquelle l'autel des parfums, bien que situé dans le lieu saint, « *appartenait* » au lieu très saint, est généralement considérée comme une lecture correcte. Selon Exode 30: 6, nous comprenons que l'autel des parfums était situé devant le voile dans le lieu saint « *en face du propitiatoire* », mais que son utilisation était telle qu'il « *appartenait* » dans certain cas au lieu très saint. Car c'est un fait que l'encens remplissait le lieu très saint aussi bien que le lieu saint. Dans l'ensemble, cela semble être la meilleure façon de voir les choses. (Voir Ex. 40: 26).

- ❖ **Le temple de Zorobabel**

Le temple construit par Salomon a été détruit lors des invasions de Nébuchadnetsar au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Les dirigeants et le peuple s'étaient progressivement éloignés du Seigneur et s'étaient enfoncés de plus en plus dans l'idolâtrie et le péché. Malgré tout ce que Dieu avait fait pour corriger les maux, Israël persistait dans l'apostasie. Dieu leur avait envoyé Ses prophètes avec des avertissements et des supplications, « *mais ils se moquèrent des envoyés de Dieu, ils méprisèrent Ses paroles, et ils se raillèrent de Ses prophètes, jusqu'à ce que la colère de l'Éternel contre Son peuple devînt sans remède.*

*Alors l'Éternel fit monter contre eux le roi des Chaldéens, et tua par l'épée leurs jeunes gens dans la maison de leur sanctuaire ; il n'épargna ni le jeune homme, ni la jeune fille, ni le vieillard, ni l'homme aux cheveux blancs, Il livra tout entre ses mains. » (2 Chr. 36: 16, 17).*

Lors de cette destruction de Jérusalem, Nébucadnetsar brûla « *la maison de Dieu, ils démolirent les murailles de Jérusalem, ils livrèrent au feu tous ses palais, et détruisirent tous les objets précieux.* » (v. 19). « *Nébucadnetsar emmena captifs ceux qui échappèrent à l'épée ; et ils lui furent assujettis, à lui et à ses fils, jusqu'à la domination du royaume de Perse.* » (v. 20). Ainsi commença ce que l'on appelle la captivité des soixante-dix ans « *afin que s'accomplît la parole de l'Éternel prononcée par la bouche de Jérémie ; jusqu'à ce que le pays eût joui de ses sabbats, il se reposa tout le temps qu'il fut dévasté, jusqu'à l'accomplissement de soixante-dix ans.* » (v. 21).

- **Le temple reconstruit**

Lorsque les jours de captivité furent accomplis, Israël put retourner dans son pays ; mais à ce moment-là, beaucoup avaient été si longtemps à Babylone qu'ils préférèrent y rester. Cependant, un reste revint, et au temps marqué, les fondations d'un nouveau temple furent posées. « *Et tout le peuple poussait de grands cris de joie, en célébrant l'Éternel, parce qu'on posait les fondements de la maison de l'Éternel.* » (Esd. 3: 11). Mais il n'y avait pas que de la joie, car « *plusieurs des sacrificateurs et des Lévites, et des chefs de famille âgés, qui avaient vu la première maison, pleuraient à grand bruit pendant qu'on posait sous leurs yeux les fondements de cette maison. Beaucoup d'autres faisaient éclater leur joie par des cris, en sorte qu'on ne pouvait distinguer le bruit des cris de joie d'avec le bruit des pleurs parmi le peuple, car le peuple poussait de grands cris dont le son s'entendait au loin.* » (v. 12, 13).

Le temple construit fut appelé le temple de Zorobabel, du nom du responsable de l'œuvre. On ne sait pas grand-chose de sa structure, mais on suppose qu'il avait dû suivre les lignes du temple de Salomon.

Il n'y avait pas d'arche dans le très saint. Celle-ci avait disparue au moment de l'invasion de Nébucadnetsar.

La tradition veut que des saints hommes aient pris l'arche et l'aient cachée dans les montagnes pour éviter qu'elle ne tombe entre des mains profanes. En tous cas, le lieu très saint était vide, à l'exception d'une pierre, qui servait de substitut à l'arche le Jour des Expiations. Ce temple continua d'être utilisé jusqu'à l'époque où Christ apparut. Puis le temple d'Hérode prit sa place.

- ❖ **Le temple d'Hérode**

Hérode est devenu roi en 37 av. J.-C. L'une des premières choses qu'il a faites fut de construire la forteresse Antonia, au nord du terrain du temple et reliée à la cour du temple par un passage souterrain. Quelques années plus tard, il décida de reconstruire

le temple à une échelle plus grande que jamais. Les Juifs se méfiaient de lui et ne le laissèrent pas poursuivre la construction tant qu'il n'avait pas prouvé sa bonne foi en rassemblant le matériel nécessaire à la structure avant que l'ancien ne soit démolé. C'est ce qu'il fit de son plein gré. Les prêtres insistèrent aussi sur le fait qu'aucune personne du commun ne devait travailler à l'édification du temple et qu'il serait nécessaire que les prêtres eux-mêmes érigent le temple. En raison de cette exigence, on passa quelques années à former un millier de prêtres pour en faire des maçons et des charpentiers pour travailler à la construction du sanctuaire. Ils ont fait tous les travaux liés aux deux appartements du temple. Au total, dix mille ouvriers qualifiés furent employés au cours de la construction.

Les travaux de construction commencèrent vers l'an 20 av. J.-C. Le temple proprement dit fut achevé en un an et demi, mais il fallut huit ans de plus pour achever la cour et le cloître. Selon Jean 2: 20, la construction du temple à l'époque de Christ avait duré quarante-six ans ; en fait, elle ne commença qu'aux alentours de l'an 20 av. J.-C. En effet, ce n'est qu'aux alentours de 66, juste avant la destruction de Jérusalem par les Romains, que le temple fut complètement terminé.

- **Une belle structure**

Le temple d'Hérode était une très belle structure. Il était construit en marbre blanc recouvert de plaques d'or, posé sur un promontoire avec des marches qui y menaient de toutes les directions, constituant une série de terrasses. Il s'élevait à une hauteur de quatre cents pieds au-dessus de la vallée et pouvait être vu de très loin.

Josèphe le compare à une montagne enneigée. Il était d'une grande beauté, surtout vu depuis le Mont des Oliviers le matin quand le soleil l'illuminait. C'était l'une des merveilles du monde.

Le temple d'Hérode était de la même taille que le temple de Salomon ; c'est-à-dire que le bâtiment proprement dit avait environ quatre-vingt-dix pieds de longueur sur trente de large. Le lieu saint était séparé du lieu très saint par une cloison d'environ un pied et demi d'épaisseur, avec une ouverture devant laquelle le voile mentionné dans Matthieu 27: 51 était suspendu qui fut déchiré à la mort de Jésus. Il n'y avait aucun meuble dans le lieu très saint, seulement la pierre du temple de Zorobabel, sur laquelle le grand prêtre plaçait son encensoir le Jour des Expiations. Les meubles du lieu saint étaient probablement les mêmes que ceux du temple de Salomon.

Directement au-dessus du lieu saint et du lieu très saint se trouvaient des chambres ou pièces où les prêtres se réunissaient à certaines occasions. Le Sanhédrin s'y réunissait aussi pendant un certain temps. Au bout de la salle au-dessus du lieu très saint se trouvaient des trappes à travers lesquelles une cage pouvait être descendue dans le lieu très saint situé au-dessous. Cette cage était assez grande pour contenir un ou plusieurs des ouvriers qui devaient parfois réparer le temple. La cage n'était ouverte que vers le mur, afin que les ouvriers puissent travailler sur les murs, sans toucher à rien d'autre qu'à la partie du mur sur laquelle ils travaillaient. Comme seul le souverain sacrificateur

pouvait entrer dans le lieu très saint, ce plan permettait de faire des réparations sacrées sans faire entrer les ouvriers dans le lieu très saint.

Sur les côtés du temple proprement dit, il y avait des salles de stockage, les mêmes que dans le temple de Salomon. Il y avait aussi un porche à l'avant qui se terminait trente-six pieds au-delà de chaque côté de la longueur, ce qui faisait que la longueur totale du porche était d'environ cent soixante pieds.

- **Dans le parvis**

Le parvis extérieur du temple d'Hérode était clos, pas entièrement carré, d'environ mille pieds de côté dans chaque sens. Le parvis était divisé en plusieurs petites cours, telles que la cour des Gentils, la cour des femmes, et la cour des prêtres. Dans une partie du parvis, sur un immense treillis, ou grillage, reposait une vigne en or, dont les grappes de raisin, selon Josèphe (auquel on ne peut cependant pas toujours faire confiance), étaient de la taille d'un homme. Selon lui, la vigne s'étendait sur une quarantaine de mètres du nord au sud, et son sommet était à plus de cent pieds du sol. Hérode y plaça également un aigle royal colossal au grand dam des Juifs. Il a finalement été contraint de retirer l'aigle des lieux sacrés.

À environ trente-trois pieds devant le porche du temple se trouvait l'autel des holocaustes. Cet autel était plus grand que celui du temple de Salomon. Selon la Michna, il mesurait quarante-huit pieds carrés.

Il était construit en pierres non taillées et mesurait environ quinze pieds de haut. Un plan incliné, également construit en pierre, menait au sommet de l'autel. Autour de l'autel, près du sommet, se trouvait une plateforme sur laquelle les prêtres se tenaient pour offrir les sacrifices prescrits.

Sur le pavement près de l'autel, il y avait des anneaux auxquels des animaux sacrificiels pouvaient être attachés. Il y avait aussi des tables contenant des récipients, des couteaux et des bols utilisés pour les sacrifices. L'autel était relié à une sorte de système d'égout, de sorte que le sang versé au pied de l'autel était transporté dans le ruisseau au-dessous.

Tout était scrupuleusement maintenu propre, même le système d'égouts était lavé aux heures indiquées.

À l'intérieur des murs entourant le parvis se trouvaient des portiques ou cloîtres, aussi appelés porches. Celui du côté Est s'appelait le porche de Salomon. Les côtés Nord, Ouest et Est avaient des portiques doubles avec deux rangées de colonnes et un toit en cèdre sculpté. Au Sud, il y avait le porche royal avec cent soixante-deux colonnes. Ces colonnes étaient disposées de manière à former trois nefs, les deux extérieures ayant chacune trente pieds de large, celle du milieu quarante-cinq. Sous ces porches, des réunions publiques avaient lieu. C'est ici que l'Église primitive se réunissait quand ils se rendaient au temple pour prier. C'était le lieu de rencontre habituel d'Israël lorsqu'il se rendait au temple.

La partie de la cour la plus proche de son entrée s'appelait la cour des Gentils. Un parapet en pierre séparait cette cour du reste de l'enceinte. Aucun Gentil ne pouvait dépasser ses limites. Sur le parapet se trouvait l'inscription : « Aucun étranger ne doit franchir la balustrade et monter sur le terre-plein autour du lieu sacré. Celui qui y sera pris sera responsable de sa mort qui s'ensuivra. » C'est parce que les Juifs pensaient que Paul avait transgressé cette ordonnance du temple qu'il fut saisi et arrêté par les Romains. (Act. 21: 28). En 1880, une plaque portant cette inscription a été trouvée et se trouve actuellement dans un musée.

Le temple d'Hérode était l'une des plus belles structures que le monde ait jamais vues. C'était la fierté des Juifs. Pourtant, le moment où il serait détruit arrivait. « *Il ne restera pas ici pierre sur pierre qui ne soit renversée* », étaient les paroles de Christ. (Mat. 24: 2). Cette prophétie s'est littéralement réalisée. Pas une pierre n'a été laissée.

Le sanctuaire original et les trois temples mentionnés ici avaient certaines choses en commun, bien qu'ils diffèrent dans certains détails. Ils avaient tous, deux appartements, le lieu saint et le lieu très saint, le même mobilier : l'autel des parfums, l'autel des holocaustes, la cuve, la table de pains de proposition et le chandelier. Les deux premiers avaient une arche qui disparut vers 600 av. J.-C. Le sacerdoce était le même partout, tout comme les offrandes sacrificielles.

Pendant plus de mille ans, Israël s'est rassemblé autour du sanctuaire. Quelle bénédiction il aurait pu recevoir s'ils avaient discerné dans leurs sacrifices Celui promis dans le jardin d'Éden, l'Agneau qui ôte le péché du monde ! « *Craignons donc, tandis que la promesse d'entrer dans son repos subsiste encore, qu'aucun de vous ne paraisse être venu trop tard !* » (Héb. 4: 1).

### 3. Le sacerdoce

Moïse a reçu des instructions non seulement pour la construction du tabernacle mais aussi pour la sélection et l'instruction du sacerdoce. Dieu a ordonné à Moïse : « *Fais approcher de toi Aaron, ton frère et ses fils, et prends-les parmi les enfants d'Israël pour les consacrer à Mon service dans le sacerdoce : Aaron et les fils d'Aaron, Nadab, Abihu, Éléazar et Ithamar.* » (Ex. 28: 1). Il dit à Aaron : « *Toi, et tes fils avec toi, vous observerez les fonctions de votre sacerdoce pour tout ce qui concerne l'autel et pour ce qui est en dedans du voile : c'est le service que vous ferez. Je vous accorde en pur don l'exercice du sacerdoce.* » (Nom. 18: 7).

Les prêtres d'Israël occupaient une position élevée et honorable parmi la nation. Leurs responsabilités étaient grandes et leur prérogative l'était tout autant. Ils étaient les gardiens de la loi de Dieu et de la morale du peuple. Il n'y avait pratiquement aucune phase de la vie ou d'activité dans laquelle le prêtre ne jouait pas un rôle important.

Aaron et ses fils furent choisis par Dieu pour occuper cette haute fonction, et pendant presque toute l'histoire de la nation, la prêtrise fut limitée à la descendance aaronique. Ce n'est que dans la dernière partie de l'histoire nationale d'Israël que d'autres furent admis dans le sacerdoce et uniquement sous la pression des autorités civiles. Il semble qu'à l'origine, les privilèges de la fonction sacerdotale aient été conçus à vie, mais il y a des raisons de croire que cette disposition ait été ensuite ignorée.

Lorsque le nombre de prêtres aaroniques augmenta de sorte que tous ne furent pas nécessaires en même temps pour les services du temple, ils furent divisés en vingt-quatre classes, chacune d'elles se relayant pour officier lors des services. Chacun d'entre eux passait une semaine à Jérusalem deux fois par an, le reste du temps était passé dans les districts d'origine pour aider et instruire le peuple. Au début, un ordre strict était maintenu dans la rotation de ces classes ; mais plus tard lorsque la corruption apparut, l'ordre des classes fut désorganisé et, au temps de Christ, la rotation biblique n'était plus respectée.

Les prêtres contrôlaient l'ensemble du culte extérieur de la nation. Ils étaient les gardiens du temple, et eux seuls pouvaient « s'approcher » de Dieu, une expression qui, en Israël, signifiait le privilège d'exercer la prêtrise à l'autel et d'entrer dans le sanctuaire pour y accomplir les services. Ce n'est que par eux que le peuple pouvait avoir accès aux bénédictions de l'alliance symbolisée par l'aspersion du sang et l'offrande d'encens. Seuls les prêtres pouvaient traiter avec Dieu.

Outre leurs fonctions strictement religieuses et le rituel du temple, les prêtres contrôlaient également de nombreuses affaires civiles et même personnelles. Ils décidaient quand un homme était impur cérémoniellement et avaient le pouvoir de l'exclure de la congrégation. On leur envoyait les cas de lèpre pour examen et, sur leur parole, la décision de bannir un homme de la société ou de démolir une maison infectée. (Lév. 13, 14). Dieu avait dit : « *Prends garde à la plaie de la lèpre, afin de bien observer*



*et de faire tout ce que vous enseigneront les sacrificateurs, les Lévites ; vous aurez soin d'agir d'après les ordres que Je leur ai donnés. Souviens-toi de ce que l'Éternel, ton Dieu, fit à Marie pendant la route, lors de votre sortie d'Égypte. » (Deut. 24: 8, 9).*

Seuls les prêtres pouvaient rendre un homme à sa famille après son exclusion officielle. Ils étaient également compétents dans certains cas de suspicion d'infidélité. (Nom. 5:11-31). Par leur interprétation de la loi, ils en étaient venus à exercer une grande influence et une grande autorité dans de nombreux domaines touchant la vie quotidienne. Dans les cas difficiles de droit, les prêtres étaient associés au juge pour prendre des décisions judiciaires, non seulement sur des questions religieuses, mais aussi sur des questions de controverse purement civiles. (Deut. 17: 8-13).

Dans de tels cas, la décision était définitive. L'homme était exhorté à se conformer à la sentence de la loi *« qu'ils t'enseigneront et à la sentence qu'ils auront prononcée. » « L'homme qui, par orgueil, n'écouterà pas le sacrificateur placé là pour servir l'Éternel, ton Dieu ou qui n'écouterà pas le juge, cet homme sera puni de mort. Tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël. » (v. 41, 12 ; voir aussi Deut. 19: 17).*

Il est facilement concevable qu'un groupe d'hommes ayant le contrôle du culte d'une nation, de l'enseignement et de l'interprétation du droit, des relations personnelles intimes, de l'exécution des décisions juridiques, exerce une puissante influence pour le bien ou le mal sur le peuple. Quant au prestige qui était le leur en raison de la nature de leur vocation s'ajoute le revenu libéral que leur procuraient les émoluments de leur fonction, nous pouvons facilement comprendre que le sacerdoce est rapidement devenu une organisation puissante et exclusive.

Les prérogatives de la prêtrise étaient grandes et ses droits étaient jalousement gardés. Comme nous l'avons indiqué précédemment, seuls Aaron et ses descendants pouvaient officier dans le culte sacrificiel. (Ex. 28, 29 ; Lévi. 8-10 ; Nom. 16-18). Personne ne pouvait devenir prêtre s'il n'était pas né dans la famille. Cela mit beaucoup de pression sur la question de la naissance et sur le registre généalogique qui la justifiait. Il incombait à chaque prêtre de prouver sa descendance d'Aaron par des preuves irréfutables. Il ne devait y avoir aucun défaut dans la succession. Chaque étape devait être claire.

Examiner la généalogie de chaque candidat devint la tâche de certains prêtres. Plus tard, elle fut reprise par le Sanhédrin, qui consacra une partie de son temps à ce travail. Si un prêtre prouvait avec succès son droit généalogique à la fonction et passait le test physique requis - s'il n'avait pas une difformité corporelle disqualifiante - il était vêtu de vêtements blancs et son nom était inscrit sur la liste officielle des prêtres autorisés. Il se peut qu'Apocalypse 3: 5 soit basé sur cette coutume. En revanche, s'il ne satisfaisait pas les examinateurs, il était vêtu de noir.

La difformité physique - si le dossier généalogique était satisfaisant - n'empêchait pas le prêtre d'apporter son soutien aux prêtres du temple. (Lévi. 21: 21-23). Si le défaut n'était pas trop important, il pouvait même servir dans des fonctions mineures, comme s'occuper du bois utilisé pour le service de l'autel ou comme gardien.

La fonction sacerdotale étant très sacrée, les règles concernant les personnes qu'un prêtre pouvait ou ne pouvait pas épouser étaient strictement appliquées. Un prêtre ne pouvait pas épouser une femme répudiée par son mari ou divorcée. Il ne pouvait pas épouser une prostituée ou une femme déshonorée. Il ne pouvait épouser qu'une vierge ou une veuve. (v. 7, 8).

Il était aussi demandé aux prêtres de faire attention à la souillure cérémonielle. Ils ne devaient pas toucher de cadavre, sauf celui d'un parent très proche. Dans chaque acte de leur vie, les prêtres devaient être conscients de leur nécessité de se tenir à l'écart de tout ce qui pouvait les souiller. Et cette prudence à l'égard de la souillure physique n'était que le symbole de l'exigence de Dieu pour une grande pureté spirituelle. « Sainteté à l'Éternel » était le mot d'ordre du sacerdoce.

### ❖ Le soutien du sacerdoce

Les prêtres n'avaient pas d'héritage dans le pays comme les autres tribus. « *Ils se nourriront des sacrifices consumés par le feu en l'honneur de l'Éternel et de l'héritage de l'Éternel. Ils n'auront point d'héritage au milieu de leurs frères : l'Éternel sera leur héritage, comme Il le leur a dit.* » (Deut. 18: 1, 2).

Au lieu d'une portion de terre, Dieu a donné aux prêtres certaines parties des sacrifices que les gens apportaient. De tous les sacrifices d'animaux, à l'exception de l'holocauste, qui était entièrement brûlé sur l'autel, et de certains autres sacrifices, les prêtres recevaient l'épaule, les mâchoires et l'estomac. (Deut. 18: 3). Ils recevaient aussi les prémices du grain, du vin, de l'huile et de la laine de mouton, de la farine et d'autres offrandes de viande cuite au four ou à la poêle, mélangée à de l'huile ou séchée. (Lév. 2: 1-10).

Ils recevaient la peau des holocaustes. (Lév. 7: 8). En cas de guerre, une part du butin revenait aussi au sacerdoce, tant les hommes que le bétail et l'or. Il s'agissait parfois d'une somme non négligeable. (Nom. 31: 25-54). Toutes les offrandes par élévation et agitées étaient destinées aux sacrificateurs. (Nom. 18: 8-11). Toutes les offrandes vouées à Dieu leur appartenaient également. (v. 14 ; voir Vers. Darby).

Tous les premiers-nés en Israël, tant hommes que bêtes, étaient aux prêtres, mais il était ordonné que les premiers-nés de l'homme soient rachetés à la somme stipulée de cinq sicles pour chaque enfant. (Nom. 18: 15-19).

L'année du jubilé, les champs dévoués qui n'étaient pas rachetés revenaient aux prêtres. (Lév. 27: 20, 21). En cas d'infraction impliquant des choses saintes, le transgresseur devait non seulement payer la somme estimée à l'origine, mais il devait y ajouter un cinquième et la donner au prêtre. (Lév. 5: 16). Dans le cas d'un préjudice causé à un voisin, où la restitution à la partie lésée n'était pas possible, l'ordre était de la donner « *à l'Éternel, au sacrificateur* ». (Nom. 5: 8). Outre les sources de revenus mentionnées, il y en avait d'autres, plus petites, qu'il n'est pas nécessaire d'aborder ici.

Les dons énumérés ici s'ajoutaient aux revenus de la dîme reçus par les prêtres. Tout Israël avait reçu l'ordre de payer la dîme. (Lév. 27: 30-34). Cette dîme devait être donnée aux Lévites et leur appartenait. (Nom. 18: 21-24). De la dîme que les Lévites recevaient, ils devaient en prélever « *une offrande élevée à l'Éternel, une dîme de la dîme* » et « *l'offrande élevée de l'Éternel à Aaron, le sacrificateur.* » (v. 26-28 ; V. Darby). Il semble que plus tard les dîmes aient été payées directement aux prêtres. (Héb. 7: 5). Certains ont pensé que cela a eu lieu au moment du second temple, lorsque très peu de Lévites revinrent de la captivité et qu'il devint nécessaire d'employer des Néthinien à leur place ; mais ce n'est pas très clair. (Esd. 8: 15-20). En tous cas, les prêtres recevaient la dîme directement ou indirectement du peuple, et comme les prêtres étaient à l'origine peu nombreux, les revenus de cette source étaient probablement plus que suffisants pour leurs besoins.

Les prêtres étaient des ministres de Dieu divinement désignés comme médiateurs entre Dieu et les hommes, particulièrement autorisés à officier à l'autel et au service du sanctuaire. À l'époque où les livres n'étaient pas courants, ils étaient non seulement des interprètes de la loi, mais dans de nombreux cas, la seule source de connaissance des exigences de Dieu. Par leur intermédiaire, le peuple était instruit de la doctrine du péché et de son expiation, dans la justice et la sainteté. Grâce à leur ministère, le peuple a appris comment s'approcher de Dieu, comment obtenir le pardon, comment prier Dieu, combien la loi est inexorable, comment finalement l'amour et la miséricorde prévalaient. Tout le plan du salut leur était présenté dans la mesure où il put être révélé par des types et des offrandes. Chaque cérémonie avait pour but de leur faire comprendre la sainteté de Dieu et les conséquences du péché. Elle leur enseignait aussi la merveilleuse provision faite par la mort de l'agneau. Bien qu'il s'agissait d'un ministère de la mort, il était glorieux dans sa promesse. Il parlait d'un rédempteur, d'un porteur du péché, d'un médiateur. C'était l'Évangile en embryon.

Dans le service du sacerdoce, trois choses ressortent clairement : la médiation, la réconciliation, la sanctification. Chacun de ces éléments mérite une mention spéciale.

### ❖ La médiation

Les prêtres étaient avant tout des médiateurs. C'était essentiellement leur tâche. Bien que le pécheur ait pu apporter l'offrande, il ne pouvait pas répandre le sang. Il ne pouvait pas non plus prendre le pain de proposition, ni offrir d'encens, ni remplir les lampes. Tout cela, quelqu'un d'autre devait le faire pour lui. Bien qu'il ait pu s'approcher du temple, il ne pouvait pas y entrer ; il pouvait fournir le sacrifice mais il ne pouvait pas l'offrir ; de même, il pouvait tuer l'agneau mais il ne pouvait pas verser son sang. Dieu ne lui était accessible que par la médiation du sacerdoce. Il ne pouvait s'approcher de Dieu que par l'intermédiaire d'une autre personne. Tout cela lui rappelait de façon frappante sa nécessité d'un intercesseur, quelqu'un qui puisse intervenir. On peut mieux le comprendre si nous imaginons un cas qui pourrait être vrai.

Un païen qui désire sincèrement adorer Dieu comprend que le Dieu d'Israël est le vrai Dieu et qu'Il vit dans le temple de Jérusalem. Il commence un long voyage et arrive enfin au lieu sacré.

Il entend dire que Dieu habite entre les chérubins dans le lieu très saint, et décide d'entrer dans ce lieu, afin d'adorer Dieu. Mais il n'a pas fait beaucoup de pas dans la cour avant d'être arrêté par un panneau disant qu'aucun étranger ne peut aller au-delà de ce panneau, sauf au péril de sa vie. Il est perplexe. Il veut adorer le vrai Dieu dont il a entendu parler, et on lui a également dit que Dieu désire être adoré. Mais maintenant, il ne peut aller plus loin.

Que doit-il faire ? Il s'informe auprès d'un des adorateurs et on lui dit qu'il doit se procurer un agneau avant de pouvoir s'approcher de Dieu. Il se procure immédiatement l'animal requis et réapparaît.

« Puis-je maintenant voir Dieu ? » On lui répète qu'il ne peut pas entrer.

« Alors pourquoi l'agneau ? » demande-t-il.

« Vous devez le donner au prêtre pour qu'il le sacrifie. »

« Puis-je donc entrer ? »

« Non, il n'y a aucun moyen d'entrer dans le temple ou de voir Dieu. »

« Mais pourquoi ne puis-je pas voir votre Dieu ? Je veux L'adorer. »

« Aucun homme ne peut voir Dieu et vivre. Il est saint et seul celui qui est saint peut Le voir. Le sacrificateur peut entrer dans le premier appartement, mais il y a encore un voile entre lui et Dieu. Seul le souverain sacrificateur peut entrer dans le très saint. Vous ne pouvez pas y entrer vous-même. Votre seul espoir est que quelqu'un compare pour vous. »

L'homme est profondément impressionné. Il n'est pas autorisé à entrer dans le temple. Seul celui qui est saint peut le faire. Il doit y avoir quelqu'un pour le représenter. La leçon s'enfonce profondément dans son âme : il ne peut pas voir Dieu ; il doit avoir un médiateur. Ce n'est qu'ainsi que les péchés peuvent être pardonnés et que la réconciliation peut être faite. Tout le service du sanctuaire est basé sur la médiation. Même si le pécheur a apporté l'agneau, même s'il l'a tué, le service ne peut être efficace que par un médiateur qui répand le « sang » et fait l'application du sacrifice.

### ❖ La réconciliation

La deuxième caractéristique importante du service était la réconciliation. Le péché nous sépare de Dieu. C'est ce qui nous cache Sa face et L'empêche de nous écouter. (És. 59: 2). Mais grâce aux offrandes sacrificielles et aux prières montant avec l'encens, Dieu pouvait être approché, la communion rétablie, la réconciliation effectuée.

De même que la médiation était l'objectif fondamental de la prêtrise, de même la réconciliation était le but des sacrifices offerts quotidiennement tout au long de l'année. Grâce à eux, les bonnes relations entre Dieu et l'homme étaient rétablies. Le péché sépare ; le sang unit. Cela était accompli grâce au ministère du pardon. Il est dit que lorsque toute la congrégation avait péché et avait apporté son offrande pour le péché, les anciens d'Israël posaient leurs mains sur l'offrande ; probablement après avoir confessé ce péché, il leur était pardonné. (Lév. 4: 13, 20). De même, le commandement affirme que lorsqu'un dirigeant commettait un péché et respectait les exigences, il lui était pardonné. (v. 22, 26). La promesse est la même pour n'importe quelle personne : « Il lui sera pardonné. » (v. 27, 35). Par le péché, l'aliénation était apparue, mais maintenant tout est pardonné.

Nous sommes réconciliés avec Dieu par la mort de Son Fils. (Rom. 5: 10). La réconciliation est effectuée par le sang. « *Les sacrificateurs les égorgèrent et répandirent leur sang au pied de l'autel en expiation pour les péchés de tout Israël ; car c'était pour tout Israël que le roi avait ordonné l'holocauste et le sacrifice d'expiation.* » (2 Chr. 29: 24). Dans le premier appartement du sanctuaire, le prêtre entrait, jour après jour, pour communier avec Dieu. Il y avait l'encens sacré passant au-dessus du voile dans le lieu très saint ; il y avait le chandelier, symbole de Celui qui est la lumière du monde ; il y avait la table du Seigneur invitant à la communion ; il y avait l'aspersion du sang, la partie la plus importante du service. C'était un lieu de rapprochement avec Dieu, un lieu de communion. Grâce au ministère du prêtre, le pardon était accordé, la réconciliation effectuée et l'homme mis en communion avec Dieu.

### ❖ La sanctification

La troisième caractéristique importante du service du sanctuaire était celle de la sanctification ou sainteté. L'importance du péché qui est chéri dans le cœur mesure notre distanciation de Dieu. L'étranger pouvait entrer dans la cour du temple. L'âme pénitente pouvait s'approcher de l'autel, le prêtre médiateur pouvait entrer dans le lieu saint. Seul le souverain sacrificateur – et uniquement lui, un jour par an, et seulement après une longue préparation – pouvait entrer dans le lieu très saint. Vêtu de blanc, il pouvait s'approcher tout tremblant du trône de Dieu. Même l'encens devait le cacher partiellement. Il pouvait alors exercer son ministère, non seulement comme celui qui demande le pardon de ses péchés, mais comme réclamant hardiment leur effacement.

Le service quotidien tout au long de l'année, symbolisé par le ministère dans le premier appartement, n'était pas complet en soi. Il devait être complété par le service dans le second appartement. Le pardon agit après la transgression, quand le mal est déjà fait. Certes, Dieu pardonne le péché, mais il aurait été préférable qu'il n'ait pas été commis. C'est pourquoi la puissance de Dieu est disponible. Pardonner la transgression après qu'elle ait été commise est merveilleux, mais ce n'est pas assez. Il doit y avoir un pouvoir qui empêche de pécher. « Va et ne pêche plus » est une possibilité de l'Évangile. Mais ne plus pécher, c'est la sanctification. C'est le but ultime du salut. L'Évangile n'est pas complet sans lui. Nous devons entrer avec Christ dans le lieu très saint.

Certains le feront. Ils suivront l'Agneau partout où Il ira. Ils seront sans tache ni rides. « *Ils sont irrépréhensibles* » devant le trône de Dieu. (Apoc. 14: 5). Par la foi, ils entrent dans le second appartement.

## 4. Le souverain sacrificateur

Le souverain sacrificateur occupait le poste le plus élevé en Israël. Il était le seul à pouvoir officier le Jour des Expiations et lui seul pouvait se présenter devant Dieu dans le lieu très saint. Le sacrificateur ayant la supériorité était appelé sacrificateur oint ou souverain sacrificateur. (Lév. 4: 3; 21: 10). Comme toutes les fonctions inférieures sont incluses dans la supérieure, le souverain sacrificateur était le symbole de tout le sacerdoce. En lui, toutes les fonctions étaient concentrées. Il présentait les offrandes quotidiennement dans le sanctuaire. (Héb. 7: 27; Lév. 6: 19-23). Il s'occupait des lampes et les allumait. (Lév. 24: 2-4; Ex. 30: 8; Nom. 8: 2). Il brûlait l'encens. (Ex. 30: 7, 8). C'était son privilège d'officier personnellement dans n'importe quelle partie du rituel et tout service rendu par les prêtres, l'était en faveur d'Aaron et pour Aaron. Les sacrificateurs n'étaient que ses aides. Ils pouvaient servir à l'autel ; ils pouvaient même entrer dans le premier appartement, mais ils le faisaient en tant que son substitut. Ce qu'ils faisaient, était considéré comme étant fait par Aaron.

Les mêmes règles guidant les prêtres dans leurs contacts personnels avec le peuple ainsi que dans leur vie, s'appliquaient également au souverain sacrificateur et, à certains égards, elles étaient encore plus strictes. Ainsi, tandis que le sacrificateur ne pouvait épouser qu'une vierge ou une veuve, il était interdit au souverain sacrificateur d'épouser une veuve. (Lév. 21: 13, 14). Bien qu'un sacrificateur ne pouvait toucher que le cadavre d'un proche parent, le souverain sacrificateur ne pouvait même pas le faire. (v. 1, 2, 11).

Cette prudence en toutes choses s'étendait même aux vêtements, qui avaient une signification symbolique. De la robe que portait le souverain sacrificateur, il est écrit cela : « *Voici les vêtements qu'ils feront : un pectoral, un éphod, une robe, une tunique brodée, une tiare et une ceinture. Ils feront des vêtements sacrés à Aaron, ton frère, et à ses fils, afin qu'ils exercent Mon sacerdoce.* » (Ex. 28: 4). Ils s'harmonisaient en couleur et en matière avec le tabernacle et étaient ornés de pierres précieuses.

Le pectoral mentionné en premier lieu était un vêtement « carré » suspendu à la poitrine par des chaînettes. Sur ce pectoral se trouvaient quatre rangées de pierres précieuses de trois chacune, sur lesquelles les noms des enfants de Israël étaient gravés, un nom sur chaque pierre. (v. 21). Cette pièce était appelée « *pectoral du jugement* », et Aaron devait le porter « *sur son cœur* » quand il entra dans le lieu saint. (v. 29).

On lit aussi que sur le pectoral, il y avait l'Urim et le Thummim, ces deux pierres mystérieuses qui indiquaient le plaisir ou le déplaisir du Seigneur lorsqu'Il était consulté en cas de besoin. (Lév. 8: 8 ; Ex. 28:30 ; 1 Sam. 28: 6). Du fait qu'elles seraient sur le pectoral, certains ont supposé qu'elles étaient dans une poche utilisée à cet effet. Il semble toutefois préférable de croire qu'elles étaient placées bien en vue sur le pectoral, comme les autres pierres, l'une à gauche, l'autre à droite.

L'éphod était un vêtement court fait « *d'or, de pourpre, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors, en ouvrage d'art.* » (Ex. 28: 6 ; Vers. Ostervald). Il n'avait pas de manches



et pendait sur la poitrine et le dos. Sur les épaules, il y avait deux pierres d'onyx sur lesquelles étaient gravés les noms des enfants d'Israël, six noms sur chaque pierre. « *Tu mettras les deux pierres sur les épauettes de l'éphod, en souvenir des fils d'Israël ; et c'est comme souvenir qu'Aaron portera leurs noms devant l'Éternel sur ses deux épaules.* » (Ex. 28: 12).

Sous l'éphod se trouvait une longue robe en lin bleu, sans manches et sans couture. Autour de l'ourlet de la robe, il y avait « *des grenades de couleur bleue, pourpre et cramoisi, entremêlées de clochettes d'or ... Aaron s'en revêtira pour faire le service ; quand il entrera dans le sanctuaire devant l'Éternel, et quand il en sortira, on entendra le son des clochettes, et il ne mourra point.* » (v. 33-35). Sous la robe de l'éphod se trouvaient les sous-vêtements blancs ordinaires et la culotte de lin.

La ceinture du souverain sacrificateur était faite « *d'or, de fil bleu, pourpre et cramoisi* », comme l'éphod. Elle était placée autour de la robe de l'éphod, assez haut et servait à maintenir le vêtement en place. (Ex. 39: 5 ; 29: 5).

### ❖ Les vêtements d'or

« *Ils feront l'éphod d'or, ... La ceinture sera du même travail. ... Tu feras la robe de l'éphod entièrement d'étoffe bleue. ... Tu feras le pectoral du jugement, ... tu le feras d'or, des clochettes d'or.* » (Ex. 28: 6, 8, 15, 31, 33). Bien que ces vêtements étaient faits de matériaux différents, l'or y occupait une place importante. Si on ajoute aux vêtements la couronne d'or sur la mitre, sur laquelle était écrit « *SAINTEté À L'ÉTERNEL* », les douze pierres précieuses sur lesquelles les noms [des tribus] d'Israël étaient gravés et les deux pierres d'onyx portant aussi les noms d'Israël, et enfin, l'Urim et le Thummim, l'ensemble devait être glorieux et beau. Alors que le souverain sacrificateur se déplaçait lentement et dignement d'un endroit à l'autre, la lumière du soleil se reflétait dans les seize bijoux précieux, les clochettes émettaient un son musical et le peuple était profondément impressionné par la solennité et la beauté du culte de Dieu. Ces vêtements strictement sacerdotaux sont généralement appelés vêtements sacrés et étaient « *pour sa gloire et son ornement.* » (v. 2 ; Vers. Ostervald). Outre ces vêtements, le souverain sacrificateur avait également des vêtements en lin blanc qui n'étaient portés qu'un seul jour dans l'année pour accomplir l'œuvre du Jour des Expiations. (Lév. 16: 4, 23).

### ❖ Le souverain sacrificateur, un symbole

Le souverain sacrificateur, dans sa fonction officielle, n'était pas seulement un homme. C'était une institution, un symbole, il était l'incarnation d'Israël. Il portait les noms [des tribus] d'Israël sur « *les deux pierres d'onyx sur les épauettes ... comme souvenir* » ; il portait « *sur son cœur les noms des fils d'Israël, gravés sur le pectoral du jugement, pour en conserver à toujours le souvenir devant l'Éternel.* » (Ex. 28: 12, 29, 30). Il portait ainsi Israël à la fois sur ses épaules et sur son cœur. Sur ses épaules, il portait le fardeau

d'Israël ; il portait aussi Israël sur le pectoral, – sur son cœur, siège de l'affection et de l'amour, siège de la miséricorde. Dans l'Urim et le Thummim, c'est-à-dire les lumières et la perfection (v. 30, note en marge de la American Revised Version,) - il portait « *constamment sur son cœur le jugement des enfants d'Israël.* » Sur la lame d'or de la mitre portant l'inscription « SAINTETÉ À L'ÉTERNEL », il portait les « *iniquités relatives aux saintes offrandes, commises par les enfants d'Israël,* », « *devant l'Éternel, pour qu'il leur soit favorable.* » (v. 36-38).

Le souverain sacrificateur devait agir pour les hommes dans le service pour Dieu, « *pour faire l'expiation des péchés du peuple.* » (Héb. 2: 17). Il était le médiateur qui s'occupait des coupables. Le souverain sacrificateur représentait le peuple tout entier. Tous les Israélites étaient considérés comme étant en lui. Le privilège qu'il détenait, appartenait à l'ensemble du peuple. (Ex. 19: 6). Le fait que le souverain sacrificateur représentait l'ensemble de la congrégation apparaît par le fait qu'il portait les noms des tribus sur ses épaules, sur les pierres d'onyx et ensuite parce que les noms tribaux étaient gravés sur les douze gemmes du pectoral. L'explication divine de cette double représentation d'Israël sur la robe du souverain sacrificateur était qu'il portera « *en souvenir* » « *leurs noms devant l'Éternel sur ses deux épaules.* » (Ex. 28: 12, 29). De plus, son péché odieux impliquait le peuple dans sa culpabilité : « *Si c'est le sacrificateur ayant reçu l'onction qui a péché et a rendu par là le peuple coupable.* » (Lév. 4: 3). La Septante dit : « *Si le prêtre oint pèche de manière à faire pécher le peuple.* » Le prêtre oint, bien sûr, est le souverain sacrificateur. Quand il péchait, le peuple péchait. Son action officielle était considérée comme leur action. Toute la nation participait à l'offense de son représentant. L'inverse semble être tout aussi vrai. Ce qu'il avait fait en sa qualité officielle, comme le prescrit l'Éternel, était reconnu comme ayant été fait par toute l'assemblée : « *Tout souverain sacrificateur ... est établi pour les hommes.* » (Héb. 5: 1). – (*The National Standard Bible Encyclopedia*, vol. 4, page 2439, art. "Prêtre").

Il convient de souligner le caractère représentatif du souverain sacrificateur. Adam était le représentant de l'homme. Quand il pécha, « *le péché est entré dans le monde, et par le péché ... la mort s'est étendue sur tous les hommes.* » (Rom. 5: 12). « *Par l'offense d'un seul, la mort a régné par lui seul ... par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs.* » (v. 17-19).

De même, Christ, en tant que second homme et dernier Adam, était l'homme représentatif. « *C'est pourquoi il est écrit : Le premier homme, Adam, devint une âme vivante. Le dernier Adam est devenu un esprit vivifiant. ... Le premier homme, tiré de la terre, est terrestre ; le second homme est du Ciel.* » (1 Cor. 15: 45-47). « *Ainsi donc, comme par une seule offense, la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes.* » (Rom. 5:18). « *Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes.* » (v. 19). « *Et comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ.* » (1 Cor. 15:22).

Le souverain sacrificateur, étant dans un sens particulier une figure de Christ, était aussi l'homme représentatif. Il représentait tout Israël. Il portait leurs fardeaux et leurs péchés. Il portait l'iniquité de toutes les choses saintes. Il portait leur jugement. Quand il péchait, Israël péchait. Quand il faisait l'expiation pour lui-même, Israël était accepté.

## 5. Les lévites

Pour assister Aaron et ses fils dans leur fonction, à l'intérieur du sanctuaire, Dieu a sélectionné les membres de la tribu de Lévi, tribu qui avait montré, à plusieurs reprises, son zèle pour le Seigneur. À l'origine, tous les premiers-nés de l'homme et de l'animal appartenaient au Seigneur, selon le commandement spécifique : *« tu consacreras à l'Éternel tout premier-né, même tout premier-né des animaux que tu auras : les mâles appartiennent à l'Éternel. »* (Ex. 13: 2). Une explication plus détaillée est donnée : *« Et lorsque ton fils te demandera un jour : Que signifie cela ? tu lui répondras : Par Sa main puissante, l'Éternel nous a fait sortir d'Égypte, de la maison de servitude ; et, comme Pharaon s'obstinait à ne point nous laisser aller, l'Éternel fit mourir tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, depuis les premiers-nés des hommes jusqu'aux premiers-nés des animaux. Voilà pourquoi j'offre en sacrifice à l'Éternel tout premier-né des mâles, et je rachète tout premier-né de mes fils. »* (v. 14 et 15).

Dieu avait miséricordieusement épargné les premiers-nés des Israélites, mais Il avait tué ceux des Égyptiens. C'est pourquoi Dieu a revendiqué comme sien tout premier né de l'homme et de l'animal. Ceux des bêtes étaient sacrifiés à Dieu, mais ceux de l'homme étaient consacrés à Dieu et un rachat de cinq sicles était payé. (Nom. 3: 46, 47).

Cette loi des premiers-nés a été ensuite modifiée en raison du fait qu'Israël s'était éloigné de Dieu en dansant et en adorant le veau d'or. Lorsque Moïse descendit de la montagne, où il avait reçu les deux tables de la loi contenant les dix commandements, *« il vit le veau et les danses. La colère de Moïse s'enflamma ; il jeta de ses mains les tables et les brisa au pied de la montagne. Il prit le veau qu'ils avaient fait et le brûla au feu ; il le réduisit en poudre, répandit cette poudre à la surface de l'eau et fit boire les enfants d'Israël. »* (Ex. 32: 19, 20). Il lança ensuite cet appel : *« À moi ceux qui sont pour l'Éternel ! Et tous les enfants de Lévi s'assemblèrent auprès de lui. »* (v. 26). Il ordonna alors aux Lévites de tuer tous les irréductibles et les rebelles du peuple, ce qui fut fait sans tarder. *« Et environ trois mille hommes parmi le peuple périrent en cette journée. »* (v. 28).

Parce que la tribu de Lévi répondit à l'appel de Dieu à la consécration, le Seigneur les choisit au lieu des premiers-nés. *« Prends les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de leur bétail ; et les Lévites m'appartiendront. Je suis l'Éternel. »* (Nom. 3: 45). Lors du dénombrement des lévites, il s'avéra qu'ils étaient 22 000 (v. 39), et il y avait 273 premiers nés de plus (v. 43). Dieu demanda que cinq sicles soient donnés pour chacun de ces 273, soit une somme totale de 1.365 sicles, qui furent donnés à Aaron et à ses fils. (v. 47-51). Voici une leçon intéressante sur la comptabilité de Dieu.

La tâche que les Lévites devaient accomplir dans le temple consistait à servir le Seigneur, ils étaient consacrés *« au service du tabernacle »*, ils devaient prendre *« soin de tous les ustensiles de la tente d'assignation, et de ce qui est remis à la garde des enfants d'Israël. »* (Nom. 8: 11; 3: 7, 8). *« Tu donneras les Lévites à Aaron et à ses fils ; ils lui*

*seront entièrement donnés, de la part des enfants d'Israël. » « Fais approcher la tribu de Lévi, et tu la placeras devant le sacrificateur Aaron, pour qu'elle soit à son service. » (Nom. 3: 9, 6). Les Lévites utilisés pour ce service devaient avoir « vingt-cinq ans et au-dessus, tout Lévite entrera au service de la tente d'assignation pour y exercer une fonction. Depuis l'âge de cinquante ans, il sortira de fonction et ne servira plus. » (Nom. 8: 24, 25). Après l'âge de cinquante ans, ils pouvaient encore accomplir certaine tâche, mais pas de « travaux durs » comme c'est le sens de « service », dans les versets 24 à 26.*

La cérémonie publique au cours de laquelle Dieu a échangé le premier-né contre les Lévites était belle et impressionnante. Moïse a reçu l'ordre de prendre tous les Lévites pour les purifier, en faisant « *sur eux une aspersion d'eau expiatoire ; et qu'ils fassent passer le rasoir sur tout leur corps, qu'ils lavent leurs vêtements, et qu'ils se purifient.* » (v. 7). Puis ils ont été amenés devant toute l'assemblée d'Israël, qui s'était rassemblée au tabernacle. Là, les enfants d'Israël *poseront « leurs mains sur les Lévites, ... et Aaron présentera les Lévites en offrande devant l'Éternel, de la part des enfants d'Israël et ils seront employés à faire le service de l'Éternel. »* (v. 10, 11 ; Vers. Ostervald). Après cela, Moïse offrit un sacrifice pour le péché et un autre en holocauste à l'Éternel, « *afin de faire l'expiation pour les Lévites.* » (v. 12).

Ces instructions données à Moïse furent exécutées selon les ordres. « *Moïse, Aaron et toute l'assemblée des enfants d'Israël, firent à l'égard des Lévites tout ce que l'Éternel avait ordonné à Moïse touchant les Lévites ; ainsi firent à leur égard les enfants d'Israël. Les Lévites se purifièrent, et lavèrent leurs vêtements ; Aaron les fit tourner de côté et d'autre comme une offrande devant l'Éternel, et il fit l'expiation pour eux, afin de les purifier. Après cela, les Lévites vinrent faire leur service dans la tente d'assignation, en présence d'Aaron et de ses fils, selon ce que l'Éternel avait ordonné à Moïse touchant les Lévites ; ainsi fut-il fait à leur égard.* » (v. 20-22).

Les mots offrandes et offrir dans les versets cités sont « agiter de côté » et « présenter par élévation » dans l'original.

Certaines offrandes étaient agitées « *devant l'Éternel* » avant d'être utilisées par le peuple. L'offrant prenait une gerbe d'orge ou une partie de l'offrande de nourriture ou l'épaule droite d'un animal, et, debout devant l'autel des holocaustes, il la présentait au Seigneur en vue de Son approbation, en la déplaçant lentement d'un côté à l'autre ou vers le haut et vers le bas, la consacrant ainsi au Seigneur.

De la même manière, les Israélites présentaient les Lévites au Seigneur, Lui demandant de les accepter comme leur offrande en leur propre nom. La version révisée américaine se lit comme suit : « *Aaron offrira les Lévites en offrande balancée devant l'Éternel, de la part des fils d'Israël, afin qu'ils fassent le service de l'Éternel.* » (Nom. 8: 11 ; *Bible annotée Neuchâtel* ; voir aussi *Bible Crampon* 1923). Par cette offrande, les Israélites disaient en effet : « Nous avons péché et rompu Ton alliance. Nous ne nous sommes pas repentis et nous n'avons pas pris position à Ton côté quand l'appel a été fait. Nous sommes maintenant désolés et nous implorons humblement Ton pardon. Nous reconnaissons Ta justice en choisissant les Lévites au lieu de notre premier-né.

Nous ne sommes pas dignes de Te servir ou de servir dans Ton tabernacle. Nous présentons les Lévites en notre nom. Accepte-les, Seigneur, comme notre offrande. »

Dieu avait voulu faire d'Israël un « *royaume de sacrificateurs, et une nation sainte* » (Ex. 19: 6). Le privilège spécial des prêtres était de pouvoir « *s'approcher* » de Dieu. Lorsque Dieu leur parle, le peuple « *se tenait dans l'éloignement.* » (Ex. 20: 18). En se séparant ainsi de Dieu, en demandant à Moïse de leur parler à la place du Seigneur et en dansant devant le veau d'or, ils avaient rejeté l'offre de Dieu de faire d'eux un royaume de sacrificateurs et avaient rompu l'alliance. Maintenant Dieu les rejetait, et au lieu que toute la nation soit un royaume de sacrificateurs, Il choisit la tribu de Lévi pour cet honneur.

Mais Dieu n'a pas abandonné Son peuple. En acceptant les Lévites au nom du peuple, Il acceptait Israël. Désormais, Israël pouvait s'approcher de Dieu grâce au ministère de ceux que Dieu avait désignés pour cette fonction. Aaron et ses fils étaient de la tribu de Lévi. Ils étaient donc des Lévites. Dieu allait maintenant s'occuper des hommes de la tribu de Lévi. Personne d'autre ne pouvait L'approcher dans le sanctuaire.

Mais Israël n'était pas rejeté par Dieu. Il les acceptait si, pour pénitence, ils apportaient leurs offrandes dans Son parvis. Et là, les prêtres exerçaient un ministère en leur faveur ; ils prenaient le sang et le plaçaient sur les cornes de l'autel ; ils entraient dans le lieu saint et offraient des prières à mesure que l'encens sacré montait. Ils prenaient sur eux le péché du pénitent et en faisaient l'expiation ; et en la personne du souverain sacrificateur, ils se présentaient même devant [l'arche de] la miséricorde de Dieu pour faire effacer les péchés. Ils acceptèrent tout cela en plaçant leurs mains sur les Lévites et en les offrant devant Dieu, en leur nom. Par l'intermédiaire du service sacrificiel et le ministère des prêtres, ils étaient à nouveau en communion avec Dieu tandis que par la foi, ils offraient leurs sacrifices, montrant ainsi leur foi en un Rédempteur à venir qui pouvait ôter le péché.

## 6. Consécration et dédicace

Après avoir choisi Aaron et ses fils pour le sacerdoce, Dieu les a fait passer par une période de préparation et de formation à leurs nouvelles fonctions, qui aboutirait à leur installation publique au pouvoir. Chaque étape de ce processus a été décrite par Dieu Lui-même et communiquée à Moïse, qui exécuta fidèlement le commandement de Dieu.

Cette consécration fut une occasion des plus solennelles, qui dura sept jours. Pendant ce temps, les candidats ne furent pas autorisés à quitter le sanctuaire. (Lév. 8: 33). Les sacrifices, la purification et l'onction étaient à l'ordre du jour.

### ❖ Le lavage ou purification

La première cérémonie fut celle du lavage.

*« L'Éternel parla à Moïse, et dit : Prends Aaron et ses fils avec lui, les vêtements, l'huile d'onction, le taureau expiatoire, les deux béliers et la corbeille de pains sans levain ; et convoque toute l'assemblée à l'entrée de la tente d'assignation. Moïse fit ce que l'Éternel lui avait ordonné et l'assemblée se réunit à l'entrée de la tente d'assignation. Moïse dit à l'assemblée : Voici ce que l'Éternel a ordonné de faire. Moïse fit approcher Aaron et ses fils, et il les lava avec de l'eau. »* (Lév. 8: 1-6).

Comme ce lavage était un acte symbolique, un symbole de régénération (Tite 3: 5), les sacrificateurs n'étaient pas autorisés à se laver. Dieu leur enseignait que la pureté dont il avait besoin n'était pas quelque chose qu'ils pouvaient eux-mêmes accomplir. Quelqu'un d'autre devait l'accomplir pour eux.

Cela a dû être une nouvelle expérience pour Aaron d'être lavé par Moïse. On peut facilement imaginer que pendant que les deux frères se dirigeaient vers la cuve, leur esprit était occupé par la signification de ce à quoi ils étaient sur le point de s'engager. Moïse avait reçu des instructions claires du Seigneur et il informa Aaron de ce qui devait être fait. Il se peut qu'Aaron s'y soit un peu opposé, pensant qu'il était capable de se laver lui-même. Cela semble être sous-entendu dans la réplique de Moïse : *« Voici ce que l'Éternel a ordonné de faire. »* (Lév. 8: 5). De sa relation intime avec Dieu, il avait une meilleure compréhension des exigences de Dieu qu'Aaron. Ce n'était pas un bain ordinaire, c'était une purification spirituelle. Aaron ne pouvait pas se purifier du péché. Quelqu'un devait le faire pour lui. D'où le lavage symbolique.

### ❖ L'investiture

Après la purification, Aaron et ses fils ont reçu les vêtements sacrés, insignes de leur fonction. C'était aussi un acte symbolique, c'est pourquoi ils n'étaient pas autorisés à se vêtir eux-mêmes. Moïse, en tant que représentant de Dieu, revêtit Aaron de



*« la tunique, il le ceignit de la ceinture, il le revêtit de la robe, et il plaça sur lui l'éphod, qu'il serra avec la ceinture de l'éphod dont il le revêtit. Il lui mit le pectoral, et il joignit au pectoral l'Urim et le Thummim. Il posa la tiare sur sa tête, et il plaça sur le devant de la tiare la lame d'or, diadème sacré, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. » (v. 13).*

La même chose fut faite aux fils d'Aaron. *« Moïse fit aussi approcher les fils d'Aaron ; il les revêtit de tuniques, les ceignit de ceintures, et leur attacha des bonnets, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. » (v. 13).*

À ce moment-là, Aaron a dû se sentir complètement impuissant. N'y avait-il rien qu'il puisse faire par lui-même ? Fallait-il tout faire à sa place ? N'avait-il même pas le droit de se mettre la tiare lui-même ? Non, Aaron devait se soumettre au commandement de Dieu. Il devait être amené à ressentir sa propre impuissance. Il devait apprendre que rien de ce qu'il pouvait faire ne serait acceptable pour Dieu. Il devait apprendre la leçon de la dépendance totale. C'est Dieu qui le convainc et le prépare. Dieu les revêtit de Sa propre justice. *« Que tes sacrificateurs soient revêtus de justice, et que tes fidèles poussent des cris de joie ! »*, dit le psalmiste (Ps. 132: 9).

Aaron est maintenant entièrement vêtu. Il porte la longue robe bleue, avec les cloches et les grenades. L'éphod avec les deux belles pierres d'onyx sur lesquelles sont gravés les noms des enfants d'Israël, le pectoral avec les douze pierres et l'Urim et le Thurnmim, la tiare et la couronne d'or avec l'inscription, « SAINTETÉ À L'ÉTERNEL ». Il est lavé, il est pur, il est vêtu.

### ❖ L'onction d'Aaron

L'acte suivant était l'onction. L'huile sainte fut versée sur la tête d'Aaron par Moïse. L'ordre de Dieu était : *« Tu prendras l'huile d'onction, tu en répandras sur sa tête et tu l'oindras. »* (Ex. 29: 7). *« Il répandit de l'huile d'onction sur la tête d'Aaron et l'oignit, afin de le sanctifier. »* (Lév. 8: 12). De même que l'investiture d'Aaron avec les vêtements sacerdotaux était une reconnaissance devant les hommes de la position officielle qu'il devait désormais occuper, de même l'onction était l'acceptation de Dieu pour son office sacré et Son témoignage de l'aptitude d'Aaron à l'accomplir. *« L'huile d'onction de son Dieu est une couronne sur lui »*, il est pleinement accepté par Dieu et lui est dédié. (Lév. 21: 12).

*« Dieu ne lui donne pas l'Esprit avec mesure »* est la conclusion à laquelle arrive Jean lorsqu'il contemple l'œuvre de Christ. (Jn 3: 34). L'onction d'Aaron était un versement symbolique surabondant de l'huile sainte. *« C'est comme l'huile précieuse qui, répandue sur la tête, descend sur la barbe, sur la barbe d'Aaron, qui descendait sur le bord de ses vêtements. »* (Ps. 133: 2). Ce déversement abondant d'huile d'onction était, sans aucun doute, révélateur de la plénitude de l'Esprit qui devait reposer sur Aaron alors qu'il exerçait son ministère devant Dieu. (1 Sam. 10: 1, 6 ; 16: 13 ; És. 61: 1 ; Luc 4: 18 ; Act. 10: 38).

## ❖ L'onction du tabernacle

Le récit de la consécration et de l'onction d'Aaron est étroitement lié à celui de la consécration et de l'onction du tabernacle. Lorsque Dieu a donné des instructions à Moïse, il lui a dit de faire une « *huile pour l'onction sainte* » et « *tu en oindras la tente d'assignation et l'arche du témoignage, la table et tous ses ustensiles, le chandelier et ses ustensiles, l'autel des parfums, l'autel des holocaustes et tous ses ustensiles, la cuve et sa base* ». Et « *tu sanctifieras ces choses, et elles seront très saintes, tout ce qui les touchera sera sanctifié.* » (Ex. 30:5-29). Conformément à cet ordre, « *Moïse prit l'huile d'onction, il oignit le sanctuaire et toutes les choses qui y étaient, et le sanctifia. Il en fit sept fois l'aspersion sur l'autel, et il oignit l'autel et tous ses ustensiles, et la cuve avec sa base, afin de les sanctifier.* » (Lév. 8:10, 11). Il est intéressant de noter que les deux appartements, le lieu saint et le lieu très saint, ont été oints au moment de la dédicace, avant qu'Aaron ne commence son ministère dans l'un ou l'autre des appartements. Cette onction comprenait « *l'arche du témoignage, la table et tous ses ustensiles, le chandelier et ses ustensiles, l'autel des parfums* » en fait, tout le « *sanctuaire et toutes les choses qui y étaient.* » (Ex. 30:26, 27 ; Lév. 8:10).

## ❖ Les deux offrandes

L'onction étant terminée, un taureau a été amené comme offrande pour le péché. « *Il fit approcher le taureau expiatoire, et Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur la tête du taureau expiatoire. Moïse l'égorgea, prit du sang, et en mit avec son doigt sur les cornes de l'autel tout autour, et purifia l'autel ; il répandit le sang au pied de l'autel, et le sanctifia pour y faire l'expiation.* » (Lév. 8:14, 15).

Le sang du taureau n'avait pas été transporté dans le sanctuaire, comme ça avait été le cas habituellement, mais il avait été mis sur les cornes de l'autel des holocaustes, et le reste avait été déversé à sa base. Cet acte a purifié et sanctifié l'autel, « *pour y faire l'expiation.* » (v. 15). Il faut souligner que cette offrande n'était ni pour Aaron ni pour ses fils. Elle était pour l'autel. Jusqu'à ce jour, aucun sacrifice n'avait été fait sur lui.

Pourtant, il avait besoin d'être purifié et sanctifié pour que la réconciliation puisse y être faite. Cette offrande pour le péché ne transférait pas le péché à l'autel, comme cela avait lieu en d'autres occasions. Elle purifiait l'autel, non pas d'un péché spécifique, mais du péché en général.

Habituellement, l'holocauste était accompagné d'une offrande pour le péché, et c'était le cas ici. Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur le bélier pour l'holocauste, il fut immolé, et Moïse répandit le sang sur l'autel tout autour. (v. 18, 19). Le bélier fut alors brûlé sur l'autel comme sacrifice « *d'une agréable odeur* », contrairement au bœuf, qui avait été brûlé hors du camp. (v. 21, 17).

Le sacerdoce et le tabernacle étaient tous deux consacrés et oints en préparation du service. Aaron et ses fils furent soumis à un lavage ou purification cérémonielle ; puis ils furent vêtus et Aaron reçut une onction spéciale. Le tabernacle fut également oint, tant

le lieu saint que le lieu très saint, avec toutes les meubles, y compris l'arche elle-même. Pour l'autel des holocaustes, une offrande spéciale pour le péché fut faite, pour le purifier et le sanctifier, afin que la réconciliation puisse s'y faire.

### ❖ Le bélier de la consécration

La cérémonie du bélier de consécration était le dernier acte de la dédicace et de la consécration d'Aaron, de ses fils et du tabernacle. Avec elle, la consécration fut achevée et Aaron et ses fils furent autorisés à effectuer les services de médiation liés à leur sacerdoce.

Dans le récit fait par Moïse, le bélier de consécration est appelé « *l'autre bélier* », car un bélier avait déjà été utilisé pour l'holocauste. (Lév. 8: 22, 18). Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur le bélier qui fut ensuite égorgé. Moïse prit alors du sang et le déposa sur le bout de l'oreille droite d'Aaron, sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit. Il fit de même pour les fils d'Aaron, puis il répandit le sang sur l'autel des holocaustes « *tout autour* ». (v. 23, 24).

L'application du sang sur l'oreille d'Aaron, signifia sans doute la consécration de ce membre au service de Dieu. Désormais, Aaron devait écouter avec diligence les commandements de Dieu et devait fermer ses oreilles au mal. Cette leçon est pour tous et pour toujours, elle est profitable tant aux pasteurs qu'aux laïcs. Elle le serait si elle était suivie. « *L'observation de Sa parole vaut mieux que la graisse des béliers.* » (1 Sam. 15: 22).

Ce sang placé sur le pouce de la main droite d'Aaron signifiait qu'il devait désormais pratiquer la justice. Tout comme l'ouïe est liée à l'esprit, la main est liée à l'activité corporelle. Elle représente les forces vitales, l'acte extérieur, l'action, la justice. Il est écrit de Christ : « *Voici, Je viens... pour faire, ô Dieu, Ta volonté.* » (Héb. 10: 7). « *Ma nourriture* », dit Christ, « *est de faire la volonté de Celui qui M'a envoyé, et d'accomplir Son œuvre.* » (Jn 4: 34). Toucher la main avec le sang signifie la consécration de la vie et du service à Dieu - une consécration totale.

Placer le sang sur l'orteil a une signification similaire. Cela signifie marcher dans la bonne direction, suivre les voies de Dieu, tenir ferme en faveur de la vérité et de la droiture. Cela signifie qu'il faut suivre le chemin de l'obéissance, être dirigé par le Seigneur. Chaque faculté de l'être doit être dédiée à Dieu et consacrée à Son service.

Après avoir appliqué le sang à Aaron et à ses fils, Moïse aspergea l'autel des holocaustes avec le sang du bélier de consécration. L'autel avait déjà été oint avec de l'huile et le sang de l'offrande pour le péché et le sang de l'holocauste lui avaient été aussi appliqués (Lév. 8: 10, 15, 19, 24). Maintenant, il fut aspergé du sang du bélier de consécration.

Cette partie du service terminé, Moïse prit l'épaule droite du bélier, la graisse, les autres parties de l'animal et « *un gâteau sans levain, un gâteau de pain à l'huile, et une galette, et il les posa ... sur les mains d'Aaron et sur les mains de ses fils et il les agita* » pour en

faire une offrande au Seigneur. Après cela, « *il les brûla sur l'autel ... ce fut un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel.* » Moïse prit la poitrine du bélier - la partie qui lui avait été donnée - et l'agita devant le Seigneur. (Lév. 8: 25-29).

### ❖ **L'aspersion de l'huile et du sang**

Après cela, « *Moïse prit de l'huile d'onction et du sang qui était sur l'autel ; il en fit l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur les fils d'Aaron et sur leurs vêtements ; et il sanctifia Aaron et ses vêtements, les fils d'Aaron et leurs vêtements avec lui.* » (Lév. 8: 30).

Le tabernacle avait déjà été oint avec l'huile sainte, ainsi qu'Aaron. (v. 10-12). Maintenant, du sang et de l'huile furent répandus sur Aaron et ses fils et sur leurs vêtements. Cette aspersion « *sanctifia Aaron et ses vêtements, ses fils d'Aaron et leurs vêtements avec lui.* » (v. 30).

Comme acte final de cette cérémonie de consécration, Moïse dit à Aaron et à ses fils de prendre la chair qui restait de l'offrande agitée et de la préparer pour la manger. « *Faites cuire la chair à l'entrée de la tente d'assignation ; c'est là que vous la mangerez, avec le pain qui est dans la corbeille de consécration, comme je l'ai ordonné, en disant : Aaron et ses fils la mangeront. Vous brûlerez dans le feu ce qui restera de la chair et du pain.* » (v. 31, 32). Cela était en accord avec l'ordre enregistré dans Exode 29: 33 : « *Ils mangeront ainsi ce qui aura servi d'expiation afin qu'ils fussent consacrés et sanctifiés ; nul étranger n'en mangera, car ce sont des choses saintes.* »

Il convient de noter que cette consommation de la chair du bélier de consécration est à mettre en contraste avec la consommation de la chair « de l'offrande pour le péché ». La consommation de la chair du bélier de consécration avait pour but de les consacrer et de les sanctifier, alors que la consommation de la chair du bouc de l'offrande pour le péché avait pour but de porter « *l'iniquité de l'assemblée, afin que vous fassiez, pour elle, l'expiation devant le Seigneur.* » (Lév. 10: 17). Il ne faut pas confondre ces deux cérémonies ayant des objectifs distincts.

### ❖ **Aaron à l'autel**

Pendant les sept jours de consécration, ni Aaron ni ses fils n'ont accompli de service sacerdotal liés au ministère du sang et ils ne sont pas entrés dans le sanctuaire. L'onction du tabernacle et des ustensiles, l'aspersion d'Aaron et de ses fils avec le sang et l'huile, l'administration du sang de l'offrande pour le péché, l'holocauste, le bélier de consécration – tout a été fait par Moïse. C'est lui qui entra dans le lieu très saint et qui aspergea l'arche ; c'est lui qui fit « *l'aspersion avec le sang sur le tabernacle et sur tous les ustensiles du culte.* » (Héb. 9:21).

Ce n'est qu'à la fin de la période des sept jours de consécration qu'Aaron et ses fils purent commencer leur fonction de sacrificateurs :

« Le huitième jour, Moïse appela Aaron et ses fils, et les anciens d'Israël. Il dit à Aaron : Prends un jeune veau pour le sacrifice d'expiation et un bélier pour l'holocauste, l'un et l'autre sans défaut, et sacrifie-les devant l'Éternel. Tu parleras aux enfants d'Israël et tu diras : Prenez un bouc, pour le sacrifice d'expiation, un veau et un agneau, âgés d'un an et sans défaut, pour l'holocauste ; un bœuf et un bélier, pour le sacrifice d'actions de grâces, afin de les sacrifier devant l'Éternel ; et une offrande pétrie à l'huile. Car aujourd'hui l'Éternel vous apparaîtra. » (Lév. 9:1-4).

Aaron allait maintenant commencer le service pour lequel il avait été consacré. Il offrit sa propre offrande pour le péché avec l'holocauste et l'offrande de nourriture pour le peuple ; puis il offrit le taureau et le bélier en offrande d'actions de grâces. Tout cela, il l'a fait « *d'après les règles établies* », c'est-à-dire selon les directives et les instructions données par le Seigneur par l'intermédiaire de Moïse (v. 16). Le sang du sacrifice pour le péché fut appliqué sur les cornes de l'autel des holocaustes, et le sang de l'holocauste fut répandu « *sur l'autel tout autour* » (v. 9, 12). Le sang de l'offrande d'actions de grâces fut appliqué de la même manière que le sang de l'holocauste (v. 18).

De tout cela, Moïse était un observateur intéressé. Il était celui à qui le Seigneur avait communiqué Sa volonté. C'était lui qui avait instruit Aaron et ses fils, et il veillait maintenant à ce que tout soit fait « *d'après les règles établies* » ! Ce serait, par exemple, une grave erreur pour Aaron d'asperger le sang de l'offrande pour le péché sur le pourtour de l'autel. Cela ne doit jamais être fait. Le sang de l'offrande doit être mis sur les cornes de l'autel. Encore une fois, ce serait une grave erreur de mettre le sang de l'holocauste sur les cornes de l'autel. Cela ne devait jamais être fait. Le sang de l'offrande devait être répandu sur l'autel tout autour. Le symbolisme exigeait que cela soit fait exactement comme Dieu l'avait ordonné à Moïse. Jusqu'à présent, Aaron ne s'était pas trompé. Tout avait été fait comme Moïse l'avait ordonné ! (v. 21).

### ❖ Aaron dans le sanctuaire

Tandis qu'Aaron se tenait encore sur la plateforme de l'autel des holocaustes, après y avoir terminé sa tâche, il leva la main vers le peuple et le bénit, « *puis il descendit, après avoir offert le sacrifice d'expiation, l'holocauste et le sacrifice d'actions de grâces* » (v. 22). Jusqu'à présent, il n'avait officié qu'à l'autel des holocaustes dans le parvis et n'était pas entré dans le tabernacle. Moïse l'avait jusqu'alors instruit de ce qu'il devait faire. Moïse se rendit maintenant avec Aaron dans le premier appartement du sanctuaire pour l'instruire. Moïse et Aaron entrèrent dans la tente d'assignation, appelé habituellement lieu saint (v. 23). Nous ne savons pas ce qui s'y est passé, mais nous ne nous trompons pas beaucoup en supposant que Moïse donna des instructions à Aaron concernant l'allumage des lampes, la mise en place des pains de proposition, l'offrande de l'encens et l'application du sang sur les cornes de l'autel des parfums.

Comme nous l'avons dit, c'était la première fois qu'Aaron se trouvait à l'intérieur du tabernacle. Quels ont dû être ses sentiments face à l'autel, au chandelier, à la table du

pain de proposition et surtout, ce voile mystérieux, derrière lequel se trouvait la présence même de Dieu ! Quelle responsabilité était désormais la sienne !

*« Moïse et Aaron entrèrent dans la tente d'assignation. Lorsqu'ils en sortirent, ils bénirent le peuple. Et la gloire de l'Éternel apparut à tout le peuple. Le feu sortit de devant l'Éternel, et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses. Tout le peuple le vit ; et ils poussèrent des cris de joie, et se jetèrent sur leur face. »* (Lév. 9: 23, 24). Dieu avait tenu sa promesse : *« Aujourd'hui l'Éternel vous apparaîtra. »* (v. 4).

Dieu avait accepté l'œuvre de l'homme. Le sanctuaire était maintenant consacré et dédié. Les prêtres aussi. Tout était maintenant prêt pour commencer le service pour Israël.

## 7. Prêtres et prophètes

Le temple et son service constituaient une merveilleuse illustration pour Israël. Il était destiné à enseigner à l'homme la sainteté de Dieu, son péché et le chemin conduisant à Dieu. Une des leçons importantes du système sacrificiel était d'enseigner au sacrificateur et au peuple à abhorrer le péché et à le fuir. Quand un homme péchait par inadvertance ou par erreur, il était censé apporter une offrande pour le péché au temple. La première exigence du rituel sacrificiel était l'imposition des mains sur l'animal et la confession du péché par le pécheur. Puis, de sa propre main, il devait tuer l'animal. Ensuite, le prêtre devait prélever le sang et le mettre sur les cornes de l'autel des holocaustes. Les entrailles étaient ensuite brûlées avec la graisse de l'autel et une partie de la chair était mangée par les prêtres dans le lieu saint.

Cela avait pour but d'enseigner l'horreur du péché. Dieu voulait que cette aversion soit si grande que les hommes cesseraient de pécher. Aucune personne normale n'aime tuer un animal innocent, surtout si elle se rend compte que c'est à cause de ses péchés que l'animal doit mourir. Un sacrificateur normal n'aurait certainement pas de plaisir au service du sang qu'il était contraint d'accomplir à cause du péché. Se tenir debout toute la journée, travailler avec les animaux morts, tremper le doigt dans le sang et l'asperger sur l'autel, ne devaient pas être très attrayant ou agréable. Dieu Lui-même dit qu'Il ne prend « *point plaisir au sang des taureaux, des brebis et des boucs .* » (Es. 1:11). Le vrai sacrificateur ne le ferait pas non plus.

Le système sacrificiel offrait aux prêtres une excellente occasion d'enseigner le plan du salut aux coupables. Lorsqu'un pécheur apportait son offrande, le sacrificateur pouvait dire : « Je suis désolé que vous ayez péché et je suis sûr que vous êtes désolé. Dieu, cependant, a prévu le pardon des péchés. Vous avez apporté une offrande. Placez votre main sur cette offrande et confessez votre péché à Dieu. Puis tuez l'agneau innocent et je prendrai le sang et ferai l'expiation pour vous. L'agneau que vous tuez est le symbole de l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde. Le Messie doit venir et donner Sa vie pour le péché du peuple. Par Son sang, vous êtes pardonnés. Dieu accepte votre pénitence. Allez et ne péchez plus. »

Par ce rituel solennel, l'homme serait profondément impressionné par l'horreur du péché et s'éloignerait du temple avec la ferme détermination de ne plus pécher. Le fait qu'il avait tué un animal lui apprendrait que rien d'autre ne peut empêcher que le péché signifie la mort et que lorsque quelqu'un pèche, l'agneau doit mourir.

### ❖ Payer pour le péché

Aussi beau et impressionnant que soit ce service, il pouvait être perverti. Si le pécheur venait à penser que son offrande payait pour le péché qu'il avait commis et que s'il apportait une offrande chaque fois qu'il péchait tout irait bien, il aurait eu une conception totalement erronée de l'intention de Dieu. Pourtant, c'est ainsi que

beaucoup en sont venus à considérer les ordonnances. Ils pensaient que leurs sacrifices payaient pour leurs péchés et que s'ils péchaient à nouveau, un autre sacrifice les expierait.

La repentance et la véritable douleur étaient minimisées. Le peuple en vint à croire que quel que soit leur péché, il pouvait être expié par un don. Par la présentation de leur offrande, ils considéraient que la transaction était terminée. De nombreux sacrificateurs ont encouragé cette attitude du peuple. Le péché n'était pas aussi odieux à leurs yeux que ce qu'il aurait dû être. C'était quelque chose qui pouvait se payer avec le don d'un agneau, qui ne coûtait pas grand-chose. Le résultat fut que « *des milliers de béliers* » et « *des myriades de torrents d'huile* » ont été achetés pour plaire à Dieu. (Mich. 6:7).

### ❖ La perversion du symbole

La rémunération des prêtres provenait en grande partie des sacrifices offerts par le peuple.

Les sacrificateurs en sont donc arrivés à considérer les sacrifices comme un revenu pour eux. En plus des dîmes qu'ils recevaient, les sacrificateurs conservaient une partie de la plupart des sacrifices offerts. Ils recevaient aussi une partie des offrandes d'aliments et des sacrifices de paix [ou sacrifice d'actions de grâces] : farine, huile, maïs, vin, miel et sel, ainsi que des offrandes pour les occasions spéciales.

Ces ordonnances furent facilement perverties. Certains sacrificateurs corrompus comprirent clairement que plus les gens péchaient, plus ils devaient apporter d'offrandes et que la part qui leur revenait était donc plus importante. Ils allèrent même jusqu'à encourager le peuple à pécher. Il est écrit de ces prêtres corrompus : « *Ils se repaissent des péchés de Mon peuple, ils sont avides de ses iniquités* » (Os. 4:8). Ce texte affirme que les sacrificateurs, au lieu de réprimander le peuple et de l'exhorter à s'abstenir de pécher, étaient « avides » de ses iniquités et ils espéraient qu'il pécherait à nouveau et reviendrait avec une autre offrande. Il était financièrement avantageux pour les sacrificateurs de faire apporter de nombreuses offrandes, car chaque offrande s'ajoutait à leurs revenus. Plus le sacerdoce se corrompait, plus la tendance à encourager le peuple à apporter des offrandes augmentait.

Dans 1 Samuel 2, nous trouvons un commentaire intéressant sur les extrêmes auxquels certains prêtres en étaient arrivés dans leur perversion des ordonnances : « *Et voici quelle était la manière d'agir de ces sacrificateurs à l'égard du peuple. Lorsque quelqu'un offrait un sacrifice, le serviteur du sacrificateur arrivait au moment où l'on faisait cuire la chair. Tenant à la main une fourchette à trois dents, il piquait dans la chaudière, dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot ; et tout ce que la fourchette amenait, le sacrificateur le prenait pour lui. C'est ainsi qu'ils agissaient à l'égard de tous ceux d'Israël qui venaient là à Silo. Même avant qu'on fît brûler la graisse, le serviteur du sacrificateur arrivait et disait à celui qui offrait le sacrifice : Donne pour le sacrificateur*



*de la chair à rôtir ; il ne recevra de toi point de chair cuite, c'est de la chair crue qu'il veut. Et si l'homme lui disait : Quand on aura brûlé la graisse, tu prendras ce qui te plaira, le serviteur répondait : Non ! tu donneras maintenant, sinon je prends de force. »* (1 Sam. 2: 13-16).

Cela montre la dégradation du sacerdoce déjà à cette époque. Dieu avait ordonné que la graisse soit brûlée sur l'autel et que si la chair était mangée, elle soit bouillie. Mais les prêtres voulaient que la viande soit crue avec la graisse, afin de pouvoir la faire rôtir. Pour eux, elle n'était plus un repas sacrificiel mais un festin gourmand. Au verset 17, nous lisons : « *Ces jeunes gens se rendaient coupables devant l'Éternel d'un très grand péché, parce qu'ils méprisaient les offrandes de l'Éternel.* »

Cette tendance des sacrificateurs à encourager le peuple à apporter des offrandes pour le péché plutôt que de s'abstenir de pécher s'est accentué au fil des ans. Dans le tabernacle tel qu'il fut d'abord érigé par Moïse, l'autel des holocaustes était assez petit, n'ayant que cinq coudées de côté. Dans le temple de Salomon, l'autel sera agrandi à vingt pieds, soit environ trente pieds de côté. Dans le temple d'Hérode, il était encore plus grand. Il semble que l'autel des holocaustes était de plus en plus grand pour accueillir les offrandes qui y étaient déposées.

### ❖ Une dégradation croissante

Le moment est finalement venu où Dieu devait faire quelque chose, sinon tout le service du temple serait corrompu. Il permit donc la destruction du temple et beaucoup de gens furent emmenés en captivité à Babylone. Avec la disparition du temple, les pratiques allaient naturellement cesser. L'esprit du peuple serait appelé à comprendre la signification spirituelle des ordonnances dont il avait si souvent été témoin, mais qui n'existaient plus. À Babylone, il n'y avait ni holocauste, ni sacrifice pour le péché, ni la fête solennelle du Jour des Expiations. Israël accrochait ses harpes aux saules.

Après soixante-dix ans de captivité, Dieu leur permit de retourner dans leur patrie et à reconstruire le temple. Il espérait qu'ils avaient appris la leçon. Mais ce n'était pas le cas. L'autel des holocaustes est devenu encore plus grand qu'auparavant. Le peuple était devenu plus fermement attaché à la forme, au rituel et au service sacrificiel du temple et il n'a pas tenu compte du message prophétique selon lequel « *l'obéissance vaut mieux que les sacrifices.* » (1 Sam. 15: 22). Les revenus des prêtres provenant des offrandes devinrent importants ; si important, en effet, que l'argent accumulé dans le temple constituait l'une des plus grandes collections de richesses de l'Antiquité et les prêtres devinrent des prêteurs d'argent.

Lors de fêtes telles que la Pâque, Jérusalem était remplie de Juifs venant de Palestine et de l'étranger. Josèphe dit que près d'un million de visiteurs se trouvaient dans la ville en même temps. Israël avait reçu l'ordre de Dieu de ne pas apparaître les mains vides devant le Seigneur, alors tous ces pèlerins apportaient des offrandes. (Deut. 16:16). Il était physiquement impossible pour les sacrificateurs d'offrir autant de sacrifices pour

satisfaire tout le peuple. Ils furent donc encouragés à convertir leurs offrandes en espèce et à laisser cet argent comme argent du temple aux prêtres qui offriraient à leur convenance le sacrifice que l'argent exigeait. On s'est vite aperçu qu'il était plus facile et plus sûr de ne pas faire venir l'animal sacrifié de chez soi. L'offrant courait le risque non seulement de voir l'animal rejeté par le prêtre pour un quelconque défaut, réel ou supposé, mais aussi de subir une perte supplémentaire. Car vendre un animal qui avait été rejeté par les prêtres n'était pas facile, surtout lorsque mille autres personnes essayaient de faire la même chose. Dans certains cas, seul l'argent du temple pouvait être utilisé et un échange était alors facturé. Cette transformation de l'argent commun en argent du temple était une autre source de revenus importante pour les prêtres.

Comme indiqué précédemment, les prêtres étaient divisés en vingt-quatre classes, chacune devant servir une semaine entière, deux fois par an. Lorsque la fonction de souverain sacrificateur devint politique et qu'il était nommé par le gouverneur, la corruption se généralisa. Comme il s'agissait d'un poste très lucratif, les hommes commencèrent à faire des offres pour obtenir la fonction de souverain sacrificateur et celle-ci était en fait vendue au plus offrant. Pour récupérer son argent, le souverain sacrificateur prenait le contrôle de la sélection des classes et seuls les sacrificateurs sur lesquels on pouvait compter pour partager avec les fonctionnaires les revenus importants obtenus à cette époque, étaient appelés à servir à Jérusalem lors des fêtes. La corruption régna à nouveau et nombreux furent les prêtres appelés à servir au temple lors des grandes fêtes uniquement parce qu'ils étaient prêts à partager le butin avec les hauts fonctionnaires. L'ordre dans lequel les prêtres devaient servir fut modifié, et tout le plan de Dieu fut corrompu. La désignation ultérieure de Christ, de « *caverne de voleurs*. » [Mat. 21: 13 ; Luc 19: 46], n'était pas une simple expression poétique ; elle était littéralement vraie.

### ❖ Un sacerdoce corrompu

*« Le sacerdoce était si corrompu, que les prêtres n'avaient aucun scrupule à s'adonner aux actes les plus frauduleux et criminels pour arriver à leurs fins. Ceux qui assumèrent la charge de souverain sacrificateur avant et lors de la première venue de Christ, n'étaient pas des hommes divinement choisis pour la sainte tâche. Avec acharnement, ils aspiraient à cette responsabilité par amour du pouvoir et de l'ostentation. Ils désiraient un poste à partir duquel ils pourraient pratiquer leurs fraudes sous un manteau de piété et ainsi ne pas être découverts. Le souverain sacrificateur occupait un poste de pouvoir et important. Il était non seulement conseiller et médiateur, mais aussi juge ; et ses décisions étaient sans appel. Les prêtres étaient limités par l'autorité des Romains, et le pouvoir de condamner légalement quelqu'un à mort ne leur était pas donné.*

*« Ce pouvoir était entre les mains de ceux qui gouvernaient les Juifs. Des hommes au cœur corrompu tentaient d'occuper la charge importante du sacerdoce. Ils y parvenaient fréquemment par la corruption et l'assassinat. » (Spirit of Prophecy, vol. 2, pages 13, 14 ; Commentaire biblique adventiste, Mat. 26 : 3, p. 218).*

*« Lorsque Jésus entra, il fut indigné de trouver la cour du temple aménagée en marché à bestiaux et un lieu de trafic général. Il n'y avait pas seulement des étals pour les bêtes, mais aussi des tables où les sacrificateurs eux-mêmes faisaient office de courtiers et d'échangeurs d'argent. Il était d'usage que chaque personne qui assistait à la Pâque apporte une pièce d'argent qui était versée aux sacrificateurs à leur entrée dans le temple.*

*« Le change de la monnaie étrangère et des différentes catégories de monnaie pour accommoder les étrangers, la réception de leurs offrandes était devenue un trafic honteux et une source de profit pour les sacrificateurs. Beaucoup venaient de très loin et ne pouvaient pas apporter leurs offrandes sacrificielles. Sous le prétexte d'aider ces personnes, dans la cour extérieure, on vendait des bovins, des moutons, des colombes et des passereaux à des prix exorbitants. La confusion qui en résultait révélait un marché aux bestiaux bruyant, plutôt qu'un temple sacré de Dieu. On pouvait y entendre des marchandages acharnés, des achats et des ventes, des mugissements de bétail, des bêlements de moutons et des roucoulements de colombes, mêlés au tintement de pièces de monnaie et à des disputes hargneuses. Un grand nombre de bêtes étaient sacrifiées chaque année lors de la Pâque, ce qui faisait des ventes immenses dans le temple. Les marchands réalisaient un grand profit, qui était partagé avec les prêtres avarés et les hommes d'autorité parmi les Juifs. Ces spéculateurs hypocrites, sous couvert de leur sainte profession, pratiquaient toutes sortes d'extorsions et ont fait de leur fonction sacrée, une source de revenus personnels. » (Spirit of Prophecy, vol. 2, pages 115, 116).*

Ces conditions, bien sûr, n'existaient pas à l'origine. Ce n'est qu'après des siècles de transgression, que la corruption a atteint les sommets dépeints ici. Mais il était relativement tôt pour que les abus commencent à s'infiltrer, comme le montre la citation du livre de Samuel dans la première partie de ce chapitre.

Les prêtres ayant ainsi perdu de vue l'intention première des offrandes et pervertissaient le plan de Dieu dans les sacrifices, il devenait nécessaire de leur envoyer des avertissements. Pour ce faire, Dieu s'est servi des prophètes. Dès le début, le message des prophètes à Son peuple a été : *« L'Éternel trouve-t-Il du plaisir dans les holocaustes et les sacrifices, comme dans l'obéissance à la voix de l'Éternel ? Voici, l'obéissance vaut mieux que les sacrifices et l'observation de Sa parole vaut mieux que la graisse des béliers. »* (1 Sam. 15: 22). Pour certains des sacrificateurs apostats, il semblait catastrophique que le peuple cesse de pécher, car les offrandes pour le péché cesseraient. C'est à cela que se réfère l'auteur des Hébreux lorsqu'il dit : *« En effet, la loi, qui possède une ombre des biens à venir, et non l'exacte représentation des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices qu'on offre perpétuellement chaque année, amener les assistants à la perfection. Autrement, n'aurait-on pas cessé de les offrir, parce que ceux qui rendent ce culte, étant une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de leurs péchés ? »* (Héb. 10: 1, 2).

## ❖ Le prophète rappelle l'apostasie

L'Ancien Testament peut être mieux compris lorsque l'on comprend la lutte entre le sacrificateur et le prophète. C'était une lutte tragique, qui se terminait dans de nombreux cas par la victoire des sacrificateurs. Le prophète est le porte-parole de Dieu. Le peuple peut se tromper et les sacrificateurs peuvent se tromper. Cependant, Dieu n'est pas sans témoin. Dans de telles circonstances, il envoie un prophète à son peuple pour le ramener sur le droit chemin.

On peut facilement imaginer que les prophètes n'étaient pas populaires auprès des sacrificateurs. Tandis que les sacrificateurs servaient chaque jour dans le temple, invitant le peuple à apporter ses sacrifices, les prophètes recevaient l'ordre de Dieu de prendre position près de la porte du temple pour avertir le peuple de ne plus apporter d'offrandes. Voici ce que dit Jérémie : « *La parole qui fut adressée à Jérémie de la part de l'Éternel, en ces mots : Place-toi à la porte de la maison de l'Éternel, et là, publie cette parole et dis : Écoutez la parole de l'Éternel, vous tous, hommes de Juda, qui entrez par ces portes, pour vous prosterner devant l'Éternel ! Ainsi parle l'Éternel des armées, le Dieu d'Israël : Réformez vos voies et vos œuvres, et Je vous laisserai demeurer dans ce lieu. Ne vous livrez pas à des espérances trompeuses, en disant : C'est ici le temple de l'Éternel, le temple de l'Éternel, le temple de l'Éternel !* » (Jér. 7: 1-4).

Puis les prophètes exhortèrent de nouveau le peuple à modifier ses habitudes et à ne pas se fier aux paroles mensongères. « *Quoi ! dérober, tuer, commettre des adultères, jurer faussement, offrir de l'encens à Baal, aller après d'autres dieux que vous ne connaissez pas !... Puis vous venez vous présenter devant Moi, dans cette maison sur laquelle Mon nom est invoqué, et vous dites : Nous sommes délivrés !... Et c'est afin de commettre toutes ces abominations !* » (v. 9, 10). Puis Il ajoute de façon significative : « *Car Je n'ai point parlé avec vos pères et Je ne leur ai donné aucun ordre, le jour où Je les ai fait sortir du pays d'Égypte, au sujet des holocaustes et des sacrifices. Mais voici l'ordre que Je leur ai donné : Écoutez Ma voix, et Je serai votre Dieu, et vous serez Mon peuple ; marchez dans toutes les voies que Je vous prescris, afin que vous soyez heureux.* » (v. 22, 23).

## ❖ L'obéissance vaut mieux que les sacrifices

Écoutez ce que Dieu dit par le biais d'Ésaïe : « *Qu'ai-Je affaire de la multitude de vos sacrifices ? dit l'Éternel. Je suis rassasié des holocaustes de béliers et de la graisse des veaux ; Je ne prends point plaisir au sang des taureaux, des brebis et des boucs. Quand vous venez vous présenter devant Moi, qui vous demande de souiller Mes parvis ? Cessez d'apporter de vaines offrandes : J'ai en horreur l'encens, les nouvelles lunes, les sabbats et les assemblées ; Je ne puis voir le crime s'associer aux solennités. Mon âme hait vos nouvelles lunes et vos fêtes ; elles Me sont à charge ; Je suis las de les supporter. Quand vous étendez vos mains, Je détourne de vous Mes yeux ; quand vous multipliez les prières, Je n'écoute pas : Vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous, purifiez-vous,*

*ôtez de devant Mes yeux la méchanceté de vos actions ; cessez de faire le mal. Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, protégez l'opprimé ; faites droit à l'orphelin, défendez la veuve. » (És. 1: 11-17).*

Notez les expressions fortes : « *Je suis rassasié des holocaustes de béliers* » ; « *Je ne prends pas plaisir au sang des taureaux* » ; « *Qui vous demande ... [cela] ?* » « *Cessez d'apporter de vaines offrandes* » ; « *J'ai en horreur l'encens* » ; « *Mon âme hait vos nouvelles lunes et vos fêtes* » ; « *elles me sont à charge* » ; « *Je n'écoute pas : vos mains sont pleines de sang.* »

Amos dit : « *Je hais, Je méprise vos fêtes, Je ne puis sentir vos assemblées. Quand vous me présentez des holocaustes et des offrandes, Je n'y prends aucun plaisir ; et les veaux engraisés que vous sacrifiez en actions de grâces, Je ne les regarde pas.... Bien que tu M'offres des holocaustes et tes offrandes de viande, Je ne les accepte pas, ni les sacrifices de paix de tes bêtes grasses.* » (Am. 5: 21, 22).

Michée demande avec la même tension : « *Avec quoi me présenterai-je devant l'Éternel, pour m'humilier devant le Dieu Très-Haut ? Me présenterai-je avec des holocaustes, avec des veaux d'un an ? L'Éternel agréera-t-Il des milliers de béliers, des myriades de torrents d'huile ? Donnerai-je pour mes transgressions mon premier-né, pour le péché de mon âme le fruit de mes entrailles ?* » (Mich. 6: 6, 7). Il répond ainsi à la question : « *On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien et ce que l'Éternel demande de toi, c'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde et que tu marches humblement avec ton Dieu.* » (v. 8).

Le dernier prophète de l'Ancien Testament dit : « *Maintenant, à vous cet ordre, sacrificateurs ! ... Mais vous, vous vous êtes écartés de la voie, vous avez fait de la loi une occasion de chute pour plusieurs, vous avez violé l'alliance de Lévi, dit l'Éternel des armées. Et Moi, Je vous rendrai méprisables et vils aux yeux de tout le peuple, parce que vous n'avez pas gardé Mes voies, et que vous avez égard à l'apparence des personnes quand vous interprétez la loi.* » (Mal. 2: 1, 8, 9).

David avait raison quand il disait : « *Si tu eusses voulu des sacrifices, je T'en aurais offert ; mais Tu ne prends point plaisir aux holocaustes. Les sacrifices qui sont agréables à Dieu, c'est un esprit brisé : O Dieu ! Tu ne dédaignes pas un cœur brisé et contrit.* » (Ps. 51: 16, 17).

### ❖ **Les prêtres s'opposent aux prophètes**

Dieu n'aurait guère pu utiliser des mots plus forts que ceux utilisés pour réprimander les sacrificateurs et le peuple, mais Il avait absolument raison. Les prêtres avaient corrompu l'alliance. Ils avaient appris au peuple à pécher et leur avait fait croire qu'une offrande ou un sacrifice paierait pour le péché. Ils méritaient la réprimande du Seigneur qu'Il envoyait par ses prophètes. Les résultats étaient ceux que l'on pouvait attendre dans de telles circonstances. Une haine amère contre les prophètes se développait parmi de nombreux sacrificateurs. Ils détestaient les hommes qui avaient été envoyés pour les réprimander. Une grande partie de la persécution des prophètes dans l'Ancien

Testament était menées ou initiées par les sacrificateurs. Ce n'est pas tant le peuple que les sacrificateurs qui s'opposèrent et persécutèrent les prophètes.

Les opposants constants de Christ étaient les sacrificateurs, les scribes et les pharisiens. C'était à eux que Christ réserva Sa réprimande la plus cinglante : *« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous bâtissez les tombeaux des prophètes et ornez les sépulcres des justes et que vous dites : Si nous avons vécu du temps de nos pères, nous ne nous serions pas joints à eux pour répandre le sang des prophètes. Vous témoignez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. Comblez donc la mesure de vos pères. Serpents, race de vipères ! Comment échapperez-vous au châtement de la géhenne ? C'est pourquoi, voici, Je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez de verges les autres dans vos synagogues et vous les persécuterez de ville en ville, afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu sur la terre, depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. Je vous le dis en vérité, tout cela retombera sur cette génération. »* (Mat. 23:29-36).

### ❖ Va, et ne pêche plus

Christ était un prophète. En tant que tel, Il fit entendre le message prophétique suivant : *« L'obéissance vaut mieux que les sacrifices »*, *« Va et ne pêche plus »*, c'est ainsi qu'Il parlait. (Jn 8: 11). Il annula le système sacrificiel en s'offrant Lui-même sur le Calvaire. Christ n'offrit personnellement aucun sacrifice. Il ne pécha pas, et en enseignant aux hommes à ne pas pécher, Il frappa au cœur même de cette perversion sacerdotale. Bien que Christ ait pris soin de ne pas offenser inutilement, et bien qu'Il ait envoyé les lépreux aux sacrificateurs pour qu'ils les examinent, (Luc 17: 14), le fait que Christ ne fut pas vu dans le temple avec l'offrande habituelle n'échappa pas à l'attention des fonctionnaires.

Ils estimèrent que Son message constituait une réprimande pour leurs pratiques et ils furent heureux de trouver une accusation contre Lui dans Ses paroles concernant le temple. (Mat. 26:61). Les prêtres détestaient Christ et quand le temps fut venu, Il suivit la longue lignée des nobles héros parmi les prophètes en donnant Sa vie. Les prêtres rejetèrent le message prophétique. Ce furent eux qui, en réalité, provoquèrent la crucifixion de Christ. En cela, ils remplirent la mesure de leur iniquité. Ils croyaient en des sacrifices pour les péchés et que grâce à cette disposition, le pardon pouvait être obtenu. La plupart des prêtres ne comprirent pas ou du moins n'enseignèrent pas le plus grand message de la victoire sur le péché : le message prophétique.

Il ne faut cependant pas penser que tous les sacrificateurs étaient méchants. Il y en avait beaucoup de fidèles parmi eux. Certains des sacrificateurs, en effet, étaient aussi des prophètes, comme Ézéchiél. L'intention de Dieu était que chaque sacrificateur ait l'esprit prophétique et fasse résonner le message prophétique. Dans le plan de Dieu,

il ne suffit pas d'essayer de remédier aux problèmes après qu'un tort a été commis. Il vaut bien mieux prévenir le mal que d'essayer de le guérir. Aussi merveilleux que soit le fait d'être élevé au-dessus du péché et de la dégradation, il est encore plus merveilleux de ne pas pécher. « *Va, et ne pêche plus* » est le vrai message prophétique. Il vaut mieux obéir que de faire des sacrifices.

Chaque serviteur de Dieu devrait faire écho à ce message s'il veut accomplir le conseil de Dieu. Dieu a toujours eu besoin de prophètes. Ils sont Ses messagers pour corriger le mal. Lorsque des tendances erronées apparaissent parmi Son peuple, Dieu envoie Ses prophètes pour corriger ces tendances et réprimander le peuple.

La leçon pour cette époque ne doit pas être perdue. L'œuvre du prophète n'est pas terminée tant que l'œuvre du Seigneur sur la Terre n'est pas terminée. Dieu veut que Ses ministres fassent retentir le message prophétique. Quand les abus s'infiltrèrent, il faut élever la voix, en rappelant au peuple les bonnes voies du Seigneur. Et derrière chaque message, il doit y avoir l'appel à l'abstinence du péché, à la sanctification, à la sainteté. Les prophètes ont dit, « *l'obéissance vaut mieux que les sacrifices.* » Christ a dit : « *Va, et ne pêche plus.* » Chaque pasteur doit illustrer cette doctrine dans sa vie et l'enseigner avec ses lèvres. Dans la mesure où il n'y parvient pas, il est loin de jouir de son grand privilège. De tous les temps, le moment est venu d'envoyer le message prophétique jusqu'aux extrémités de la Terre. Tel était le commandement de Christ lorsqu'Il confia la grande mission évangélique de faire de toutes les nations des disciples, « *enseignez-leur à observer tout ce que Je vous ai prescrit.* » (Mat. 28: 20). Ce commandement d'observer toutes choses est parallèle au message prophétique selon lequel « *l'obéissance vaut mieux que les sacrifices* ». Lorsque ce travail sera terminé, la fin viendra.

## 8. Les holocaustes

*OLAH* est le mot hébreu habituellement utilisé pour « holocauste ». Il signifie « ce qui s'élève » ou « ce qui monte ». Un autre mot parfois utilisé est *kaliyl*, qui signifie « en entier ». La version Louis Segond 1910 contient le mot « holocauste », c'est-à-dire ce qui est entièrement brûlé.

La principale source d'information concernant les différentes offrandes brûlées se trouve dans le premier chapitre du livre du Lévitique. On y trouve ces instructions : « *Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Lorsque quelqu'un d'entre vous fera une offrande à l'Éternel, il offrira du bétail, du gros ou du menu bétail. Si son offrande est un holocauste de gros bétail, il offrira un mâle sans défaut ; il l'offrira à l'entrée de la tente d'assignation, devant l'Éternel, pour obtenir Sa faveur. Il posera sa main sur la tête de l'holocauste, qui sera agréé de l'Éternel, pour lui servir d'expiation. Il égorgera le veau devant l'Éternel ; et les sacrificateurs, fils d'Aaron, offriront le sang et le répandront tout autour sur l'autel qui est à l'entrée de la tente d'assignation.* » (Lév. 1:2-5).

L'holocauste était une offrande volontaire (v. 3), contrairement aux autres offrandes, qui étaient obligatoires. Un homme pouvait apporter non seulement un taureau, comme dans les versets ci-dessus, mais aussi un mouton ou un bouc et même des tourterelles ou des jeunes pigeons. (v. 10, 14). Ce devait cependant être un animal pur, comme dans toutes les offrandes et dans le cas des animaux, un mâle. Après l'avoir apporté sur le lieu préparé pour l'abattage des sacrifices, près de la porte du tabernacle, l'offrant devait poser sa main sur la tête de l'animal qui sera « *agréé de l'Éternel, pour lui servir d'expiation* » (v. 4). Il tuait ensuite l'animal en l'égorgeant et le coupait en morceaux. (v. 5, 6). Lorsque l'animal était mort ? le sacrificateur prenait le sang dans un récipient et le répandait « *tout autour sur l'autel.* » (v. 5). Après que l'animal ait été coupé en morceaux, l'intérieur et les pattes étaient lavés dans de l'eau, puis les morceaux étaient réassemblés et placés en ordre sur l'autel pour y être brûlés. (v. 8). Tout l'animal, y compris « *la tête et la graisse* », était entièrement consommé sur l'autel. Mais la peau n'était pas incluse ; elle était donnée au sacrificateur officiant. (Lév. 7:8).

Si des tourterelles ou des jeunes pigeons étaient utilisés, le sacrificateur les tuait en leur rompant la nuque et en aspergeait ou en exprimait le sang sur le côté de l'autel. (Lév. 1:15). Après cela, le corps de l'oiseau était placé sur l'autel et y était consommé comme un holocauste ordinaire, les plumes et le jabot étant d'abord enlevés. (Lév. 1:16).

Les holocaustes étaient les plus caractéristiques de toutes les offrandes, comportant en elles-mêmes, les qualités essentielles des autres sacrifices. Avant le Sinaï, toutes les offrandes étaient des holocaustes. Ce n'étaient pas des offrandes pour le péché ; pourtant, l'expiation se faisait par eux. (v. 4). Cela est clairement indiqué dans le cas de Job. Il offrait des holocaustes pour ses enfants, car, disait-il, « *Peut-être mes fils ont-ils péché et ont-ils offensé Dieu dans leur cœur.* » (Job 1:5). Les holocaustes avaient été choisis parce qu'ils avaient été prescrits sur le mont Sinaï et parce qu'ils étaient des



« *sacrifices consumé par le feu et qui [Me] sont d'une agréable odeur.* » (Nom. 28: 1). En cela, ils étaient comme les offrandes de viande et d'actions de grâces, qui étaient aussi des offrandes d'une agréable odeur. (Lév. 2: 2 ; 3: 5). Quel que soit l'autre sacrifice, il était approprié d'y ajouter un holocauste en guise de confirmation et de consécration. Il signifiait une consécration complète. Il était entièrement offert à Dieu. Rien n'était retenu par celui qui l'offrait. Il était entièrement consommé sur l'autel. (Lév. 1: 9, 13, 17).

Les offrandes brûlées pouvaient être offertes seules, mais la coutume la plus courante était de les ajouter aux offrandes pour le péché [ou offrande de culpabilité, ou sacrifice d'expiation suivant les versions]. Dans ce cas, l'autre offrande est présentée en premier, suivie de l'holocauste. (Lév. 9: 7, 15, 16).

- **Une consécration totale**

Les holocaustes étaient utilisés à de nombreuses occasions telles que : la purification des lépreux. (Lév. 14: 19, 20), la purification des femmes après l'accouchement. (Lév. 12: 6-8) et aussi en cas de souillure cérémonielle. (Lév. 15: 15, 30). Dans ces cas, une offrande pour le péché était utilisée ainsi qu'un holocauste. Le premier expiait le péché, le second montrait l'attitude de l'offrant envers Dieu par une consécration sans réserve.

L'holocauste a joué un rôle important dans la consécration d'Aaron et de ses fils. (Ex. 29: 15-25 ; Lév. 8: 18), ainsi que dans leur initiation au ministère. (Lév. 9: 12-14). Il fut aussi utilisé en relation avec le vœu de naziréat. (Nom. 6: 14). Dans tous ces cas, il représentait la consécration totale de l'individu à Dieu. L'offrant se plaçait symboliquement sur l'autel, consacrant ainsi sa vie entière à Dieu.

Il n'est pas difficile de voir le lien entre ces cérémonies et la déclaration de Romains 12: 1 : « *Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable.* » Nous devons être entièrement consacrés à Dieu. Nous devons être parfaits. Ce n'est que lorsque toutes les impuretés étaient retirées de l'holocauste qu'il était acceptable pour Dieu et qu'il était autorisé à être placé sur l'autel comme un « *sacrifice consumé par le feu ... d'une agréable odeur* » pour le Seigneur. Cela pour le péché. Tout péché, toute souillure de la chair et de l'esprit, doit être enlevé avant que nous puissions être acceptables pour Dieu. (2 Cor. 7: 1).

En tant qu'offrande entièrement consumée sur l'autel, l'holocauste représente, dans un sens particulier, Christ qui s'est consacré entièrement, totalement, au service de Dieu. Cette représentation de Christ constitue un exemple à suivre, pas à pas pour l'homme. Elle enseigne la consécration totale. Il est, à juste titre, placé en tête de la liste des offrandes énumérées dans le Lévitique. Il nous est dit très clairement que pour être d'une « *agréable odeur* » pour Dieu, le sacrifice doit être un sacrifice d'abandon total. Tout doit être placé sur « l'autel ». Rien ne doit être retenu.

L'holocauste, nous enseigne que Dieu « *ne fait point d'acception de personnes* » (Act. 10: 34). L'homme pauvre qui apporte ses deux tourterelles est tout aussi acceptable que

le riche qui apporte un bœuf ou que Salomon qui offrit mille offrandes. (1 Rois 3: 15). Les deux petites pièces [de monnaies] sont aussi agréables à Dieu que l'abondance des riches. Chacun est accepté en fonction de ses capacités.

Une autre leçon de l'holocauste est celle de l'ordre. Dieu veut de l'ordre dans Son œuvre. Il donne des directives précises à ce sujet. Le bois doit être arrangé sur le feu et non pas simplement empilé. Les morceaux de l'animal devaient être disposés « *en ordre sur le bois.* » (Vers. *Nouvelle King James*, 2007) et non pas simplement jetés sur le feu. (Lév. 1: 7, 8, 12). L'ordre est la première loi du ciel. « *Dieu n'est pas un Dieu de désordre.* » Il veut que Son peuple fasse les choses « *avec bienséance et avec ordre.* » (1 Cor.14: 33, 40).

Une autre leçon importante est celle de la propreté. Avant que les morceaux de l'animal soient brûlés sur l'autel, « *les entrailles et les jambes* » devaient être lavées dans l'eau (Lév. 1:9). Cela pourrait sembler inutile.

Ces morceaux devaient être consumés sur l'autel. Les laver avant de les brûler pouvait paraître une perte de temps. Mais tel n'est pas le raisonnement de Dieu. L'ordre donné était de laver chaque morceau ; rien d'impur ne doit être placé sur l'autel. Donc les morceaux étaient lavés puis soigneusement posés en ordre sur le bois de l'autel.

### ❖ La purification par le feu et l'eau

Trois éléments de purification étaient utilisés dans le service : le feu, l'eau et le sang. Le feu, emblème du Saint-Esprit, est un agent purificateur. Quand Christ entre dans Son temple, Il est « *comme le feu d'un raffineur.* » « *Il s'assiera [comme] celui qui affine et purifie l'argent ; et Il purifiera les fils de Lévi, et les affinera comme l'or et comme l'argent, et ils apporteront à l'Éternel une offrande en justice.* » (Mal. 3: 2, 3). Il purifiera Son peuple par « *l'esprit qui consume.* » (És. 4: 4 ; Vers. Ostervald).

La question suivante est posée : « *Qui de nous pourra rester auprès d'un feu dévorant ? Qui de nous pourra rester auprès de flammes éternelles ?* » (És. 33: 14). « *Notre Dieu est aussi un feu dévorant.* » (Héb. 12: 29). Le feu est la présence de Dieu qui consume ou purifie.

Le feu de l'autel n'était pas un feu ordinaire. À l'origine, il provenait de Dieu. « *Le feu sortit de devant l'Éternel et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses. Tout le peuple le vit et ils poussèrent des cris de joie, et se jetèrent sur leur face.* » (Lév. 9: 24).

Dieu avait accepté leur sacrifice. Il était propre, lavé et « *en ordre* », prêt pour le feu et le feu « *sortit de devant l'Éternel.* ». Ce feu de l'autel était toujours maintenu allumé et il ne devait pas s'éteindre. Comme il venait de Dieu, il était appelé « feu sacré » par opposition au feu commun et ne devait être utilisé que dans le service. L'eau est emblème à la fois du baptême et du Seigneur, deux agents de purification. « *Christ a aimé l'Église et s'est livré Lui-même pour elle, afin de la sanctifier par la parole, après l'avoir purifiée par le baptême d'eau.* » (Éph. 5: 25, 26). « *Il nous a sauvés, non à cause*

*des œuvres de justice que nous aurions faites, mais selon Sa miséricorde, par le baptême de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit, qu'Il a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur. » (Tite 3: 5, 6). Il a été dit à Paul « sois baptisé, et lavé de tes péchés. » (Act. 22: 16). Lorsque les morceaux de l'animal utilisé pour l'holocauste étaient lavés avant d'être placés sur l'autel, cela enseignait au peuple non seulement l'ordre et la propreté, mais aussi la leçon spirituelle qu'avant de placer quoi que ce soit sur l'autel, avant qu'il ne soit accepté par Dieu, il devait être propre, lavé, pur, saint.*

### ❖ **La vie est dans le sang**

Dans l'holocauste, comme dans toutes les offrandes, le sang est l'élément vital, l'élément important. C'est lui qui fait l'expiation pour l'âme. Le passage classique traitant de ce sujet se trouve dans Lévitique 17: 11 : *« Car l'âme de la chair est dans le sang ; et Moi, Je vous l'ai donné sur l'autel, pour faire expiation pour vos âmes ; car c'est le sang qui fait propitiation pour l'âme. »* (Vers. Darby, 1991).

La vie de la chair est dans le sang. C'est le sang qui fait l'expiation *« pour l'âme »*. Lorsque le sang était répandu sur l'autel et que le feu descendait et consumait le sacrifice, cela indiquait l'acceptation du substitut par Dieu. Il *« sera agréé de l'Éternel, pour lui servir d'expiation. »* (Lév. 1: 4). Cette expiation était faite *« pour l'âme »* qui était dans le sang. Mais ce sang, qui représentait la vie, n'était efficace qu'après la mort de la victime. Si Dieu avait eu l'intention de transmettre l'idée que c'était le sang, en tant que tel, qui était utile sans la mort, Il l'aurait fait savoir. On aurait pu prélever une certaine quantité de sang de l'animal sans le tuer, comme on le fait aujourd'hui pour les transfusions sanguines. Le sang aurait donc pu être donné sans qu'il y ait mort.

Mais ce n'était pas le plan de Dieu. Le sang n'était pas utilisé avant que la mort n'ait eu lieu. De même avec Christ. Ce n'est qu'après Sa mort que le sang et l'eau coulèrent (Jn 19: 34). Christ *« est venu avec de l'eau et du sang ; non avec l'eau seulement, mais avec l'eau et avec le sang. »* (1 Jn 5: 6). On ne saurait trop insister sur le fait que *« la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance »,* ceux qui sont appelés reçoivent la promesse d'un héritage éternel. (Héb. 9: 15).

C'est la mort expiatoire de Christ qui a rendu possible notre salut. Ainsi, la croix doit toujours être au centre du Christianisme. Mais le pouvoir du sang de purifier et de sauver, dépend de la vie de Celui qui l'a donné. C'est le sang qui fait l'expiation en raison de la vie qu'Il a vécue et qui est mort pour nous. Cette vie était une vie sans péché. Il y a un pouvoir dans une telle vie. Aucun homme n'est sauvé par la loi. Aucun homme n'est sauvé par les bonnes œuvres et aucun homme n'est sauvé par le simple fait de se conformer à des règles. *« Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ. »* (Rom. 5: 10).

## ❖ Acceptable pour Dieu

L'holocauste était « *un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel.* » (Lév. 1: 17). Cela plaisait au Seigneur. Cela lui était acceptable. Certaines des raisons de cette acceptation ont été données. Nous les soulignerons maintenant.

Comme l'holocauste était, avant tout, un type de l'offrande parfaite de Christ, il est naturel qu'il soit agréable à Dieu. De même que le sacrifice doit être sans défaut, parfait, de même Christ était « *l'Agneau sans défaut et sans tache* », « *qui nous a aimés et qui s'est livré Lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur.* » (1 Pier. 1: 19 ; Éph. 5: 2). Christ, tel qu'Il est figuré dans l'holocauste, représente une consécration complète, un dévouement entier, un abandon complet, un don de tout, afin qu'Il puisse en sauver quelques-uns.

L'holocauste était agréable à Dieu car il révélait, dans le cœur de l'offrant, un désir de se consacrer à Dieu. L'offrant disait en effet : « Seigneur, je veux Te servir. Je me place sans réserve sur l'autel. Je n'ai rien pour moi. Accepte-moi dans le substitut. » Une telle attitude est d'une agréable odeur au Seigneur.

L'holocauste était d'une agréable odeur pour Dieu parce que c'était une offrande volontaire. Il n'était pas exigé sauf en relation avec d'autres offrandes. Si un homme avait péché, Dieu exigeait un sacrifice pour le péché et l'holocauste qui l'accompagnait, mais jamais un holocauste seul. Si un homme l'offrait, c'était « *de son bon gré.* » (Lév. 1: 3 ; Vers. *Martin*, 1744). Il n'y avait aucune contrainte. C'était donc une offre des plus significatives indiquant un cœur reconnaissant.

Il y a danger que les chrétiens fassent trop de choses liées à la religion non parce qu'ils ont un intense désir de les faire, mais parce que c'est la coutume ou parce que c'est nécessaire. Le devoir est un grand mot ; l'amour est encore plus grand. Nous ne devons pas minimiser le devoir ; nous devons plutôt le souligner. Mais nous ne devons pas oublier que l'amour est une force encore plus grande et que, bien compris et appliqué, il remplit le devoir parce qu'il l'inclut. L'amour est volontaire, gratuit ; le devoir est exigeant, obligatoire. Le devoir est une loi ; l'amour est une grâce. Les deux sont nécessaires, et l'un ne doit pas être souligné à l'exclusion de l'autre, mais le plus grand des deux est l'amour.

Comme il n'y avait aucun ordre concernant l'offrande d'un holocauste, il était en réalité une offrande d'amour, de dévouement, de consécration. C'était quelque chose de plus que ce qui était demandé. C'était agréable à Dieu.

« *Dieu aime celui qui donne avec joie.* » (2 Cor. 9: 7). Certains interprètent ce verset comme voulant dire que Dieu aime la personne généreuse ou prodigue. Bien que cela puisse être vrai, la déclaration dit que Dieu aime celui qui donne avec joie et de son plein gré. Le don peut être petit ou grand, mais s'il est offert volontairement, il plaira à Dieu.

Il serait bon qu'un esprit de service heureux et joyeux soit plus répandu qu'il ne l'est. Nous faisons souvent, avec résignation ce que Dieu aimerait nous voir faire avec joie. Dieu aime celui qui donne joyeusement non seulement de l'argent mais aussi du service.

Il y a des tâches à accomplir qui ne sont pas toujours plaisantes ou agréables. Nous les faisons, non pas parce que nous aimons les faire, mais parce que nous pensons que nous le devons. Dieu l'apprécie, mais Il serait plus heureux si nous accomplissions Son œuvre sans avoir le sentiment que les faire représente un sacrifice pour nous et que c'est un fardeau plutôt qu'une joie.

Trop de chrétiens attendent d'être exhortés, réprimandés, encouragés et même soudoyés avant de faire ce qu'ils devraient faire sans aucune incitation. Ésaïe se plaignit ainsi : « *Il n'y a personne ... qui se réveille pour s'attacher à Toi.* » (És. 64: 7). Une telle attitude doit lasser Dieu. Rien n'est plus ennuyeux que d'avoir à réprimander encore et encore et d'avoir peu de réponse. C'est de tout son cœur et par expérience personnelle que l'apôtre dit que Dieu aime celui qui donne avec joie.

### ❖ **L'expérience de David**

C'était sans doute parce que David était joyeux et disposé qu'il était aimé de Dieu. Il avait péché et péché gravement, mais il s'était repenti aussi profondément qu'il avait péché, et Dieu lui pardonna. L'expérience laissa une vive impression dans l'esprit de David et par la suite, il était toujours désireux de plaire à Dieu et de faire quelque chose pour Lui.

C'est cet esprit qui l'a conduit à proposer la construction d'un temple dans lequel Dieu habite. Le tabernacle, érigé dans le désert, avait plusieurs centaines d'années et devait se trouver dans un état de délabrement avancé. Dieu devait être désireux que quelqu'un Lui construise un temple, mais Il décida d'attendre que quelqu'un y pense.

C'est ce que David a fait et il s'est senti heureux dans l'attente de la construction du temple à Dieu. Grande a dû être sa déception quand on lui a dit qu'il n'était pas autorisé à le faire ; mais en reconnaissance de ce que David avait projeté de faire, Dieu lui a dit qu'au lieu de construire une maison à Dieu, c'est Dieu qui bâtirait une maison à David (1 Chr. 17: 6-10). C'est dans ce contexte que Dieu lui promit que son trône serait affermi « *pour toujours* ».

Cette promesse trouve son accomplissement en Christ, qui, lorsqu'il viendra, s'assiéra sur « *le trône de son père David.* » (Luc 1: 32). C'est une promesse des plus merveilleuses et des plus inhabituelles. Abraham, Moïse et Élie étaient passés et l'honneur était donné à David. Nous pensons que l'une des raisons de cette promesse est la volonté de David de faire quelque chose pour Dieu au-delà de ce qui était requis.

L'expérience de David avec le temple en est une illustration frappante. Dieu lui avait dit qu'il ne pouvait pas construire le temple. David, cependant, souhaitait vivement le faire ; et alors qu'il y réfléchissait, il trouva plusieurs moyens de préparer la construction sans construire lui-même le bâtiment. David dit : « *Mon fils Salomon est jeune et d'un âge faible et la maison qui sera bâtie à l'Éternel s'élèvera à un haut degré de renommée et de gloire dans tous les pays ; c'est pourquoi je veux faire pour lui des préparatifs. Et David fit beaucoup de préparatifs avant sa mort.* » (1 Chr. 22:5).

La première chose que David a faite a été de rassembler de l'argent pour la construction. Les chiffres donnés dans 1 Chroniques 22:14 totalisent plusieurs millions de dollars, que David a soit donné soit collecté. Ensuite, il a commencé à préparer « *des pierres de taille pour la construction de la maison de Dieu.* » (v. 2). « *Il prépara aussi du fer en abondance pour les clous des battants des portes et pour les crampons, de l'airain en quantité telle qu'il n'était pas possible de le peser.* » (v. 3).

Mais avant de pouvoir faire tout cela, il lui fallait un modèle ou un plan. Ce modèle, nous dit David, il l'a reçu du Seigneur. « *C'est par un écrit de Sa main, dit David, que l'Éternel m'a donné l'intelligence de tout cela, de tous les ouvrages de ce modèle.* » (1 Chr. 28:19). Nous pouvons presque imaginer David disant au Seigneur : « Seigneur, Tu m'as dit que je ne pouvais pas construire le temple. J'aimerais beaucoup le faire, mais je me contenterai de respecter Ta décision. Puis-je faire un modèle ? Ce ne serait pas construire, n'est-ce pas, Seigneur ? » Alors le Seigneur l'aida à faire un modèle, étant satisfait de la volonté de David de faire quelque chose pour Lui.

À ce propos, il y a une déclaration intéressante dans 1 Chroniques 28:4 : « *L'Éternel, le Dieu d'Israël, m'a choisi dans toute la maison de mon père, pour que je fusse roi d'Israël à toujours ; car Il a choisi Juda pour chef, Il a choisi la maison de mon père dans la maison de Juda, et parmi les fils de mon père, c'est moi qu'Il a voulu faire régner sur tout Israël.* »

Cette expression unique montre la haute estime de Dieu pour David.

David obtint donc la permission de préparer la pierre, le bois et le fer pour le temple de l'Éternel, ainsi que le plan lui-même. C'est peut-être la raison pour laquelle que plus tard, lors de l'érection du temple, le bruit d'un marteau n'a pas été entendu. David avait préparé le matériel à l'avance.

David, cependant, ne se contenta pas de faire des préparatifs pour la construction du temple. Il voulait aussi préparer la musique pour la dédicace. Comme il ne s'agissait pas de construire, il se sentait libre d'aller de l'avant.

David était le doux chanteur en Israël ; il aimait la musique de tout son cœur. David a donc commencé à se préparer pour l'occasion en rassemblant un chœur de quatre mille chanteurs « *chargés de louer l'Éternel avec les instruments que j'ai faits pour Le célébrer.* » (1 Chr. 23: 5). Il a également réuni les chanteurs et les a formés, comme indiqué dans le vingt-cinquième chapitre du même livre. Il est agréable de penser à David après la triste expérience de sa vie, passant quelques années dans la paix et le contentement, préparant la construction du temple du Seigneur et formant les chanteurs et les musiciens pour son inauguration.

Pourtant, David n'était toujours pas satisfait. Le Seigneur lui avait dit qu'Il ne pouvait pas construire le temple, mais que son fils Salomon le ferait. Qu'est-ce qui empêchait David d'abdiquer et de faire de son fils Salomon le roi d'Israël ? « *David, âgé et rassasié de jours, établit Salomon, son fils, roi sur Israël.* » (v. 1).

Bien qu'il y ait eu aussi des raisons politiques, le contexte de cette déclaration indique que la construction du temple était un facteur essentiel.

Pas étonnant que Dieu ait aimé David. Il n'a cessé de faire pression sur Dieu pour qu'il lui permette de faire davantage pour Lui. Il avait planifié la préparation de la construction du temple et il avait collecté des sommes d'argent inouïes.

Il avait formé les musiciens, tout cela pour faire quelque chose pour Dieu qui avait tant fait pour lui. David fit des dons généreux d'argent et de services et Dieu l'aimait. Nous ne savons pas combien de temps David vécut après que Salomon soit devenu roi, mais quand il est mort, « *ils proclamèrent roi pour la seconde fois Salomon, fils de David, ils l'oignirent devant l'Éternel comme chef.* » (1 Chr. 29:22).

Si seulement nous avons des églises et plus d'hommes tels que David, prêts à se sacrifier, à travailler et désireux d'en faire davantage ! Il ne serait alors plus nécessaire de pousser les gens ou les églises à se lever et à achever [l'œuvre]. Si David était là et qu'on lui demandait de donner 10 euros, il ne se demanderait sans doute pas : « Donnerai-je 20 ou 100 euros ? » Et le Seigneur serait heureux et dirait : « Oui, David, tu peux ». C'était à cause de cet esprit que David, en dépit de son péché, fut choisi pour être l'ancêtre terrestre de Christ. C'est ce même esprit qui a conduit Christ à se donner de Son plein gré, à souffrir et finalement à accomplir le sacrifice suprême. Dieu aime celui qui donne avec joie.

Tout cela était symbolisé par l'holocauste. Comme indiqué, il ne s'agissait pas d'une offrande obligatoire. C'était un don d'amour, de dévouement, de consécration à Dieu. Il était offert dans un esprit de sacrifice joyeux à Dieu. C'est le don d'une offrande, c'était le don de soi. L'offrant déposait tout sur l'autel pour être consommé et avec cela il se donnait lui-même, un sacrifice vivant.

## 9. Les offrandes de viande ou d'aliments

Le mot utilisé en hébreu pour « *offrande de viande* » est *minchah*. Il signifie un don fait à un autre, généralement à un supérieur. Lorsque Caïn et Abel présentèrent leurs offrandes à Dieu, comme le rapporte Genèse 4: 3, 4, c'était une *minchah*. Le don de Jacob à Ésaü en était une aussi. (Gen. 32: 13). C'était une *minchah* que les frères de Joseph lui firent en Égypte. (Gen. 43: 11). Le nom donné à ces offrandes dans la version du roi Jacques est « *offrande de viande* ». Il serait plus exact de parler d'« offrande d'aliment », comme dans la version américaine révisée, d'autant plus que les viandes n'ont jamais été utilisées dans ces offrandes sous le système lévitique établi au Sinaï.

Les offrandes d'aliments étaient composées de produits végétaux qui constituaient la principale source d'approvisionnement alimentaire de la nation : farine, huile, céréales, vin, sel, avec de l'encens. Lorsqu'elles étaient présentées au Seigneur, une partie était brûlé en souvenir sur l'autel comme une agréable odeur pour le Seigneur et le reste appartenait au prêtre. C'était « *une chose très sainte parmi les offrandes consommées par le feu devant l'Éternel.* » (Lév. 2:3). L'holocauste signifiait la consécration et le dévouement, l'offrande de repas signifiait la soumission et la dépendance. Les holocaustes signifiaient l'abandon total d'une vie ; les offrandes d'aliments étaient une reconnaissance de la souveraineté et de l'intendance, de la dépendance envers un supérieur. C'était un acte d'hommage à Dieu et un gage de loyauté.

Les offrandes d'aliments étaient généralement utilisées en relation avec les holocaustes et les sacrifices de paix [ou d'actions de grâces], mais pas avec ceux qui concernaient le péché ou la culpabilité. Le registre des Nombres indique : « *Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays que Je vous donne pour y établir vos demeures, et que vous offrirez à l'Éternel un sacrifice consumé par le feu, soit un holocauste, soit un sacrifice en accomplissement d'un vœu ou en offrande volontaire ou bien dans vos fêtes, pour produire avec votre gros ou votre menu bétail une agréable odeur à l'Éternel, - celui qui fera son offrande à l'Éternel présentera en offrande un dixième de fleur de farine pétrie dans un quart de hin d'huile, et tu feras une libation d'un quart de hin de vin, avec l'holocauste ou le sacrifice, pour chaque agneau.* » (Nom. 15: 2-5). Lorsqu'on offrait un bélier, l'offrande de farine était augmentée de deux dixièmes de fleur de farine ; et lorsqu'on sacrifiait un taureau, l'offrande était de trois dixièmes de fleur de farine. Les libations étaient augmentées en conséquence. (v. 6 à 10).

Lorsque l'offrande de farine était composée de farine fine, elle était mélangée à de l'huile et de l'encens était placé dessus. (Lév. 2: 1). Une poignée de cette farine avec de l'huile et tout l'encens était brûlé comme mémorial sur l'autel des holocaustes. C'était « *une offrande d'une agréable odeur à l'Éternel.* » (v. 2). Ce qui restait après que la poignée ait été placée sur l'autel appartenait à Aaron et à ses fils.

Lorsque l'offrande consistait en gâteaux ou en galettes sans levain, elle devait être faite de farine fine mélangé à de l'huile, coupé en morceaux sur lesquels on versait de l'huile



(v. 4-6). Parfois, le gâteau était cuit dans une poêle (v. 7 ; Vers. Darby). Lorsqu'il était ainsi présenté, le sacrificateur en prenait une partie et la brûlait sur l'autel comme souvenir ou mémorial. (v. 8, 9). Ce qui restait des offrandes revenait aux sacrificateurs et c'était considéré comme « *une chose très sainte* ». (v. 10). L'offrande de farine et de galettes sans levain, ointes d'huile, avait pour but d'enseigner à Israël que Dieu est le soutien de toute vie, qu'ils étaient dépendants de Lui pour leur nourriture quotidienne. Et qu'avant de participer aux bienfaits de la vie, ils devaient Le reconnaître comme le donateur de toutes choses. Cette reconnaissance de Dieu comme pourvoyeur des bénédictions temporelles conduisait naturellement leur esprit à la source de toutes les bénédictions spirituelles. Le Nouveau Testament révèle cette source comme le Pain descendu du Ciel qui donne la vie au monde. (Jn 6: 33).

### ❖ Sans levain

Il est spécifiquement indiqué qu'aucune offrande d'aliments ne devait contenir du levain. Ni le levain ni le miel ne pouvaient être placés sur l'autel. (Lév. 2: 11). Pourtant, le levain et le miel devaient être offerts comme prémices. Cependant, lorsqu'ils étaient utilisés de cette manière, ils ne devaient pas être placés sur l'autel. (v. 12).

On peut à juste titre se demander pourquoi le levain et le miel, interdits avec d'autres sacrifices, devaient être offerts comme prémices. Si le levain est le symbole du péché, de l'hypocrisie, de la malice, de la méchanceté (Luc 12: 1 ; 1 Cor. 5: 8), il n'y a pas de déclaration directe dans la Bible quant à la signification symbolique du miel.

Les commentateurs sont cependant généralement d'accord pour dire que le miel représente les péchés de la chair qui sont agréable aux sens, mais qui néanmoins corrompent. Le miel est donc considéré comme un symbole d'autosatisfaction ou d'égoïsme.

Interprétées dans un langage actuel, nous comprenons que lorsque Dieu a ordonné à Israël d'apporter du levain et du miel comme prémices, Il nous invite, lorsque nous nous présentons devant l'Éternel, à Lui apporter toutes nos tendances au péché et la mondanité que nous chérissons. Il veut que nous venions à Lui tels que nous sommes. Bien que Dieu soit contrarié par le péché, et qu'il ne Lui soit pas d'une agréable odeur et bien que son symbole, le levain, ne doive pas venir sur l'autel, Dieu veut que nous venions à Lui avec notre péché et notre propre justice. Une fois devant Lui, nous devons tout déposer à Ses pieds. Ensuite, nous ne devons plus pécher. Le sel était utilisé dans les offrandes d'aliments, comme dans les autres offrandes. Il est appelé « *le sel de l'alliance de ton Dieu.* » (Vers. Darby 1991). « *Tu mettras du sel sur toutes tes offrandes.* » (Lév. 2: 13). Tous les sacrifices d'animaux et de végétaux étaient salés. « *Car chacun sera salé de feu et tout sacrifice sera salé de sel.* » (Marc 9: 49). Le sel a un pouvoir de conservation. En outre, cela rend les aliments savoureux. C'était un élément essentiel de chaque sacrifice. Il est le symbole de la puissance de Dieu qui préserve et garde.

Lorsqu'une personne apportait une offrande d'aliments, comme prémices, elle pouvait utiliser « *des épis nouveaux, rôtis au feu et broyés* ». « *Tu verseras de l'huile dessus et tu y ajouteras de l'encens.* » Le sacrificateur en brûlait une partie comme mémorial sur l'autel de l'holocauste. (Lév. 2: 14-16). Bien que nous ne devrions pas chercher une signification cachée à chaque expression, il ne semble pas exagéré de croire que le grain broyé est un type de Celui qui a été « *blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités et par ses meurtrissures, nous sommes guéris* » (És. 53: 5). Les offrandes d'aliments nous présentent Christ comme Celui qui donne la vie et la maintient, Celui par qui et en qui « *nous avons la vie, le mouvement et l'être.* » (Act. 17: 28).

La libation du vin, mentionnée comme offrande de boisson, appartient aussi aux offrandes d'aliments. (Nom. 15: 10, 24). Cette libation de vin était présentée devant le Seigneur et versée dans le lieu saint mais pas sur l'autel. (Nom. 28: 7, Ex. 30: 9).

La gerbe de blé offerte comme prémices de la moisson, qui devait être agitée de côté et d'autre devant l'Éternel le deuxième jour de la Pâque, était aussi une offrande d'aliment (Lév. 23: 10-12). Une autre offrande d'aliment étaient les deux pains cuits avec du levain, agités de côté et d'autre, présentés à la Pentecôte comme prémices pour l'Éternel. (v. 17-20). Parmi les autres offrandes, il y avait l'offrande quotidienne d'aliments d'Aaron et de ses fils, qui devait être une offrande perpétuelle (Lév. 6: 20), et l'offrande de jalousie enregistrée dans Nombres 5:15.

### ❖ Les pains de proposition

Les pains de proposition, placés chaque semaine sur la table du premier appartement du sanctuaire, étaient une offrande d'aliments présentée au Seigneur. Son nom hébreu signifie « pain de la Présence » ou « pain de la face ».

Il est aussi appelé « *pain continuel* » (Nom. 4: 7 ; Vers. Darby, 1991), « *pain perpétuel* » (Vers. Crampon, 1904). La table est appelée « *table des faces* » (Nom. 4: 7, Vers. Chouraqui), « *table des pains de proposition* » et « *table pure* » (Lév. 24: 6, Vers. Darby ; 2 Chr. 13: 10, 11). Les pains de proposition étaient douze pains, chacun étant fait avec quatre cinquième de mesure de fleur de farine. Les pains étaient placés chaque Sabbat en deux piles sur la table.

Les sacrificateurs entrants, qui devaient officier pendant la semaine suivante, commençaient leur travail par le sacrifice du Sabbat soir. Les sacrificateurs sortants terminaient le leur avec le sacrifice du Sabbat matin.

Les sacrificateurs sortants et les sacrificateurs entrants participaient à la suppression des pains de proposition et à leur remplacement. Pendant que les sacrificateurs sortants retiraient les vieux pains, les sacrificateurs entrants mettaient les nouveaux. Ils faisaient attention à ne pas retirer l'ancien pain avant d'avoir mis le nouveau. Il devait toujours y avoir du pain sur la table. C'était le « *pain de la Présence* ».

Il y a une différence d'opinion quant à la taille des pains. Certains pensent qu'ils mesuraient environ vingt pouces par quarante. Bien que cela ne puisse pas être prouvé, il est clair que quatre cinquième d'une mesure de farine – ce qui équivaut à deux dixièmes d'épha utilisé pour chaque pain - faisaient un gros pain. Sur les deux piles de pain, on plaçait de l'encens dans deux coupes, une poignée d'encens dans chacune d'elles. Lorsque le pain était changé le jour du Sabbat, on emportait cet encens et on le brûlait sur l'autel des holocaustes.

Le « *pain de la Présence* » était offert à Dieu dans le cadre d'une « *alliance perpétuelle* ». (Lév. 24: 8). C'était « *une alliance perpétuelle qu'observeront les enfants d'Israël* ». Leur besoin était toujours devant Lui et Sa promesse était constamment devant eux.

Le récit concernant la table des pains de proposition révèle qu'il y avait des plats sur la table, « *les plats, les coupes, les tasses et les calices pour les libations.* » (Ex. 25:29). Bien qu'à cet égard, rien ne soit dit sur la présence de vin sur la table, il est évident que les récipients étaient là dans ce but précis. Il y avait une offrande de vin, la libation, en relation avec le sacrifice quotidien (Nom. 28: 7). La libation était faite « *à l'Éternel* » « *dans le lieu saint* ». Le texte ne révèle pas dans quelle partie du lieu saint, le vin devait être versé, mais seulement qu'il devait être « *versé à l'Éternel* ». On nous dit cependant où il ne devait pas être versé. Quant à l'autel des parfums, il était interdit à Israël d'y offrir un « *parfum étranger* », « *vous n'y verserez pas de libation* » (Ex. 30: 9). Si l'offrande de vin devait être servie dans le lieu saint, s'il ne devait pas être versé sur l'autel, s'il y avait des récipients sur la table avec lesquels « *servir* », il semble clair que les récipients sur la table devaient contenir du vin.

Il n'y a qu'un pas de la table des pains de proposition, dans l'Ancien Testament, à la table du Seigneur, dans le Nouveau Testament. (Luc 22: 30 ; 1 Cor. 10: 21). Le parallèle est proche. Le pain est Son corps, rompu pour nous. La coupe est la nouvelle alliance en Son sang. (1 Cor. 11: 24, 25). Toutes les fois que nous mangeons ce pain et buvons cette coupe, nous annonçons « *la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.* » (v. 26). « *Le pain de la Présence* » est le symbole de Celui qui, « *étant toujours vivant pour intercéder pour nous* » (Héb. 7: 25), est le « *Pain vivant qui est descendu du Ciel.* » (Jn 6: 51).

Comme indiqué, les offrandes d'aliments étaient une reconnaissance de la souveraineté de Dieu et de l'intendance de l'homme. Les holocaustes disaient : Tout ce que je suis appartient au Seigneur. Les offrandes d'aliments disaient : Tout ce que j'ai est au Seigneur. Dans cette dernière était vraiment inclus le premier, car quand un homme est voué à Dieu, ce dévouement inclut ses biens aussi bien que lui-même. C'est sans doute la raison pour laquelle les offrandes d'aliments accompagnaient toujours l'holocauste. (Nom. 15: 1).

### ❖ **Consécration des biens**

L'offrande d'aliments est un sacrifice défini et distinct représentant une consécration des biens, comme l'holocauste représente une consécration de la vie. La consécration

des biens doit être précédée d'une consécration de la vie. L'un est le résultat de l'autre. Une consécration de la vie sans un engagement des biens n'est pas prévue dans le plan de Dieu. Une consécration des biens sans une consécration de la vie n'est pas acceptable. Les deux doivent aller de pair.

Ensemble, ils forment un sacrifice complet, agréable à Dieu, « *une agréable odeur pour l'Éternel* ».

L'idée d'intendance doit être soulignée. Certains, portant le nom de chrétien, parlent beaucoup de sainteté et de dévotion à Dieu, mais leurs œuvres ne correspondent pas toujours à leur profession. Les cordons de la bourse sont serrés, les appels restent sans réponse, la cause de Dieu languit. Ces personnes doivent comprendre que la consécration de la vie inclut la consécration des biens.

Il serait cependant trompeur de croire que la consécration des biens est tout ce que Dieu exige. Nous sommes responsables de tous les talents que nous avons, qu'il s'agisse d'argent, de temps ou de dons naturels. Dieu est le propriétaire légitime de tous ces talents et nous n'en sommes que les intendants. Des talents tels que la musique, le chant, l'art, la parole, le leadership, l'efficacité, appartiennent à Dieu. Ils doivent Lui être consacrés. Ils doivent être placés sur l'autel.

La fleur de farine utilisée dans l'offrande d'aliments était en partie le produit du travail de l'homme. Dieu fait pousser le grain, Il donne le soleil et la pluie, Il place les propriétés vivifiantes dans la semence. L'homme sème et récolte le grain, moule la farine, en sépare toutes les grosses particules jusqu'à ce qu'elle devienne « fine ». Elle est ensuite présentée à Dieu sous forme de farine ou de gâteaux cuits. Dieu et l'homme ont coopéré et le produit qui en résulte est dédié à Dieu. Il représente le don original de Dieu combiné au travail de l'homme. Il s'agit de rendre à Dieu ce qui lui appartient avec les intérêts. Dieu donne le grain, l'homme le plante, Dieu l'arrose. Multiplié, il est rendu à Dieu, qui l'accepte gracieusement. Il est le symbole du travail de l'homme, de ses talents tels qu'ils ont été améliorés sous la direction de Dieu.

Dieu donne à chaque homme au moins un talent. Il attend de l'homme qu'il améliore ce talent et le multiplie. Il n'est pas acceptable pour Dieu qu'il lui présente le talent original, qu'il lui rende seulement ce qu'Il nous a donné. Il veut que nous prenions la semence qu'Il nous donne, que nous la plantions, que nous la soignons, que nous la récoltions. Il veut que le grain passe par le processus qui semble écraser la vie même qui en est issue, mais qui en réalité le prépare à servir l'homme ; Il veut que tout ce qui est grossier soit retiré et qu'on le Lui présente comme de la « *fleur de farine* ». Il veut que les talents se soient améliorés et Lui soient présentés avec des intérêts. C'est la moindre des exigences.

Comme nous l'avons indiqué, la fleur de farine ou farine fine représente les œuvres de toute une vie. Elle représente les talents améliorés. Ce que les pains de proposition signifiaient quant à la nation, l'offrande d'aliments le signifiait quant à l'individu. Il est symbolisé par l'œuvre d'une vie consacrée.

Quelle est la signification de l'expression « fleur de farine ? » La farine est faite de grains broyés entre deux meules. C'était du grain capable être planté, capable de perpétuer la vie. Maintenant, il est écrasé et sans vie. Il ne pourra plus être planté ; sa vie lui a été enlevée. Mais est-il inutile ? Non, mille fois non ! Il a donné sa vie, il est mort, pour que d'autres puissent vivre. L'écrasement de sa propre vie était devenu le moyen par lequel la vie était perpétuée, ennoblie. C'était la vie de la graine ; maintenant, elle aidait à soutenir la vie d'une âme, d'un être fait à l'image de Dieu. La mort l'a enrichie, glorifiée et rendue utile à l'humanité.

### ❖ Le Ministère de la souffrance

Peu de vies ont une valeur réelle ou durable pour l'humanité tant qu'elles n'ont pas été meurtries et écrasées. C'est dans les expériences profondes de la vie que les hommes trouvent Dieu. C'est lorsque les eaux recouvrent l'âme que le caractère se construit. La tristesse, la déception et la souffrance sont des serviteurs compétents de Dieu. Ils sont les jours sombres qui apportent les averses permettant à la graine de germer et de porter des fruits.

Le problème de la souffrance peut être insondable dans ses aspects les plus profonds. Mais certaines choses sont claires. La souffrance joue un rôle précis dans le plan de Dieu. Elle adoucit l'esprit. Elle prépare l'âme à une compréhension plus profonde de la vie. Elle inspire de la sympathie pour les autres. Elle fait marcher doucement devant Dieu et les hommes.

Seul celui qui a souffert a vécu. Seul celui qui a aimé a vécu. Les deux sont inséparables. L'amour appelle au sacrifice. Le sacrifice exige souvent de la souffrance. Non pas qu'elle soit nécessairement physique ou même douloureuse. La plus grande souffrance est joyeuse, sainte, exaltée. Une mère peut se sacrifier pour son enfant, elle peut souffrir, mais elle le fait volontiers, avec joie. L'amour considère le sacrifice comme un privilège. « *Je me réjouis maintenant dans mes souffrances pour vous* », dit Paul, « *et ce qui manque aux souffrances de Christ, je l'achève en ma chair, pour Son corps, qui est l'Église.* » (Col. 1: 24).

La leçon de la souffrance n'a été apprise que lorsque nous savons nous en réjouir. Et nous pouvons nous réjouir, lorsqu'il nous apparaît « *que les souffrances de Christ abondent en nous, de même notre consolation abonde par Christ.* » Que lorsque nous sommes « *affligés, c'est pour* » notre « *consolation et pour* » notre salut ; que Christ Lui-même a appris « *l'obéissance par les choses qu'il a souffertes* ». Et parce « *qu'il a souffert, Il peut secourir ceux qui sont tentés.* »

Quand nous comprenons que nos souffrances correctement vécues et interprétées sont permises pour que nous, comme le souverain sacrificateur, nous puissions « *être indulgent pour les ignorants et les égarés, puisque la faiblesse est aussi son partage.* » (2 Cor. 1: 5, 6 ; Hébr. 5: 8 ; 2: 18 ; 5: 2). Une telle souffrance n'est pas douloureuse

mais heureuse. Christ « *qui, en vue de la joie qui Lui était réservée, a souffert la croix.* » (Héb. 12: 2).

La souffrance a toujours été le lot du peuple de Dieu. Elle fait partie du plan de Dieu. Ce n'est que par la souffrance que certaines leçons peuvent être apprises. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons, à la place de Christ, servir comme il se doit, ceux qui traversent la vallée de l'affliction et que « *nous puissions consoler ceux qui se trouvent dans quelque affliction !* » (2 Cor. 1: 4). Vu sous cet angle, la souffrance devient une bénédiction. Elle permet d'exercer un ministère impossible sans une telle expérience. Elle devient un privilège « *non seulement de croire en Lui, mais encore de souffrir pour Lui.* » (Phil. 1:29).

Pour comprendre à quel point la communion à Ses souffrances est nécessaire, il suffit de jeter un coup d'œil à l'expérience de certains des saints de Dieu dans les âges passés. Rappelez-vous ces trois jours terribles après que Dieu ait dit à Abraham de tuer son fils. Rappelez-vous la nuit du trouble de Jacob, la nuit qui a fait d'un pécheur un saint. Rappelez-vous le temps que Joseph a passé à attendre la mort dans la citerne, son agonie d'avoir été vendu comme esclave, son expérience dans la prison, causée par de fausses accusations et amère par l'ingratitude. Rappelez-vous les persécutions de Jérémie. Le jour effrayant où Ézéchiël a reçu l'ordre de sortir et de prêcher, au lieu d'être autorisé à rester avec sa femme mourante. La sombre et terrible expérience de Jean-Baptiste en prison, lorsque le doute a assailli son âme ; l'épine dans la chair de Paul qui ne lui fut pas ôtée. Et pourtant, de toutes ces expériences sont nées des vies plus nobles, une vision plus large, une plus grande utilité. Sans elles, ces saints n'auraient jamais pu faire l'œuvre qu'ils ont accomplie, ni leur vie n'aurait été une inspiration aujourd'hui. Comme les fleurs donnent un parfum plus délicieux lorsqu'elles sont froissées, une grande douleur peut ennoblir et embellir une vie, la sublimant pour l'usage de Dieu.

### ❖ **Sanctifié par l'Esprit**

La farine utilisée pour les offrandes d'aliments ne devait pas être offerte sèche ; elle devait être mêlée à de l'huile ou ointe d'huile. (Lév. 2: 4, 5). L'huile représente l'Esprit de Dieu. Ce n'est que lorsqu'une vie est sanctifiée par l'Esprit, mélangée à Lui, ointe de Lui, qu'elle peut être agréable à Dieu. La souffrance en soi peut ne pas être une bénédiction. Elle ne peut conduire qu'à la dureté du cœur, à l'amertume de l'esprit. Mais à mesure que l'Esprit de Dieu prend possession de l'âme, tandis que l'esprit doux du Maître imprègne la vie, le parfum d'une vie consacrée devient pur.

Comme l'encens offert chaque matin et soir dans le lieu saint était l'emblème de la justice de Christ qui montait avec les prières du sacrificateur en faveur de la nation comme une agréable odeur à Dieu, ainsi l'encens offert à l'occasion de chaque offrande d'aliments, était efficace pour l'individu. C'était faire une application personnelle de ce qui, autrement, n'était que général. Dans le sacrifice du matin et du soir,

le sacrificateur priait pour le peuple. Dans l'offrande d'aliments, l'encens était appliqué individuellement à l'âme.

Dans l'esprit des Israélites, l'encens et la prière étaient étroitement associés. Matin et soir, alors que l'encens symbolisait les mérites et l'intercession de Christ dans le lieu saint, des prières étaient faites dans toute la nation. Non seulement l'encens imprégnait le lieu saint et le lieu très saint, mais son parfum se notait loin autour du tabernacle. Partout, il évoquait la prière et appelait les hommes à la communion avec Dieu.

La prière est vitale pour la chrétienté. C'est le souffle de l'âme. C'est l'élément vital de toute activité de la vie. Elle doit accompagner chaque sacrifice, parfumer chaque offrande. Ce n'est pas seulement un ingrédient important du Christianisme, c'est la vie même de celui-ci. Sans son souffle vital, la vie cesse bientôt ; et avec la cessation de la vie, la décomposition s'installe, et ce qui devrait être une saveur de vie pour la vie, devient une saveur de mort pour la mort.

« *Car chacun sera salé de feu ; et tout sacrifice sera salé de sel.* » (Marc 9:49). Le feu purifie, le sel conserve. Être salé par le feu signifie non seulement être purifié mais préservé. Dieu veut un peuple pur, un peuple dont les péchés sont pardonnés. Il ne suffit pas d'être pardonné et purifié. Il faut accepter le pouvoir de conservation de Dieu. Nous devons rester purs. Le feu ne doit pas être un feu destructeur mais purificateur. Nous devons d'abord être purifiés, puis maintenus purs.

« Salé de feu », « salé de sel » ! Purifié et maintenu pur ! Quelle merveilleuse disposition !

L'offrande d'aliments, bien qu'elle ne soit pas la plus importante, donne de belles leçons à l'âme pieuse.

Tout ce que nous sommes devrait être placé sur l'autel. Tout ce que nous avons appartient à Dieu. Et Dieu purifiera et gardera les siens. Que ces leçons demeurent avec les siens.

## 10. Les offrandes d'actions de grâces

Le mot hébreu traduit pour « offrande d'actions de grâces » ou « offrande de paix » vient d'une racine signifiant « compenser, fournir ce qui manque, payer une récompense ». Elle désigne un état dans lequel les malentendus ont été dissipés et les torts redressés, et dans lequel le bon sentiment prévaut. Les offrandes d'actions de grâces étaient utilisées à toute occasion appelant à la reconnaissance et à la joie et aussi lors d'un vœu. C'étaient des offrandes d'agréable odeur, comme les holocaustes et les offrandes d'aliments. Elles étaient une expression de la paix avec Dieu et de la gratitude de l'offrant envers Dieu pour Ses nombreuses bénédictions.

En choisissant une offrande d'actions de grâces, l'offrant n'était pas limité dans son choix. Il pouvait utiliser un bœuf, un mouton, un agneau ou une chèvre, un mâle ou une femelle. Ordinairement, un sacrifice devait être « *sans défaut, afin que (la victime) soit agréée.* » (Lév. 22: 21; 3: 1-17.) Cependant, lorsqu'une offrande d'actions de grâces était présentée comme une offrande volontaire, elle n'avait pas besoin d'être parfaite. Elle pouvait même avoir « *un membre trop long ou trop court.* » (v. 23). Comme dans le cas de l'holocauste, l'offrant devait poser sa main sur la tête du sacrifice et le tuer à la porte du tabernacle. Le sang était ensuite aspergé sur l'autel tout autour par le sacrificateur. (Lév. 3: 2). Ensuite, la graisse était brûlée : « *C'est l'aliment d'un sacrifice consumé par le feu devant l'Éternel.* » (v. 11). « *Toute la graisse est l'aliment d'un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel. C'est ici une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez : vous ne mangerez ni graisse ni sang.* » (v. 16, 17).

Les offrandes d'actions de grâces ou de paix étaient de trois types : les offrandes de remerciement, les offrandes pour un vœu et les offrandes volontaires. L'offrande de remerciement, ou de louange, semble être la plus importante. Elle était offerte lors de réjouissance, de reconnaissance pour un cas de délivrance spéciale pour une bénédiction spéciale accordée. Elle était offerte avec un cœur plein de louange à Dieu et débordant de joie. Les holocaustes représentaient le dévouement et la consécration de la part de l'offrant. Les offrandes d'aliments montraient la dépendance de l'offrant envers Dieu pour tous les besoins temporels et son acceptation de la responsabilité de l'intendance. Les offrandes d'actions de grâces étaient une offrande de louange pour les miséricordes reçues, une offrande de remerciement pour les bénédictions dont on a joui ; une offrande volontaire venant d'un cœur reconnaissant. Ils ne demandaient aucune faveur en tant que telle ; ils attribuaient des louanges à Dieu pour ce qu'Il avait fait et magnifiaient Son nom pour Sa bonté et Sa miséricorde envers les enfants des hommes.

### ❖ Une fête communautaire

Les offrandes de l'Ancien Testament étaient des prières qui s'étaient incarnées. Elles combinaient foi et œuvres, prière et foi. Dans leur totalité, elles exprimaient toute



la relation de l'homme avec Dieu et son besoin de Dieu. Les offrandes d'actions de grâces étaient des offrandes de communion. Vu que les holocaustes étaient entièrement brûlés sur l'autel et qu'aucune partie n'était mangée ; que les offrandes d'aliments étaient en partie brûlées sur l'autel et en partie mangées ; les offrandes d'actions de grâce étaient réparties entre Dieu, le sacrificateur et l'offrant, la plus grande partie étant mangée. « *C'est ici une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez : vous ne mangerez ni graisse ni sang.* » (Lév. 3: 14-17). Le sacrificateur recevait la poitrine agitée de côté et d'autre et l'épaule présentée par élévation. (Lév. 7: 33, 34). Le reste appartenait à la personne qui l'offrait et qui pouvait inviter toute personne pure à le partager avec lui. La viande devait être consommée le jour même ou dans certains cas le deuxième jour, mais pas plus tard. (v. 16-21).

Des gâteaux sans levain mélangés à de l'huile, ainsi que des galettes et des gâteaux frits, faisaient partie des offrandes. À cela s'ajoutait du pain au levain. Une partie était d'abord présentée au Seigneur comme une offrande par élévation, ensuite elle était donnée au sacrificateur comme sa portion. (v. 11-13).

Toute la cérémonie constituait une sorte de service de communion dans lequel le sacrificateur et le peuple participaient avec le Seigneur à Sa table ; c'était une occasion de réjouissance, où tous s'unissaient pour remercier Dieu et Le louer pour Sa miséricorde.

L'utilisation du levain dans l'offrande d'actions de grâces est significative. D'ordinaire, le levain n'était autorisé dans aucun sacrifice. Un autre cas où son utilisation était permise est celui des prémices dans l'offrande de viande. (Lév. 2: 12), il n'était pas permis de le présenter sur l'autel. Dans le cas présent, le pain au levain était présenté à l'Éternel comme une offrande par élévation, puis donné au sacrificateur qui avait versé le sang. (Lév. 7: 13, 14). Dans le cas des prémices de l'offrande de viande, le levain représentait l'homme apportant son offrande à Dieu pour la première fois.

Il devait apporter ce qu'il avait. Mais il ne devait le faire qu'une seule fois. Dans l'offrande d'actions de grâces, tant le pain sans levain que le pain avec du levain étaient prescrits. Ne serait-il pas possible, puisqu'il s'agit d'un repas commun auquel participent Dieu, le sacrificateur et celui qui fait l'offrande, que le pain sans levain représente Celui qui est sans péché et qui est notre paix et que le levain représente l'imperfection de l'homme qui est néanmoins accepté par Dieu ? Amos 4: 5 y fait référence.

« *La chair du sacrifice de reconnaissance et d'actions de grâces sera mangée le jour où il sera offert ; on n'en laissera rien jusqu'au matin.* » (Lév. 7: 15). Bien qu'il s'agissait, en partie, d'une mesure sanitaire, ce n'était pas la seule raison, car dans les cas où le sacrifice de communion était un vœu ou une offrande volontaire, il pouvait aussi être mangé le deuxième jour. (v. 16). Il était manifestement impossible pour la personne de consommer son offrande en un seul jour, s'il s'agissait d'un taureau, d'une chèvre ou d'un agneau. Il lui était donc autorisé et commandé de demander à d'autres personnes de participer au repas. « *Tu ne pourras pas manger dans tes portes ..., ni aucune de tes offrandes en accomplissement d'un vœu, ni tes offrandes volontaires,*

*ni tes prémices. Mais c'est devant l'Éternel, ton Dieu, que tu les mangeras, dans le lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui sera dans tes portes ; et c'est devant l'Éternel, ton Dieu, que tu feras servir à ta joie tous les biens que tu posséderas. Aussi longtemps que tu vivras dans ton pays, garde-toi de délaisser le Lévite. » (Deut. 12: 17-19).*

C'était un trait distinctif de l'offrande d'actions de grâces. Elle devait être mangée le même jour et elle devait être partagée ; elle devait être mangée « *devant l'Éternel* », et les participants devaient se réjouir. C'était un repas joyeux et communautaire et à cet égard, elle se distingue des autres offrandes.

### ❖ Les vœux

Parfois, les offrandes d'actions de grâces étaient des offrandes de vœux. Pour une raison ou une autre, peut-être à cause d'une bénédiction spéciale, attendue ou souhaitée, une personne faisait un vœu au Seigneur. Elle pouvait se consacrer au Seigneur ou consacrer sa femme ou ses enfants, ou encore du bétail, ou sa maison ou ses terres. (Lév. 27). C'est ainsi que Samuel fut consacré au Seigneur. (1 Sam. 1: 11). Dans le cas des personnes, un vœu pouvait normalement être racheté à un prix fixe, ou dans le cas des très pauvres, il était évalué par les sacrificateurs. (Lév. 27: 1-8). Si le vœu concernait une des bêtes aptes au sacrifice, elle ne pouvait pas être rachetée. Si un homme essayait de l'échanger contre une autre bête, les deux bêtes devaient être offertes. (v. 9, 10). Dans le cas d'une bête impure, le sacrificateur devait l'évaluer. Elle pouvait être échangée en ajoutant un cinquième à la valeur estimée. (v. 11-13).

C'était un principe clairement énoncé que rien appartenant déjà à Dieu ne pouvait être promis. Selon cette règle, les premiers-nés (v. 26, 27), tout ce qui était consacré à Dieu (v. 28, 29), la dîme (v. 30-34).

Certains ne considèrent pas favorablement les vœux. Pourtant, Dieu avait prévu les vœux. Bien qu'il soit préférable de ne pas faire de vœux plutôt que de faire des vœux et de ne pas les accomplir (Ecc. 5: 5), les vœux sont parfois en règle et acceptables pour Dieu. « *Si tu t'abstiens de faire un vœu, tu ne commettras pas un péché* » (Deut. 23: 22) ; mais « *si tu fais un vœu à l'Éternel, ton Dieu, tu ne tarderas point à l'accomplir.* » (v. 21). La formulation d'un vœu est facultative. Un homme peut ou non faire un vœu, mais s'il en fait un « *il ne violera point sa parole, il agira selon tout ce qui est sorti de sa bouche.* » (Nom. 30: 2).

Le point principal est le suivant : un homme doit accomplir ce qu'il a promis. Il ne « *violera point sa parole* ». Il ne doit même pas « *tarder* » à accomplir son vœu. Le moment venu, il doit l'accomplir. C'est ce que Dieu attend de lui.

Dieu veut que Son peuple soit honnête et fidèle. Il veut qu'il tienne ses promesses. Aucun homme n'accomplit ses devoirs chrétiens s'il n'est pas fidèle dans les affaires. Aucun homme ne peut manquer à sa parole et conserver la faveur de Dieu. Nul ne peut « *oublier* » de payer ses factures, ni même se montrer négligeant à leur égard et être

considéré comme une personne « honnête devant le Ciel ». Un chrétien, par-dessus tout, doit être un homme de parole. Il ne doit pas seulement être droit, il doit être prompt à accomplir.

Nous vivons à une époque où beaucoup considèrent leur parole comme ayant peu de poids et ont peu de respect pour leurs promesses. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que le monde agisse de la sorte, il ne peut y avoir aucune excuse pour quiconque porte le nom de Christ pour répudier sa promesse. Pourtant, combien de promesses sont oubliées, combien de vœux sont rompus ! Le vœu de mariage est rompu, le vœu du baptême est rompu, le vœu d'ordination est rompu. Les alliances sont rejetées, les accords violés, les engagements oubliés. L'abandon de la foi est courant, le mépris de la responsabilité est presque universel. Christ Lui-même s'est demandé s'Il trouverait la foi sur la Terre à Son retour au dernier jour. (Luc 18: 8).

Au milieu de toute cette confusion, il doit y avoir, il y aura un peuple sur lequel Dieu pourra compter, dont les bouches seront dépourvues de toute ruse, qui sera fidèle à sa parole. La question posée dans le Psaume 15 a aussi une réponse. La question : « *Éternel, qui séjournera dans Ton tabernacle ? Qui habitera sur la montagne de ta sainteté ?* »

Voici la réponse : « *C'est celui qui marche dans l'intégrité, et qui pratique la justice ; qui dit la vérité telle qu'elle est en son cœur ; qui n'emploie pas sa langue à médire, qui ne fait point de mal à son prochain et ne jette point l'opprobre sur son voisin ; qui regarde avec dédain l'homme méprisable, et honore ceux qui craignent l'Éternel ; et s'il a juré, fût-ce à son dommage, il n'y change rien. Il ne donne point son argent à usure et ne prend point de présent contre l'innocent. Celui qui fait ces choses ne sera jamais ébranlé.* » (Vers. Ostervald).

L'une des conditions mentionnées ici pour demeurer dans le tabernacle de Dieu est de jurer « *à son dommage* » et de ne pas changer. Un homme peut accepter de vendre ou d'acheter une propriété et, une fois l'accord conclu, recevoir une offre plus favorable. Respectera-t-il son engagement, même s'il est perdant ? S'il est chrétien, il le fera.

Le respect de la parole donnée est une nécessité urgente. Les nations en ont besoin, de peur que leurs accords ne soient dénués de sens. Les entreprises en ont besoin, de peur que la confusion et le désastre n'en résultent. Les individus en ont besoin, de peur que la foi ne disparaisse de la Terre. Les Chrétiens en ont surtout besoin, de peur que les hommes ne perdent leur vision et leur espérance et que le désespoir ne s'empare de l'humanité.

C'est le moment et l'opportunité suprême de l'Église. Le monde a droit à une démonstration qu'il y a un peuple qui reste fidèle au milieu d'une génération infidèle ; qui a du respect pour sa propre parole ainsi que pour Dieu ; qui est fidèle à la foi, une foi transmise aux saints. La manifestation des fils de Dieu est attendue depuis longtemps. (Rom. 8:19). « *Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la révélation des fils de Dieu* », elle « *soupire et souffre les douleurs de l'enfantement.* » (v. 22). Et cette manifestation révélera un peuple portant le sceau de l'approbation divine.

Il gardera les commandements. Ils auront la foi de Jésus. Leur parole sera « oui, oui » et « non, non ». Ils seront sans faute, même devant le trône de Dieu. (Apoc. 14: 12, 5 ; Jacq. 5: 12).

### ❖ En paix avec Dieu

Comme nous l'avons déjà dit, l'offrande d'actions de grâces était une offrande de communion à laquelle prenaient part Dieu, le sacrificateur et les personnes invitées. C'était dans l'enceinte du temple, où régnaient la joie et le bonheur, que les sacrificateurs et les gens conversaient. Ce n'était pas nécessairement une occasion de faire la paix. C'était plutôt une fête pour se réjouir de l'existence de la paix. Elle était généralement précédée d'un sacrifice pour le péché et d'un holocauste. L'expiation avait été faite, le sang avait été aspergé, le pardon avait été accordé et la justification avait été assurée. Pour célébrer cela, l'offrant invitait ses proches et ses serviteurs, ainsi que les Lévites, pour manger avec lui. « *Tu ne pourras pas manger dans tes portes* », était le commandement, mais seulement « *dans le lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira.* » (Deut. 12: 17, 18). C'est ainsi que toute la famille célébrait, d'une manière festive, la paix établie entre Dieu et l'homme, et entre l'homme et l'homme.

« *Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ.* » (Rom. 5: 1). « *Il est notre paix.* » (Éph. 2: 14). L'Israël d'autrefois était invité à célébrer la paix avec Dieu, après que leurs péchés avaient été pardonnés et qu'ils étaient restaurés en faveur de Dieu. Cette célébration comprenait le fils et la fille, le serviteur et la servante, ainsi qu'un Lévite. Tous s'asseyaient à la table du Seigneur et se réjouissaient ensemble « *dans l'espérance de la gloire de Dieu* ». De la même manière, nous devons nous réjouir « *en Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant, nous avons obtenu la réconciliation.* » (Rom. 5: 2, 11).

Peu de personnes apprécient ou se réjouissent de la paix de Dieu comme elles le devraient. Bien que la raison puisse être un manque d'appréciation de ce que Dieu a fait pour elles, nombreuses sont celles qui ne comprennent pas que c'est leur droit et leur privilège d'être heureuses dans leur religion. Ces gens vivent à l'ombre de la croix plutôt que sous son soleil. Ils ont le sentiment que quelque chose ne va pas dans le bonheur, que sourire est inapproprié et que le rire innocent est un sacrilège. Ils portent le fardeau du monde sur leurs épaules et estiment que passer du temps à se divertir est non seulement une perte de temps, mais certainement irréligieux. Ce sont de bons chrétiens mais pas des chrétiens heureux. S'ils avaient vécu à l'époque de Christ et qu'ils L'aient suivi, ils se seraient interrogés sur l'opportunité de Sa présence aux noces de Cana, en Galilée. Ils auraient même été perplexes quant au fait que Christ ait mangé et but avec les pécheurs. Ils auraient jeûné et prié avec les disciples de Jean. (Luc 5: 29-35).

Cela est écrit en tenant compte de l'époque dans laquelle nous vivons. S'il y a jamais eu une période où le sérieux et la sobriété devraient caractériser notre œuvre, c'est bien celle dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Face à la crise qui approche, quelle sorte

d'hommes devrions-nous être, en toute sainte conversation et piété ! Toute frivolité et légèreté doivent être mises de côté et la solennité doit prendre possession de chaque élément terrestre.

De grands et mémorables événements se précipitent à un rythme soutenu. Ce n'est pas le moment de faire preuve de frivolité et de mesquinerie. Le roi est à la porte !

### ❖ Se réjouir dans le Seigneur

Ces conditions ne doivent cependant pas nous faire perdre de vue que nous sommes les enfants du Roi, que nos péchés sont pardonnés et que nous avons le droit d'être heureux et de nous réjouir. L'œuvre de Dieu doit être achevée et nous devons y prendre part. Mais après tout, c'est Dieu qui doit terminer l'œuvre. Beaucoup parlent et agissent comme s'ils devaient eux-mêmes achever l'œuvre, comme si elle dépendait d'eux. Il semble que la responsabilité de l'œuvre repose sur eux, et que bien que Dieu puisse les aider, c'est à eux qu'il revient de l'accomplir.

Même dans leurs prières, ils rappellent souvent à Dieu ce qu'Il doit faire, de peur qu'Il n'oublie certaines choses qui leur tiennent à cœur. Ce sont de bonnes âmes, soucieuses de faire le bien à tout moment, mais elles n'ont pas appris à rejeter leur fardeau sur le Seigneur. Elles font de leur mieux pour porter le fardeau, et bien que gémissant sous cette charge, elles sont déterminées à ne pas abandonner. Elles continuent à se battre et font beaucoup de bien. Ce sont de précieux ouvriers et le Seigneur les aime beaucoup.

Mais il leur manque certains éléments essentiels et leur Christianisme n'est pas très joyeux. Ce sont des Marthe qui travaillent, mais qui laissent de côté la seule chose nécessaire. Elles regardent avec désapprobation les Marie qui ne font pas ce qu'elles font et elles se plaignent au Seigneur.

Elles ne comprennent pas comment Christ peut prendre la défense de Marie, alors que selon elles, Marie devrait être réprimandée. Elles travaillent mais elles n'en sont pas heureuses. Elles affirment que les autres ne font pas leur part. (Luc 10: 38-42).

C'est la même leçon qui est soulignée dans l'histoire du fils prodigue. Le fils aîné disait qu'il n'avait jamais rien fait de mal. Il avait toujours travaillé dur et n'avait pas perdu de temps en festoyant et en s'amusant.

Et maintenant, quand le fils cadet rentrait à la maison après avoir gaspillé sa part (d'héritage) en vivant dans la débauche, il était en colère et ne se rendit pas à la fête en l'honneur du retour de son frère. Le père sortit et le supplia en vain. Il réprimanda son père, lui reprochant que « *quand ton fils est arrivé, celui qui a mangé ton bien avec des prostituées, c'est pour lui que tu as tué le veau gras !* » (Luc 15: 30). Le père répondit : « *il fallait bien s'égayer et se réjouir, parce que ton frère que voici était mort et qu'il est revenu à la vie, parce qu'il était perdu et qu'il est retrouvé.* » (v. 32). On ne nous dit pas quelle fut la fin de l'histoire. Le fils finit-il par entrer ? Est-ce que l'amour du père

l'emporta ? Nous ne le savons pas. L'histoire ne le dit pas. La dernière image que nous avons est celle du fils aîné en colère à l'extérieur de la maison. Il faut espérer qu'il se soit repenti et soit entré, mais nous ne le savons pas.

Les chrétiens devraient être des gens heureux, même au milieu des événements les plus solennels. Et pourquoi ne le seraient-ils pas ? Leurs péchés sont pardonnés et ils sont en paix avec Dieu. Ils sont justifiés, sanctifiés, sauvés. Dieu a mis un nouveau chant dans leur bouche. Ils sont les enfants du Très-Haut. Ils marchent avec Dieu et sont heureux dans Son amour.

Peu de chrétiens ont la paix de Dieu dans leur cœur comme ils le devraient. Ils oublient leur héritage.

Christ dit : « *Je vous laisse la paix, Je vous donne Ma paix. Je ne vous donne pas comme le monde donne. Que votre cœur ne se trouble pas, et ne s'alarme point.* » (Jn 14: 27).

Pourtant, le cœur de beaucoup est troublé. Ils ont peur. Ils s'inquiètent. Un être cher est en dehors du bercail et ils essaient de « le prier ». Jour et nuit, ils peinent et prient. Ils ne négligent aucun détail dans leurs efforts pour obtenir son salut. Si quelqu'un peut être sauvé par les œuvres de quelqu'un d'autre, ils sont déterminés à ce que cela se fasse. Et ils ne laissent pas Dieu hors de compte. Ils Le prient. Ils Le supplient. Ils prient comme si Dieu avait besoin d'être encouragé. Et enfin l'être cher se tourne vers Dieu, comme ils sont heureux ! Maintenant, ils peuvent se reposer. Maintenant, leur travail est terminé, leur tâche est accomplie.

Ces âmes ont-elles jamais pensé que Dieu est aussi intéressé à la conversion de leur être cher qu'elles le sont, oui, plus qu'elles ne pourraient l'être ? Leur est-il jamais venu à l'esprit que bien avant qu'elles ne commencent à prier et à agir, Dieu a planifié et a agi pour le salut de l'être aimé, qu'Il fait et a fait tout ce qui peut être fait ? Au lieu de prendre en charge l'œuvre de Dieu et de L'implorer de les aider, il serait préférable qu'ils reconnaissent l'œuvre de Dieu et coopèrent avec Lui ? Dès qu'une telle prise de conscience se produit dans l'âme, la paix vient. Cela ne nous fera pas travailler moins ou prier moins, mais cela modifiera l'accent. Nous commençons à prier avec foi. Si nous croyons que Dieu est vraiment à l'œuvre, si nous croyons qu'Il s'intéresse au salut des hommes, nous prions plus que jamais, mais nous laisserons la responsabilité à Dieu.

Une grande partie de nos œuvres et beaucoup de nos prières sont basées sur l'incrédulité. Comme Habacuc, nous avons le sentiment que Dieu ne fait pas sa part (Hab. 1: 2), il faut le Lui rappeler. Il y a des choses qui doivent être portées à Son attention, et nous les Lui présentons. Au lieu d'avoir foi en Dieu, en Sa sagesse, en Sa puissance, nous prenons le fardeau sur nous, en disant, en fait, que nous ne pouvons pas faire confiance à Dieu pour faire ce qu'Il a promis de faire. Mais quand la foi vient, quand la merveilleuse lumière nous éclaire sur le fait que Dieu dirige toujours les affaires des hommes, qu'Il fait tout ce qui peut être fait pour sauver l'humanité, et que notre principale préoccupation devrait être de connaître Sa volonté - lorsque nous en sommes conscients, l'assurance, le repos et la paix nous appartiennent en

abondance. Il n'y aura pas moins d'œuvres, mais ce seront des œuvres de foi. Il n'y aura pas moins de prières, mais ce seront des prières de foi. L'action de grâces s'élèvera chaque jour pour le privilège de travailler avec Dieu. La paix remplira le cœur et l'âme. L'anxiété et l'inquiétude ne seront plus. La paix, la douce paix, la tranquillité, le repos, le bonheur et la joie seront la portion quotidienne. La vie et les perspectives de la vie sont entièrement changées. Nous avons appris à nous asseoir aux pieds de Jésus. Pendant que Marthe travaille encore et se plaint, Marie écoute les paroles de vie. Elle a trouvé la seule chose qui soit nécessaire. Elle comprend la parole de Christ : « *L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez.* » (Jn 6:29). Elle croit et se repose.

Il n'y a pas de plus grand bonheur possible que d'avoir la paix de Dieu dans le cœur. C'est l'héritage que Christ a laissé. « *Je vous laisse la paix* », dit-il. Des paroles merveilleuses. « *Je vous donne Ma paix.* » (Jn 14:27).

Sa paix est cette assurance tranquille qui vient de la confiance en Dieu. Au moment où Christ prononça ces mots, Il approchait de la croix. Le Golgotha était devant Lui. Mais Il n'a pas hésité. Son cœur était rempli de paix et d'assurance. Il connaissait Celui en qui Il avait confiance. Et Il reposait sur le fait que Dieu connaissait le chemin.

Il ne pouvait peut-être pas voir « *au-delà de la tombe* ». L'espoir pouvait ne pas Lui présenter « *la victoire sur le sépulcre* » ou lui dire « *que Son sacrifice était agréé de Son Père* ». Mais « *Il s'était reposé par la foi, sur Celui à qui Il avait toujours accordé une joyeuse obéissance. ... Christ remporta la victoire par la foi.* » (Jésus-Christ, p. 757, 760).

C'est cette même paix qu'Il nous lègue. Cela signifie l'unité avec le Père, la fraternité, la communion. Elle peut apporter une joie tranquille, du repos, du contentement. Cela signifie la foi, oui l'espoir. Dans cette paix, il n'y a ni peur, ni inquiétude, ni anxiété.

Quiconque la possède, a ce qui dépasse l'entendement. Il a une source de force qui ne dépend pas des circonstances. Il est en harmonie avec Dieu.

## 11. Les offrandes pour le péché

Le « péché » et « l'offrande pour le péché » sont des traductions différentes du même mot hébreu, *chatta'ah*. Les offrandes pour le péché étaient si étroitement liées au péché qu'un seul mot hébreu est utilisé pour désigner les deux. Lorsqu'Osée parlant des prêtres dit : « *Ils se repaissent des péchés de Mon peuple.* » (Os. 4: 8), on utilise *chatta'ah*, et peut donc à juste titre être traduit par « péché » ou « offrande pour le péché ».

Les offrandes pour le péché sont mentionnées pour la première fois dans la Bible, en relation avec la consécration d'Aaron et de ses fils. (Ex. 29: 14). Il y a ceux qui croient qu'elles existaient et qu'elles étaient utilisées auparavant, mais il n'y a aucune trace de cela avant l'époque de Moïse. Au cours de cette première période, les holocaustes semblent être les seules offrandes utilisées.

Les offrandes pour le péché ne suffisaient que pour les péchés commis par ignorance. « *Lorsque quelqu'un péchera involontairement* » (Lév. 4: 2); « *si c'est toute l'assemblée d'Israël qui a péché involontairement* » (v. 13) ; « *Si c'est quelqu'un du peuple qui a péché involontairement* » (v. 27) ; « *Si l'on a péché involontairement* » (Nom. 15:2 4) ; « *si c'est une seule personne qui a péché involontairement* » (v. 27), sont des déclarations liées aux offrandes pour le péché.

Elles concernaient des péchés commis par erreur, des fautes ou des actes irréfléchis, dont le pécheur n'était pas conscient à l'époque, mais qui lui ont été révélés par la suite.

Les offrandes pour les péchés ne couvraient pas les péchés commis consciemment, sciemment, par défi ou avec persistance. Quand Israël a péché délibérément en adorant le veau d'or et refusait la miséricorde offerte par Dieu lorsque Moïse les appela à se repentir, ils ont été promptement punis. « *Environ trois mille hommes parmi le peuple périrent* » (Ex. 32: 28) ; de même pour l'homme qui, malgré le commandement exprès de Dieu, ramassa du bois le jour du Sabbat. (Nom. 15: 32-36). Il a été mis à mort.

En ce qui concerne les péchés volontaires ou présomptueux, la loi dit : « *Mais si quelqu'un, indigène ou étranger, agit la main levée, il outrage l'Éternel ; celui-là sera retranché du milieu de son peuple. Il a méprisé la parole de l'Éternel, et il a violé son commandement : celui-là sera retranché, il portera la peine de son iniquité.* » (v. 30, 31).

Il y avait quelques exceptions à cette règle générale qui seront discutées dans le chapitre : Offrandes de culpabilité. Il convient également de noter que, bien qu'il n'y ait pas de disposition dans le rituel quotidien pour les péchés conscients ou délibérés, les péchés « commis à main levée », les services du Jour des Expiations prévoyaient de telles transgressions. Cette question sera examinée plus tard.



## ❖ Les diverses offrandes pour le péché

Le quatrième chapitre du Lévitique traite des offrandes pour le péché sous quatre rubriques. Le péché du sacrificateur qui avait reçu l'onction (Lév. 4: 3-12), de toute l'assemblée (v. 13-21), d'un chef (v. 22-28), et d'une personne ordinaire (v. 27-35). Les sacrifices exigés n'étaient pas les mêmes dans tous les cas et le sang n'était pas éliminé de la même manière. Si le sacrificateur oint a péché « *selon quelque faute du peuple* », ou comme le disent d'autres versions, « *a rendu par là le peuple coupable* », il devait amener « *un jeune taureau sans défaut, en sacrifice pour le péché.* » (Lév. 4: 3). Si toute l'assemblée d'Israël a péché par ignorance, ils devaient aussi offrir « *un jeune taureau en sacrifice pour le péché et on l'amènera devant le tabernacle d'assignation.* » (v.14). Si l'un des dirigeants péchait, il devait apporter « *un bouc mâle, sans défaut* » (v. 23). Si l'un des gens du commun péchait par ignorance, il devait amener « *une chèvre, une femelle sans défaut, pour le péché qu'il a commis.* » (v. 28). Au cas où il ne pourrait pas amener une chèvre, il pourrait amener « *un agneau comme son offrande pour le péché, il amènera une femelle sans défaut.*» (v. 32).

Dans chaque cas, le pécheur devait fournir l'offrande, poser sa main sur la tête de l'animal et le tuer. Lorsque toute la congrégation avait péché, l'assemblée fournissait l'offrande et les anciens posaient leurs mains sur la tête du taureau.

Dans le traitement du sang, il y avait une différence qu'il faut noter. Lorsque le prêtre oint avait péché et amené son taureau et le tuait, le sacrificateur « *trempera son doigt dans le sang, et il en fera sept fois aspersion devant l'Éternel, en face du voile du sanctuaire.* » (v. 6). Il devait aussi mettre « *du sang sur les cornes de l'autel des parfums odoriférants, qui est devant l'Éternel dans la tente d'assignation* », il devait verser « *tout le sang du taureau au pied de l'autel des holocaustes, qui est à l'entrée de la tente d'assignation* » (v. 7).

Quand toute l'assemblée péchait, le sang était éliminé de la même manière que lorsque le sacrificateur oint avait péché. Une partie du sang était emportée dans le premier appartement du sanctuaire et aspergée devant le voile. Du sang était appliqué sur les cornes de l'autel des parfums et le reste du sang était répandu au pied de l'autel des holocaustes à l'extérieur dans le parvis. (v. 18).

Dans chaque cas, le pécheur devait offrir l'offrande, poser sa main sur la tête de l'animal et le tuer. Lorsque toute l'assemblée péchait, l'assemblée faisait l'offrande et les anciens plaçaient leurs mains sur la tête du taureau.

Lors de l'application du sang, il y avait une différence à noter. Lorsque le sacrificateur oint péchait, apportait son taureau et le tuait, le prêtre devait tremper « *son doigt dans le sang, et il en* » en faisait « *sept fois l'aspersion devant l'Éternel, en face du voile du sanctuaire.* » (v.6). Il devait aussi appliquer une partie « *du sang sur les cornes de l'autel des parfums odoriférants, qui est devant l'Éternel dans la tente d'assignation* » et il répandait « *tout le sang du taureau au pied de l'autel des holocaustes, qui est à l'entrée de la tente d'assignation.* » (v. 7).

Quand toute la congrégation péchait, le sang était éliminé de la même manière que lorsque le sacrificateur oint péchait. Une partie était emportée dans le premier appartement du sanctuaire et aspergée devant le voile. Du sang était appliqué sur les cornes de l'autel des parfums et le reste du sang était versé au pied de l'autel des holocaustes qui est à l'entrée de la tente d'assignation. (v. 18).

Quand un dirigeant péchait, le sang n'était pas introduit dans le sanctuaire. Le récit dit : « *Le sacrificateur prendra avec son doigt du sang de la victime expiatoire, il en mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes et il répandra le sang au pied de l'autel des holocaustes.* » (v. 25). Dans ce cas, le sang n'était ni transporté dans le sanctuaire ni aspergée devant le voile. Il était appliqué sur les cornes de l'autel des holocaustes à l'extérieur dans le parvis et le reste du sang était répandu au pied de ce même autel.

Quand des gens ordinaires péchaient, le sang était éliminé de la même manière. Il était appliqué sur les cornes de l'autel des holocaustes et le reste était versé au pied de l'autel. (v. 30, 34).

Dans les quatre cas, la graisse était retirée du corps et brûlée sur l'autel des holocaustes (v. 8-10, 19, 26, 31, 35). Cependant, la carcasse était traitée différemment dans les différents cas. Si le prêtre oint avait péché, « *la peau du taureau, toute sa chair, avec sa tête, ses jambes, ses entrailles et ses excréments, le taureau entier, il l'emportera hors du camp, dans un lieu pur, où l'on jette les cendres, et il le brûlera au feu sur du bois : c'est sur le tas de cendres qu'il sera brûlé.* » (v. 11, 12). On faisait de même avec le corps du taureau offert en sacrifice pour le péché pour toute l'assemblée. Le corps était transporté hors du camp dans un endroit propre et là, il était brûlé au feu sur le bois. (v. 21).

Le quatrième chapitre du Lévitique ne contient aucune instruction quant à ce qui était fait du corps lorsqu'un dirigeant ou un membre du peuple péchait. Dans le sixième chapitre du Lévitique, cependant, dans « *la loi du sacrifice d'expiation* », on trouve quelques instructions supplémentaires. « *C'est dans le lieu où l'on égorge l'holocauste que sera égorgée, devant l'Éternel, la victime pour le sacrifice d'expiation : c'est une chose très sainte.* » (Lév. 6: 25, 26).

Cette déclaration nous éclaire. Le prêtre qui offrait le sacrifice pour le péché devait le manger. Il devait le manger dans un lieu saint, dans le parvis de la tente d'assignation. Le verset 29 déclare : « *Tout mâle parmi les sacrificateurs en mangera : c'est une chose très sainte.* » Le principe concernant la disposition des corps des offrandes pour le péché est énoncé au verset 30 : « *Mais on ne mangera aucune victime expiatoire dont on apportera du sang dans la tente d'assignation, pour faire l'expiation dans le sanctuaire : elle sera brûlée au feu.* »

## ❖ Le sang

De ce qui précède, nous résumons comme suit l'utilisation du sang dans les offrandes pour le péché : Dans les deux premiers cas - celui du sacrificateur oint et celui de toute

la congrégation- l'usage du sang était le même : il était apporté dans le premier appartement du sanctuaire, aspergé sept fois devant le voile et placé sur les cornes de l'autel des parfums. (Lév. 4: 6,7). Seule une petite partie du sang était utilisée pour l'aspersion ; le reste était versé au pied de l'autel des holocaustes.

Dans les deux autres cas - celui du gouverneur et celui d'un membre de la congrégation - le sang n'était pas porté dans le sanctuaire, mais le prêtre en prenait et en mettait avec son doigt sur les cornes de l'autel des holocaustes. (v. 25). La différence à noter est que, dans les deux premiers cas, le sang était apporté dans le sanctuaire ; dans les deux autres cas, il ne l'était pas.

Dans aucun des quatre cas, la chair n'était utilisée dans le service à l'autel. Alors que la graisse de tous les animaux utilisés pour le service était ôtée du corps et brûlée sur l'autel, elle était « *d'une agréable odeur à l'Éternel.* » (Lév. 4: 8, 19, 26, 31, 35), la chair elle-même était, soit brûlée hors du camp, soit mangée par les prêtres. (v. 12, 21 ; 6: 26, 29). L'incinération de la carcasse en dehors du camp avait pour seul but de l'éliminer et n'avait aucune signification expiatoire. Pour expliquer la consommation de la chair par les sacrificateurs, Moïse dit : « *Voici, le sang de la victime n'a point été porté dans l'intérieur du sanctuaire ; vous deviez la manger dans le sanctuaire, comme cela m'avait été ordonné.* » (Lév. 10: 18). Cela était en accord avec le principe énoncé dans Lévitique 6: 30. Deux choses devaient être faites : soit le sang du sacrifice devait être apporté dans le lieu saint, soit la chair devait être mangée par le sacrificateur.

Ce n'était pas au sacrificateur de choisir entre ces deux façons de faire. Il avait reçu l'ordre spécifique d'apporter le sang dans le sanctuaire dans le cas du sacrificateur oint et de toute la congrégation. Dans les deux autres cas, il ne devait pas apporter le sang dans le lieu saint, mais le mettre sur les cornes de l'autel des holocaustes, puis manger la chair. Il n'était pas autorisé à apporter le sang dans le sanctuaire et à consommer la chair et il ne pouvait pas non plus omettre de manger la chair lorsque le sang n'était pas transporté.

Il ne pouvait faire qu'une seule de ces deux choses, mais cette seule chose ne pouvait être omise. Cela semble indiquer que le fait de manger la chair était d'une certaine manière considéré comme l'équivalent de transporter le sang dans le sanctuaire.

### ❖ Le transfert du péché

« *Moïse chercha le bouc expiatoire ; et voici, il avait été brûlé. Alors il s'irrita contre Éléazar et Ithamar, les fils qui restaient à Aaron, et il dit : Pourquoi n'avez-vous pas mangé la victime expiatoire dans le lieu saint ? C'est une chose très sainte ; et l'Éternel vous l'a donnée, afin que vous portiez l'iniquité de l'assemblée, afin que vous fassiez pour elle l'expiation devant l'Éternel. Voici, le sang de la victime n'a point été porté dans l'intérieur du sanctuaire ; vous deviez la manger dans le sanctuaire, comme cela m'avait été ordonné.* » (Lév. 10:16-18).

Aaron et ses fils avaient commis l'erreur de ne pas manger la chair du sacrifice pour le péché. Lorsqu'une chèvre était offerte, le sang était mis sur les cornes de l'autel des holocaustes et la chair devait être mangée. Dans ce cas, ils avaient omis de manger la chair. Cela mit Moïse en colère. « *Vous deviez la manger* », dit-il. La raison de la consommation de la chair est la suivante : ils devaient porter « *l'iniquité de l'assemblée* ». Il est donc clair que le sacrificateur, en mangeant la chair, prenait sur lui l'iniquité de la congrégation.

Cette affirmation a une incidence certaine sur la question de la possibilité de transfert du péché d'un individu à un autre. Cette question est fondamentale pour le Christianisme. Si le péché ne peut pas être transféré, alors Christ, bien sûr, ne peut pas et ne porte pas nos péchés. Et s'il ne peut pas et ne porte pas nos péchés, nous sommes sans espoir. Le Christianisme est construit sur l'idée que Christ est l'Agneau qui porte le péché du monde. Enlevez cette espérance à l'humanité et tout est perdu.

Nous nous demandons maintenant : Y a-t-il un parallèle à cela dans le service du sanctuaire ? Y a-t-il un transfert du péché ? L'un porte-t-il les péchés de l'autre ? La réponse est affirmative. Aaron arrivait au sanctuaire chargé de péchés. Quand il ressortait, le fardeau était tombé, il avait été pardonné et s'en allait libre et heureux. Que s'était-il passé ?

Il avait apporté son offrande pour le péché, « *une brebis ou une chèvre, comme victime expiatoire.* » (Lév. 5: 6 ; voir aussi 4: 28, 31). Il avait mis sa main sur la tête de l'offrande et l'avait tuée. Il avait fait « *l'aveu de son péché* ». (Lév. 5: 5). Après cela, le sacrificateur avait pris « *avec son doigt du sang de la victime* » et l'avait mis « *sur les cornes de l'autel des holocaustes.* » (Lév. 4: 30, 31). À la fin de la cérémonie, le prêtre avait mangé la chair du sacrifice pour le péché dans le parvis du tabernacle, prenant sur lui le péché, portant « *l'iniquité de l'assemblée* ». (Lév. 6: 26 ; 10: 17). De cette manière, le prêtre symbolisait celui qui « *a porté le péché de beaucoup d'hommes* », sur lequel le Seigneur a fait « *retomber sur Lui l'iniquité de nous tous.* » (És. 53:1-12). « *Il a livré Sa vie en sacrifice pour le péché* ». Et parce qu'Il a ainsi souffert, « *Mon serviteur juste justifiera beaucoup d'hommes, et Il se chargera de leurs iniquités.* » (v. 4, 10, 11).

Qui ne peut pas voir le parallèle ? Il est dit de Christ qu'« *Il se chargera de leurs iniquités* ». Des sacrificateurs, il est dit que « *l'Éternel vous l'a donnée, afin que vous portiez l'iniquité de l'assemblée* ». Comme Christ a pris le péché sur Lui, les sacrificateurs ont pris le péché sur eux. Comme Christ a porté nos péchés sur Lui pour justifier « *beaucoup d'hommes* », ainsi les sacrificateurs ont porté « *l'iniquité de l'assemblée, afin que vous fassiez pour elle l'expiation devant l'Éternel.* » (v. 11 ; Lév. 10: 17). Il ne fait aucun doute que dans ces cas, il y a un transfert du péché ; dans un cas, en type, dans l'autre cas, en réalité.

Quand le sacrificateur administrait le sang et mangeait la chair, non seulement, il prenait le péché sur lui, mais il s'identifiait si complètement au pécheur que les péchés qu'il prenait sur lui devenaient ses péchés et il en devenait responsable. « *Dieu vous l'a*

*donnée [la chair], afin que vous portiez l'iniquité de l'assemblée, afin que vous fassiez pour elle l'expiation devant l'Éternel. » (Lév. 10: 17).*

Au cours de sa semaine de service dans le sanctuaire, le sacrificateur avait mangé de nombreuses offrandes pour les péchés et avait ainsi porté les péchés de nombreux offrants. Comme il ne pouvait pas expier ces péchés par sa propre vie et comme il les portait dans le but avoué de les expier, il lui fallait apporter une offrande personnelle pour tous les péchés qu'il portait et dont il était responsable. Comme les péchés qu'il portait étaient maintenant les siens, et comme lorsqu'un prêtre péchait, le sang était apporté dans le lieu saint, de même il apportait le sang dans le sanctuaire, l'expiation pour tous les péchés qu'il portait.

Ce transfert de péché possible est également enseigné dans les services du Jour des Expiations. « *Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et il confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché ; il les mettra sur la tête du bouc, puis il le chassera dans le désert, à l'aide d'un homme qui aura cette charge. » (Lév. 16: 21).*

Cette déclaration est claire et précise. Le souverain sacrificateur pose ses mains sur la tête du bouc émissaire et confesse sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes leurs transgressions par lesquelles ils ont péché, et les place « *sur la tête du bouc* ». Les mots ne pourraient être plus clairs.

Sur la base des preuves présentées ici, nous soutenons avec assurance que le transfert du péché est une doctrine biblique authentique, qu'il a été préfiguré dans le service du sanctuaire et qu'il a été en réalité réalisé dans la vie de Christ. Nous croyons que cette doctrine est vitale pour le salut ; elle est l'un des piliers fondamentaux de l'expiation.

### ❖ **Le sang se souille-t-il ?**

Que le sang purifie est une doctrine évangélique distincte. « *Le sang de Jésus Son Fils nous purifie de tout péché* » est la croyance et le credo de chaque chrétien. (1 Jn 1:7). La doctrine selon laquelle le sang souille aussi est-elle vraiment biblique ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

Si nous devons changer la question de cette manière : Le péché souille-t-il ? Tout le monde serait d'accord. Christ dit : « *Car c'est du cœur que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les impudicités, les vols, les faux témoignages, les calomnies. Voilà les choses qui souillent l'homme ; mais manger sans s'être lavé les mains, cela ne souille point l'homme.* » (Mat. 15: 19, 20). C'est une déclaration de principe qui est confirmée par l'enseignement général de la Bible. Non seulement le péché souille l'homme, mais il souille tout ce qu'il touche. L'adultère souille la terre et le sanctuaire. (Éz. 23: 37, 38). Le meurtre souille le pays. (Nom. 35: 33). La profanation du Sabbat souille à la fois le Sabbat et le sanctuaire. (Éz. 23: 38). L'impureté souille le tabernacle. (Lévitique 15: 31 ; 16: 16). L'adoration de Moloch souille le sanctuaire. (Lév. 20: 3). Celui qui est impur cérémoniellement, qui ne se purifie pas, souille

le tabernacle et le sanctuaire de l'Éternel. (Nom.19: 13,20). Dans tous ces cas, c'est le péché qui souille, que ce soit une personne, une chose ou un jour. La terre peut être souillée, de la même manière que le Sabbat, le tabernacle, le sanctuaire ou le cœur humain. Le péché souille ce qu'il touche.

### ❖ La purification du sanctuaire

Lorsque le jour des expiations, le sanctuaire était purifié au moyen du sang du bouc, il avait été dit à Aaron de faire « *l'aspersion [du sang] sur le propitiatoire et devant le propitiatoire* » et de faire « *l'expiation pour le lieu saint* » et « *pour la tente d'assignation* » et « *il sortira vers l'autel qui est devant l'Éternel, ... et il le purifiera et le sanctifiera des impuretés.* » (Lév. 16: 15-19). En particulier, il devait mettre le sang « *sur les cornes de l'autel, tout autour* » (v. 18 ; Vers. Darby). De la même manière, l'autel des parfums devait être purifié. « *Une fois chaque année, Aaron fera des expiations sur ses cornes de l'autel ; avec le sang de la victime expiatoire, il y sera fait des expiations une fois chaque année parmi vos descendants. Ce sera une chose très sainte devant l'Éternel.* » (Ex. 30: 10).

Ces autels étaient purifiés chaque année, ainsi que le lieu saint et le lieu très saint. Nous pouvons donc légitimement nous demander ce qui rendait ces autels et ces lieux impurs ? On dit que la raison de la souillure est « *à cause des impuretés des enfants d'Israël et de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché.* » (Lév. 16: 16). Cela est confirmé par la déclaration selon laquelle le sang était mis « *sur les cornes de l'autel tout autour* » et était aussi aspergé sept fois pour être purifié et sanctifié « *à cause des impuretés des enfants d'Israël.* » (Lév. 16: 18, 19).

Nous considérons donc que le sanctuaire était purifié à cause des péchés d'Israël et que c'était surtout vrai pour les cornes des autels. De l'autel d'or, il est souligné qu'Aaron devait faire « *l'expiation sur les cornes de l'autel* » « *une fois chaque année* » et que cette expiation devait être faite « *avec le sang de la victime expiatoire.* » (Ex. 30: 10). Il devait aussi mettre du sang du bouc « *sur les cornes de l'autel [des holocaustes] tout autour* » pour le purifier et le sanctifier, « *à cause des impuretés des enfants d'Israël.* » (Lév. 16: 18, 19).

Il peut être pertinent de se demander : Si le sang ne fait que purifier et ne souille jamais, pourquoi est-il nécessaire de purifier les cornes au Jour des Expiations alors que le sang avait été placé sur ces cornes chaque jour de l'année ? Si le sang placé quotidiennement sur les cornes purifiait, alors les cornes devaient être très propres au Jour des Expiations. Mais c'est le contraire qui se produisait. Elles étaient souillées, elles étaient impures. Du sang avait été versé sur elles ; le péché avait été enregistré par le sacrificateur qui y avait apposé son empreinte de sang. Elles avaient besoin d'être purifiées.

## ❖ Une déclaration importante

Dans Lévitique 17: 11, il y a une déclaration importante concernant le sang dont nous avons brièvement parlé dans le chapitre sur les holocaustes. Dans la Bible de Genève, 1979, nous lisons : « *Car la vie de la chair est dans le sang. Je vous l'ai donné sur l'autel, afin qu'il serve d'expiation pour vos âmes, car c'est par la vie que le sang fait l'expiation.* » La Bible de Jérusalem traduit : « *Oui, la vie de la chair est dans le sang. Ce sang, Je vous l'ai donné, Moi, pour faire sur l'autel le rite d'expiation pour vos vies ; car c'est le sang qui expie pour une vie.* »

Ces deux versions insistent sur le fait que « *la vie de la chair est dans le sang* » et que c'est « *le sang qui fait l'expiation* ». La Bible TOB déclare que « *le sang procure l'absolution parce qu'il est la vie.* » Ce n'est pas le sang en soi qui expie. C'est la vie dans le sang qui le fait. C'est la vie de la personne qui détermine la valeur du sang et le sang n'a de valeur que dans la mesure où la vie a de la valeur.

C'est pourquoi le sang d'un pécheur n'a aucune valeur expiatoire. Et c'est pour la même raison que le sang de Christ a une valeur expiatoire infinie. Son sang expie, mais seulement en raison de la vie. Cette signification est inhérente à la construction hébraïque. La préposition dans la phrase, « *c'est le sang qui expie pour une vie* », désigne invariablement le moyen par lequel l'expiation est faite et peut donc être traduite de manière appropriée « en raison de ».

Le plan du salut est fondé sur l'expiation par le sang. À cause du péché, l'homme a perdu son droit à la vie, qui doit donc être abandonné à Dieu, de qui elle provient. En tant que disposition miséricordieuse, Dieu fournit un moyen d'y échapper et accepte une autre vie à la place de celle du transgresseur. De même que la vie de la chair est dans le sang, de même le sang du substitut est versé et présenté à Dieu sur l'autel à la place du sang du vrai pécheur. Mais avant que cela ne soit fait, le pécheur doit s'identifier avec le substitut en plaçant sa main sur la tête de la victime et il fait l'aveu « *de son péché* » et avoue qu'il est digne de mort. (Lév. 5: 5). Le génie même de l'opération étant que le substitut prend la place du pécheur et meurt à sa place, le péché et la culpabilité sont nécessairement transférés au substitut qui se soumet à la peine. Après le sacrifice, le symbole du sang de la vie est mis sur les cornes de l'autel, cet acte constituant une reconnaissance de la vie perdue et aussi de la justice de la loi qui l'exige.

Concernant le sang utilisé dans l'offrande pour le péché, nous lisons : « *Le sacrificateur prendra avec son doigt du sang de la victime, il en mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes.* » (Lév. 4: 30). De cette cérémonie, Jérémie dit : « *Le péché de Juda est écrit avec un burin de fer, avec une pointe de diamant ; il est gravé sur la table de leur cœur et sur les cornes de vos autels.* » (Jér. 17: 1). Comme le sacrificateur appliquait solennellement du sang avec son doigt sur les cornes, le péché était enregistré. Il imprime une empreinte digitale, une empreinte de sang, sur les cornes et cette empreinte constitue un enregistrement aussi définitif que si elle était gravée avec la pointe d'un diamant. L'homme a péché. Il a confessé son péché. Le péché est enregistré avec le sang du sacrifice que l'homme a apporté. Il a admis sa culpabilité.



Il a reconnu la justice de la mort comme châtement de son péché et en reconnaissance de cela, il a pris de sa propre main la vie de la victime. Un enregistrement de cette transaction est maintenant placé dans le sang sur les cornes de l'autel.

Le sang mis sur les cornes de l'autel était le sang d'un animal auquel le péché avait été imputé. L'animal est mort parce que le péché a été placé sur lui. Le sang qui était placé sur les cornes de l'autel était donc un sang chargé de péchés. Le péché était enregistré sur les cornes comme avec une plume de fer. La mort du pécheur dans son substitut était aussi enregistrée. Il était indiqué qu'une vie qui avait été perdue à cause du péché était rendue à Celui qui l'avait donnée. Il consignait le paiement à la loi de ce qui lui était dû. Il consignait qu'une vie mal dépensée, la vie de celui qui avait réalisé et reconnu son péché, avait été volontairement abandonnée et déposée.

La vie que le pécheur a ainsi déposée n'était pas une vie parfaite et pure. C'était une vie pécheresse et souillée. Le sang de cette vie était symbolique, car la vie est dans le sang, et la vie détermine la valeur du sang. Si ce n'était pas une vie pécheresse qui était ainsi présentée à Dieu, il n'y aurait aucun motif pour la confession du péché ni l'abandon de la vie sur l'autel. La loi violée exige la vie du pécheur dont le sang chargé de péchés est le symbole et l'homme la dépose volontairement. La vie réclamée est la vie pécheresse, pas la vie parfaite, cette vie de péché à laquelle l'homme renonce maintenant. Par la confession, il a déjà placé son péché sur l'animal innocent devenu son substitut et qui est maintenant considéré comme un pécheur. En tant que tel, il doit mourir et payer la peine du péché, préservant ainsi la dignité de la loi. C'est ce sang chargé de péchés que le sacrificateur prend et place sur les cornes de l'autel, enregistrant ainsi le péché et le fait qu'un rachat a été effectué. Ainsi s'accomplit la déclaration de Jérémie selon laquelle « *le péché de Juda est écrit avec un burin de fer, avec la pointe de diamant : il est gravé sur la table de leur cœur et sur les cornes de vos autels.* » (Jér. 17: 1).

### ❖ Deux choses nécessaires

En considérant l'expiation, beaucoup oublient la part que la loi joue. Pourtant, c'était autour de la loi des dix commandements que gravitaient tous les services du sanctuaire. Enlevez la loi et aucune expiation ne serait nécessaire car sans loi, il n'y a pas de péché. Vu sous cet angle, deux choses sont nécessaires à l'expiation :

Premièrement, une reconnaissance des revendications justes de la loi, qui est une autre expression de la justice de Dieu. Cette reconnaissance est donnée par la confession du pécheur et par le renoncement et la restitution de la vie qu'il a perdue. Cet acte satisfait la loi et la peine est payée par la perte de la vie. Mais tandis que la loi est ainsi payée, en type, le pécheur est mort. C'est la première partie de la transaction et elle est importante.

Deuxièmement, il doit y avoir, dans le type, une libération du pécheur de la mort, une transaction par laquelle une vie pure et sans péché est échangée contre la vie pécheresse et souillée du pécheur. Cette vie sans péché doit non seulement être sans



péché en soi, mais elle ne doit pas porter le péché, ni être chargée de péchés ou être rendue pécheresse. Ce doit être une vie pure et sainte, « *sans tache, sans défaut corporel et qui n'ait point porté le joug.* » (Nom. 19: 2). Une telle vie ne se trouve qu'en Christ et le symbole parfait de cette vie se trouve dans le bouc du Seigneur, qui au Jour des Expiations est mort sans avoir confessé un seul péché et dont le sang a permis la purification du sanctuaire (Lév. 16).

Ces deux phases du ministère de Christ ne doivent pas être confondues. Elles sont distinctes et séparées ; pourtant, elles ont trouvé leur expression dans le seul Rédempteur parfait, sans péché, qui a pourtant porté Lui-même « *le péché de beaucoup d'hommes* » et « *Celui qui n'a point connu le péché, Il l'a fait devenir péché pour nous* », qui a « *livré Sa vie en sacrifice pour le péché* » et « *Il s'est livré lui-même à la mort* ». « *Quoiqu'il n'eût point commis de violence et qu'il n'y eût point de fraude dans Sa bouche.* » (2 Cor. 5: 21 ; És. 53: 10, 12, 9).

### ❖ Le rituel du sacrifice pour le péché

Nous sommes maintenant en mesure d'examiner plus en profondeur la signification de ce qui se passait lorsqu'un homme apportait son offrande pour le péché au tabernacle et repartait pardonné. Nous en avons déjà abordé ce sujet, mais nous ajouterons quelques observations supplémentaires. Quand quelqu'un du peuple péchait et en prenait conscience, il devait apporter « *en sacrifice une chèvre, une femelle sans défaut, pour le péché qu'il a commis. Il posera sa main sur la tête de la victime expiatoire, qu'il égorgera dans le lieu où l'on égorge les holocaustes.* » (Lév. 4: 28, 29).

L'imposition de main était une vieille coutume en Israël, un acte symbolique par lequel quelque chose que l'on possédait était transmis à un autre. Ainsi, Jacob posa sciemment sa main droite sur Éphraïm et sa gauche sur Manassé et les bénit. (Gen. 48: 14, 15). Jésus imposa les mains sur les petits enfants et les bénit. (Marc 10: 16). De la même manière, Jésus guérit les gens. (Marc 6: 5) ; Paul recouvra la vue (Act. 9: 12) ; les hommes reçurent le Saint-Esprit (Act. 19: 6) ; Josué fut consacré au saint office par Moïse (Nom. 27: 18) et Étienne fut ordonné au ministère. (Act. 6: 6). Dans chaque cas, quelque chose était transmis de l'un à l'autre par le signe extérieur de l'imposition des mains. Dans le Nouveau Testament, l'imposition des mains est considérée comme l'une des doctrines fondamentales de l'Église (Héb. 6: 2) et l'instruction est donnée de ne pas octroyer ce don avec précipitation. (1 Tim. 5: 22).

Si nous nous demandons maintenant ce que le pécheur possède et ce qu'il peut donner à un autre lorsqu'il paraît devant Dieu et pose sa main sur le sacrifice, nous constatons qu'il ne possède qu'une seule chose, le péché, dont il espère et prie pour en être délivré. Et il en est délivré. Il pose sa main sur la tête de l'animal et par cet acte, il transmet son péché à l'agneau innocent qui porte maintenant ses péchés.

Puis la même main, qui a transmis les péchés à l'agneau, l'égorge. Le service sacerdotal commence maintenant et le sang est déposé sur les cornes de l'autel des holocaustes.

Ce sang représente la vie perdue du pécheur qui est versée pour satisfaire la demande de la loi. La loi retient le sang, la vie du pécheur, jusqu'au Jour des Expiations, lorsque la rédemption est accomplie. Comme indiqué précédemment, le prêtre trempait son doigt dans le sang et plaçait une marque sur les cornes, une marque de sang, une empreinte digitale. Par cette marque, le péché était enregistré, car une empreinte digitale constitue un enregistrement. Cette marque enregistrerait le péché et aussi le fait qu'une mort avait eu lieu pour ce péché.

Par cette transaction, l'autel était souillé, les cornes en particulier. C'est pourquoi, il était nécessaire de faire une fois par an l'expiation sur l'autel avec le sang d'une offrande pour le péché. Cette expiation était accomplie lorsque le sacrificateur prenait le sang pur du bouc du Seigneur, sur lequel aucun péché n'avait été placé et le mettait sur les cornes de l'autel tout autour. « *En sortant, il ira vers l'autel qui est devant l'Éternel et il fera l'expiation pour l'autel ; il prendra du sang du taureau et du bouc et il en mettra sur les cornes de l'autel tout autour. Il fera avec son doigt sept fois l'aspersion du sang sur l'autel ; il le purifiera et le sanctifiera, à cause des impuretés des enfants d'Israël.* » (Lév. 16: 18, 19). Comme, pendant l'année, ces cornes avaient été souillées par le sang chargé de péché placé sur elles, de même, maintenant, elles sont purifiées avec le sang sans péché utilisé au Jour des Expiations.

Il est intéressant de noter qu'au Jour des Expiations le sang expiatoire était placé uniquement sur les objets qui avaient été souillés auparavant. Aucun sang n'avait été appliqué sur la cuve, le chandelier ou la table des pains de proposition, car aucun sang ne leur avait été appliqué auparavant. Mais le sang était appliqué sur le propitiatoire où le sang du taureau avait été aspergé. L'autel des parfums et l'autel des holocaustes étaient aussi aspergés et du sang était appliqué sur les cornes, (Ex. 30: 10 ; Lév. 16: 18, 19), car auparavant ces autels avaient été souillés lors du service quotidien. Nous n'avons aucune preuve que du sang ait été versé sur le voile, que ce soit lors du service quotidien ou de la purification du Jour des Expiations. La Bible affirme que le sang était répandu « devant » le voile, ce qui est probablement la lecture correcte. (Lév. 4: 6, 17).

Cependant, une fois par an, le voile était retiré et un nouveau était accroché. Nous pensons donc que le sang souille et purifie à la fois. Ce que fait le sang dépend de la valeur du sang utilisé. La vie mesure le sang et le sang la vie ; car « *la vie de la chair est dans le sang.* » (Lév. 17: 11 ; Vers. Ostervald). Si c'est une vie de péché, le sang souille ; si c'est une vie sans péché, il purifie. En harmonie avec cela, il y a le fait que tandis que le péché était confessé sur le sacrifice lors du service quotidien, il n'y avait aucune trace que le péché avait été confessé sur le bouc du Seigneur lors du service annuel. Dans le premier cas, le sacrifice était fait pour porter le péché, il était fait péché et en tant que pécheur, il devait mourir. Dans le second cas, Christ est mort en tant que personne sans péché - une vie innocente et sans péché était donnée pour nous dans une sainte consécration. Ne pas distinguer ces deux phases de l'œuvre de rédemption, clairement montrées dans le type, rend impossible une véritable évaluation de l'œuvre expiatoire de Christ. En tant que notre substitut, Christ a pris nos péchés sur Lui et est mort à la place du pécheur et pour le péché. En tant que pécheur, Il devait mourir - nous

le disons avec révérence - et payer ainsi la pénalité. Mais étant innocent, Il n'avait aucune obligation de mourir ; cependant Il est mort volontairement pour nous et au-delà de l'appel du devoir, Il nous a rachetés de la mort et de la tombe et nous a placés dans les lieux célestes en Jésus-Christ.

### ❖ **Le sacrifice de culpabilité ou offrande pour le péché**

Les treize premiers versets du cinquième chapitre du Lévitique traitent des types de transgressions que l'on appelle à la fois des péchés et des fautes. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur le nom exact à donner à ces offrandes, certains les qualifiant de « péché » et d'autres « d'offense ». Comme elles partagent la nature des deux et comme la Bible dans la section nommée se réfère à eux sous les deux désignations, nous les appellerons « offrandes pour le péché ». Habituellement, une offense est un péché commis sciemment, c'est franchir une limite. Il peut être commis involontairement, mais dans un tel cas, on considère que l'homme aurait dû savoir et qu'il est responsable de son ignorance. Le mot hébreu pour offrande pour le péché, *asham*, peut aussi être traduit par « offrande de culpabilité ou de dette ». Cela dénote un plus grand degré de culpabilité que l'offrande pour le péché, bien que le péché lui-même ne soit pas plus grand.

Comme nous l'avons dit, certains péchés ont la nature d'une offense. Par exemple, une personne peut, dans une certaine mesure, ignorer avoir mal agi sans pour autant l'être totalement. Elle n'est pas sûre de bien faire, pourtant elle continue de le faire. Ce sont les types de transgressions mentionnées dans la première partie du cinquième chapitre du Lévitique. À celles-là, appartiennent la dissimulation d'informations (Lév. 5: 1), toucher une chose impure (v. 2, 3) et jurer sans réfléchir (v. 4). Dans de tels cas, le pécheur devait apporter « *un sacrifice de culpabilité à l'Éternel pour son péché* », « *une femelle de menu bétail, une brebis ou une chèvre comme victime expiatoire.* » (v. 6). On notera qu'aux versets 7 et 9, ils étaient appelés « *sacrifice pour le péché* ». Nous pouvons donc les considérer comme une sorte d'offrande intermédiaire entre les deux.

Une personne qui avait péché dans l'une des choses mentionnées ci-dessus devait apporter « *une femelle de menu bétail, une brebis ou une chèvre comme victime expiatoire* » (v. 6). S'il ne pouvait pas apporter une brebis, il pouvait amener une tourterelle ou un jeune pigeon. Aucune directive n'est donnée quant à la façon dont le sang des animaux devait être appliqué. En l'absence de toute instruction spécifique, on pense qu'il était appliqué comme les offrandes régulières pour le péché. Dans le cas des oiseaux, le sang était répandu sur le côté de l'autel. (v. 9).

### ❖ **Offrande pour le péché sans sang**

Si le pécheur ne pouvait pas amener une tourterelle ou un jeune pigeon, il pouvait apporter la dixième partie d'un épha de fleur de farine en sacrifice pour le péché.

Il n'était cependant pas autorisé à mettre de l'huile ou de l'encens dessus. La raison : « *c'est une offrande pour son péché.* » Le sacrificateur, en l'offrant, prenait une poignée de farine et la brûlait comme mémorial sur l'autel. Le reste appartient au prêtre, de la même manière que dans l'offrande de viande. (Lév. 5: 11-13).

Nous sommes ici face à face avec un fait remarquable. Normalement, une offrande pour le péché devait être une offrande de sang, c'est-à-dire que la vie d'un animal devait être prise et le sang placé sur les cornes de l'autel. Ici, cependant, l'offrande d'un dixième d'épha de farine est acceptée à la place du sang. Il est clairement dit que le sacrificateur prendra une poignée de cette farine et la brûlera sur l'autel, et « *le sacrificateur fera expiation pour cet homme, pour le péché qu'il aura commis à l'égard de l'une de ces choses et il lui sera pardonné.* » (Lév. 5: 13). De peur que quiconque ne pense qu'il s'agit d'une offrande de viande ordinaire, deux fois, il est dit : « *c'est un sacrifice pour le péché.* » (v. 11, 12). Il semble donc clair que, dans ce cas au moins, une offrande pour le péché qui ne contenait pas de sang était acceptée mais elle faisait l'expiation du péché.

Cela attire l'attention sur la déclaration d'Hébreux 9: 22: « *selon la loi, presque toutes choses sont purifiées par le sang et sans effusion de sang, il n'y a point de pardon* ». Bien qu'il soit vrai, en général, que dans le service typique, il ne pouvait y avoir de rémission des péchés sans effusion de sang, nous ne devons pas oublier l'exemption mentionnée ici. L'adverbe « presque » qualifie probablement les deux clauses ; par conséquent, la déclaration se lirait comme suit : « Je peux presque dire que toutes choses sont nettoyées avec du sang » et « Je peux presque dire qu'en dehors de l'effusion de sang, il n'y a pas de rémission. » Autrement dit, la règle selon laquelle il n'y a pas de rémission sans effusion de sang est valable ; mais dans les types, il y a l'exception notée ici.

Une situation similaire nous confronte à la vache rousse. Aucune application immédiate de sang dans le processus de purification n'est mentionnée mais uniquement l'eau et la cendre. Pourtant, c'était une purification pour le péché, une offrande pour le péché (Nom. 19: 9).

Nous ne prétendons pas que les péchés sont toujours, ou peuvent être, pardonnés sans le sacrifice du Calvaire.

La mort de Christ est nécessaire à notre salut. Il est cependant significatif que dans les cas mentionnés ci-dessus, l'expiation et le pardon des péchés étaient parfois accomplis sans utilisation immédiate et directe du sang.

En cherchant une application de cela dans l'économie chrétienne, ne pouvons-nous pas croire que cela signifie et s'applique à des personnes qui n'ont aucune connaissance directe ou précise du Sauveur et qui pourtant vivent selon toute la lumière dont elles disposent, accomplissant la volonté de Dieu dans la mesure où elles la comprennent ? Ne pourrait-elle pas s'appliquer aux païens qui n'ont jamais entendu parler du nom de Jésus et pourtant, dans une plus ou moins grande mesure, participent à Son esprit ?

Nous croyons qu'il y a ceux qui n'ont jamais entendu le nom béni du Maître et qui, ne sachant rien du Calvaire et de la rédemption opéré pour eux sur la croix, manifestent l'esprit de Christ et seront sauvés dans le royaume des cieux. Nous pensons qu'elle s'applique à ces personnes.

### ❖ Trois cas

- 1) Le premier cas mentionné dans le cinquième chapitre du Lévitique, verset un, est celui de la rétention d'informations sous serment. « *Lorsque quelqu'un étant témoin, après avoir entendu la parole du serment, aura péché en ne déclarant pas ce qu'il a vu ou ce qu'il sait, il portera son iniquité.* » (Lév. 5: 1 ; Vers. Ostervald). La « parole du serment » est appelée « la voix d'adjuration », dans la version Darby, et fait référence au serment administré dans un tribunal juif. Quand Christ était en procès, « *le souverain sacrificateur, prenant la parole, Lui dit : Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si Tu es Christ, le Fils de Dieu.* » (Mat. 26: 63). Dans ces circonstances, Christ n'a pas pu garder le silence, mais a répondu : « *Tu l'as dit.* » Il s'est senti obligé de répondre lorsque l'adjuration a été invoquée, même s'il avait auparavant gardé le silence.  
Un exemple serait la connaissance d'un péché commis. Une personne est appelée à témoigner devant un tribunal au sujet de ce qu'elle sait du mensonge, mais refuse de le faire. C'est un péché d'omission ; il est soumis à la réprobation de Dieu. Celui-là « *portera son iniquité* ».
- 2) Le second cas est le fait de toucher « *une chose souillée* ». (Lév. 5: 2, 3). L'homme peut s'être souillé sans le vouloir ; il peut l'ignorer et par conséquent, il a négligé de se purifier. Et « *qu'il s'en aperçoive plus tard, il en sera coupable* ». Il s'agissait d'une mesure sanitaire. Le terme « souillé », tel qu'il est utilisé ici, désigne davantage qu'une impureté cérémoniale. Il existait de nombreuses maladies répugnantes tant chez l'homme que chez la bête qui étaient hautement transmissibles. Par imprudence, une épidémie pouvait facilement se produire. Il était donc ordonné à une personne qui s'était exposée à respecter les règles régissant de tels cas et d'éviter tout contact avec les autres pendant une période déterminée, de se baigner et de laver ses vêtements et de prendre d'autres mesures de précaution. Si elle avait omis de le faire, par ignorance ou par transgression délibérée, quand elle s'en apercevait, elle en était coupable.
- 3) Le troisième cas est celui d'un homme qui « *parlant à la légère, jure de faire du mal ou du bien, et que, ne l'ayant pas remarqué d'abord, il s'en aperçoive plus tard, il en sera coupable.* » peut également être traduit par « jurer avec imprudence », c'est-à-dire « jurer avec des paroles vaines et vides de sens », utiliser des jurons, affirmer par un serment. Tout cela est interdit dans ces ordonnances.

On insiste parfois sur ce fait que, dans les temps anciens, Dieu n'exigeait pas la confession et la restitution pour accorder le pardon, mais Il demandait seulement au pécheur d'apporter le sacrifice requis. Le rituel de l'offrande pour le péché devrait corriger cette impression. La confession était absolument nécessaire. « *Lorsqu'un homme ou une femme péchera contre son prochain en commettant une infidélité à l'égard de l'Éternel, et qu'il se rendra ainsi coupable, il confessera son péché et il restituera dans son entier l'objet mal acquis, en y ajoutant un cinquième ; il le remettra à celui envers qui il s'est rendu coupable.* » (Nom. 5: 6, 7). Cependant, une confession générale n'était pas suffisante. « *Celui donc qui se rendra coupable de l'une de ces choses, fera l'aveu de son péché.* » (Lév. 5: 5). Cette déclaration est définitive et décisive. Non seulement, le pécheur doit se confesser, mais il doit aussi confesser qu'il a péché dans « *l'une de ces choses* ». C'est « *cette chose* » qui compte. Ce n'est que lorsqu'il se confesse ainsi, qu'il peut recevoir l'expiation.

### ❖ Le sang fait l'expiation

Dans toutes les offrandes mentionnées dans ce chapitre, l'expiation est faite par le sang et non par le corps. Le corps servait de moyen de transfert du péché lorsque le prêtre mangeait de la chair. Et dans tous les cas, la graisse était brûlée sur l'autel comme une agréable odeur. Mais le sang accomplissait l'expiation. Et il le faisait « *en raison de la vie* ». La vie de Christ, symbolisée par le sang, est notre salut. Comme « *nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.* » (Rom. 5: 10). La vie par laquelle nous sommes sauvés est Sa vie, notre exemple sur la Terre. C'est aussi la vie par la résurrection, y compris sa réunion à la droite de Dieu, où Il est « *toujours vivant pour intercéder en leur faveur.* » (Héb. 7: 25). Et c'est par la puissance de cette « *vie impérissable* » (v. 16) qu'Il purifie notre « *conscience des œuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant.* » (Héb. 9: 14).

### ❖ La vache rousse

La cérémonie de la vache rousse mérite une attention particulière. Elle différait, à bien des égards, des offrandes régulières pour le péché, pourtant elle avait le même but. Nombres 19: 9 dit : « *C'est une purification pour le péché.* » (Vers. Darby). Le mot utilisé ici, *chatta'ah*, est le même utilisé ailleurs pour l'offrande pour le péché, comme indiqué précédemment dans ce chapitre. Les versions Ostervald et Darby disent : « *C'est une purification pour le péché.* » Nous incluons donc, à juste titre, la vache rousse parmi les offrandes pour le péché commandées par Dieu.

Israël a reçu l'ordre d'amener une vache rousse, sans tache et sans défaut et de la donner au sacrificateur Éléazar. (v. 2, 3). Le sacrificateur amena la vache hors du camp et demanda à quelqu'un de la tuer en sa présence. Il devait alors prendre le sang avec son doigt et asperger le sang sept fois vers la tente d'assignation (v. 4). Après cela,

il fallait brûler la vache devant Éléazar, avec « *sa peau, sa chair, et son sang, avec ses excréments.* » (v. 5). Alors que la vache se consumait, le sacrificateur devait prendre « *du bois de cèdre, de l'hysope et du cramoisi et il les jettera au milieu des flammes qui consumeront la vache.* » (v. 6). Puis le sacrificateur devait laver ses vêtements, laver son corps, revenir au camp et il était impur jusqu'au soir. (v. 7). Après cela, un homme pur devait ramasser les cendres de la vache et les déposer hors du camp dans un lieu propre. Ce devait être « *une eau de séparation : c'est une purification pour le péché.* » (v. 9 ; Vers. Darby).

Les cendres ainsi conservées devaient être utilisées dans certaines formes d'impuretés, comme le fait d'avoir touché un cadavre. Dans ce cas, « *on prendra, pour celui qui est impur, de sa cendre de la victime expiatoire qui a été brûlée et on mettra dessus de l'eau vive dans un vase. Un homme pur prendra de l'hysope et la trempera dans l'eau ; puis il en fera l'aspersion sur la tente, sur tous les ustensiles, sur les personnes qui sont là, sur celui qui a touché des ossements, ou un homme tué, ou un mort, ou un sépulcre. Celui qui est pur fera l'aspersion sur celui qui est impur, le troisième jour et le septième jour, et il le purifiera le septième jour. Il lavera ses vêtements et se lavera dans l'eau ; et le soir, il sera pur.* » (Nom. 19 : 17-19).

On notera que si cette cérémonie était une purification pour le péché, le sang n'était pas utilisé pour purifier l'homme de sa souillure. La seule fois où l'utilisation du sang est mentionnée est au moment de la mise à mort de la vache lorsque les sacrificateurs prenaient le sang et le répandait sept fois devant la tente d'assignation. (v. 4). Dans l'application à un individu, il n'y avait pas d'aspersion de sang.

Il convient également de noter que la vache n'était pas tuée dans les limites du parvis du tabernacle où les autres sacrifices étaient tués. Le sang n'était pas porté dans le sanctuaire, ni aspergé devant le voile, ni appliqué sur les cornes de l'autel des parfums, ni sur l'autel des holocaustes et il n'était pas versé au pied de l'autel des holocaustes. Il n'entrait pas en contact direct ni avec le sanctuaire ni avec l'autel des holocaustes.

Dans le rituel de la vache rousse, il n'était pas nécessaire qu'un sacrificateur officie mais seulement une personne pure. De plus, dans cette offrande, les dispositions relatives à la purification étaient prévues non seulement aux enfants d'Israël mais aussi pour l'étranger. « *Ce sera une loi perpétuelle pour les enfants d'Israël et pour l'étranger en séjour au milieu d'eux.* » (v. 10).

La cérémonie occasionnelle de la vache rousse a une signification profonde pour l'étudiant respectueux de la Parole de Dieu. La purification du péché est ici accomplie par l'utilisation de l'eau dans laquelle les cendres de la vache tuée avaient été mélangées. Son application se faisait hors du camp, en dehors du culte ordinaire de Jéhovah et n'était pas directement liée à la rotation habituelle du service du sanctuaire.

C'est à cette cérémonie que se réfère l'écrivain hébreu lorsqu'il dit : « *Car si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre d'une vache, répandue sur ceux qui sont souillés, sanctifient et procurent la pureté de la chair, combien plus le sang de Christ, qui, par un esprit éternel, s'est offert Lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant !* » (Héb. 9: 13, 14). La prière de David

est la suivante : « *Purifie-moi avec l'hysope et je serai pur ; lave-moi et je serai plus blanc que la neige.* » (Ps. 51: 7).

### ❖ **L'eau sainte, l'eau amère**

Une utilisation quelque peu similaire de l'eau à des fins de purification est mentionnée dans le cinquième chapitre du livre des Nombres. En cas de certains péchés, « *le sacrificateur prendra de l'eau sainte dans un vase de terre ; il prendra de la poussière sur le sol du tabernacle et la mettra dans l'eau.* » (Lév. 5: 17). L'eau sainte ainsi préparée est appelée « *eaux amères* » dans les versets 18, 19, 23. Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'entrer dans les détails concernant la triste cérémonie mentionnée dans ce chapitre, nous attirons l'attention sur le vingt-troisième verset. Le sacrificateur devait écrire ces malédictions dans un livre, puis « *les effacera avec les eaux amères* ».

Alors que le sang est mentionné dans l'Ancien Testament comme une purification du péché, l'eau, dans certains cas, avait un but similaire. La cuve située juste devant le tabernacle, l'eau utilisée lors de la cérémonie de la vache rousse, l'eau amère utilisée pour effacer le péché, mentionnée dans le cinquième chapitre des Nombres, témoignent de l'utilisation de l'eau pour la purification cérémonielle. Il est écrit de Christ : « *C'est Lui, Jésus-Christ, qui est venu avec de l'eau et du sang ; non avec l'eau seulement, mais avec l'eau et avec le sang.* » (1 Jn 5: 6). Lors de la crucifixion, « *un des soldats lui perça le côté avec une lance et aussitôt, il sortit du sang et de l'eau. Celui qui l'a vu en a rendu témoignage et son témoignage est vrai ; et il sait qu'il dit vrai, afin que vous croyiez aussi.* » (Jn 19: 34, 35). L'eau du baptême, le précieux rite d'humilité « *qui n'est pas la purification des souillures du corps, mais l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu.* » (1 Pier. 3: 21).

C'est avec regret que nous clôturons ce chapitre traitant des offrandes pour le péché, car il y a beaucoup d'autres aspects qui seraient profitables mais qui ne concernent pas notre étude présente. En terminant cette courte étude, faites une prière d'action de grâce à Dieu pour Son Don indicible.



## 12. Les offrandes de culpabilité

Une étude des offrandes de culpabilité telles qu'elles sont enregistrées dans les six derniers versets du cinquième chapitre du Lévitique et les sept premiers versets du sixième chapitre révèle que ces offrandes, à certains égards, diffèrent matériellement des offrandes pour le péché. Bien qu'elles incluaient la transgression faite par ignorance, comme indiqué dans le cinquième chapitre, elles incluaient aussi les péchés délibérés, comme enregistré dans le sixième chapitre. Ces péchés semblent être des péchés qui admettaient la restitution requise dans chaque cas.

Les offrandes pour le péché prévoyaient une échelle graduée de sacrifices en fonction de la position et de la capacité financière du transgresseur, allant du bœuf aux tourterelles et aux pigeons et même un peu de farine.

Les offrandes de culpabilité comme enregistrées ici n'étaient pas graduées. Elles exigeaient un bélier, ainsi que la restauration de ce qui avait été pris, plus un cinquième de la valeur du bien en question.

Une autre différence entre les offrandes pour le péché et les offrandes de culpabilité réside dans l'application du sang.

Dans les offrandes pour le péché, le sang était mis sur les cornes de l'autel, tandis que dans les offrandes de culpabilité, il était répandu tout autour sur l'autel. (Lév. 4: 7, 18, 25, 30 ; 7: 1, 2). La chair du sacrifice de culpabilité était mangée par les sacrificateurs comme pour les offrandes pour le péché d'une personne ordinaire. (Lév. 7: 6 ; 6: 26, 29).

### ❖ Les offenses contre Dieu

Les infractions mentionnées au début sont celles qui concernent les « *choses saintes de l'Éternel* ». (Lév. 5: 15 ; Vers. Darby). Cela fait référence à l'Éternel, à tout ce qui concerne le service, y compris les choses consacrées à Dieu, les prémices, les dîmes, etc. Si par négligence, par manque de fidélité ou par inadvertance, un dommage était causé à la cause de Dieu, même si c'était fait par ignorance, le pécheur devait apporter « *Lorsque quelqu'un commettra une infidélité et péchera involontairement à l'égard des choses consacrées à l'Éternel, il offrira en sacrifice de culpabilité à l'Éternel pour son péché un bélier sans défaut, pris du troupeau d'après ton estimation en sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire. Il donnera, en y ajoutant un cinquième, la valeur de la chose dont il a frustré le sanctuaire et il la remettra au sacrificateur. Et le sacrificateur fera, pour lui, l'expiation avec le bélier offert en sacrifice de culpabilité, et il lui sera pardonné.* » (v. 15, 16).

Que les transgressions enregistrées ici soient considérées comme plus graves que celles mentionnées dans la première partie du chapitre est évident dans cette déclaration : « *Lorsque quelqu'un péchera en faisant, sans le savoir, contre l'un des commandements*

*de l'Éternel, des choses qui ne doivent point se faire, il se rendra coupable et sera chargé de sa faute. » (v. 17). Des autres péchés, il est dit : « quand il le sait, alors il est coupable en l'un de ces points-là. » (v. 4).*

La différence est que dans un cas, l'homme n'est pas considéré comme coupable tant qu'il n'a pas pris conscience de sa transgression, tandis que dans l'autre cas, il est coupable qu'il connaisse ou non sa transgression. S'il est coupable bien qu'ignorant avoir commis une transgression, ce ne peut être que parce que les circonstances indiquent qu'il aurait dû la connaître. Lorsque les « choses saintes » du Seigneur sont prises en considération, Dieu veut que les hommes le sachent.

Certains en ont conclu que les dîmes peuvent être retenues si finalement, il y a un paiement avec une pénalité d'un cinquième ajouté. Les textes présentés ne vont pas dans ce sens. Ce n'est que lorsque de telles choses sont faites dans l'ignorance que Dieu donne un remède. Il n'existe aucune disposition de ce genre pour les transgressions volontaires.

### ❖ **Infractions contre les hommes**

Les offenses commises contre une autre personne, exigeaient une restitution comme les offenses contre Dieu, car tout ce qui était fait contre l'homme était aussi considéré comme une infraction contre Dieu. « *Lorsque quelqu'un péchera et commettra une infidélité envers l'Éternel, en mentant à son prochain au sujet d'un dépôt, d'un objet confié à sa garde, d'une chose volée ou soustraite par fraude, (5: 22) en niant d'avoir trouvé une chose perdue ou en faisant un faux serment sur une chose quelconque de nature à constituer un péché ; (5: 23) lorsqu'il péchera ainsi et se rendra coupable, il restituera la chose qu'il a volée ou soustraite par fraude, la chose qui lui avait été confiée en dépôt, la chose perdue qu'il a trouvée, (5: 24) ou la chose quelconque sur laquelle il a fait un faux serment. Il la restituera en son entier, y ajoutera un cinquième, et la remettra à son propriétaire, le jour même où il offrira son sacrifice de culpabilité. » (Lév. 6: 2-5).*

Les transgressions enregistrées ici concernent la relation de l'homme avec son prochain, notamment en matière de propriété. Par exemple : une chose a été confiée à une personne qui nie l'avoir reçue ; elle rompt son marché, prend par la force ce qui ne lui appartient pas, trouve quelque chose et ment à ce sujet - tout cela semble avoir été fait sciemment et pour lequel l'ignorance ne saurait être invoquée comme excuse. Il est coupable.

Le cinquième chapitre des Nombres donne des informations supplémentaires concernant les offrandes de culpabilité. Il dit aussi que le péché contre une personne est aussi un péché contre le Seigneur (Nom. 5: 6) et que, non seulement, cela doit être confessé mais que la restitution doit être faite avec une cinquième partie ajoutée. (v. 7). Il ajoute ensuite cette disposition intéressante : « *S'il n'y a personne qui ait droit à la restitution de l'objet mal acquis, cet objet revient à l'Éternel, au sacrificateur, outre*

*le bélier expiatoire avec lequel on fera l'expiation pour le coupable.* » (v. 8). Les offrandes de culpabilité diffèrent donc des offrandes pour le péché qui ne reconnaissent que les péchés commis par ignorance.

Les offrandes de culpabilité étaient prévues pour des péchés commis sciemment et pour lesquels l'ignorance ne pouvait être invoquée. Cela a causé quelques difficultés aux étudiants de la Bible, car on sait qu'il y a un danger pour toute doctrine envisageant une offrande comme moyen d'expiation d'une transgression délibérée. Si un homme pèche par ignorance, son ignorance constitue une base pour le pardon, mais envisager à l'avance un péché et en stipuler le coût paraît immoral. C'est ce que l'Église catholique romaine a approuvé à une certaine époque, ce qui entraîna toutes sortes d'abus et fut à l'origine de la Réforme. Examinons d'un peu plus près, les offrandes bibliques avant de conclure.

### ❖ Offrandes de culpabilité

« *Lorsque quelqu'un péchera et commettra une infidélité envers l'Éternel, en mentant à son prochain...* » (Lév. 6: 2). Mentir est ici considéré comme une offense au Seigneur et à son prochain. C'est pourquoi le transgresseur devait accorder une indemnisation aux deux : il devait confesser son péché, apporter une offrande à Dieu et rendre à l'homme ce qui lui appartenait.

Il semble inconcevable qu'un homme puisse mentir à son prochain « *au sujet d'un dépôt, d'un objet confié à sa garde* » et le faire par ignorance. Une personne s'en va et confie à un homme un objet qu'il conservera jusqu'à son retour. Bien qu'il soit possible que l'homme oublie la transaction, il semble peu probable qu'il le fasse. Même s'il l'oublie, il s'en souviendra probablement quand son prochain le lui rappellera : Mais dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas de circonstances atténuantes : l'homme est coupable d'un péché délibéré.

Il en va de même dans le cas où règne la « fraternité » ou lors d'une « négociation », c'est-à-dire en cas d'accord. Deux hommes concluent un marché et l'un d'entre eux essaie de mentir. On peut concevoir qu'il y ait eu une perte de mémoire mais les preuves sont là. Il est coupable.

S'il y avait le moindre doute sur la culpabilité de l'homme dans ces deux premiers cas, il y en a encore moins dans le troisième cas, où une chose est « *enlevée par la violence* ». Il serait exagéré de dire qu'il s'agissait ici d'une question d'ignorance, bien que certains aient essayé de le faire en affirmant que l'homme pensait que c'était le sien et l'a donc récupéré par la violence. Bien que nous admettions qu'une telle situation puisse se produire, la probabilité est si faible qu'il semblerait que Dieu ne cite pas un tel cas comme base d'une action sacrificielle.

« *... d'une chose volée ou soustraite par fraude, en niant d'avoir trouvé une chose perdue, ou en faisant un faux serment.* » (v. 2, 3). En citant ces cas, Dieu n'a pas l'intention de

montrer que l'homme est dans l'ignorance mais plutôt qu'il a délibérément ou imprudemment commis une infraction et qu'il est coupable.

Comme ces cas nécessitent une restitution avant de pouvoir être réglés de manière définitive et juste, Dieu en prend connaissance et prescrit une sanction appropriée pour les violations.

Premièrement vient la confession. « *Lorsqu'un homme ou une femme péchera contre son prochain en commettant une infidélité à l'égard de l'Éternel, et qu'il se rendra ainsi coupable, il confessera son péché, et il restituera dans son entier l'objet mal acquis, en y ajoutant un cinquième ; il le remettra à celui envers qui il s'est rendu coupable.* » (Nom. 5: 6, 7).

Deuxièmement vient la restitution : « *il restituera dans son entier l'objet mal acquis, en y ajoutant un cinquième ; il le remettra à celui envers qui il s'est rendu coupable.* » (v. 7).

Et il récompensera sa faute avec le principal de celle-ci, et y ajoutera la cinquième partie de celle-ci, et la donnera à celui contre qui il se baignera. (v. 7).

Troisièmement, un sacrifice à Dieu : « *Il présentera au sacrificateur en sacrifice de culpabilité à l'Éternel pour son péché un bélier sans défaut, pris du troupeau d'après ton estimation.* » (Lév. 6: 6).

Quatrièmement, vient le pardon : « *Et le sacrificateur fera pour lui l'expiation devant l'Éternel et il lui sera pardonné, quelle que soit la faute dont il se sera rendu coupable.* » (v. 7).

Certains pensent que la phrase de Lévitique 6: 6, « *d'après son estimation* », fait référence à une peine extra que le sacrificateur pouvait imposer si les circonstances le justifiaient. D'autres soutiennent qu'elle fait référence à la valeur du bélier. En tout état de cause, il semble que le sacrificateur ait une certaine compétence dans l'affaire que l'homme était tenu de respecter.

En examinant les différents aspects des offrandes de culpabilité, nous ne trouvons rien de discutable ou d'immoral dans les règlements, mais nous trouvons l'évidence d'un Dieu miséricordieux et compatissant qui pardonne mais cependant « *ne tient point le coupable pour innocent.* » (Ex. 34: 7).

Nous ne trouvons rien dans ces règlements qui encourage la transgression ou qui donne la moindre impression que le péché paie et que l'on peut s'en sortir en faisant un don à Dieu. Ce que Rome a fait, à l'époque de Tetzl, était une perversion des dispositions miséricordieuses de Dieu et était totalement différente du plan de salut de Dieu.

### ❖ **Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Si autrefois Dieu n'avait pardonné que les péchés d'ignorance, il y aurait eu peu d'espoir de salut pour qui que ce soit. Et le cas n'est pas différent aujourd'hui. Si Dieu ne pardonne que ce que nous faisons sans le vouloir, nous serions sans espoir. Dieu doit

également pardonner nos péchés volontaires si nous nous en repentons. N'est-ce pas l'Évangile ? Aux hommes d'Israël rassemblés à Antioche, Paul dit : « *Sachez donc, hommes frères, que c'est par Lui que le pardon des péchés vous est annoncé, et que quiconque croit est justifié par Lui de toutes les choses dont vous ne pouviez être justifiés par la loi de Moïse.* » (Act. 13: 38, 39).

C'était la bonne nouvelle à l'époque, et c'est la bonne nouvelle aujourd'hui. Nous avons besoin d'un Sauveur qui non seulement nous pardonne nos péchés mais aussi nous purifie de toute iniquité (1 Jn 1: 9).

Nous ne devons pas oublier qu'une transgression est un délit très grave. Si un homme tombait la nuit sur un câble qu'il ne voyait pas ou ne pouvait pas voir, ni l'homme ni Dieu ne le considéreraient comme très coupable. Mais si le lendemain en plein jour l'homme se rend au même endroit et voit suspendu au câble une pancarte : « *Entrée interdite* », et l'enjambe délibérément, il ne peut invoquer l'ignorance comme circonstance atténuante. Il a commis une infraction et doit en subir les conséquences.

Il en est de même pour nous. Aujourd'hui, beaucoup de nos péchés sont délibérés et sont donc considérés comme des infractions. Nous connaissons ou nous devrions mieux connaître. Nous sommes sans excuse. Mais grâce à Dieu, il y a le pardon pour les offenses aussi bien que pour les péchés. Notre Dieu est capable et désireux de sauver à l'extrême.

### ❖ **La restitution**

Un élément essentiel du plan de la rédemption concernant l'homme est celui de la restitution. La conviction du péché ne suffit pas. La douleur pour le péché ne suffit pas. La confession du péché n'est pas suffisante. Bien que tout cela soit bon et constitue des étapes vers le royaume, ce n'est pas suffisant. Elles doivent être accompagnées d'une repentance si profonde et complète, que l'âme ne se reposera pas tant que toutes les étapes et que tous les efforts n'auront pas été faits pour rectifier les erreurs du passé. Dans la plupart des cas, il s'agira de restituer, de rembourser ce que nous avons volé et de faire tous les efforts possibles pour réparer les torts. Les transgressions comprennent les transactions commerciales douteuses, la représentation frauduleuse de valeurs, donner des impressions erronées pour des motifs égoïstes, la malhonnêteté pure et simple. Cela comprend des opérations malhonnêtes au détriment des pauvres et l'exploitation des nécessiteux à des fins lucratives. Elle comprend des charges exorbitantes de toutes sortes, des intérêts excessifs sur les prêts d'argent, un travail malhonnête pour les salaires reçus.

C'est aussi profiter du malheur d'autrui et exiger plus que ce qui est demandé pour un service rendu simplement parce que l'autre personne est dans une position où elle ne peut pas s'en sortir seule.

Pour ces choses et bien d'autres encore, la restitution doit être effectuée dans la mesure du possible. Et lorsqu'elle est impossible, il peut être bon de suivre cette directive du

passé, à savoir que lorsqu'il est impossible de restituer à l'intéressé, lorsque même un proche parent ne peut être retrouvé, que la faute soit réparée « à l'Éternel, au sacrificateur ». (Nom. 5: 8). L'application actuelle de cette instruction exigerait que l'argent concerné soit donné ou utilisé pour l'œuvre du Seigneur.

### ❖ Zachée

L'histoire de Zachée telle qu'elle est relatée dans le dix-neuvième chapitre de Luc est une illustration de la restitution. Christ s'est invité chez Zachée le publicain qui se sentant honoré s'est exclamé : « *Voici, Seigneur, je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et, si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple.* » La réponse de Christ à cela fut rapide et significative : « *Le salut est entré aujourd'hui dans cette maison, parce que celui-ci est aussi un fils d'Abraham. Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu.* » (Luc 19: 8-10).

C'est un cas de repentance complète. La présence de Jésus a fait une telle impression sur Zachée que ses premières pensées se sont portées sur la restitution. Il était publicain et il avait, sans aucun doute, une longue liste de transactions commerciales malhonnêtes à justifier. Il avait extorqué de l'argent par de « *fausses déclarations* » qui comprenaient toutes les transactions douteuses. Mais maintenant, il se convertit. Il abandonne toutes les mauvaises pratiques et décide de rembourser quatre fois ce qu'il a malhonnêtement acquis.

Il est nécessaire que le sujet de la restitution soit porté à l'attention de tous ceux qui prononcent le nom de Christ. Les nouveaux convertis ont besoin d'être instruits en la matière, tout comme beaucoup de ceux qui, depuis des années, sont inscrits dans les registres de l'Église de Dieu. Tous ont besoin d'un sens plus vif de leurs responsabilités, et certains ont besoin d'une leçon d'honnêteté simple. Il y a des personnes qui doivent de l'argent depuis des années et qui ont ensuite demandé à ce qu'on le leur réduise de moitié. Il est douteux que de telles personnes reçoivent l'approbation de Dieu. Les hommes peuvent accepter une telle proposition plutôt que de tout perdre, mais cela ne règle pas les comptes avec le Ciel.

## 13. Le Jour des Expiations

Le Jour des Expiations était un grand jour de fête en Israël. C'était un jour particulièrement saint, pendant lequel on ne devait se livrer à aucun travail. Les Juifs l'appelaient *Yom*, le Jour. Il était la clé de voûte du système sacrificiel. Quiconque n'affligeait pas son âme, ce jour-là, était retranché d'Israël. (Lév. 23: 29). Le Jour des Expiations avait lieu le dixième jour du septième mois appelé *Tishri*, ce qui correspond à septembre-octobre de nos calendriers. La préparation spéciale de ce jour commençait le premier jour de *Tishri*. On peut lire ce qui suit dans la *Jewish Encyclopedia* [Encyclopédie Juive] au mot « Expiation » :

*« Les dix premiers jours de Tishri étaient devenus les dix jours de pénitence annuelle, destinés à opérer un changement complet dans les cœurs, afin qu'Israël soit une créature nouveau-née ... le point culminant étant atteint le Jour des Expiations, quand le plus grand don de la religion était offert à l'homme, la miséricorde divine devait être accordée à l'homme.*

*« L'idée s'est aussi développée dans les cercles juifs que le premier jour de Tishri, c'est-à-dire le jour sacré de la Nouvelle Année et l'anniversaire de la création, les actions des hommes étaient jugées et leur destin fixé et que le dixième jour de Tishri, le décret du Ciel était scellé. » (Jewish Encyclopedia, vol. 2, p. 281).*

Une conception juive de ce qui se passait, ce jour-là, est donnée dans la même Encyclopédie, à l'article « Expiations, Jour des » :

*« Dieu, assis sur Son trône pour juger le monde, étant en même temps Juge, Avocat, Expert et Témoin, ouvre le Livre où sont enregistrées toutes les actions des hommes. La grande trompette sonne et l'on entend la voix de la conscience. Les anges frémissent et disent : 'C'est le jour du jugement, car même Ses serviteurs ne sont pas purs devant Dieu. De même qu'un berger rassemble son troupeau en le faisant passer sous sa houlette, ainsi Dieu fera passer chaque âme vivante devant Lui pour fixer la limite de vie de chacun et sa destinée future. Le jour du nouvel an, le décret est écrit ; le Jour des Expiations, la destinée de ceux qui doivent mourir et de ceux qui doivent vivre est scellée. Mais la pénitence, la prière et l'amour du prochain peuvent détourner le décret de mort. » (Ibid, p. 286).*

Une semaine avant le dixième jour du septième mois, le souverain sacrificateur quittait sa maison à Jérusalem pour se rendre dans l'enceinte du temple. Il y passait la semaine dans la prière et la méditation et répétait le rituel pour le Jour des Expiations de façon à ne pas commettre d'erreur dans aucune des cérémonies. Il y avait aussi avec lui un autre sacrificateur du moins dans les dernières années qui connaissait le service, si par exemple, pour le cas qu'il tombait malade ou mourait ou si quelque accident lui arrivait. Il y avait aussi, en général, un sacrificateur plus âgé qui conseillait et aidait le souverain sacrificateur et s'assurait qu'il avait compris chaque étape du rituel et qu'il connaissait

parfaitement ce qu'il devait faire. La nuit précédant le Jour des Expiations, le souverain sacrificateur n'était pas autorisé à dormir, de peur qu'une souillure ne l'atteigne.

Le Jour des Expiations, tous se levaient tôt. Le souverain sacrificateur lui-même offrait le sacrifice du matin qui avait lieu ce jour-là, comme les autres jours (Nom. 29: 11). Une fois ce service terminé, les services spéciaux commençaient. La description des cérémonies se trouve dans Lévitique 16. L'étude de ce chapitre permet d'obtenir les renseignements suivants :

Il est dit à Aaron qu'il ne peut pas entrer à tout moment dans le lieu très saint, « *de peur qu'il ne meure* », car Dieu apparaîtra « *dans la nuée sur le propitiatoire.* » (Lév. 16: 2).

Lorsqu'il entre dans le lieu très saint le Jour des Expiations, il porte « *la tunique sacrée de lin, et portera sur son corps des caleçons de lin sur sa chair, et il se ceindra d'une ceinture de lin, et il se couvrira la tête de la tiare de lin : ce sont des vêtements sacrés.* » (v. 4). Avant de les mettre, il doit laver son corps.

Au moment où il commence le service, le souverain sacrificateur reçoit de l'assemblée deux boucs pour le sacrifice d'expiation et un bélier pour l'holocauste, et pour son propre sacrifice pour le péché, un jeune taureau, qui sont présentés devant le Seigneur (v. 3, 5). Il tue le taureau qui est pour lui et avec lequel il fera « *l'expiation pour lui et pour sa maison.* » (v. 11).

Après avoir tué le taureau, mais avant que le sang ne soit versé, le souverain sacrificateur « *prendra un brasier plein de charbons ardents ôtés de dessus l'autel devant l'Éternel et de deux poignées de parfum odoriférant en poudre ; il portera ces choses au-delà du voile ; il mettra le parfum sur le feu devant l'Éternel, afin que la nuée du parfum couvre le propitiatoire qui est sur le témoignage, et il ne mourra point.* » (v. 12 et 13).

Le souverain sacrificateur est maintenant prêt à asperger le sang du taureau. Il prend du sang et il fait « *l'aspersion avec son doigt sur le devant du propitiatoire ver l'orient* » ; il fait « *sept fois l'aspersion du sang devant le propitiatoire.* » (v. 14).

Avant que le bœuf ne soit tué, une autre cérémonie avait eu lieu. Le sort avait été jeté sur les deux boucs, un pour l'Éternel et l'autre pour le bouc émissaire. (v. 8). Le bouc sur lequel le sort tombe pour l'Éternel est offert en sacrifice d'expiation. L'autre, le bouc émissaire, est présenté vivant devant l'Éternel « *afin qu'il serve à faire l'expiation et qu'il soit lâché dans le désert pour Azazel.* » (v. 9, 10). De ces deux boucs, il est dit qu'Aaron « *les placera devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation.* » (v. 7). Cela signifie que ces deux boucs étaient conduits près de la porte du tabernacle et attachés à des anneaux scellés dans le sol. Là, ils attendaient pendant que l'offrande du taureau suivait son cours. Ils étaient ainsi présentés « devant l'Éternel » pendant que se poursuivaient les services d'offrande de l'encens et du taureau.

Après la sortie du souverain sacrificateur du lieu très saint où il avait accompli le rituel avec le sang du taureau, il égorgeait le bouc expiatoire destiné au peuple. Il entrait de nouveau dans le lieu très saint et aspergeait le sang du bouc sur le dessus et devant le propitiatoire, comme il l'avait fait avec celui du jeune taureau. (v. 15). Par cet acte,



il faisait l'expiation pour le lieu très saint « *à cause des impuretés des enfants d'Israël et de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché.* » (v. 16). Il faisait ensuite la même chose pour la tente d'assignation, c'est-à-dire le lieu saint.

Il y avait une règle spéciale qui stipulait que pendant que le souverain sacrificateur effectuait toutes ces offrandes, il ne devait y avoir personne dans « *la tente d'assignation lorsqu'il entrera pour faire l'expiation dans le sanctuaire, jusqu'à ce qu'il en sorte. Il fera l'expiation pour lui et pour sa maison et pour toute l'assemblée d'Israël.* » (v. 17).

On ne nous dit pas la raison de cette interdiction, mais il est raisonnable de croire que comme le voile séparant le lieu saint du lieu très saint était écarté pendant les rituels spéciaux du Jour des Expiations, laissant ainsi voir l'arche et le propitiatoire avec la Schékinah, quiconque aurait ainsi pénétré dans le sanctuaire en présence de Dieu, sans en avoir reçu la permission et sans préparation, aurait signifié une mort soudaine.

### ❖ La purification du tabernacle et de l'autel

Ayant fait l'expiation pour le lieu saint et pour la tente d'assignation, c'est-à-dire pour le lieu très saint et le lieu saint (v. 16), Aaron « *ira vers l'autel qui est devant l'Éternel<sup>1</sup>, et il fera l'expiation pour l'autel ; il prendra du sang du taureau et du bouc et il en mettra sur les cornes de l'autel tout autour. Il fera avec son doigt sept fois l'aspersion du sang sur l'autel ; il le purifiera et le sanctifiera, à cause des impuretés des enfants d'Israël.* » (Lév. 16: 18, 19).

Aaron a maintenant « *achevé de faire l'expiation pour le sanctuaire, pour la tente d'assignation et pour l'autel* ». Il est intéressant de noter que le second appartement est appelé lieu saint ou sanctuaire (suivant les versions) dans ce chapitre, comme en fait ailleurs dans la Bible. Mais cela ne doit pas causer de confusion, car il est bien différencié de la « *tente d'assignation* », qui est le nom courant du premier appartement (Comparer avec la *Bible Darby*, 1991).

La lecture de ce verset, telle que nous la comprenons, est donc qu'Aaron avait maintenant « *achevé de faire l'expiation* » du lieu très saint, du lieu saint et de l'autel. Quand Aaron faisait l'offrande du taureau, il faisait « *l'expiation pour lui et pour sa maison.* » (v. 6, 11). D'autre part, le bouc pour l'offrande d'expiation était pour le peuple (v. 8, 15). Cependant, il n'est pas dit qu'Aaron ait fait l'expiation avec le sang du bouc pour le peuple, mais il l'a fait « *pour le lieu saint* » et « *pour la tente d'assignation* ». (v. 16, Vers. Darby, 1991).

Nous ne nions pas, mais nous affirmons qu'une expiation pour le peuple était effectuée, car c'est précisé ailleurs. (v. 30, 34). Nous voulons simplement attirer l'attention sur le fait que le sang du taureau faisait l'expiation pour Aaron et pour sa maison, tandis que le sang du bouc faisait l'expiation et la purification des lieux saint et très saint du

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice, p. 194, concernant la phrase « *l'autel qui est devant l'Éternel* ».

sanctuaire. (v. 18). L'expiation pour le peuple est mentionnée d'une façon toute accessoire.

Cette étude nous amène à la conclusion qu'il y avait deux buts distincts accomplis au Jour des Expiations :

1. La purification des objets et des lieux tels que les deux lieux saints et l'autel ;
2. La purification des sacrificateurs et du peuple.

L'impureté est éliminée des objets et du peuple. Les deux sont purifiés. (v. 16, 19, 30). De plus, l'expiation est faite pour les choses et pour le peuple. (v. 11, 16, 18, 30, 33, 34). Ces deux objectifs sont étroitement liés ; l'un dépend de l'autre et pourtant ils doivent être maintenus séparés dans notre pensée, comme ils le sont dans le récit.

Les lieux saint et très saint devaient être purifiés, non pas à cause d'un péché ou d'une malpropreté du sanctuaire ou de l'autel, mais « *à cause des impuretés des enfants d'Israël et de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché.* » (v. 16). Cela est également vrai pour l'autel. Le sacrificateur doit le purifier et le sanctifier « *à cause des impuretés des enfants d'Israël.* » (v. 19).

Ces déclarations montrent clairement que c'étaient les péchés d'Israël qui souillaient le sanctuaire et l'autel. Ces souillures s'étaient accumulées tout au long de l'année au cours des services journaliers. Chaque matin et soir, un agneau était égorgé et son sang était aspergé sur l'autel « *tout autour* ». Cela avait souillé l'autel. Les pécheurs avaient apporté leurs offrandes d'expiation et le sang avait été aspergé dans le lieu saint sur les cornes des autels. D'autres offrandes avaient été apportées et le sang avait été aspergé sur l'autel « *tout autour* ». C'est ainsi que le sanctuaire et les autels avaient été souillés. Les cérémonies du Jour des Expiations consistaient à se débarrasser de tous ces péchés et à purifier tant le sanctuaire que le sacerdoce et le peuple.

### ❖ Une question

On pourrait se poser la question suivante : Pourquoi le peuple avait-il besoin d'être purifié ? N'avait-il pas apporté ses sacrifices au cours de l'année, confessé ses péchés et été pardonné ? Pourquoi avait-il besoin d'être pardonné une seconde fois ? Pourquoi un « *souvenir des péchés* » devait-il être « *renouvelé chaque année* » ? Les pécheurs « *étant une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de leurs péchés* » ? (Héb. 10: 3, 2). Ces questions exigent une réponse.

Il semble approprié de dire que le salut est toujours dépendant de la repentance et de la persévérance. Dieu pardonne, mais le pardon n'est pas inconditionnel et indépendant de la ligne de conduite du pécheur. Notez ce que dit Ézéchiël à ce sujet : « *Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité, s'il imite toutes les abominations du méchant, vivra-t-il ? Toute sa justice sera oubliée, parce qu'il s'est livré à l'iniquité et au péché ; à cause de cela, il mourra.* » (Éz. 18: 24).

Ce texte dit que lorsqu'un homme se détourne de la justice, toutes ses bonnes actions seront oubliées. Le contraire est aussi vrai. Si un homme a été méchant, mais se détourne de ses mauvaises actions, « *toutes les transgressions qu'il a commises seront oubliées ; il vivra, à cause de la justice qu'il a pratiquée.* » (v. 22).

Notez aussi comment Christ dans la parabole a traité l'homme qui devait dix mille talents. Lorsque celui-ci a imploré miséricorde, il a été pardonné. (Mat. 18: 27). Cependant, lorsque ce même serviteur fut impitoyable envers son compagnon qui devait la petite somme de cent deniers et le fit jeter en prison, son maître lui dit : « *Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié ; ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ? Et son maître, irrité, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait. C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur.* » (Mat. 18: 32-35).

Dieu tient un compte avec chaque homme. Chaque fois qu'une prière de pardon monte vers Dieu venant d'un cœur sincère, Dieu pardonne. Mais après avoir été pardonnés, les hommes changent parfois d'idée. Ils se repentent de s'être repentis. Ils montrent, par leur vie, que leur repentance n'était pas permanente. C'est pourquoi, au lieu de leur pardonner d'une manière définitive, Dieu inscrit le mot 'pardonné' à côté de leur nom et attend pour les pardonner définitivement qu'ils aient eu le temps d'y réfléchir. Si, à la fin de leur vie, ils n'ont pas changé d'idée, abhorrant leurs péchés avec sincérité, Dieu les considère comme fidèles et au jour du jugement leur registre est effacé définitivement.

Il en était ainsi dans l'ancien Israël. Lorsque le Jour des Expiations arrivait, chaque pécheur avait la possibilité de montrer qu'il n'avait pas changé d'avis. S'il en était ainsi, son péché était effacé et il était complètement purifié.

### ❖ Le jour du jugement

Le Jour des Expiations était le jour du jugement d'Israël, comme le prouvent les citations au début de ce chapitre. Jour après jour, tout au long de l'année, les pécheurs étaient venus au temple et avaient reçu le pardon. Le Jour des Expiations, ces péchés étaient examinés par Dieu, ou comme le dit l'épître aux Hébreux, il y avait un rappel de leurs péchés : « *le souvenir des péchés est renouvelé chaque année par ces sacrifices.* » (Héb. 10: 3). Ce jour-là, chaque Israélite authentique renouvelait sa consécration à Dieu et confirmait sa repentance. En conséquence, il était non seulement pardonné mais aussi purifié.

« *Car en ce jour, on fera l'expiation pour vous, afin de vous purifier : vous serez purifiés de tous vos péchés devant l'Éternel.* » (Lév. 16: 30). Ce devait être avec un cœur joyeux qu'Israël rentrait chez lui le soir de ce jour, purifiés de tous ses péchés. Quelle merveilleuse assurance ! La même promesse est donnée dans le Nouveau Testament : « *Si nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour*

*nous purifier de toute iniquité. »* (1 Jn 1: 9). Non seulement pardonnés, de « toute iniquité », mais purifiés ! Purifiés de « tous vos péchés » ! Quelle glorieuse pensée, mon péché purifié non pas en partie, mais dans sa totalité !

À propos du jugement final, Jean dit : « *Et je vis les morts, les grands et les petits, qui se tenaient devant le trône. Des livres furent ouverts. Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts furent jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres.* » (Apoc. 20: 12). Les morts étaient jugés « *d'après ce qui était écrit dans ces livres* ». Le Jour des Expiations était un type de ce jour. Bien qu'aucun livre n'ait été conservé dans le sanctuaire, il y avait néanmoins un souvenir du péché. Chaque goutte de sang aspergée sur l'autel des holocaustes, lors des services du matin et du soir, constituait un rappel des péchés commis. Sur les cornes du même autel, ainsi que sur l'autel des parfums, il y avait un registre des péchés pardonnés à cause du sang déposé sur les cornes par le sacrificateur officiant lorsque les pécheurs apportaient leurs sacrifices personnels pour obtenir le pardon. Le Jour des Expiations, les péchés de ceux qui avaient déjà obtenu le pardon étaient complètement effacés.

Les pécheurs impénitents étaient « *retranchés* ». Ainsi, le sanctuaire était purifié de la mémoire des péchés accumulés tout au long de l'année. Les péchés ne témoignaient plus contre le peuple. L'expiation avait été faite et le peuple n'était plus sous la menace de la condamnation. Même le registre n'existait plus.

### ❖ **Christ, l'homme représentatif**

Dans un autre chapitre, il est souligné qu'Aaron ne représentait pas seulement le peuple, mais il s'identifiait pratiquement à lui. Ce qu'il faisait, les Israélites le faisaient et il prenait en charge tout ce qu'ils faisaient eux-mêmes. Le souverain sacrificateur représentait tout le peuple. Tous les Israélites étaient considérés comme étant en lui. « *Tout ce qui appartient au sacerdoce est rassemblé en lui et a atteint son point culminant.* » « *Quand il péchait, le peuple péchait.* »

Adam était l'homme représentatif. Par lui, « *le péché est entré dans le monde* » (Rom. 5: 12). Par « *la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs.* » (v. 19). Ainsi, « *par l'offense d'un seul la mort a régné par lui seul* » et « *par l'offense d'un seul, il en est beaucoup qui sont morts.* » (v. 17, 15).

Christ était aussi l'Homme représentatif. Il était le second Homme et le dernier Adam. « *Le premier homme, tiré de la terre, est terrestre ; le second homme est du Ciel.* » (1 Cor. 15: 47). Ce second Homme, le « *Seigneur du Ciel* », a défait tout ce que le premier homme avait fait par sa transgression. Par la désobéissance du premier homme, « *beaucoup ont été rendus pécheurs.* » Par l'obéissance du second Homme « *beaucoup seront rendus justes.* » (Rom. 5: 19). Par l'offense du premier homme, « *la condamnation a atteint tous les hommes.* »

Par la justice du second Homme, « *la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes.* » (v. 18). Et « *comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ.* » (1 Cor. 15: 22).

Le souverain sacrificateur était un type de Christ et un représentant de la nation. En tant que tel, il s'identifiait à leurs péchés et méritait la mort. En tant que type de Christ, il était leur médiateur et leur sauveur. Dans les deux cas, il intercédait auprès de Dieu en faveur du peuple. Dans ce sens, il *était* le peuple. Si Dieu l'acceptait, Il acceptait le peuple en lui. C'est pour cette raison que le peuple attendait avec anxiété d'entendre le son des clochettes de sa robe le Jour des Expiations. Quand enfin l'expiation était achevée et que la réconciliation était complète, lorsque le souverain sacrificateur remettait ses vêtements sacerdotaux, le son des clochettes au bord de sa robe était le signe que Dieu avait accepté le substitut. Lorsqu'il sortait, le son devenait audible pour tous, leur joie et leur gratitude étaient profonde. Dieu les avait à nouveau acceptés en la personne du souverain sacrificateur.

Quand le souverain sacrificateur entrait dans le lieu très saint le Jour des Expiations, il y entrait en tant que représentant du peuple. En lui, Israël comparaisait devant le Seigneur pour rendre compte de ses péchés de l'année.

Le souvenir de ces péchés apparaissait dans le sang sur l'autel des offrandes brûlées et dans le lieu saint. Avec le Jour des Expiations, le jour du jugement arrivait, jour où tous les péchés devaient être examinés par Dieu, le souverain sacrificateur apparaissait en présence de Dieu, protégé par la fumée de l'encens. Pour la première fois de l'année, les péchés étaient présentés devant Dieu dans le lieu très saint. Le souverain sacrificateur aspergeait le sang du taureau « *sur le devant du propitiatoire vers l'orient* » ; il faisait « *avec son doigt sept fois l'aspersion du sang devant le propitiatoire* » et faisait « *l'expiation pour lui et pour sa maison.* » (Lév. 16: 14, 11). Il était maintenant purifié.

Tous les péchés auxquels il s'était identifié et tous les péchés qu'il avait commis, avaient été transférés en type au sanctuaire. Il était purifié mais le sanctuaire ne l'était pas. Ce qui a été fait jusqu'à présent peut se résumer ainsi : le souverain sacrificateur en sa qualité de représentant a comparu devant Dieu et la loi. Il a reconnu ses péchés et a aspergé le sang. La loi lui avait, en effet, demandé : « *As-tu péché ?* » Le souverain sacrificateur avait répondu : « *J'ai péché et j'ai confessé mes péchés.* »

La loi avait dit : « *Le salaire du péché, c'est la mort. Je n'ai pas d'autre recours que de réclamer ta vie.* »

Le grand prêtre avait répondu : « *J'ai apporté le sang de la victime. Accepte-le.* »

Le sang avait été aspergé sur le propitiatoire. Un substitut avait été accepté à la place du pécheur. Le péché avait été placé sur ce substitut ; il avait été fait péché et en tant que tel, il était mort. Il avait payé la peine de la transgression. Il était mort à la place du pécheur et pour le péché. Il avait payé la dette due pour le péché.

Dans notre étude des sacrifices pour le péché, l'accent était mis sur la main du sacrificateur placée sur la tête de la victime, transférant ainsi le péché à la victime. Dans chaque cas, la victime meurt pour le péché en portant l'opprobre sur son front. Ainsi, Christ a pris nos péchés sur Lui-même et a été fait péché. Étant devenu péché, Il devait mourir, car le salaire du péché est la mort.

Christ est mort en tant que substitut du pécheur, mais aussi en tant que personne sans péché. En prenant nos péchés sur Lui - nous le disons avec respect - Il devait mourir ; la loi l'exigeait. Mais personnellement, Christ n'avait pas péché. Il était sans péché, pourtant Il est mort. Et la mort de Celui qui était sans péché faisait partie intégrante du plan de Dieu. La mort de Celui qui était sans péché satisfait les demandes de la loi. La mort du Juste fournit la rançon et libère le pécheur de la mort.

Après l'offrande du taureau par le souverain sacrificateur et l'aspersion de son sang sur le propitiatoire et devant celui-ci, il lui était dit d'égorger *« le bouc expiatoire pour le peuple et il en portera le sang au-delà du voile. Il fera avec ce sang comme il a fait avec le sang du taureau, il en fera l'aspersion sur le propitiatoire et devant le propitiatoire. C'est ainsi qu'il fera l'expiation pour le sanctuaire à cause des impuretés des enfants d'Israël et de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché. Il fera de même pour la tente d'assignation, qui est avec eux au milieu de leurs impuretés. »* (Lév. 16: 15, 16).

Nous l'avons déjà dit, mais il convient de le souligner ici, que le sang du taureau et celui du bouc accomplissaient deux choses différentes. Le premier faisait l'expiation pour Aaron et sa maison. Le second faisait l'expiation pour le peuple et le sanctuaire (v. 11, 15, 16). Rien n'est dit du sang du taureau faisant l'expiation ou la purification du sanctuaire, mais c'est bien le sang du bouc qui est mentionné. (v. 15, 16). Cela peut s'expliquer pour les raisons suivantes.

Dans tous les cas, dans le service quotidien où le pardon était obtenu, l'expiation était accomplie au moyen du sang et indiquait un transfert des péchés au sanctuaire. Le pécheur transférait ses péchés sur la victime qui était mise à mort et le sang était placé sur les cornes de l'autel des holocaustes ou sur les cornes de l'autel des parfums et aspergé dans le lieu saint. Le sang qui, par suite de la confession des péchés sur la victime, pouvait être appelé un sang chargé de péchés, souillait ainsi l'endroit où il était appliqué de façon typique et cérémonielle. Ainsi, le sanctuaire était rendu impur.

Quand le souverain sacrificateur sortait après avoir aspergé le sang du taureau, il était purifié. Tous les péchés dont il était responsable avaient été confessés et transférés au sanctuaire. Quand il sortait du lieu très saint, il était purifié, libre, saint, un type de Christ sans péché. Il avait confessé ses péchés et ceux-ci lui avaient été pardonnés et il n'avait plus d'autre confession à faire pour lui-même.

Le bouc pour l'Éternel dont il s'apprêtait à répandre le sang était le symbole de Celui qui est sans péché. Dans toutes les offrandes faites au cours de l'année, la mort de Christ, porteur de nos péchés, était ainsi symbolisée. Il était fait péché alors qu'Il n'y avait aucun péché en Lui. Par le bouc du Jour des Expiations, il représentait l'Élu de Dieu, sans défense, pur et sans péché.

Nous insistons sur le fait que dans le bouc offert le Jour des Expiations, nous avons une référence symbolique de la mort de Christ sans péché, « *saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs et plus élevé que les cieux.* » (Héb. 7: 26). Parce que le sang du bouc n'est pas porteur de péché, il possède une efficacité purificatrice et rend possible la purification du sanctuaire.

L'aspersion du sang des sacrifices du matin et du soir en faveur du peuple « couvrait » tous les péchés d'Israël pour ce jour-ci. Le sacrifice quotidien sur l'autel représentait Christ mort pour nous « *lorsque nous étions encore des pécheurs* » ; « *qui s'est livré Lui-même à Dieu, pour nous, comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur* ». « *Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier.* » (Rom. 5: 8 ; Éph. 5: 2 ; 1 Jn 2: 2). L'holocauste quotidien est le symbole de Celui qui s'est donné Lui-même pour les péchés du monde, mourant pour tous les hommes, faisant ainsi provision pour tous ceux qui viendraient à Lui pour être sauvés. L'aspersion du sang tout autour et sur l'autel représente le caractère temporaire de l'expiation et constitue également un registre des péchés commis mais pas encore expiés individuellement.

Les offrandes individuelles comme celles qui étaient offertes pour le péché, les délits et les transgressions constituaient en fait un registre des péchés pour lesquels l'expiation était demandée. Les péchés avaient déjà été enregistrés lors du service quotidien du matin et du soir. Maintenant, les coupables enregistraient individuellement leur repentance en apportant les offrandes requises et le sang était alors placé sur les cornes de l'autel des holocaustes ou sur les cornes de l'autel des parfums, puis aspergé devant le voile. Le sang ainsi répandu consignait les péchés confessés. Il a déjà été dit que les péchés confessés se retrouvaient finalement dans le sanctuaire, car dans les cas où le sang n'était pas apporté directement dans le sanctuaire, la chair était mangée par les sacrificateurs qui devenaient ainsi porteurs des péchés ; et quand les sacrificateurs offraient des sacrifices pour eux-mêmes, ces péchés, avec les leurs, étaient portés dans le lieu saint.

Ce service du tabernacle terrestre était un type de l'œuvre effectuée dans le sanctuaire céleste, où un registre complet des péchés commis et des péchés confessés est tenu. Quand le Jour des Expiations arrivait en Israël, tous devaient avoir confessé leurs péchés et avoir fait consigner cette confession dans le sanctuaire par le moyen du sang. Pour achever l'œuvre, il était maintenant nécessaire que le registre soit éliminé, que les péchés soient effacés, c'est-à-dire de purifier le sanctuaire des souillures du sang. Avant que cette purification spécifique ne soit faite, le souverain sacrificateur entrait dans le lieu très saint avec le sang du taureau et faisait l'expiation pour lui et pour sa maison.

Cela étant fait, l'œuvre de purification commençait. Le lieu très saint était purifié par le sang du bouc et ensuite le lieu saint. Ainsi, le registre des péchés était effacé. Après cela, l'autel était purifié.

« *Il fera avec son doigt sept fois l'aspersion du sang sur l'autel ; il le purifiera et le sanctifiera, à cause des impuretés des enfants d'Israël.* » (Lév. 16: 19). Il achevait ainsi

la réconciliation « *pour le sanctuaire, pour la tente d'assignation et pour l'autel.* » (v. 20). Tout était maintenant purifié, réconcilié et expié.

Jusqu'à présent, rien n'a été dit sur la purification du peuple. Ils avaient déjà confessé leurs péchés. Ils étaient pardonnés. Il ne restait plus que le registre de leurs péchés et ce jour-là, il était effacé.

L'effacement du registre des péchés était le dernier acte de la purification du peuple. Ils allaient commencer la nouvelle année avec un casier vierge.

Nous attirons l'attention sur un dernier point, à savoir l'application du sang du taureau sur les cornes de l'autel. (Lév. 16: 18). Que le sang du bouc ait été mis sur l'autel n'a besoin d'aucune explication supplémentaire car c'était pour le purifier. Mais pourquoi le sang du taureau ?

Le souverain sacrificateur représentait tout le peuple. Il intercédait pour eux auprès de Dieu. En tant que représentant de Christ, il effectuait l'expiation en tant que type, de sorte qu'au Jour des Expiations, tous les péchés avaient été pris en compte et tous les péchés confessés étaient effacés. Par conséquent, quand il confessait ces péchés pour le compte d'Israël, il en recevait l'expiation. C'est pourquoi on disait que le souverain sacrificateur faisait l'expiation pour eux, afin de les purifier pour qu'ils soient purifiés de tous leurs péchés. (v. 30).

Il y avait sans doute en Israël, des personnes qui avaient remis à plus tard leur confession jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour apporter une offrande d'expiation individuelle avant le Jour des Expiations. Ils s'étaient repentis, mais ils avaient été retardés dans leur venue au sanctuaire. D'autres étaient malades et ne pouvaient pas venir et d'autres étaient en voyage dans des pays lointains. Aucun de ceux-ci n'avait apporté d'offrandes pour leurs péchés ou leurs transgressions. Devaient-ils être exclus ?

Leurs péchés avaient été enregistrés lors des services quotidiens du matin et du soir, mais aucune confession n'avait été enregistrée dans le sanctuaire, car ils n'avaient apporté aucun sacrifice. Que fallait-il faire ? Le Jour des Expiations, le souverain sacrificateur mettait un peu de sang sur les cornes de l'autel et enregistrait ainsi pour eux leur confession et leur pardon. Il faisait ce qu'ils auraient fait s'ils en avaient eu le temps ou s'ils en avaient été capables ; et à cause de leur repentance, ils étaient inclus dans l'expiation. Il en a été ainsi pour le larron sur la croix et pour bien d'autres.

Le rituel du Jour des Expiations s'achevait donc, en ce qui concerne les péchés confessés. Quiconque avait confessé ses péchés et s'en était repenti avait l'assurance que ses péchés avaient été effacés. Il avait entendu le tintement des clochettes tandis que le souverain sacrificateur remettait ses vêtements sacerdotaux et ils savaient alors que tout était accompli. Il n'était pas seulement des pécheurs pardonnés mais ils étaient aussi purifiés. « *Si nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de toute iniquité.* » (1 Jn 1: 9). Le pardon avait été accompli dans le service quotidien ; la purification le Jour des Expiations. Même l'enregistrement du péché avait été effacé. Israël était purifié.



## 14. Le bouc émissaire

Dans notre étude du Jour des Expiations, nous avons omis une partie importante du service qui mérite une attention spéciale, à savoir celle du bouc émissaire. Beaucoup a été écrit sur ce sujet et de nombreux points de vue différents ont été exprimés. Nous examinerons ce que nous croyons être le vrai point de vue et qui s'harmonise le mieux avec le but général de l'expiation.

On se souviendra que le sang du bouc pour l'Éternel purifiait le lieu très saint, le lieu saint et l'autel « *des impuretés des enfants d'Israël* » et « *de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché.* » (Lév. 16: 16 ; voir le v. 19). Il a été souligné qu'il ne s'agissait pas simplement de pardon mais aussi de purification. Le pardon avait été obtenu par le service quotidien lorsque des offrandes individuelles pour le péché avaient été apportées. Le sang avait alors été versé et le péché pardonné. À plusieurs reprises, il est dit que « *le sacrificateur fera pour cet homme l'expiation du péché qu'il a commis et il lui sera pardonné.* » (Lév. 4: 26, 31, 35). Cependant, l'enregistrement du péché est resté jusqu'au Jour des Expiations, jour où il était finalement effacé.

C'est un type de ce qui se passe au grand jour du jugement, dont le Jour des Expiations était un type. Alors les livres sont ouverts et les péchés des justes sont effacés. (Act. 3: 19 ; Apoc. 20: 12 ; Dan. 7: 10). Ceux qui n'ont pas leurs péchés effacés verront leur nom effacé. (Ex. 32: 33 ; Apoc. 3: 5 ; Ps. 69: 28). Ce qui signifie une perte éternelle.

### ❖ Le bouc émissaire

Lorsque le sort était jeté sur les deux boucs reçus de la congrégation, l'un des boucs était pour l'Éternel et l'autre était le bouc émissaire. (Lév. 16: 8). Certains pensent que les deux boucs symbolisaient deux phases de l'œuvre expiatoire de Christ. D'autres croient qu'ils représentent deux forces opposées et que comme l'une est « pour l'Éternel » et l'autre pour Azazel, ce dernier signifie Satan. Certains chercheurs, probablement la majorité, soutiennent qu'Azazel est un être personnel, pervers et surhumain ; d'autres affirment qu'il signifie « celui qui enlève », en particulier « par une série d'actes ». Il semble plus que raisonnable de croire que puisqu'un bouc est pour le Seigneur, un être personnel, l'autre doit aussi être pour un être personnel. De plus, comme les deux boucs sont manifestement antithétiques, l'opinion la plus cohérente doit être celle qui affirme qu'Azazel doit être opposé « à l'Éternel ». Ce ne peut être que Satan.

Bien que nous estimions que les preuves soient favorables à ce qu'Azazel soit considéré comme un esprit, il y a certains problèmes dans ce point de vue qui devraient être pris en considération. Le principal d'entre eux est la déclaration selon laquelle le bouc émissaire « *sera placé vivant devant l'Éternel, afin qu'il serve à faire l'expiation et qu'il soit lâché dans le désert pour Azazel.* » (Lév. 16: 10). Si Azazel signifie « esprit méchant », Satan, comment est-il possible qu'il fasse l'expiation ?

Nous pensons qu'une réflexion sur la fonction du bouc émissaire apporte une solution à ce problème.

Le bouc émissaire n'était mis en évidence qu'au Jour des Expiations, qu'après l'achèvement de l'œuvre de réconciliation. Après qu'Aaron « *aura achevé de faire l'expiation pour le sanctuaire, pour la tente d'assignation et pour l'autel, il fera approcher le bouc vivant. Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant et il confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché ; il les mettra sur la tête du bouc, puis il le chassera dans le désert, à l'aide d'un homme qui aura cette charge. Le bouc emportera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre désolée ; il sera chassé dans le désert.* » (Lév. 16: 20-22).

Le prêtre avait mis fin à la réconciliation ; le sanctuaire et l'autel avaient été purifiés ; l'expiation avait été faite ; la purification avait été achevée ; ce n'est qu'alors, que le bouc émissaire apparaît dans son rôle particulier. Donc, le bouc émissaire n'a eu aucun rôle dans l'expiation, qui avait déjà été accomplie avec le sang du bouc pour l'Éternel. Cette œuvre était terminée.

On réfute que, puisque l'iniquité des enfants d'Israël avait été placée sur la tête du bouc émissaire, notre argument ne peut pas être valable. Le texte en question dit qu'Aaron « *confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché ; il les mettra sur la tête du bouc, puis il le chassera dans le désert, à l'aide d'un homme qui aura cette charge.* » (v. 21). Prenons-le en considération.

### ❖ Responsabilité partagée

La plupart des péchés admettent une responsabilité partagée. La personne qui commet le péché est souvent la principale responsable, bien que ce ne soit pas toujours le cas. Certaines personnes sont moins coupables que d'autres. L'homme qui apprend à voler à un enfant ne peut pas échapper à sa responsabilité en disant que ce n'est pas lui qui vole. Celui qui attire une fille dans le péché, même s'il n'y participe pas lui-même, est coupable. Les parents qui n'inculquent pas de bons principes à leurs enfants devront un jour rendre des comptes. C'est normal. La responsabilité du péché est rarement imputable à une seule personne. C'est vrai pour tous les péchés, sauf les péchés personnels de Satan. « *Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fonds ; car il est menteur et le père du mensonge.* » (Jn 8: 44).

Considérons maintenant les péchés que Satan porte, les péchés que les hommes portent et les péchés que Christ porte. Il faut cependant garder à l'esprit que seul Christ porte les péchés dans l'expiation substitutive. Les hommes et Satan portent le châtement de leurs péchés.

Il est évident que Satan doit souffrir pour ses péchés personnels. Il est un meurtrier dès le début et il est l'auteur du péché. Si le péché doit être puni, Satan ne peut pas y échapper. Sa responsabilité va au-delà de ses péchés personnels et s'étend aux péchés qu'il a fait commettre à d'autres. Cela englobe tous les péchés quel qu'en soit l'auteur.

Il est responsable des péchés des anges qui sont tombés et il est responsable des péchés des hommes. Il n'y a aucun péché commis nulle part, au Ciel ou sur la Terre, dont il n'est pas le premier responsable. Que le péché soit commis par un saint ou un pécheur, Satan en est l'instigateur. Cela ne signifie pas que les anges qui ont péché n'auront pas à souffrir pour ce qu'ils ont fait ; cela ne signifie pas non plus que les hommes ne sont pas responsables. Il est juste et équitable que chaque pécheur supporte le châtement de ses péchés dans la mesure où il est coupable. Satan ne porte pas leur péché en tant que tel. Ils doivent porter leur propre péché. Le péché dont il sera tenu responsable est son œuvre maléfique qui consiste à les tenter de pécher, à les pousser, à les attirer vers leur ruine. C'est souvent pire que le péché lui-même.

Le principe de la responsabilité commune est illustré par le péché de nos premiers parents. Satan les a tentés et ils sont tombés. À cause de la part de Satan dans le péché, le serpent a été maudit ; à cause du péché d'Adam et Ève, ils ont été bannis de l'Éden. Dieu n'a pas tenu Adam et Ève pour seuls responsables, ni ne les a excusés. Satan était coupable ; l'homme aussi. Ils n'avaient aucune circonstance atténuante. Tous étaient coupables et tous étaient punis, chacun selon ses mérites. Ce principe de responsabilité commune, illustré par la manière dont Dieu a traité le premier péché, est toujours valable. Il est ordonné par Dieu et sa justice trouve une réponse dans le sens du droit de l'homme.

Comme Satan est le premier responsable des péchés de tous les hommes, ces péchés doivent finalement lui être imputés et il doit supporter le châtement qui lui revient. Cette punition n'est pas rédemptrice, ni substitutive, ni expiatoire, sauf dans le sens où un criminel expie ses péchés en étant pendu à la potence.

Il souffre simplement pour ses propres péchés et pour l'influence qu'il a exercé en poussant les autres à pécher. Ce principe est bien énoncé par Mme E. G. White lorsqu'elle dit : « *Le châtement du pécheur sera mesuré avec la mesure avec laquelle il a incité les autres à l'impénitence.* » (*The Youth's' Instructor*, 9 mai 1901). « *De tous les péchés que le Seigneur punira un jour, il n'en est pas de plus grave à Ses yeux que celui qui consiste à encourager le mal chez son prochain.* » (*Patriarches et prophètes*, p. 528).

En rassemblant ces déclarations, nous constatons que Satan sera puni pour sa part dans les péchés de l'impénitent et aussi pour sa part dans les péchés des justes. C'est juste, car c'est lui qui les a poussés au péché.

### ❖ **Quand les saints pèchent**

La culpabilité de Satan est particulièrement odieuse dans le cas des chrétiens de profession. Aucun chrétien ne souhaite pécher. Il l'abhorre. Mais Satan le tente. Mille fois l'homme résiste et mille fois Satan revient. Finalement l'homme cède ; il pèche. Mais il se repent rapidement, il demande pardon. Le péché a été enregistré dans le Ciel. Maintenant, le pardon est inscrit. L'homme est heureux. Il est pardonné.

Il a placé son péché sur le grand Porteur du péché qui le prend volontairement sur Lui, en accepte la pénalité et subit le châtement du pécheur.

Puis vient le jugement final. Le péché est effacé. Le casier de l'homme est vierge. Mais qu'en est-il du rôle joué par Satan dans sa chute ? Cela a-t-il été expié ? Non. Satan doit le payer de sa vie. Un incident survenu, il y a des années, peut être intéressant.

Dans un certain collège, un étudiant concierge tentait de fermer les fenêtres lors de la convocation à la chapelle. Il marchait tranquillement le long de l'allée extérieure avec une longue perche levée, les yeux fixés sur les fenêtres.

Un camarade de classe y vit une excellente opportunité qui, selon lui, ne devrait pas passer inaperçue. Alors que le jeune homme avec la perche passait, concentré sur sa tâche, l'étudiant lui fit un-croc-en-jambe et avec un fracas retentissant, le concierge et la perche tombèrent sur le sol. Une rapide réprimande pour sa maladresse fut aussi rapidement annulée lorsque les circonstances ont été comprises. Un homme a chuté. L'autre était responsable.

L'idéal serait donc qu'il en soit de même pour le chrétien. Il peut tomber mais s'il le fait ce devrait être uniquement parce que Satan le fait trébucher et non à cause d'un désir de sa part. Cela serait l'idéal. Dans de trop nombreux cas, le chrétien cède à cause d'une faiblesse pour laquelle il n'a aucune excuse. Car si un chrétien peut tomber, nous n'admettons pas la nécessité de sa chute. Dieu est capable de le garder et si Satan réussit à le faire chuter, sa vie et ses intentions devraient être telles qu'il puisse dire avec Paul : *« Ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. »* (Rom. 7: 17, 20).

Nous avons présenté cette illustration, non pas pour amener quiconque à penser qu'il peut tomber et se soustraire à la responsabilité de sa chute, mais plutôt pour montrer qu'il existe des cas où Satan est presque entièrement responsable et la culpabilité peut lui être imputée à juste titre.

Le lecteur qui a suivi l'argument jusqu'à présent, notera que pour chaque péché, nous tenons Satan coupable pour deux raisons :

- Premièrement, il est responsable en tant qu'instigateur de tout péché. Qu'il fasse personnellement son œuvre maléfique, comme dans le jardin d'Éden ou qu'il utilise l'un de ses agents, comme c'est habituellement le cas, sa culpabilité est claire. Même dans le cas où l'homme est entièrement disposé à pécher, Satan doit assumer la responsabilité première. Comme le marchand d'alcool devient en partie responsable des crimes commis par un homme qui est sous l'influence de l'alcool qu'il lui a vendu, Satan doit être tenu responsable de sa part dans chaque péché.
- Deuxièmement, Satan est aussi responsable de la part qu'il a dans le péché lui-même. Pour reprendre l'illustration du barman : il limite ordinairement son activité à la vente d'alcool et laisse à l'homme le choix d'être sa victime. Mais ce n'est pas le cas de Satan. Il suit l'homme, lui suggère des victimes possibles et l'aide à accomplir ses mauvais désirs. Il suggère à la femme de prendre un verre

aussi - il n'y a pas de mal à cela - et bientôt sa volonté de résister est brisée. Satan devient ainsi un participant direct au péché. Il serait injuste de tenir la femme uniquement coupable. Satan a créé des circonstances qui peuvent le rendre encore plus coupable qu'elle. Certes, il n'a pas commis d'adultère - l'homme et la femme l'ont fait - mais c'était lui le plus intimement concerné par le péché, et quel que soit le degré de repentir que l'homme et la femme puissent avoir plus tard, la culpabilité de Satan demeure. Lors du jugement, il sera accusé de péchés qu'il n'a pas commis personnellement mais, auxquels il a néanmoins participé. Ces péchés lui seront imposés et il devra en assumer la responsabilité.

### ❖ Christ en tant que porteur du péché

Certains ont conclu à tort que si les péchés d'Israël sont finalement imputés à Satan, il doit avoir une part dans l'expiation. C'est une grave erreur. Satan n'a aucun rôle dans l'expiation par procuration ; les saints ne lui sont en aucunement redevables ; le fait qu'il soit chargé du péché n'est en aucune façon liée au salut ; son œuvre est mauvaise et uniquement mauvaise.

En tant qu'Agneau de Dieu, Christ a porté le péché du monde. (Jn 3: 16). Tous les péchés accumulés des hommes ont été placés sur Lui. Il est « *le Sauveur de tous les hommes, principalement des croyants.* » (1 Tim. 4: 10).

Le sacrifice de Christ ne pouvait pas être, et n'était pas limité à ceux qui devaient finalement L'accepter. Il incluait tous les hommes dans ses dispositions. Il a porté les péchés de tous les hommes, de Caïphe, de Judas, de ceux qui L'ont cloué sur la croix. Mais Il ne les a portés efficacement que pour ceux qui allaient finalement L'accepter. « *Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en Son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu.* » (Jn 1: 12).

Mais même ceux qui rejettent finalement l'offre du salut ont été les bénéficiaires de l'expiation de Christ. Aucun pécheur n'a un droit inhérent à la vie et à son existence continue, et la possibilité d'accepter le salut ne lui est assurée que par le sacrifice fait sur le Calvaire. Un temps de probation lui est accordé pour prendre sa décision et ce temps est acheté par le sang. Quand finalement et irrévocablement, il a décidé de ne pas accepter la vie aux conditions auxquelles elle lui est offerte, les dés sont jetés et il doit en supporter les conséquences. Dieu ne peut pas faire davantage pour lui. Le salut lui a été offert encore et encore et il l'a rejeté. Le Saint-Esprit l'abandonne. Il a réglé son propre cas.

Dans le service du sanctuaire, les principes simples du salut étaient clairement enseignés. Un pécheur repentant apportait son agneau, posait sa main sur sa tête, confessait son péché, puis tuait l'agneau. Ensuite, le sacrificateur versait son sang et mangeait sa chair, tandis que l'homme partait, pardonné. En mangeant la chair, le sacrificateur prenait le péché sur lui-même, devenant ainsi un type de Celui qui deviendrait péché pour nous. Le Jour des Expiations, le souverain sacrificateur, portant

les péchés accumulés de l'année, faisait l'expiation avec le sang du bouc de tous les péchés confessés, les effaçant sans laisser d'enregistrement. Ce jour-là, Israël repentí n'était pas simplement pardonné de ses péchés, mais ceux-ci avaient été effacés et ils n'existaient plus. Ceux qui n'avaient pas confessé leurs péchés et n'avaient pas reçu le pardon étaient retranchés, excommuniés, une sorte d'exclusion définitive de la faveur de Dieu et du pays des vivants.

C'est la leçon simple du salut telle qu'elle est enseignée par le sanctuaire. Dans l'holocauste quotidien, Israël voyait Christ comme Sauveur de tous les hommes, un sacrifice continu applicable à tous, pourvoyant temporairement et provisoirement à tout péché, confessé ou non confessé. Dans l'offrande pour le péché, ils voyaient les hommes accepter par la foi le salut offert et recevoir le pardon. Le Jour des Expiations, ils voyaient le souverain sacrificateur faire l'expiation et fournir une purification complète à ceux dont les péchés étaient déjà pardonnés et qui étaient encore pénitents, s'inclinant humblement devant la demeure de Dieu. Alors, l'expiation était complète et rien ne devait ni ne pouvait être ajouté. Ce jour-là, les péchés étaient effacés et le registre avait disparu.

### ❖ La nature du péché

Le péché n'est pas une entité distincte et indépendante de la personnalité ; c'est une attitude de l'esprit, une disposition, un attribut, une qualité de la personnalité, un mode de vie, une perversion du bien. La bonté, l'amour, la miséricorde ou le péché, la haine, le mal, peuvent être personnifiés, mais ce ne sont pas des existences séparées. Le péché peut être à la porte ; l'amour et la justice peuvent s'embrasser ; le mal et la justice peuvent se battre jusqu'à la mort ; mais ce sont tous des personnifications et n'existent qu'en relation avec la personnalité.

Ces vérités sont tellement évidentes qu'il semble inutile de les énoncer. Pourtant, il faut insister sur ce point, car certains acceptent la description vivante et la personnification du péché dans la Bible comme preuve de son existence réelle en tant qu'entité. Cela les amène à croire que le péché existe toujours après avoir été expié, effacé, éliminé, annulé, jeté très loin, jeté dans les profondeurs de la mer, effacé de la mémoire de Dieu ; et que Satan est la seule personne qui puisse anéantir le péché. Ils croient que tout ce que Christ a fait quand Il a mis fin au péché, quand Il est mort sur la croix, quand Il a fait une tombe au péché et ce qu'Il fera quand Il les effacera finalement des livres d'archives - tout cela ne sert à rien quant à sa destruction et son éradication de l'univers. Selon cette théorie, Satan est le seul à pouvoir extirper le péché et il joue donc un rôle vital dans le plan de salut.

La confusion qui est apparue sur ce sujet est basée sur une interprétation erronée de l'affirmation selon laquelle les péchés sont placés sur la tête du bouc émissaire. Cette déclaration se lit comme suit : « *Lorsqu'il aura achevé de faire l'expiation pour le sanctuaire, pour la tente d'assignation et pour l'autel, il fera approcher le bouc vivant. Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant et il confessera sur lui toutes les*

*iniquités des enfants d'Israël et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché ; il les mettra sur la tête du bouc, puis il le chassera dans le désert, à l'aide d'un homme qui aura cette charge. Le bouc emportera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre désolée ; il sera chassé dans le désert. » (Lév. 16: 20-22).*

### ❖ Quatre interprétations

Quatre interprétations différentes sont données à cette déclaration. Satan porte et est puni pour (1) les péchés confessés des justes seulement, (2) les péchés des méchants seulement, (3) les péchés avoués et non confessés de tous les hommes, (4) ses propres péchés et ceux qu'il a fait commettre aux autres.

1. Pour le chrétien, il est clair que Satan ne peut être autorisé à aider Christ à porter des péchés pour l'expiation, ni à l'aider dans les dispositions finales des péchés que les justes ont, par la foi, placés sur l'Agneau de Dieu et pour lesquels Il a souffert et est mort. Christ doit accomplir une œuvre complète et Satan ne doit y jouer aucun rôle. Ce n'est que lorsque le souverain sacrificateur « *aura achevé de faire l'expiation pour le sanctuaire, pour la tente d'assignation et pour l'autel, il fera approcher le bouc vivant.* » (Lév. 16: 20).

Si les péchés placés sur Satan sont uniquement les péchés des justes, alors ces péchés sont des péchés pardonnés, des péchés effacés, des péchés annulés, des péchés blancs comme la neige et comme la laine, des péchés dont on a retiré l'aiguillon, des péchés que Dieu a oubliés, jetés loin de Lui - des péchés, en fait, qui n'existent plus. Pour Satan, supporter de tels péchés - péchés pardonnés, péchés blancs, péchés annulés, péchés inexistantes - serait une farce.

Si nous demandons : « Satan est-il puni uniquement pour les péchés des justes ? La réponse serait toujours négative. Il ne serait pas juste de punir Satan pour les péchés des justes uniquement et pas pour les péchés des méchants. S'il doit être puni pour les péchés de quelqu'un, il doit, en toute justice, être puni pour les péchés de celui qui les a commis, dans la mesure où il est l'instigateur de tout péché.

Mais les péchés que les justes commettent et dont ils se repentent sont portés par Christ. « *Ce sont nos souffrances qu'il a portées, c'est de nos douleurs qu'il s'est chargé.* » (És. 53: 4). Il est celui qui « *était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités* », et le « *châtiment qui nous donne la paix est tombé sur Lui, et c'est par Ses meurtrissures que nous sommes guéris.* » (v. 5). « *Et l'Éternel a fait retomber sur Lui l'iniquité de nous tous* », « *Il était retranché de la Terre des vivants et frappé pour les péchés de Mon peuple ?* » ; « *Il a été mis au nombre des malfaiteurs, parce qu'il a porté les péchés de beaucoup d'hommes.* » (v. 6, 8, 12).

Si Satan ne souffre que pour les péchés des justes, alors Christ et Satan portent et souffrent tous deux pour les mêmes péchés. Compte tenu du fait constamment répété dans la Bible que Christ a porté nos péchés et a souffert

à cause d'eux, nous avons la certitude que Satan ne les porte pas ; et qu'il serait tout à fait inadéquat de le punir uniquement pour les péchés des justes.

Nous rejetons donc la première proposition selon laquelle Satan ne souffre que pour les péchés confessés des justes.

Ces péchés sont pardonnés, effacés, dissous dans le sang précieux de l'Agneau. Ils étaient autrefois rouges comme le cramoisi, mais Christ les a rendus blancs comme la neige. Pour Satan, porter ce genre de péché ne serait pas un fardeau mais un honneur. Soutenir que tout ce que Christ a fait sur la croix, tout ce qu'il a fait pendant Son ministère dans le sanctuaire céleste pour les saints, ne sert pas à la destruction et à l'annihilation du péché, mais qu'il existe toujours et qu'il n'est finalement détruit que par Satan, un tel raisonnement fait de Satan une partie nécessaire de l'expiation pour les justes, ce qui est une position indéfendable. Christ doit Lui-même terminer l'œuvre d'expiation, Il doit fouler seul au pressoir et Satan ne doit en aucun cas être autorisé à L'aider. Ceux qui sont d'avis contraire, qui exigent de Satan d'achever l'œuvre pour les saints que Christ a commencée, rendent Satan nécessaire. Sans lui, ils ne peuvent pas se débarrasser des péchés des justes, ce qui est une partie essentielle de l'expiation.

2. La deuxième proposition doit également être rejetée comme non fondée, un peu pour les mêmes raisons que la première. Il est certain que Satan ne peut être tenu responsable uniquement des péchés des méchants et échapper au châtement pour les péchés qu'il a fait commettre aux justes. Si nous considérons que les hommes sont responsables de leur influence et des péchés qu'ils font commettre aux autres, nous ne pouvons pas tenir Satan pour innocent quand il tente les méchants pas plus que lorsqu'il tente les justes. Il est coupable dans les deux cas. Il peut, en effet, y avoir des degrés de culpabilité, mais en aucun cas Satan ne peut être tenu pour innocent.

Étant donné que Satan est le principal responsable de tout péché, supporte-t-il donc tout péché, est-il puni pour tout péché ? À première vue cela semble une conclusion raisonnable, pourtant elle doit être soigneusement énoncée et interprétée, de peur qu'elle ne soit mal comprise et qu'il ne reste plus de péchés à porter pour Christ. Certains se sont involontairement trompés en cela et ont placé tous les péchés sur Satan, laissant peu de place à l'expiation de Christ. Toute vraie théorie de la rédemption doit donner à Christ, non seulement la première place dans l'expiation, mais la seule place et tout rôle que Satan peut jouer doit être entièrement séparé de l'œuvre de Christ pour Ses saints.

3. Comme la proposition 3 est étroitement liée à la proposition 4, il peut être préférable de les considérer ensemble pour obtenir une image globale des péchés qui sont placés sur le bouc émissaire et des raisons pour lesquelles ils sont placés sur lui.

Nous avons déjà observé que la portée des péchés n'a pas la même signification dans le cas de Satan que pour celui de Christ. Si nous examinons le type, nous constatons que



lorsque le péché était transféré sur un sacrifice, il signifiait la mort de l'animal. L'animal portait le péché avec la perspective finale de l'effacement de ce péché et la mort s'ensuivait dans chaque cas. Quand Christ porta nos péchés, quand nos iniquités furent déposées sur Lui, Il les a portés sur la croix, Il est mort pour que nous puissions vivre.

Ce n'est pas le cas lorsque Satan porte le péché. Bien que finalement le bouc émissaire mourra, l'Écriture fait très attention à ne pas mentionner ce fait, de peur que certains ne tirent des conclusions erronées. Lorsque les péchés étaient imputés au bouc émissaire, il n'y avait pas de mort, pas d'aspersion de sang, pas de graisse brûlée sur l'autel, pas de consommation de chair, aucun ministère sacerdotal. Ce n'est même pas un sacrificateur qui était chargé d'emmener le bouc émissaire dans le désert et l'homme qui le faisait ne pouvait pas revenir dans le camp avant d'avoir lavé ses vêtements et baigné son corps dans l'eau. (Lév. 16: 26). Tout cela est enregistré pour souligner le fait que le bouc émissaire avait un but tout à fait différent de celui du bouc pour l'Éternel. Nous devons garder cela à l'esprit lorsque nous considérons la place du bouc émissaire dans l'élimination finale du péché.

### ❖ Une illustration

Une illustration pourrait servir à clarifier la répartition de la culpabilité. Dans tout péché, au moins trois individus sont impliqués : le pécheur, Satan et Christ. Comme les péchés sont généralement provoqués par Satan par l'intermédiaire de l'un de ses agents, quatre individus sont habituellement concernés.

Considérons le cas de la femme précédemment mentionnée. Elle et l'homme sont les transgresseurs et ils méritent d'être punis. Dans l'Ancien Testament, l'adultère était passible de la peine de mort et ils en sont coupables. Satan partage leur culpabilité. Il a tenté l'homme, il a tenté la femme ; il est coupable sur les deux points. Tous les trois sont dignes de mort. Les hommes peuvent ne pas être au courant de la transgression, mais Dieu le sait.

Au bout d'un certain temps, la femme se repent, cherche sincèrement Dieu et reçoit le pardon. Au jour du jugement - ou comme dans le type du Jour des Expiations, son péché est effacé et son enregistrement aussi. Elle se tient donc devant Dieu comme si elle n'avait jamais péché ; elle est vêtue d'une robe pure et blanche ; elle est une nouvelle créature en Jésus-Christ. Ses nombreux péchés sont lavés dans le sang de l'Agneau ; la vieille nature pécheresse est enterrée dans les eaux baptismales ; c'est une nouvelle créature avec un nouveau nom ; toutes les choses anciennes sont oubliées et toutes choses sont devenues nouvelles.

Que s'est-il passé ? La peine de mort qui pesait sur elle a été supprimée. Christ est mort pour elle, Il est mort à sa place. Il a pris sur Lui le châtiment qu'elle méritait. Il a souffert pour elle et par Ses meurtrissures, elle a été guérie. L'ancienne vie appartient au passé. Elle est une nouvelle créature.

Christ a porté ses péchés avec Lui dans la tombe. Là, Il a payé la pénalité, là, Il a mis « *fin au péché* » et là, par la mort, Il a « *anéanti celui qui a la puissance de la mort, c'est-à-dire le diable.* » (Dan. 9: 24 ; Hébr. 2: 14).

Il semble presque incongru de se demander ce qu'il est advenu de son péché, de son adultère. Pourtant, ceux qui croient en l'existence d'un péché indépendant de la personnalité doivent répondre à cette question.

Pourtant, cette question doit être répondue par ceux qui croient en l'existence du péché indépendamment de la personnalité. Qu'est-il advenu de son péché ? Il a simplement cessé d'exister. Quand, par la grâce de Dieu, la femme a abandonné son péché, quand elle a reçu le pardon et la purification, quand elle a écouté l'avertissement : « *Va et ne pêche plus* », le péché a pris fin ; il n'y a plus de péché, plus d'impureté, plus de transgression. Tout a disparu. Christ a accompli une œuvre complète. À la fin du jugement, même son registre sera effacé et son péché ne pourra plus revenir à l'esprit.

Ce qui s'est passé, dans ce cas, se reproduit pour toute personne véritablement convertie. Christ prend toute la responsabilité. Il prend le péché et son châtement, Il pardonne et purifie, Il crée un cœur et un esprit nouveaux et le pécheur devient une créature, entièrement nouvelle. Satan ne joue aucun rôle dans tout cela.

Mais qu'arrive-t-il à Satan ? Est-ce qu'il échappe à la punition parce que la femme s'est repentie ? En aucun cas. Sa culpabilité n'est pas diminuée par son changement de cœur [de la femme]. Il doit souffrir pour le rôle qu'il a joué en la tentant et en la poussant à pécher. Il est responsable des mauvais désirs qu'il a mis dans le cœur de l'homme et pour l'inciter à tenter la femme. Il doit souffrir pour cela. Il ne souffre pas pour la part de l'homme dans le péché. L'homme lui-même en souffre ; ni pour la part de la femme dans le péché. Elle doit souffrir pour cela, à moins qu'elle ne se repente et ne se tourne vers Dieu, auquel cas, Christ prend son fardeau. Ce pour quoi Satan souffre, c'est pour son rôle dans le péché.

Son péché est primaire ; il est l'instigateur du péché ; il a fait pécher les autres et pour cela, il en souffre. Les autres souffrent pour leur propre péché.

Le cas est donc le suivant : Satan souffre pour ses propres péchés, ceux qu'il a commis personnellement et ceux qu'il a fait commettre aux autres. Le pécheur souffre pour ses propres péchés, ceux qu'il a personnellement commis et ceux qu'il a fait commettre aux autres.

Le pécheur qui se repent se jette sur la miséricorde de Dieu. Christ prend ses péchés, les porte, souffre et meurt pour eux et le pécheur est libéré. Christ paie la pénalité due aux péchés et la rédemption est accomplie. Le pécheur est entièrement et complètement restauré à l'amour et à la faveur de Dieu et se tient devant Lui, comme s'il n'avait jamais péché. C'est après l'achèvement de cette œuvre d'expiation que le bouc émissaire semble avoir les péchés placés sur lui.

Ce sont les péchés qu'il a fait commettre aux autres, les péchés dont il est conjointement responsable. Le pécheur lui-même doit porter ses propres péchés et souffrir pour eux,

à moins de jeter son fardeau sur le Seigneur, mais dans aucun des cas, Satan ne peut éviter la responsabilité première. Il est coupable de tous les péchés et la repentance de l'homme ne diminue pas la culpabilité de Satan. « *Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant et il confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché ; il les mettra sur la tête du bouc, puis il le chassera dans le désert, à l'aide d'un homme qui aura cette charge.* » (Lév. 16: 21, 22).

Les péchés confessés ont déjà été éliminés. Aaron a déjà « *achevé de faire propitiation pour le lieu saint, et pour la tente d'assignation, et pour l'autel.* » (v. 20 ; Vers. Darby). Il a fait « *propitiation dans le lieu saint* » (très saint), « *propitiation pour lui-même et pour sa maison et pour toute la congrégation d'Israël.* » (v. 17 ; Vers. Darby). C'est alors et pas avant, que le bouc apparaît. Les péchés qui sont mis sur la tête du bouc émissaire ne sont pas les péchés expiés, les péchés blanchis [És. 1: 18], annulés, inexistantes : ils sont la part de Satan dans tous ces péchés, la part pour laquelle aucune expiation n'a été faite et qui n'étaient pas prévu dans le bouc du Seigneur. Satan porte ses propres péchés personnels, ainsi qu'une part de tous les péchés dont il est responsable. Celles-ci incluent « *toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché.* » (v. 21).

De cette manière, tout péché est prévu. Christ porte et annule, dans Son propre corps, tous les péchés confessés de Son peuple ; le pécheur impénitent qui n'accepte pas Christ comme le porteur de ses péchés porte son propre péché. Satan porte ses propres péchés en plus du poids terrible de la culpabilité de tous les péchés qu'il a fait commettre aux autres. Si on ajoute à cela les péchés des anges qui ont chutés, nous avons une élimination complète et juste de tout péché dans ce monde et dans l'univers.

### ❖ Les deux boucs

Dans le point de vue présenté ici, nous avons, dans les deux boucs, l'extermination complète du péché préfigurée.

Le premier bouc représente Christ, qui est non seulement le Sauveur du monde, le divin Fils de Dieu, mais aussi l'Homme représentatif, le second Adam. Il est le type de tous ceux qui seront sauvés. Le second bouc représente Satan, qui est non seulement le premier pécheur et l'instigateur de tout péché, mais aussi le pécheur représentatif. Il est un type de tous ceux qui seront perdus. Le peuple pouvait choisir soit l'un, soit l'autre comme représentant.

S'ils choisissaient le bouc du Seigneur, ils s'identifiaient à Christ et recevaient de Lui le pardon et la purification ; « *Car en ce jour on fera l'expiation pour vous, afin de vous purifier : vous serez purifiés de tous vos péchés devant l'Éternel.* » (Lév. 16: 30). Quand l'œuvre était achevée, le sanctuaire, le sacerdoce et le peuple étaient purifiés de tous leurs péchés.

Si, en revanche, ils s'alliaient au bouc émissaire, ils ne participaient pas à l'expiation.

Pendant toute la durée du service, le bouc émissaire restait attaché devant la porte du tabernacle, en attendant sa condamnation.

Une fois l'expiation terminée, le bouc émissaire était conduit par le souverain sacrificateur qui prenait tous les péchés qui n'étaient pas prévus dans la mort sacrificielle du bouc pour le Seigneur. Il confessait ces péchés et les plaçait sur la tête du bouc qui était ensuite envoyé dans le désert. Tandis qu'ils voyaient le bouc emmené, non pas dans une marche triomphale dirigée par le souverain sacrificateur, mais dans une procession lugubre menée par un homme désigné à cet effet, ils voyaient se dessiner le sort, non seulement de Satan, mais de chacun de ceux qui s'étaient détournés de Dieu. Le bouc chargé de péchés était conduit à sa destruction, de plus en plus loin de la maison de Dieu et de la congrégation d'Israël, pour périr seul dans le désert, loin du camp de Dieu.

Comme un criminel conduit à la potence, le bouc, avec une corde autour du cou, était conduit à la destruction.

De même qu'un criminel expie ainsi sa transgression, de même le bouc expiait, non pas en vue du salut, mais d'une expiation punitive pour la mort.

### ❖ L'éradication finale du péché

Le jour du jugement final comprend non seulement l'effacement des péchés des justes mais aussi l'éradication du péché de l'univers. Cela consiste à placer sur la tête de Satan tout péché dont il est responsable et le retranchement de tous ceux qui n'avaient pas affligé leur âme. De même, lors du service du sanctuaire, les péchés étaient placés sur la tête du bouc émissaire, une fois la purification du sanctuaire achevée. Ensuite, toute personne qui ne s'était pas repentie a été « retranchée ». (Lév. 16: 20-22 ; 23: 29).

*« Lorsque le service dans le lieu très saint était achevé et que les péchés d'Israël étaient enlevés du sanctuaire en vertu du sang de la victime, on présentait vivant, devant l'Éternel, le bouc émissaire. En présence de la congrégation, le sacrificateur 'confessait sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes leurs transgression' ; il les plaçait ainsi 'sur la tête du bouc'. (Lév. 16: 21). Lorsque l'œuvre du sanctuaire céleste sera achevée en présence de Dieu, des anges célestes et de la multitude des rachetés, les péchés du peuple de Dieu seront semblablement, placés sur Satan. Il sera déclaré responsable de tout le mal qu'il leur a fait commettre. Et comme le bouc émissaire était envoyé dans un lieu inhabité, de même Satan sera relégué sur notre Terre désolée, devenue une lugubre solitude. » (La tragédie des siècles, p. 714, 715).*

*« Le sacrificateur, en éliminant les péchés de Satan, les confessait sur la tête du bouc émissaire ; Jésus placera, pareillement, tous ces péchés sur la tête de Satan, qui en est l'auteur et l'instigateur. Le bouc émissaire, chargé des péchés d'Israël, était envoyé 'dans le désert' (Lév. 16: 22) ; ainsi, Satan, chargé de tous les péchés dans lesquels il a fait tomber le peuple de Dieu, sera condamné à errer mille ans sur une Terre désolée et privée de ses habitants. Il portera enfin la peine intégrale du péché dans le lac de feu, où il sera*

*consumé avec les perdus. Le grand plan de la rédemption reconsumera ainsi par l'extirpation définitive du péché et par la délivrance de tous qui ont accepté de se séparer du mal.* » (Ibid. p. 528).

Le Jour des Expiations était un grand jour en Israël. Ce jour-là, les gens étaient divisés en deux groupes. Un groupe avait affligé leur âme. Ils avaient déjà confessé leurs péchés ; ils avaient fait la restitution et avaient apporté leur offrande. Maintenant, ils attendaient le résultat. Lorsque les clochettes du souverain sacrificateur se faisaient entendre, alors qu'il achevait l'œuvre d'expiation, ils savaient que tout allait bien. Dieu les avait acceptés. Leurs péchés avaient été effacés.

L'autre groupe n'avait pas participé à l'expiation. Ils n'avaient pas affligé leur âme. Ils n'avaient ni avoué ni fait de restitution. Maintenant, leurs péchés retombaient sur leur propre tête. Ils étaient « retranchés ».

Le Jour des Expiations était donc le grand jour de la séparation. Chaque personne avait pris sa décision et cette décision avait scellé son destin. Quand la journée était terminée, le camp était purifié. Deux choses s'étaient produites : le péché avait été ôté du pécheur ou lui-même avait été retranché. Dans les deux cas, le camp était purifié.

Il en sera ainsi à la fin du monde. « *Et les restes de Sion, les restes de Jérusalem, seront appelés saints, quiconque à Jérusalem sera inscrit parmi les vivants.* » (És. 4: 3). Dieu purifiera à nouveau Son peuple. Ceux qui resteront en Sion, « *seront appelés saints, quiconque à Jérusalem sera inscrit parmi les vivants.* » Le reste sera secoué, retranché.

L'envoi du bouc émissaire au désert devait être un moment solennel pour tout Israël. En lui, chaque homme avait une illustration vivante de ce qui lui arriverait s'il manquait à son devoir envers Dieu. Chassé du camp, seul et abandonné dans le désert, en proie à la faim et à la soif, à la chaleur le jour et au froid la nuit, entouré d'animaux sauvages et des autres dangers de la nuit, chargé de péché et de la malédiction de Dieu qui reposait sur lui, tel était le sort du bouc émissaire et tel sera le sort de ceux qui auront abandonné Dieu. La leçon devait être vivante et puissante et elle ne devait pas être facile à oublier.

## 15. Les fêtes et les saintes convocations

Dans le vingt-troisième chapitre du Lévitique sont enregistrés les fêtes et les saintes convocations que le Seigneur a ordonné à Son peuple d'observer. Il y en a sept en tout. Trois d'entre elles sont les grandes fêtes de l'année : la Pâque, la Pentecôte et la Fête des Tabernacles. Il est dit de ces fêtes : « *Trois fois par année, tous les mâles d'entre vous se présenteront devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'Il choisira : à la fête des pains sans levain, à la fête des semaines et à la fête des tabernacles. On ne paraîtra point devant l'Éternel les mains vides.* » (Deut. 16: 16 ; voir aussi Ex. 23: 17; 34: 23).

Les deux mots utilisés pour « *fêtes* » et « *sainte convocation* » diffèrent considérablement dans leur signification. *Chag*, qui appartient surtout aux trois fêtes nommées, signifie « une occasion joyeuse, célébrer une fête, un rassemblement ». *Mòed* fait plutôt référence à un temps marqué, à une assignation, à une assemblée, à une sainte convocation ou solennité. Un exemple de *mòed* serait le Jour des Expiations, qui n'était ni une fête ni un festival dans tous les sens du terme, mais une sainte convocation. (Lév. 23: 26-32).

Outre la Pâque, la Pentecôte, la fête des Tabernacles et le Jour des Expiations, il y en avait trois autres : la fête des Trompettes qui avait lieu le premier jour du septième mois, la fête des Pains sans Levain et la fête des prémices. (v. 24, 6, 9-14 ; Ex. 12: 17; Nom. 28: 17). Les deux dernières fêtes étaient célébrées en relation avec la Pâque, mais sont clairement considérées comme étant distinctes de celle-ci (Ex. 12: 12, 15, 17; Nom. 28: 16, 17 ; Lév. 23: 9-14). Comme elles sont mentionnées séparément et comme elles ont une signification particulière, nous les plaçons parmi les sept fêtes du Seigneur.

La Pâque était célébrée le quatorzième jour du premier mois, la fête des pains sans levain commençait le quinzième jour du même mois, et les prémices étaient agitées le seizième jour. (Lév. 23: 5, 6, 11). Les trois premières fêtes se déroulaient donc au cours du premier mois de l'année. Les trois dernières fêtes se déroulaient au septième mois : La fête des Trompettes le premier jour, le jour des Expiations le dixième jour et la fête des Tabernacles le quinzième jour. (v. 24, 27, 39). La fête de la Pentecôte se situait entre ces deux groupes de fêtes, cinquante jours après le « lendemain du Sabbat », c'est-à-dire le seizième jour d'Abib, le premier mois. La Pentecôte se situait donc au premier ou au milieu du troisième mois de l'année juive, équivalent à notre mois de mai ou juin. (v. 15, 16).

### ❖ La Pâque

La Pâque avait été instituée comme un mémorial de la délivrance d'Israël de la servitude égyptienne. Le dixième jour du premier mois, un agneau était sélectionné pour chaque famille « selon le nombre d'âmes », ou si la famille était petite, deux familles ou plus pouvaient s'unir autour d'un sacrifice. L'agneau était gardé jusqu'au quatorzième jour,

où il était tué dans la soirée et son sang était répandu sur les montants et le linteau de la porte. (Ex. 12: 1-7). La même nuit, la chair était mangée, non bouillie comme d'habitude, mais rôtie. Seul le pain sans levain pouvait être utilisé « *et on le mangera ... avec des herbes amères.* » (v. 8). Dans les années qui suivirent, il y eut quelques modifications à ce rituel, mais les points essentiels sont restés les mêmes.

Le sacrifice de la Pâque se distingue par le fait qu'il était appelé « *Mon sacrifice* » (Ex. 23: 18 ; 34: 25 ; Vers. Darby). Bien qu'il ne soit probablement pas préférable d'insister sur une telle expression, elle mérite au moins d'être remarquée. La Pâque commémorait le départ d'Israël d'Égypte. Le Nouveau Testament en fait aussi une ordonnance tournée vers l'avenir. « *Christ, notre Pâque, a été immolé.* » (1 Cor. 5: 7). Avec cette représentation symbolique à l'esprit, certaines analogies sont facilement perceptibles. Lors de la crucifixion, aucun os du corps de Christ ne fut brisé. (Jn 19: 36). Pas un seul os de l'agneau pascal ne devait être brisé (Ex. 12: 46 ; Nom. 9: 12). La Pâque était tuée le quatorzième jour d'Abib et mangée la même nuit. (Ex. 12: 46). Christ est mort au temps de la Pâque (Jn 19: 14). L'aspersion du sang était un « signe » de la miséricorde, une délivrance de la mort. (Ex. 12: 13). Il y a donc eu un transfert, par Son sang, des péchés commis auparavant. (Rom. 3: 25). Le sacrifice de la Pâque était un agneau. (Ex. 12: 3). Christ était donc « *l'Agneau de Dieu* ». (Jn 1: 29). L'agneau devait être sans défaut (Ex. 12: 5). Christ était donc sans défaut (1 Pier. 1: 19). La chair de l'agneau devait être mangée. (Ex. 12: 7). Nous devons donc prendre part à Sa chair (Jn 6: 51).

La fête des pains sans levain était étroitement liée à la Pâque mais elle s'en distinguait. Les deux fêtes faisaient en réalité partie de la même observation, de sorte que les noms sont utilisés de manière interchangeable ; cependant, leur but étaient quelque peu différents. Le commandement de Dieu était explicite quant à ce qui devait être fait.

« *Pendant sept jours, vous mangerez des pains sans levain. Dès le premier jour, il n'y aura plus de levain dans vos maisons ; car toute personne qui mangera du pain levé, du premier jour au septième jour, sera retranchée d'Israël.* » (Ex. 12: 15). Voici le commentaire de Dieu à ce sujet : « *Célébrons donc la fête, non avec du vieux levain, non avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec les pains sans levain de la pureté et de la vérité* » (1 Cor. 5: 8).

La Pâque et la fête des pains sans levain sont riches en enseignements des vérités de l'Évangile. Par l'agneau immolé, on pourvoyait au salut des premiers-nés. Mais la mort de l'agneau n'était pas suffisante pour assurer le salut. Le sang devait être appliqué sur les montants et le linteau de la porte. Il devait y avoir une application individuelle du sacrifice. L'aspersion du sang était aussi importante que la mort de l'agneau. Mais cela ne suffisait pas.

La chair devait être consommée et elle devait l'être dans de bonnes conditions. « *Quand vous le mangerez, vous aurez vos reins ceints, vos souliers aux pieds et votre bâton à la main ; et vous le mangerez à la hâte. C'est la Pâque de l'Éternel.* » (Ex. 12: 11). Et même cela n'était pas suffisant. Tout le levain devait être éliminé.

« *Toute personne qui mangera du pain levé sera retranchée de l'assemblée d'Israël, que ce soit un étranger ou un indigène.* » (v. 19).

La Pâque est le symbole de la mort de Christ. Il est notre Pâque (1 Cor. 5: 7). Il est mort sur la croix pour nous. Des dispositions avaient été prises pour que tous ceux qui respectent les conditions de vie soient sauvés. Mais la croix en elle-même ne sauve personne. Elle ne fournit que le salut. Il faut que le sang versé soit appliqué individuellement. Le commandement donné à Israël était : « *Vous prendrez ensuite un bouquet d'hysope, vous le tremperez dans le sang qui sera dans le bassin.* » (Ex. 12: 22). La promesse était que s'ils faisaient cela, « *quand l'Éternel passera pour frapper l'Égypte, et verra le sang sur le linteau et sur les deux poteaux, l'Éternel passera par-dessus la porte et Il ne permettra pas au destructeur d'entrer dans vos maisons pour frapper.* » (v. 23).

Les dispositions mentionnées ici sauvaient les premiers-nés de l'ange destructeur. La mort de l'agneau donnait les moyens de salut ; l'application du sang donnait de l'efficacité aux moyens fournis. Les deux étaient nécessaires.

C'est une chose d'être sauvé de la mort. C'en est une autre d'avoir les moyens de maintenir la vie : Cela était accordé positivement par la consommation de la chair, négativement par l'abstention du levain. Christ a dit : « *Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que Je donnerai, c'est ma chair, que Je donnerai pour la vie du monde.* » (Jn 6: 51). Il avait été dit à Israël de faire rôtir l'agneau entier. « *Il sera rôti au feu, avec la tête, les jambes et l'intérieur.* » (Ex. 12: 9). Chaque famille devait rassembler un nombre suffisant de personnes pour que toute la chair soit mangée (v. 4). Rien ne devait sortir de la maison et rien ne devait rester jusqu'au matin.

Ce qui restait ne pouvait pas être mangé mais brûlé (v. 10, 46). Cela ne pouvait préfigurer rien d'autre qu'une assimilation complète de Celui que l'agneau représentait par ceux pour qui le sang était versé. Cela signifie l'identification complète de Christ et du croyant. Cela signifie l'acceptation de la plénitude de Dieu.

Le levain devait être totalement exclu. Nous n'avons aucun doute sur la signification spirituelle du levain.

Il est synonyme de malice et de méchanceté. (1 Cor. 5: 8). Il représente la fausse doctrine telle qu'elle est illustrée dans les enseignements des Pharisiens, des Sadducéens et des Hérodiens. (Mat. 16: 6 ; Marc 8: 15). Le levain des Pharisiens est la convoitise et l'injustice (Mat. 23: 14), l'égoïsme (v. 13), le faux zèle (v. 15), une mauvaise estimation des valeurs spirituelles (v. 16-22), l'omission du jugement, de la miséricorde et de la foi (v. 23), la méticulosité vaine (v. 24), l'hypocrisie (v. 25-28), l'intolérance (v. 29-33), la cruauté (v. 34- 36). Le levain des Sadducéens est le scepticisme (Mat. 22: 23), le manque de connaissance des Écritures et de la puissance de Dieu. (v. 29). Le levain des Hérodiens est la flatterie, la mondanité, l'hypocrisie (v. 16-21) et la machination contre les serviteurs de Dieu. (Marc 3: 6).



La contrepartie de la Pâque dans le Nouveau Testament se trouve dans le souper du Seigneur, le service de communion. Après la venue de Christ, il ne pouvait plus y avoir de vertu à tuer l'agneau de la Pâque, préfigurant Sa venue. Mais il est bon de commémorer le sacrifice du Calvaire et Son puissant soutien. C'est pourquoi le Seigneur a institué le repas sacrificiel de la communion pour rappeler les circonstances de notre salut et les dispositions prises sur la croix. Comme son type, il pointe à la fois vers le passé et vers le futur. Nous devons nous souvenir du Calvaire « *jusqu'à ce qu'il vienne* ». (1 Cor. 11: 26).

« *Ces types s'accomplirent non seulement quant à l'événement, mais aussi quant au temps. Au quatorzième jour du premier mois juif, le jour et le mois même où, pendant quinze longs siècles, qui était la date immuable où, depuis quinze longs siècles, l'agneau de la Pâque était immolé, Jésus – après avoir participé à la Pâque avec Ses disciples – institua le symbole qu'il destinait à commémorer Sa mort en sa qualité d'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde'. En cette même nuit, Jésus était saisi par des mains brutales et conduit au supplice de la croix. Enfin, en sa qualité d'antitype de la première gerbe, comme 'prémices de ceux qui sont morts', notre Seigneur fut ressuscité le troisième jour. C'était une représentation de tous les justes qui ressusciteront, lorsque le 'corps de leur humiliation' sera rendu semblable 'au corps de Sa gloire' » (La tragédie des siècles, p. 432).*

La présentation des premiers fruits s'inscrivait dans le cadre de la célébration des jours des pains sans levain. La présentation avait lieu « *le lendemain du sabbat* », le seizième jour d'Abib (Lév. 23: 11). Ce jour n'était pas un jour de sainte convocation, ni un Sabbat ; mais un travail important était néanmoins accompli ce jour-là. Le quatorzième jour d'Abib, une partie d'un champ d'orge était délimitée pour être moissonnée en vue de la présentation du seizième jour. Trois hommes sélectionnés coupaient l'orge en présence de témoins, les gerbes ayant été attachées ensemble avant d'être coupées. Une fois coupées, les gerbes étaient liées ensemble et présentées devant l'Éternel comme « *gerbe, prémices de votre moisson* ».

« *Il agitera de côté et d'autre la gerbe devant l'Éternel, afin qu'elle soit agréée : le sacrificateur l'agitera de côté et d'autre, le lendemain du sabbat* » (Lév. 23: 11). En outre, on offrait à l'Éternel « *un agneau d'un an sans défaut* », et « *une offrande de deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande consumée par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel ; et vous ferez une libation d'un quart de hin de vin.* » (v. 12, 13). Ce n'est qu'après cela, qu'Israël pouvait commencer à consommer n'importe quel fruit du champ.

Cette offrande était une offrande d'acceptation. C'était une présentation des premiers fruits ; elle se réfère avant tout et sans aucun doute à « *Christ comme prémices, puis ceux qui appartiennent à Christ, lors de Son avènement.* » (1 Cor. 15: 23).

Pour résumer les enseignements de l'observation de la Pâque, nous avons les réflexions suivantes : La Pâque est un symbole de la mort de Christ. De même que l'agneau de

la Pâque est mort, Christ est mort. Le sang de l'agneau délivrait l'Israël d'autrefois de l'ange destructeur. Maintenant, le sang de Christ réconcilie.

La Pâque est le symbole de la résurrection telle qu'elle est représentée dans la gerbe agitée. Le type est parfait même quant au temps. L'agneau est mort le soir du quatorzième jour d'Abib. Le seizième jour, « *le lendemain du Sabbat* », les prémices qui avaient été coupées auparavant étaient présentées au Seigneur. Christ est mort le vendredi soir. Il s'est reposé dans la tombe pendant le Sabbat. Le « *lendemain du Sabbat* » « *Christ, les prémices* », est ressuscité et s'est présenté à l'Éternel pour être accepté. Le « *lendemain du Sabbat* » n'était pas « *une sainte convocation* » ou un Sabbat, que ce soit en type ou en antitype, mais une œuvre importante a été effectuée. Cela peut nécessiter une amplification.

Lorsque Christ est ressuscité le premier jour de la semaine, Il lui a fallu monter vers le Père pour entendre les paroles de l'acceptation de Son sacrifice par Dieu. Sur la croix, Son âme était dans les ténèbres. Le Père lui avait caché Son visage. Dans le désespoir et l'agonie, Il s'était écrié : « *Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-Tu abandonné ?* » (Mat. 27: 46).

Maintenant, la résurrection avait eu lieu. La première chose que Christ devait faire était de comparaître en présence du Père et L'entendre prononcer les paroles bénies selon lesquelles Sa mort n'avait pas été vaine mais que Son sacrifice était accepté comme largement suffisant. Il devait donc monter aux cieux et entendre du Père Lui-même les paroles d'assurance, puis Il devait revenir sur la Terre vers ceux qui pleuraient encore Sa mort, ne sachant pas qu'Il était ressuscité et se montrer ouvertement. C'est ce qu'Il a fait.

La Pâque est le type de la communion. La consommation de l'agneau pascal rassemblait les familles et les voisins. C'était un repas en commun typique de la délivrance. Un échange avait eu lieu. Leur premier-né avait été épargné parce que l'agneau était mort. Une telle délivrance appelait à la consécration. Tout péché devait être mis de côté. Il ne devait y avoir de levain nulle part. Chaque recoin devait être examiné pour en chercher des traces. « *Sainteté à l'Éternel* ». Rien de moins ne serait accepté.

La Pâque signifiait tout cela et bien plus encore pour l'Israël d'autrefois. Comme le souper du Seigneur est le substitut du Nouveau Testament à « *la Pâque du Seigneur* », elle ne devrait pas moins signifier pour nous que pour eux. Nous courons le grave danger d'oublier ou de ne pas apprécier les merveilleuses bénédictions que Dieu réserve pour ceux qui participent « *dignement* » aux rites de la maison du Seigneur. Nous ferions bien d'étudier la Pâque telle qu'elle fut donnée à Israël, afin que nous puissions apprécier davantage Christ, notre véritable Agneau de la Pâque et dont la mort est commémorée par le service de communion.

## ❖ La Pentecôte

La Pentecôte avait lieu cinquante jours après la présentation de la gerbe agitée, le 16 de l'Abib. À partir de ce jour-là, « *vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième Sabbat ; et vous ferez à l'Éternel une offrande nouvelle. Vous apporterez de vos demeures deux pains, pour qu'ils soient agités de côté et d'autre ; ils seront faits avec deux dixièmes de fleur de farine et cuits avec du levain : ce sont les prémices à l'Éternel.* » (Lév. 23: 16, 17).

De même que la gerbe de blé était présentée au début de la récolte avant qu'une partie de la nouvelle moisson ne puisse être utilisée, de même la Pentecôte arrivait à la fin de la récolte de tous les grains et pas seulement celle de l'orge comme dans le cas de la gerbe agitée et représentait la reconnaissance joyeuse de la dépendance d'Israël envers Dieu, en tant que Donateur de tous les bons dons. À cette époque, ce n'était pas une gerbe qui était présentée, mais deux pains de fleur de farine, cuits au levain, ainsi que « *sept agneaux d'un an sans défaut, un jeune taureau et deux béliers.* » (v. 17, 18). Cela était accompagné d'un bouc pour le sacrifice d'expiation et de deux agneaux pour le sacrifice d'actions de grâces. (v. 19).

Lors de la célébration de la Pâque, il était particulièrement recommandé qu'aucun levain ne soit ni consommé ni trouvé. À la Pentecôte, deux pains devaient être présentés, « *cuits avec du levain* ». (v. 17). La gerbe agitée est « *Christ les prémices* ». Il était sans péché. Le pain n'est pas la création directe de Dieu. Il est en partie l'œuvre de l'homme. Il est imparfait, il est mélangé à du levain. Mais il est accepté. On l'agitait devant l'Éternel « *avec les deux agneaux : elles [les victimes] seront consacrées à l'Éternel et appartiendront au sacrificateur.* » (v. 20).

La Pentecôte est le symbole de l'effusion du Saint-Esprit. De même que les pains agités étaient offerts cinquante jours après la présentation de la gerbe agitée, de même, il n'y avait que cinquante jours entre la résurrection de Christ et l'effusion de l'Esprit à la Pentecôte. (Act. 2: 1-4). Christ a passé quarante de ces jours sur la Terre à instruire et à enseigner Ses disciples. (Act. 1: 3). Puis Il est monté et pendant dix jours les onze disciples ont continué à prier et à implorer, jusqu'à ce que le jour de la Pentecôte soit pleinement venu. (Act. 2 : 1 ; Vers. Darby et Ostervald). La plénitude de l'Esprit est arrivée avec la Pentecôte.

Ces dix jours ont été importants pour l'Église sur la Terre. Ils étaient également importants pour le Ciel. Et Christ « *étant monté en haut, Il a emmené des captifs et Il a fait des dons aux hommes.* » (Éph. 4: 8). Ceux qui avaient été ressuscités à la mort de Christ et qui étaient « *sortis des sépulcres, après la résurrection* » sont montés avec Lui au Ciel et ont ensuite été présentés devant le Père comme une sorte de prémices de la résurrection. (Mat. 27: 52, 53).

## ❖ La fête des trompettes

La fête des Trompettes avait lieu le premier jour du septième mois et préparait le Jour des Expiations qui se déroulait le dixième jour du mois. C'était un appel solennel lancé à tout Israël pour qu'il se prépare à rencontrer son Dieu. Elle leur annonçait que le jour du jugement arrivait et qu'ils devaient s'y préparer. C'était un rappel miséricordieux de leur besoin de confession et de consécration. Comme nous avons déjà abordé le thème de l'expiation, il n'est peut-être pas nécessaire de mettre l'accent sur la fête des trompettes ou sur le Jour des Expiations.

## ❖ La fête des Tabernacles

C'était la dernière fête de l'année et elle avait lieu habituellement au début ou au milieu de notre mois d'octobre, après les moissons et la récolte des fruits. C'était un événement joyeux pour tous. Le Jour des Expiations était fini, tous les malentendus avaient été dissipés, tous les péchés avaient confessés et abandonnés. Israël était heureux et leur bonheur trouvait son expression dans la fête des Tabernacles.

La fête commençait par une sainte convocation. (Lév. 23: 35). Le peuple devait prendre *« des branches de palmiers, des rameaux d'arbres touffus et des saules de rivière ; et vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours. »* (v. 40). Ils devaient faire des cabanes avec ces branches et y vivre pendant la fête. Le Jour des Expiations, ils devaient affliger leur âme. À la fête des Tabernacles, ils devaient se réjouir *« devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours »*. C'était l'occasion la plus heureuse de l'année, où les amis et les voisins renouvelaient leur communion et vivaient ensemble dans l'amour et l'harmonie. À cet égard, elle était une prophétie du moment où le grand rassemblement du peuple de Dieu aura lieu et où ils *« viendront de l'orient et de l'occident et seront à table avec Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux. »* (Mat. 8: 11).

La fête des Tabernacles commémorait l'époque où Israël vivait sous des tentes dans le désert pendant ses quarante années d'errance. *« Tu te souviendras que tu as été esclave en Égypte et tu observeras et mettras ces lois en pratique. Tu célébreras la fête des tabernacles pendant sept jours, quand tu recueilleras le produit de ton aire et de ton pressoir. Tu te réjouiras à cette fête, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante et le Lévite, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui seront dans tes portes. Tu célébreras la fête pendant sept jours en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu que choisira l'Éternel ; car l'Éternel, ton Dieu, te bénira dans toutes tes récoltes et dans tout le travail de tes mains, et tu te livreras entièrement à la joie. »* (Deut. 16: 12-15).

Il est bon de se rappeler comment Dieu nous a conduits dans le passé. Il est bon de se souvenir de Sa providence. Nous sommes parfois enclins à nous plaindre. Ne serait-il pas bon de penser aux nombreuses bénédictions que Dieu nous a accordées et à la merveilleuse façon dont Il nous a conduits ? Cela nous rendrait plus reconnaissants et plus heureux. Et c'est un élément essentiel de la religion.

## 16. Le sanctuaire céleste

Quand Moïse reçut l'ordre de Dieu de Lui construire un sanctuaire, il lui fut dit « *de faire tout d'après le modèle qui t'a été montré sur la montagne.* » (Héb. 8: 5). C'est ce que Moïse a fait. Lorsque le travail fut terminé, « *Moïse examina tout le travail ; et voici, ils l'avaient fait comme l'Éternel l'avait ordonné, ils l'avaient fait ainsi. Et Moïse les bénit.* » (Ex. 39: 43).

Dieu avait non seulement donné des directives pour la construction du sanctuaire, mais Il avait aussi choisi les sacrificateurs qui y serviraient et avait dirigé leur préparation pour le saint office qu'ils allaient occuper. Il avait donné des instructions pour l'onction avec du sang du sanctuaire, la purification du tabernacle, de tous ses meubles et des récipients et Moïse avait supervisé chaque détail du service de consécration. Nous en avons déjà discuté.

L'onction du tabernacle et son aspersion de sang purifiaient le sanctuaire, ses meubles et ses vases. (Héb. 9: 22 ; Ex. 30: 26-29 ; Lévit. 8: 15). À cet égard, les cérémonies de dédicace étaient comme celles du Jour des Expiations qui permettaient aussi d'effectuer une purification. (Lévit. 16: 19). Avant la consécration du sanctuaire, il n'y avait, bien sûr, eu aucun service qui avait souillé le tabernacle ou ses ustensiles. Personne n'avait apporté d'offrande pour le péché ou une tout autre offrande. Aucun homme, sauf Moïse, n'était entré dans les appartements sacrés. Pourtant, le tabernacle était à la fois aspergé de sang et oint d'huile à des fins de purification. Cela faisait partie des cérémonies de consécration et grâce à elles, « *le sanctuaire et toutes les choses qui y étaient* » étaient sanctifiés. (Lévit. 8: 10).

De l'autel, il est spécifié que Moïse « *purifia l'autel ... et le sanctifia, pour y faire l'expiation.* » (v. 15).

Nous nous demandons maintenant s'il y avait eu une dédicace du sanctuaire céleste correspondant aux services de dédicace du terrestre ? Alors qu'Aaron avait été consacré à une fonction sacrée, qu'il avait été investi du pouvoir de médiation pour le ministère de la réconciliation, qu'une inauguration publique avait précédé la prise de fonctions sacerdotales d'Aaron, y avait-il eu une inauguration et une mise en place similaires dans les fonctions de notre Souverain Sacrificateur au Ciel ?

Y a-t-il une quelconque indication de dédicace du sanctuaire céleste et y a-t-il une indication de purification des choses célestes, préparatoire à leur utilisation dans l'œuvre de la véritable expiation ? Nous savons qu'il y a eu une telle dédicace et inauguration sur la Terre. Quels sont les faits concernant le Ciel ?

Au début, l'esprit peut se révolter à l'idée qu'il devrait y avoir quelque chose dans le Ciel qui pourrait avoir besoin de purification. Notez cependant la déclaration de l'apôtre : « *Il était donc nécessaire, puisque les images des choses qui sont dans les cieux devaient être purifiées de cette manière, que les choses célestes elles-mêmes le fussent par des*

*sacrifices plus excellents que ceux-là.* » (Héb. 9: 23). Nous ne discutons pas à ce stade des raisons de la purification céleste, mais nous affirmons simplement que, selon la citation ci-dessus du livre des Hébreux, une telle purification était « *nécessaire* ».

Au moment de la dédicace du sanctuaire terrestre, tout le tabernacle, y compris l'arche, la table, le chandelier, l'autel des parfums, l'autel de l'holocauste, la cuve et tous les ustensiles, furent purifiés, sanctifiés et consacrés à l'Éternel. (Ex. 30: 26-29). Il a été rendu non seulement saint mais très saint et prêt au service. (v. 29). Mais après le service dans le tabernacle - le ministère qui avait trait au péché et au sang - il devint nécessaire de nettoyer le sanctuaire chaque année « *à cause des impuretés des enfants d'Israël et de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché.* » (Lév. 16: 16).

Cela avait lieu le Jour des Expiations. Ces deux cérémonies de purification sont enregistrées comme des événements distincts. L'une d'elles sanctifiait, purifiait et consacrait le sanctuaire comme une condition nécessaire au ministère de la réconciliation ; l'autre prévoyait la purification annuelle périodique du sanctuaire après qu'il ait été souillé par les péchés du peuple. Les deux étaient nécessaires et nous pensons que les deux trouvent leur contrepartie dans le sanctuaire céleste. Bien que séparés dans le temps et dans leur but, elles ont toutes deux un rapport avec la purification.

### ❖ **L'Incarnation**

De même qu'il était « *nécessaire* » que les choses célestes soient purifiées et consacrées, il était aussi nécessaire que Celui qui devait officier comme Souverain Sacrificateur soit préparé et consacré à Son ministère.

La Bible parle de cette préparation et de cette consécration en termes précis.

Christ existait en forme de Dieu ; Il était égal à Dieu. (Phil. 2: 6). Il ne considérait cependant pas « *comme un objet à ravir d'être égal à Dieu, mais s'est anéanti Lui-même, prenant la forme d'esclave, étant fait à la ressemblance des hommes.* » (v. 6, 7 ; Vers. Darby). « *Ayant paru comme un simple homme, Il s'est humilié Lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort.* » (v. 8). À cause de la volonté de Christ de s'humilier, de s'affermir et de mourir pour que l'homme soit sauvé, « *Dieu L'a souverainement élevé, et Lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les Cieux, sur la Terre et sous la terre et que toute langue confesse que Jésus-Christ est Seigneur.* » (v. 9).

« *Il a dû être rendu semblable en toutes choses à Ses frères.* » (Héb. 2: 17). Le verbe *devoir* a une signification profonde ici. Il est utilisé dans Matthieu 18:28, lorsque le serviteur rencontra son compagnon, il le « *saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois.* » Paul l'utilise dans Romains 13: 7 : « *Rendez à tous ce qui leur est dû* ». Dans Luc 17: 10, les serviteurs disent : « *Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devons faire.* » Il ressort clairement de ces utilisations du mot « *devoir* » qu'il désigne une obligation contractée, une dette à payer, un devoir à accomplir.

Christ est venu dans ce monde de Son plein gré. Il n'avait pas à venir. Il aurait pu rester au Ciel.

Mais Son amour pour l'homme l'a conduit à décider de payer le prix, d'endurer tout ce qui était nécessaire pour sauver l'homme.

Ayant une fois décidé de Sa ligne de conduite, Il a trouvé nécessaire de faire certaines choses. Il ne pouvait pas devenir le Sauveur des hommes, ni être un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle, ni faire la réconciliation pour le peuple, à moins qu'Il ne soit disposé à s'abaisser, à prendre la place de l'homme à tous égards, à être tenté, à souffrir et enfin à mourir. C'est de ces conditions que dépendait Son aptitude à accomplir l'œuvre qu'Il s'était fixé.

De même qu'Aaron a été lavé, Christ devait descendre dans l'eau avec Jean, à Son baptême. (Mat. 3: 13-17). Comme Moïse a revêtu Aaron des vêtements glorieux, Dieu « *M'a revêtu des vêtements du salut, Il m'a couvert de la robe de la justice.* » (És. 61: 10 ; Vers. Darby). De même qu'Aaron a été oint, « *l'Éternel, est sur Moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ; Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance* » (v. 1). Comme Aaron fut couronné de « *SAINTEté À L'Éternel* », et en même temps portait « *l'iniquité des choses saintes* », de même Jésus fut « *couronné de gloire et d'honneur* », tandis que « *l'Éternel a fait retomber sur Lui l'iniquité de nous tous.* » (Héb. 2: 9 ; És. 53: 6). Pas à pas, Christ a été préparé pour Son œuvre de sacrificateur, puis quand tout était prêt et qu'Il avait terminé Son œuvre sur la Terre, Il s'est offert Lui-même, en sacrifice agréable à Dieu.

Parce que Christ « *a été tenté comme nous* » le sommes mais « *sans commettre de péché* », « *Il peut secourir ceux qui sont tentés.* » (Héb. 4:15; 2:18). Parce qu'Il a appris « *l'obéissance par les choses qu'Il a souffertes* », « *Il peut être indulgent pour les ignorants et les égarés.* » (Héb. 5: 8, 2). Il connaît par expérience les tentations auxquelles les hommes sont soumis et la lutte effrayante qu'ils ont avec le péché et à cause de cela, Il peut avoir compassion d'eux. Parce que ces expériences L'ont préparé à Son œuvre, Dieu L'a hautement exalté et L'a déclaré « *souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek.* » (Héb. 5: 10). Il a gagné le droit d'être intercesseur. Il a rempli les conditions. Et Dieu a approuvé l'œuvre accomplie et l'a nommé souverain sacrificateur.

### ❖ Notre Grand Prêtre dans le Ciel

« *Et lorsqu'Il introduit de nouveau dans le monde le premier-né, Il dit : Que tous les anges de Dieu l'adorent !* » (Héb. 1: 6). Au Ciel, Christ était adoré. Les anges s'inclinaient en adoration devant Lui.

Alors pourquoi l'ordre est-il donné aux anges de L'adorer ? Pourquoi une question devrait-elle se poser ?

Christ était devenu homme, Il avait assumé l'humanité. Était-Il approprié de L'adorer après qu'Il se soit ainsi humilié ? Était-Il encore Dieu tandis qu'Il était un bébé dans la crèche ? Dieu a répondu : « *Que tous les anges de Dieu L'adorent.* »

Cette même question s'est posée au moment de la résurrection et de l'ascension de Christ. Christ était mort. Lorsqu'Il est ressuscité, était-Il Dieu ou homme ? Les anges devaient-ils désormais L'adorer ? L'homme pouvait-il L'adorer ? Lorsque Marie a tenté de le faire, Il lui a aussitôt dit : « *Ne me touche pas ; car Je ne suis pas encore monté vers Mon Père.* » (Jn 20: 17).

### ❖ **Le sacrifice de Christ accepté**

Pourquoi Christ a-t-il refusé l'adoration de Marie ? Et quelle incidence Sa réponse : « *Je ne suis pas encore monté vers Mon Père* » a-t-elle eu sur la question de l'adoration ? Est-il juste de croire qu'Il n'a pas souhaité être adoré avant d'avoir consulté Son Père ? Y avait-il une question à trancher avant que Christ ne se sente libre de recevoir l'adoration ? En tout cas, Christ a refusé l'adoration et a donné comme raison qu'Il n'était pas encore monté vers le Père.

Compte tenu de Son refus de recevoir l'adoration, le matin du jour de la résurrection, comment expliquer le fait que le soir du même jour, les femmes « *s'approchèrent et Lui embrassèrent les pieds, et L'adorèrent* » ? (Mat. 28: 9 ; Vers. Ostervald). Si Christ n'a pas permis à Marie de L'adorer, en lui donnant la raison qu'Il n'était pas encore monté vers le Père, pourquoi a-t-Il permis à d'autres de L'adorer le soir même ? La seule conclusion possible est qu'entre les deux événements, Christ est monté vers le Père et a reçu une parole ou l'assurance de Dieu qui justifiait Son adoration.

Il n'est pas difficile de trouver une raison au désir de Christ de monter vers Son Père. Dans le jardin de Gethsémani et sur la croix, Christ avait traversé les eaux profondes. Il avait pris la place de l'homme et avait payé le prix de la transgression de l'homme. Il devait passer par l'agonie de l'âme de celui qui est abandonné de Dieu et abandonné de l'homme. Cette expérience, Christ l'a vécue pleinement. Tandis que les ténèbres recouvraient la Terre, le désespoir remplissait le cœur du Fils de Dieu. Dans l'agonie, Il s'était écrié : « *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-Tu abandonné ?* » et « *poussa de nouveau un grand cri et rendit l'esprit.* » (Mat. 27: 46, 50).

C'est dans de telles circonstances que Christ est mort. Faut-il s'étonner qu'après la résurrection, Il ait voulu avant tout consulter Son Père ? Il était mort sous la colère de Dieu, dirigée contre Lui à cause des péchés des hommes qu'Il portait. Son sacrifice avait-il été accepté ? Christ doit avoir une garantie. Il devait entendre les paroles du Père Lui-même. Il devait s'assurer non seulement qu'Il serait reçu par Dieu, mais aussi que Son sacrifice serait accepté. Tant que cela ne serait pas réglé, Christ n'accepterait pas d'être adoré.

Jésus était donc monté vers Son Père puis Il était revenu le même jour. Il avait entendu de la bouche même du Père que Son sacrifice avait été accepté, qu'Il avait bien fait



toutes choses. Il avait ensuite reçu la puissance, Il était revenu sur Terre et avait accepté l'adoration des disciples. Tout cela était en accord avec le récit biblique.

Cette première rencontre du Père et du Fils après la résurrection avait le caractère d'un entretien privé. Ce n'est que quarante jours plus tard, que la cérémonie officielle a eu lieu. Puis Christ est monté au Ciel sous le regard des disciples, emmenant avec Lui une multitude de captifs ressuscités au moment où « *les sépulcres s'ouvrirent* » à la mort de Christ. En ce temps-là, « *et plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent. Étant sortis des sépulcres, après la résurrection de Jésus, ils entrèrent dans la ville sainte, et apparurent à un grand nombre de personnes.* » (Mat. 27: 52, 53). Ce sont ceux mentionnés par l'apôtre, qui dit qu'étant « *monté en haut, Il a emmené des captifs et a fait des dons aux hommes.* » (Éph. 4: 8).

Ce retour de Christ dans la gloire avec les prémices de la Terre a dû être une occasion glorieuse. Christ était revenu triomphant, apportant Ses gerbes avec Lui.

*« Le ciel tout entier se préparait à souhaiter la bienvenue au Sauveur à Son entrée dans les parvis célestes. Jésus montait le premier, suivi d'une foule de captifs, délivrés au moment de sa résurrection. L'armée angélique, avec des cris, des exclamations de louanges et des chants, faisait la haie au joyeux cortège. ... Tous acclament le Rédempteur. Ils sont impatients de célébrer Son triomphe et de glorifier leur Roi.*

*« Mais Jésus, d'un signe de la main les arrête. Pas encore ; Il ne peut recevoir, en ce moment, la couronne de gloire et le manteau royal. Il se présente d'abord à Son Père. Il montre Sa tête meurtrie, Son côté percé, Ses pieds blessés, Ses mains qui portent l'empreinte des clous. Il présente également les marques de Son triomphe, la gerbe des prémices, ceux qui sont ressuscités avec Lui et qui représentent la grande multitude qui sortira du sépulcre à Son avènement. Il s'approche de ce Père qui entonne un chant d'allégresse chaque fois qu'un pécheur vient à la repentance. Dès avant la fondation de du monde, le Père et le Fils s'étaient engagés, par une alliance solennelle, à racheter l'homme au cas où il deviendrait la victime de Satan. Il avait arrêté irrévocablement que Christ deviendrait le garant de la famille humaine. Christ avait tenu Son engagement. C'est à Son Père que Jésus s'était adressé lorsque, sur la croix, Il s'était écrié : 'Tout est accompli.' Le pacte avait porté ses fruits. Maintenant Il déclare : Mon Père, tout est accompli. J'ai exécuté Ta volonté, ô mon Dieu ! J'ai achevé l'œuvre de la rédemption. Si Ta justice a obtenu satisfaction, 'Je veux que là où Je suis, ceux que Tu m'as donnés soient avec Moi'.*

*« Alors la voix de Dieu proclame que satisfaction a été donnée à la justice. Satan est vaincu. Ceux qui souffrent et qui luttent sur la Terre pour Christ sont acceptés en Son Bien-aimé. Ils sont déclarés justes en présence des anges du Ciel et des représentants des mondes qui n'ont pas péché. Son Église sera un jour là où Il est. 'La bonté et la vérité se sont rencontrées ; la justice et la paix se sont embrassées.' Le Père entoure Son Fils de Ses bras et l'ordre est donné : 'Que tous les anges de Dieu L'adorent'. » (Jésus-Christ, p. 836, 837).*

Tel était l'accueil officiel. Avant de recevoir la couronne de gloire et le manteau royal, Christ devait avoir l'assurance du Père que non seulement Lui mais aussi l'humanité en Lui étaient acceptés. Cette assurance, Il l'avait reçue dans l'ordre : « *Que tous les anges de Dieu L'adorent.* »

*« L'ascension de Christ annonçait aux disciples qu'ils recevraient la bénédiction de la Terre promise. Ils devaient donc attendre avant d'entreprendre leur tâche. Lorsque le Sauveur franchit les portes du Ciel, Il fut intronisé au milieu de l'adoration des anges. Aussitôt cette cérémonie terminée, le Saint-Esprit descendit sur les disciples en effluves abondants et Christ fut alors glorifié de la gloire même qu'Il partageait avec le Père de toute éternité. »* (Conquérants pacifiques, p. 36).

C'est à ce moment que l'investiture du Rédempteur a été faite et qu'Il a été officiellement reconnu comme sacrificateur et roi. C'est le parallèle céleste à la consécration et à la dédication du souverain sacrificateur sur la Terre. De même que « *la tiare ... la lame d'or, le saint diadème* », avait été placée sur la tête d'Aaron de même Christ a été couronné roi. (Ex. 39: 30 ; Lévit. 8: 9 ; Vers. Darby). De même qu'Aaron avait été investi et avait commencé sa tâche sacrée, de même Dieu a « *déclaré [Christ] souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédech.* » (Héb. 5: 10). De même qu'Aaron avait été appelé à la tête du sacerdoce royal, de même Christ a été couronné roi et sacrificateur ; de même qu'Aaron avait reçu l'autorité, de même Christ a reçu l'autorité.

### ❖ **Christ « s'assit »**

C'est à cette occasion que Christ s'est assis officiellement à la droite de Dieu. Christ, « *a fait la purification des péchés et s'est assis à la droite de la majesté divine dans les lieux très hauts.* » (Héb. 1: 3). Le mot grec utilisé ici pour « s'asseoir » ne signifie pas l'acte de s'asseoir mais plutôt de « prendre place ». Christ a repris Sa place et la gloire qu'Il avait auprès du Père depuis l'éternité. M. R. Vincent, discutant du mot grec pour « s'assit » dans son livre *Word Studies in the New Testament*, dit : « *Le verbe désigne un acte solennel et formel ; la prise d'une position de dignité et d'autorité. C'est une référence à l'ascension de Christ. Dans son état exalté, Il portera toujours toutes les choses vers leur consommation, traitant toujours le péché en tant que grand souverain sacrificateur dans le sanctuaire céleste.* » (Vol. 4, page 384, 385). Dans son commentaire sur ce même texte, l'ange dit :

*« Cet acte de s'asseoir de Christ exalté à la droite de la Majesté, qui doit se poursuivre sans interruption jusqu'à Sa seconde venue, doit donc être conçue non comme un état de repos ou de simple sécurité, comme de celui qui est sauvé de son ennemi, mais de l'activité messianique dans l'accomplissement de la rédemption. »*

Le siège de délégué dans une convention illustre bien le sens de ce mot. Un délégué peut être officiellement assis mais cela ne signifie pas qu'il reste assis. Il peut se promener dans la salle, il peut être debout ou couché, il peut même être absent pendant un certain temps ; pourtant il est assis au sens du mot. Il en est de même pour Christ.

Ceux qui pensent que Christ s'est simplement « assis » et continue d'être assis ne comprennent pas bien la signification du mot. Le mot grec *ekathisen* (ἐκάθισεν) indique une installation officielle au pouvoir, une investiture avec autorité. Cela signifie que Dieu accepte Christ dans Sa nouvelle position officielle en tant que roi et sacrificateur, Il le salue ou s'adresse à Lui en tant que souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek. (Héb. 5: 10). C'est le début de Son ministère officiel, pas la fin.

On se souviendra qu'à l'inauguration d'Aaron comme souverain sacrificateur « *Moïse prit de l'huile d'onction et du sang qui était sur l'autel ; il en fit l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur les fils d'Aaron et sur leurs vêtements ; et il sanctifia Aaron et ses vêtements, les fils d'Aaron et leurs vêtements avec lui.* » (Lév. 8: 30). À ce propos, réfléchissez à la déclaration suivante : « *Toujours porteur d'humanité, Il est monté au Ciel, triomphant et victorieux. Il a pris le sang de l'expiation dans le lieu très saint, l'a répandu sur le propitiatoire et sur Ses propres vêtements et a béni le peuple. Bientôt, Il apparaîtra pour la seconde fois pour déclarer qu'il n'y a plus de sacrifice pour le péché.* » (ELLEN G. WHITE dans *Signs of the Times*, 19 avril 1905).

De même que les vêtements d'Aaron avaient été aspergés lors de la dédicace du sanctuaire, de même Christ a aspergé ses propres vêtements et le propitiatoire. Il s'est consacré, ainsi que le sanctuaire, à l'œuvre de la rédemption. Il avait été officiellement investi dans ses fonctions. Il s'était assis à la droite de Dieu investi de tout pouvoir. Son sang avait été versé, mais il n'avait pas encore été utilisé. Son premier acte officiel en tant que souverain sacrificateur avait été de répandre le sang sur Ses propres vêtements et sur le propitiatoire de la miséricorde, se consacrant Lui-même ainsi que le sanctuaire céleste. Comme Aaron, après avoir été aspergé de sang, avait commencé son œuvre dans le premier appartement du sanctuaire (Lév. 9: 23), Christ aussi a fait la même chose.

Il ressort de cette étude qu'une inauguration a eu lieu lors de l'ascension de Christ au Ciel. Le Père a apposé Son sceau d'approbation sur l'œuvre de Christ, L'a établi souverain sacrificateur et L'a fait asseoir à Sa droite. Il est évident que « *s'Il était sur la Terre, Il ne serait pas même sacrificateur* », car Il n'était pas de la tribu de Lévi, « *mais maintenant Il a obtenu un ministère d'autant supérieur* » et Il est devenu « *sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédech.* » (Héb. 8: 4, 6 ; 7: 21). Les prêtres avaient été ordonnés par Dieu « *pour présenter des offrandes et des sacrifices* » et « *il est nécessaire que Celui-ci ait aussi quelque chose à présenter.* » (Héb. 8: 3). Mais, comme il n'est pas possible « *que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés* » et comme le but de Christ est « *d'abolir le péché par Son sacrifice* », Il est entré « *non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec Son propre sang* » « *dans le Ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu.* » (Héb. 10: 4 ; 9: 26, 12, 24).

L'apôtre résume ainsi le sujet : « *Nous avons un tel souverain sacrificateur, qui s'est assis à la droite du trône de la Majesté divine dans les cieus, comme ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur et non par un homme.* » (Héb. 8: 1, 2).

## ❖ Le ministère de Christ

Le temple céleste n'est pas, comme certains voudraient nous le faire croire, irréel, une ombre ou simplement un concept mental. Ce n'est pas le temple céleste qui est une « ombre ». C'est le tabernacle que Moïse a construit qui est « l'ombre des choses célestes ». Personne ne prétendra que ni le sanctuaire mosaïque d'origine, ni le temple postérieur de Salomon n'était pas une structure réelle. Pourtant, on parle d'eux comme des ombres dont la réalité est au Ciel. Le sanctuaire céleste est le temple authentique, si réel que Moïse en a reçu un modèle et a dit : « Aie soin, lui fut-il dit, de faire tout d'après le modèle qui t'a été montré sur la montagne. » (Héb. 8: 5).

Non seulement le sanctuaire terrestre était l'ombre du céleste mais ses services étaient aussi une ombre. Cela est vrai même pour la purification du sanctuaire qui était l'ombre de la purification du sanctuaire céleste. Nous avons déjà noté qu'il était « nécessaire » que le sanctuaire terrestre soit « purifié avec du sang » des animaux, mais que « les choses qui sont dans les cieux » devaient être purifiées « par des sacrifices plus excellents que ceux-là. » (Héb. 9: 22, 23). Cela montre clairement qu'il était nécessaire que les choses célestes soient purifiées avec de meilleurs sacrifices que le sang des veaux et des boucs. Le seul sang qui puisse le faire est le sang de Jésus-Christ, notre Seigneur. C'est pour cette raison que Christ, en vertu de Son propre sang, « est entré dans le Ciel même, pour nous devant la face de Dieu. » (Héb. 9: 24).

Nous avons noté ci-dessus qu'avant que le service, dans le tabernacle terrestre, ne commence, Moïse avait oint la « tente d'assignation et l'arche du témoignage » (Ex. 30: 26), ainsi que les autres meubles du sanctuaire et qu'il avait aussi pris « de l'huile d'onction et du sang qui était sur l'autel ; il en fit l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur les fils d'Aaron et sur leurs vêtements. » (Lév. 8: 30). De la même manière, il est dit de Christ que « Ton Dieu, T'a oint d'une huile de joie au-dessus de Tes égaux. » (Héb. 1: 9). Non seulement Christ a été oint, mais Il a pris le sang de l'expiation dans le lieu très saint et l'a aspergé sur le propitiatoire et sur Ses vêtements. De même que Christ « s'est offert Lui-même », de même Christ s'est consacré Lui-même. (Héb. 9: 14). Cette consécration de Lui-même au service du sanctuaire faisait partie de l'inauguration et a précédé Son ministère actuel.

Considérons maintenant l'affirmation selon laquelle il était « nécessaire, que les images des choses qui sont dans les cieux devaient être purifiées de cette manière, que les choses célestes elles-mêmes le fussent par des sacrifices plus excellents que ceux-là. » (v. 23). Cela fait-il uniquement référence aux cérémonies d'inauguration avant que Christ ne commence Son ministère officiel, comme certains le prétendent ou est-ce que cela se réfère également à la purification annuelle du sanctuaire au Jour des Expiations ou les deux ?

Nous avons déjà noté qu'il y avait eu une purification en relation avec la dédicace des sanctuaires terrestres et célestes. La question importante est la suivante : Y a-t-il une purification du sanctuaire céleste correspondant à la purification du sanctuaire

terrestre au Jour des Expiations telle qu'elle est consignée dans le Lévitique 16 ? Nous répondons sans réserve par l'affirmative.

Notons d'emblée les déclarations qui s'y réfèrent dans le livre aux Hébreux. « *Il était donc nécessaire, puisque les images des choses qui sont dans les cieux devaient être purifiées de cette manière, que les choses célestes elles-mêmes le fussent par des sacrifices plus excellents que ceux-là. Car Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais Il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu. Et ce n'est pas pour s'offrir Lui-même plusieurs fois qu'Il y est entré, comme le souverain sacrificateur entre chaque année dans le sanctuaire avec du sang étranger ; autrement, il aurait fallu qu'Il eût souffert plusieurs fois depuis la création du monde, tandis que maintenant, à la fin des siècles, Il a paru une seule fois pour abolir le péché par son sacrifice.* » (Héb. 9: 23-26).

Le sujet traité ici est la purification des « *choses célestes elles-mêmes* ». Aussi « *nécessaire* » qu'était la purification des choses terrestres, la purification du céleste était, elle aussi, nécessaire. Cette purification avait été accomplie sur la Terre quand « *le souverain sacrificateur entre dans les lieux saints chaque année avec un sang autre [que le sien].* » (Héb. 9: 25 ; Vers. Darby, 1991). Contrairement à cela, Christ n'entre pas dans le lieu saint « *chaque année* », mais « *Il a paru une seule fois pour abolir le péché par Son sacrifice.* » (Héb. 9: 25, 26).

Le contraste ici est entre le souverain sacrificateur qui entre « *chaque année* » et Christ qui entre « *une seule fois* ». Le seul service qui était fait « *chaque année* » pour la purification était le service du Jour des Expiations. C'est ce dont parle l'Épître aux Hébreux. « *Les sacrificateurs qui font le service entrent constamment dans la première partie du tabernacle ; et dans la seconde, le souverain sacrificateur seul entre une fois par an, non sans y porter du sang.* » (Héb. 9: 6, 7).

S'il était « *nécessaire* » que les choses célestes soient purifiées, il n'était pas nécessaire que cela se fasse chaque année, comme sur la Terre. Christ n'a besoin de le faire qu'une seule fois, à la fin de Son œuvre dans le premier appartement du sanctuaire céleste. Après le ministère dans le lieu saint, en harmonie avec le type sur la Terre, Il entrerait dans le lieu très saint et y effectuerait une œuvre correspondant à celle que le souverain sacrificateur faisait sur la Terre. C'est à cela que l'ange fait allusion quand il dit à Daniel : « *Jusqu'à deux mille trois cents soirs et matins ; puis le sanctuaire sera purifié.* » (Dan. 8: 14).

Les études montrent clairement qu'il y a non seulement un sanctuaire dans le Ciel mais qu'il s'y déroule une œuvre dont les services sur la Terre étaient un type. Si ces services se ressemblaient à bien des égards, dans d'autres domaines ils étaient dissemblables. Le sanctuaire terrestre était purifié chaque année ; le céleste une seule fois. Dans le sanctuaire terrestre, on utilisait le sang des taureaux, des boucs et des veaux ; dans le céleste, seul le sang de Jésus suffisait. Dans le terrestre, un homme pécheur qui avait besoin de l'expiation pour lui-même officiait. Au Ciel, notre Souverain Sacrificateur n'a pas besoin de s'offrir d'abord pour Lui-même et ensuite pour le peuple. Sur la Terre,

le souverain sacrificateur entrant avec le sang d'un animal mort. Au Ciel, Christ est entré en vertu de Son propre sang, par « *la route nouvelle et vivante qu'Il a inaugurée pour nous* » « *pour abolir le péché par Son sacrifice.* » (Héb. 10: 19, 20 ; 9: 26).

## 17. La Prière

Chaque sacrifice offert était en réalité une prière à Dieu pour obtenir de l'aide. Il peut s'agir, comme dans le cas des offrandes pour le péché et de culpabilité, d'une prière pour le pardon. Ou encore une prière d'action de grâce et de louange, comme dans le cas de l'offrande d'actions de grâces. Là encore, il peut s'agir d'une prière de consécration et de dédicace, comme dans l'holocauste ou la communion, comme dans l'offrande d'aliments. Il peut s'agir d'une prière d'actions de grâces pour une délivrance spéciale ou d'une prière pour une chose très désirée, comme dans l'offrande de vœu et l'offrande volontaire. Il peut aussi s'agir de la guérison par Dieu d'une maladie, de l'accouchement sans complication d'une femme ou à la suite d'une grande délivrance. Toutes ces occasions requerraient des remerciements et des louanges particuliers ainsi qu'une offrande appropriée.

Dans son exercice le plus élevé, la prière est une communion. Il faut le souligner car pour de nombreux chrétiens, la prière n'est qu'un moyen d'obtenir quelque chose de Dieu. Ils ressentent leur manque à certains égards. Quoi de plus facile que de demander à Dieu ce dont ils ont besoin ? Dieu n'a-t-Il pas promis de pourvoir à nos besoins ? En raison de cette manière de penser, de nombreuses prières consistent principalement à demander des choses - certaines bonnes, d'autres moins bonnes, certaines positivement nuisibles, d'autres impossibles à réaliser. Pour de telles personnes, Dieu est la source d'approvisionnement, le grand donateur, la fontaine inépuisable des bonnes choses. Il leur suffit de demander et Dieu fera le reste. Elles mesurent leur Christianisme aux réponses favorables qu'elles reçoivent et ne sont pas satisfaites lorsque leur demande est rejetée. Elles demandent continuellement quelque chose et croient que Dieu devrait toujours accéder à leur demande. Certains pensent même que c'est un manque de foi que d'ajouter à leur prière « Si telle est Ta volonté ». Comme le fils prodigue, ils prient : « *Mon père, donne-moi.* » (Luc 15: 12).

### ❖ Que Ta volonté soit faite

On ne peut nier que les prières de pétition sont une forme de prière légitime. Nous aurons toujours besoin de demander à Dieu les choses dont nous avons besoin. Mais il faut souligner que les prières de pétition ne doivent pas être la forme de prière dominante. Les prières de louange, d'actions de grâces et d'adoration doivent toujours avoir la prééminence. La soumission à la volonté de Dieu, un dévouement total à Lui et une consécration totale indiquent la forme que les prières doivent prendre. Lorsque nos prières passent d'un effort pour amener Dieu à faire ce que nous voulons, à un désir intense de découvrir ce que Dieu veut, nos prières ne consisteront pas à demander simplement des choses et à exiger que Dieu réponde immédiatement à nos prières de la manière spécifique que nous désirons.

Il serait en effet préférable pour la plupart d'entre nous de cesser de demander des choses pendant un certain temps et de concentrer tous nos efforts sur ce que Dieu veut

que nous ayons ou que nous soyons. Lorsque nous le découvrirons, nous serons alors sur un terrain sûr. Nous pourrions alors demander à Dieu, confiants que Sa volonté sera faite. Le grand problème auquel nous sommes confrontés est de découvrir la volonté de Dieu, puis de sonder nos cœurs pour nous assurer que nous voulons vraiment que la volonté de Dieu soit la nôtre.

Quelqu'un a dit que les prières sont un effort de la part du pétitionnaire pour que Dieu change d'avis. Beaucoup ne font aucun effort pour découvrir ce que Dieu veut, bien qu'ils soient très sûrs de ce qu'ils veulent. Ils luttent avec Dieu. Ils agonisent dans la prière. Ils réclament de Dieu ce qu'ils croient devoir être fait. Il ne leur vient pas à l'esprit que la première chose à découvrir est : Dieu veut-il vraiment que j'obtienne la chose que je désire tant ? Est-ce pour mon bien ? Est-ce la volonté de Dieu ? Le moment est-il venu de le faire ? Y a-t-il quelque chose que je dois d'abord faire ? Suis-je vraiment disposé à tout soumettre à Dieu, de sorte que, s'Il ne me donne pas ce que je désire, je serai satisfait et Le remercierai pour ce qu'Il donne ou suis-je vraiment plus désireux d'obtenir ce que je veux que de connaître la volonté de Dieu ?

Il est peut-être bon d'énumérer certaines choses que la prière *n'est pas*. Elle ne remplace pas le travail. Un chrétien confronté à un problème difficile a le droit de demander l'aide de Dieu et de s'attendre à ce qu'Il y réponde.

Mais cela ne l'exempt pas d'un dur labeur. Dieu fortifiera l'intellect, il vivifiera l'esprit, mais Il n'acceptera pas que la prière se substitue à l'effort mental et Il ne donnera pas à ceux qui sont paresseux. Ceux qui sont capables d'apprendre la table de multiplication ne doivent pas fuir l'effort nécessaire pour devenir compétents en matière de nombres, confiant que Dieu, par la prière, fera pour eux ce qui rendra inutile tout effort mental. Dans la plupart des cas, le travail et la prière vont de pair. Ni l'un ni l'autre ne sont suffisants en soi.

Il faut souligner que le but de la prière n'est pas d'amener Dieu à faire ce que nous voulons. Certains appliquent des méthodes et ont une philosophie du monde dans leur approche de la prière. Ils ont appris qu'en ce qui concerne le monde, pour obtenir quoi que ce soit, ils doivent « foncer », donc ils tiennent pour acquis que, pour obtenir quoi que ce soit de Dieu, ils doivent faire la même chose. Ils agissent comme si Dieu n'était pas disposé à accéder à leur demande sans beaucoup de persuasion et semblent croire qu'en persistant et en L'amadouant, ils pourront obtenir de Dieu ce qu'Il ne leur donnerait pas autrement. Ils prennent l'exemple de la veuve importune, ne semblant pas se rendre compte que cette parabole est donnée pour montrer ce que Dieu n'est pas. Personne ne peut obtenir de Dieu ce qu'il désire simplement en l'ennuyant continuellement. Dieu n'est pas comme le juge injuste. Il est un Père plus disposé à donner de bonnes choses à Ses enfants qu'ils ne le sont à les recevoir. Amadouer, cajoler, tourmenter, ennuyer - la simple persistance ne fonctionne pas avec Dieu.



## ❖ La prière efficace

Mais il ne faut pas donner l'impression que la lutte dans la prière n'existe pas ou qu'il suffit de dire une fois pour toutes, à Dieu, ce que nous voulons et ce sera fait. La prière n'est pas aussi simple que cela. Il faut une prière fervente et victorieuse. Une prière qui va au cœur du sujet et qui n'est pas satisfaite tant que les vies et les choses ne sont pas changées. Jésus a prié toute la nuit ; Jacob a lutté avec l'ange ; Daniel a cherché le Seigneur par la prière et le jeûne ; Paul a supplié le Seigneur encore et encore. Nous n'avons pas besoin de moins de prières, mais de davantage de prières. Et nous devons apprendre à prier avec foi. C'est un point essentiel.

La prière n'est pas un monologue. Elle peut être audible ou être le désir inexprimé de l'âme. Dans les deux cas, la prière idéale est la communion. Certaines personnes semblent considérer la prière comme un simple moyen d'informer Dieu de certaines choses qui doivent être corrigées et dont Il n'a apparemment pas conscience. Elles croient que Dieu risque d'oublier des choses et leurs prières prennent la forme d'un rappel à Dieu de ce qu'Il devrait faire.

Ayant attiré l'attention de Dieu sur le besoin tel que ces personnes le perçoivent, elles ont le sentiment d'avoir fait leur devoir. Ils ont « dit leurs prières » et avec un « Amen » leur « conversation » s'arrête. Il s'agit d'un monologue.

Elles espèrent que Dieu utilisera judicieusement les informations qu'elles lui ont transmises et qu'Il fera quelque chose pour les sujets pour lesquels elles ont prié.

Ces personnes considèrent la prière comme une communication à sens unique, l'homme parlant à Dieu. Pourtant ce n'est pas la meilleure manière de prier. Dans la vraie prière, Dieu parle à l'âme autant que l'âme parle à Dieu. La véritable amitié ne durera pas longtemps si c'est toujours la même personne qui parle. C'est souvent ce que nous faisons dans nos prières et nous attendons de Dieu qu'Il écoute. Pourtant, n'est-il pas possible que Dieu veuille communiquer avec nous aussi bien que nous avec Lui ? Il le fait souvent en rappelant certains écrits à notre souvenir. Est-ce trop de croire qu'après avoir prié sincèrement et cru que Dieu nous a entendus, qu'Il pourrait souhaiter nous dire un mot ? Est-il possible qu'après avoir dit « Amen ! », Dieu soit prêt à communiquer avec nous, mais nous nous levons et nous ne Lui donnons aucune chance de parler ? Nous raccrochons le combiné, pour ainsi dire. Nous coupons. Le vrai chrétien parle-t-il toujours à Dieu sans que Dieu n'ai jamais de message à lui donner ? Cela doit être un péché pour Dieu d'être exclu juste au moment où Il est prêt à communiquer avec nous. Il semblerait qu'après que cela se soit produit plusieurs fois, Dieu ne puisse arriver à aucune autre conclusion que celle que nous ne sommes pas vraiment désireux d'avoir une communion avec Lui. Nous nous contentons simplement de « dire » nos prières et lorsque nous avons terminé, nous nous en allons. De telles prières ne peuvent certainement pas être ce que Dieu entend par « communion ».

Répetons-le, la prière est une communion. C'est plus qu'une conversation, c'est une communion intime. C'est un échange de vues et d'idées. Elle présuppose une

compréhension et une confiance bienveillantes. Il n'est pas toujours nécessaire de l'accompagner de mots. Le silence peut être plus éloquent que les flots de paroles. C'est plutôt une sorte d'amitié fondée sur une confiance et une assurance tranquilles, non accompagnée de manifestations ou de débordements spectaculaires.

## ❖ Méditer

La méditation est un ingrédient essentiel de la prière. On peut dire qu'elle en constitue la meilleure partie. Et pourtant, elle est bien négligée. Nous comparaissons devant Dieu, nous présentons notre pétition et nous partons. La fois suivante, nous ferons de même. Nous tenons Dieu informé de notre statut, nous Lui disons ce qui doit être fait, et après avoir ainsi libéré nos âmes, nous clôturons l'entretien. Nous répétons cela jour après jour. N'y a-t-il rien de mieux ?

Les Psaumes, en particulier ceux de David, sondent les profondeurs du sentiment chrétien. David a vécu des expériences très éprouvantes pour son âme. Un jour, il fuyait Saül dans le désert. Il y écrivit le soixante-troisième psaume : le cri d'une âme qui aspire à Dieu, à une connaissance plus profonde de Lui. De toute évidence, David n'était pas satisfait de sa vie de prière. Dieu semblait lointain. Il n'a pas répondu. David avait l'impression de ne s'adresser à personne, d'être dans une pièce vide. Pourtant, il désirait ardemment Dieu. Son âme avait soif du Dieu vivant. N'y avait-il aucun moyen d'entrer en communion avec Lui ?

Puis David a trouvé le moyen. Il a trouvé la satisfaction. Il a appris le sens réel et la manière de prier. Il en parle dans les Psaumes 63: 5, 6 : « *Mon âme sera rassasiée comme de mets gras et succulents et, avec des cris de joie sur les lèvres, ma bouche Te célébrera. ... [Notez la formulation : Mon âme sera rassasiée] ... Lorsque je pense à Toi sur ma couche, je médite sur Toi pendant les veilles de la nuit.* » David avait déjà prié auparavant. Il ajoute maintenant à la prière, la méditation et dit que lorsqu'il fait cela, son âme est satisfaite. Pour lui, c'est comme des « *mets gras et succulents* » et il loue Dieu « *avec des cris de joie sur les lèvres.* »

Ce passage est d'une grande valeur. Beaucoup d'âmes, comme David, crient pour le Dieu vivant. Elles ne sont pas satisfaites. Elles croient qu'il doit y avoir quelque chose de mieux que ce qu'elles expérimentent. Elles prient et prient et prient encore, pourtant Dieu semble loin. Il ne se révèle pas. De temps en temps, elles ont un aperçu fugace de Lui, puis Il part. Y a-t-il quelque chose de mieux en réserve ou est-ce tout ce que le Christianisme et la prière leur réservent ? Il doit y avoir quelque chose de mieux. David l'a trouvé.

« *Mon âme sera rassasiée.* » Quelle merveille d'avoir la faim de l'âme satisfaite ! Et cette possibilité peut devenir une réalité ! David montre la voie quand il dit qu'elle peut être obtenue en se souvenant de Dieu et en méditant. La plupart des Chrétiens se souviennent de Dieu. Ils prient. On peut dire en fait et à juste titre, que personne ne peut être enfant de Dieu sans prier. Mais peu pratiquent l'art de la méditation.

Ils prient mais ne méditent pas. Pourtant, l'un est aussi important que l'autre. C'est lorsque David a ajouté la méditation à la prière qu'il a enfin pu dire que son âme était satisfaite.

Peu de chrétiens méditent. Ils sont trop occupés. Leur travail leur impose trop d'exigences. Ils se précipitent d'une chose à une autre et ont peu de temps pour consulter leur âme ou Dieu. Il y a tant à faire. Ils ont la certitude qu'à moins qu'ils ne mettent pas tous leurs nerfs à rude épreuve et s'ils ne sont pas occupés à tout moment, des âmes vont se perdre. Ils n'ont pas le temps de s'asseoir aux pieds du Maître pendant que le monde périclète. Ils doivent être prêts à agir. L'activité est leur mot d'ordre. Pourtant, ils sont honnêtes et consciencieux.

### ❖ Le silence de l'âme

Pourtant, combien se perdent eux-mêmes et perdent le monde à cause du manque de méditation ! Aucune âme ne peut entrer en présence de Dieu et en sortir à nouveau et s'attendre à jouir de la communion avec Lui. La paix qui dépasse la compréhension ne réside pas dans un cœur agité. « Prenez le temps d'être saint », être saint est plus qu'un simple sentiment. Il faut du temps pour communier avec Dieu, du temps pour être saint. « *Tremblez, et ne péchez point ! Parlez en vos cœurs sur votre couche et gardez le silence* » (Ps. 4: 4 ; Vers. Ostervald). La dernière déclaration mérite une attention particulière. « *Gardez le silence.* » Nous sommes trop agités. Nous devons apprendre à rester tranquilles en présence de Dieu. Nous devons garder le silence.

« *Mon âme, repose-toi sur Dieu seul, car mon attente est en Lui.* » (Ps. 62: 5). Que ces mots pénètrent profondément dans chaque conscience. « *Mon âme.* » Cela s'adresse à chaque chrétien. « *Gardez le silence.* » C'est un commandement et aussi une promesse. Restez tranquilles. Taisez-vous. Attendez Dieu *en silence*. Nous avons besoin de calme. Et celui qui attend Dieu en silence à Son invitation, ne sera pas déçu. Il sera satisfait.

Quelle merveilleuse invitation que cette déclaration ! Vous avez prié, vous avez déversé votre âme sur Celui qui seul comprend. Ne dites pas « Amen » en partant. Donnez une opportunité à Dieu. Attendez-Le.

Attendez en silence. N'attendez *que* Lui. Et dans le silence de l'âme, Dieu peut parler. Il vous a invité à attendre. Que toute votre âme soit attentive. N'attendez que Lui. Il se peut que par la petite voix tranquille, Dieu se fasse connaître. Attendez Dieu en silence.

Ce n'est pas une doctrine nouvelle pour certains chrétiens. Ils savent ce que c'est que d'être en communion avec Dieu. Ils ont passé de précieux moments seuls avec Lui. Ils ont appris à attendre en silence. Et les révélations qui leur sont parvenues sont précieuses.

Pour d'autres, cependant, il peut s'agir d'une nouvelle expérience. Ils ont appris à prier, mais ils n'ont pas appris à attendre Dieu en silence. La méditation en tant que partie de la prière n'était pas importante pour eux. Ils ont conçu la prière comme une certaine

forme de paroles adressées avec révérence au Père qui est dans les cieux. La communion se termine avec leur « Amen ». Et c'est peut-être le cas, bien que Dieu ne l'ait pas voulu ainsi.

L'amen peut signifier la fin des paroles de l'homme mais cela ne doit pas être la fin de l'entretien. Dieu nous invite à attendre en silence. Il peut vouloir parler ou non. En tout cas, nous devons attendre. Pendant que nous attendons, Dieu peut juger bon d'apporter la conviction dans nos esprits.

Beaucoup sont enclins à trop parler. Nous avons tous eu affaire avec des personnes qui viennent ostensiblement demander conseil, mais qui en réalité ne viennent que pour présenter leur propre point de vue. Elles semblent impatientes de nous interroger ; pourtant, elles n'ont guère la chance de se faire conseiller, car elles occupent elles-mêmes le temps et semblent satisfaites lorsqu'elles ont présenté leur histoire. Lorsqu'un certain degré d'accord avec leur point de vue est exprimé, elles sont satisfaites. On a clairement l'impression qu'elles ne sont pas venues pour demander des conseils, mais pour communiquer des informations.

C'est très souvent le cas avec la prière. Le plus important n'est pas de parler à Dieu mais qu'Il nous parle. Il est vrai que Dieu aime que nous Le prions. Nos prières sont une musique pour Lui. Nous ne pouvons pas Le laisser. Et pourtant ne serait-il pas bon de donner à Dieu la possibilité de communiquer avec nous ? Ne serait-il pas bon d'avoir une attitude attentive ? Ne serait-il pas bon de faire exactement ce qu'on nous conseille de faire : attendre Dieu seul en silence ? Certes, Dieu ne nous laissera pas attendre en vain. Qui n'a pas ressenti l'immense puissance de quelques instants de silence qui ont suivi la bénédiction ? Qui n'a pas senti la présence de Dieu dans le calme du sanctuaire ? Il serait bon pour nous d'explorer la puissance du royaume du silence. C'est là que Dieu se trouve.

### ❖ **Aller aux extrêmes**

Il y a toujours le danger d'aller aux extrêmes. Il y a ceux qui rejettent les instructions données dans la Bible ou réfléchissent à la légère et dépendent presque entièrement des impressions. Ces personnes courent un grand danger. Nous croyons que Dieu conduira ceux qui veulent être conduits, mais nous croyons aussi qu'une telle direction sera toujours en harmonie avec la volonté révélée de Dieu et ne contredira, en aucune manière, la Parole écrite. Aussi merveilleux que soit le privilège de communier avec Dieu et aussi merveilleux que soit le privilège de la méditation, il y a danger de leur utilisation abusive. Les jeunes chrétiens, en particulier, doivent être sur leurs gardes. Seule une longue expérience des choses de Dieu, soutenue par une vie d'obéissance à la volonté de Dieu, permet de juger les processus de l'esprit. Satan est toujours prêt à suggérer ses propres pensées et le discernement spirituel est nécessaire pour distinguer la voix de celui qui parle.

Cela ne doit cependant pas amener les jeunes chrétiens à omettre la méditation. Loin de là. Dieu est toujours proche pour aider et guider et nous pouvons croire que l'heure tranquille passée avec Dieu produira de grands résultats pour le royaume. Nous ne faisons que donner un avertissement à ceux qui aimeraient être conduits par une voix parlant à l'âme, tout en négligeant la voix parlant par le biais de la Parole.

Dans l'ancien sanctuaire, sacrifice et prière se combinaient. Le sacrifice représentait la repentance, la confession, la restitution, le dévouement. Quand l'agneau était placé sur l'autel, le pécheur repenté se plaçait figurativement sur l'autel avec ce qu'il avait. Cela signifiait son acceptation de la justice de la loi qui exigeait une vie ; cela signifiait sa consécration à Dieu. Sans cette attitude, le sacrifice d'un agneau n'était qu'une moquerie. Nos prières peuvent n'être qu'une moquerie à moins que, d'un cœur sincère, nous nous abstenions de pécher et nous nous consacrons entièrement à Dieu. La prière doit avoir pour fondement et arrière-plan la sincérité. Elle doit être fondée sur la repentance et la tristesse selon Dieu, pour le péché. Elle doit être prouvée par la confession et la restitution. Une prière qui remplit ces conditions ne restera pas sans réponse. Dieu est fidèle à Sa parole.

## 18. La loi

Tous les services du sanctuaire étaient accomplis en référence à la loi de Dieu, gardée dans l'arche dans l'appartement le plus interne du tabernacle. Lorsque cette loi était enfreinte, des sacrifices devaient être apportés. « *Lorsque quelqu'un péchera involontairement contre l'un des commandements de l'Éternel, en faisant des choses qui ne doivent point se faire ; si c'est le sacrificateur ayant reçu l'onction qui a péché et a rendu par là le peuple coupable, il offrira à l'Éternel, pour le péché qu'il a commis, un jeune taureau sans défaut, en sacrifice d'expiation.* » (Lév. 4: 2, 3).

C'est la transgression des « *commandements de l'Éternel* » qui a rendu le rituel du temple nécessaire. Le péché était le motif du sacrifice du matin et du soir, des services du Jour des Expiations, de l'offrande de l'encens et des sacrifices individuels pour les péchés personnels. Et le péché, c'est la transgression de la loi.

Jean le bien-aimé a eu une vision du tabernacle de Dieu dans le ciel. Il y vit la loi de Dieu, « *l'arche de son alliance.* » (Apoc. 11: 19). Comme la loi était centrale dans le sanctuaire terrestre, elle l'est aussi dans le Ciel. C'est pourquoi le sanctuaire céleste est appelé « *le temple du tabernacle du témoignage* » ; non pas le temple de l'encens, du sang ou même du propitiatoire, mais le « *tabernacle du témoignage* », le dépositaire de la loi de Dieu. (Apoc. 15: 5).

La ville la plus sainte de l'Ancien Testament était la ville que Dieu avait choisie comme lieu de résidence. Le lieu le plus sacré de cette ville était le temple. L'endroit le plus sacré du temple était le lieu très saint. L'objet le plus sacré du lieu très saint était l'arche, dans laquelle se trouvaient les tables de pierre sur lesquelles Dieu avait écrit les dix commandements, la loi de la vie, les oracles de Dieu. Cette loi était le centre autour duquel tout le service tournait, la base et la raison de tout le rituel. Sans la loi, les services du temple n'avaient aucun sens.

La loi est une expression du caractère, une révélation de l'esprit. C'est pour cette raison que la loi de Dieu est si importante. Elle fait partie de Dieu pour ainsi dire et elle Le révèle. C'est une transcription de Son caractère, une expression finie de l'infini. Elle nous donne un aperçu de la pensée de Dieu, une vue de ce qui constitue la base de Son gouvernement. De même que Dieu est parfait, ainsi sa loi est parfaite. De même que Dieu est éternel, les principes des dix commandements sont éternels. De même que Dieu est immuable, de même Sa loi est immuable. Il doit nécessairement en être ainsi. La loi étant une transcription du caractère de Dieu, elle ne peut pas être changée à moins qu'un changement correspondant n'ait lieu en Dieu. Mais Dieu ne change pas. « *Je suis l'Éternel, Je ne change pas.* » (Mal. 3: 6). Avec Dieu, « *il n'y a ni changement ni ombre de variation.* » (Jacq. 1:17). Il est « *le même hier, aujourd'hui, et éternellement.* » (Héb. 13: 8).

## ❖ Les dix commandements

La loi de Dieu telle qu'elle est contenue dans les dix commandements a toujours été un domaine d'étude fructueux pour les enfants de Dieu. Nombreuses sont les références bibliques que les saints de Dieu ont trouvées pour leur plaisir en étudiant la loi parfaite de la liberté. Loin de la considérer comme une corvée, ils ont eu du plaisir à contempler les choses profondes de Dieu. Écoutez le psalmiste : *« C'est pourquoi j'aime Tes commandements, plus que l'or et que l'or fin ... Tes préceptes sont admirables : Aussi mon âme les observe. » « Tes commandements me rendent plus sage que mes ennemis, Car je les ai toujours avec moi. Je suis plus instruit que tous mes maîtres, car Tes préceptes sont l'objet de ma méditation. » « » (Ps. 119: 127, 129, 98, 99). « Je vois des bornes à tout ce qui est parfait : Tes commandements n'ont point de limite. » (Ps. 119: 96).*

Les dix commandements ont d'abord été proclamés par Dieu au mont Sinaï, après quoi, Il les a écrits sur deux tables de pierre. (Ex. 20 ; 24: 12 ; 31: 18). Ces tables ont été placées dans l'arche, dans le lieu très saint du sanctuaire, directement sous le propitiatoire et couvertes par celui-ci. (Ex. 25: 16, 21). Voici ce qu'elle contient, telle qu'elle est consignée dans la Bible Louis Segond, 1910 :

*« Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.*

[1] *Tu n'auras pas d'autres dieux devant Ma face.*

[2] *Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner point devant elles et tu ne les serviras point ; car Moi, l'Éternel, ton Dieu, Je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui Me haïssent et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations, à ceux qui M'aiment et qui gardent Mes commandements.*

[3] *Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra Son nom en vain.*

[4] *Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et Il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.*

[5] *Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne.*

[6] *Tu ne tueras point.*

[7] *Tu ne commettras point d'adultère.*

[8] *Tu ne déroberas point.*

[9] *Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.*

[10] *Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. » [Ex. 20: 2-17].*

Ces dix commandements ne sont pas des décrets arbitraires imposés par un Dieu tout-puissant à des sujets récalcitrants. Ils sont plutôt une loi de la vie, sans laquelle l'existence nationale, la sécurité personnelle, la liberté humaine ou même la civilisation sont impossibles. Cela deviendra plus évident au fur et à mesure que nous avancerons.

Les commandements sont divisés en deux sections. La première section contient les quatre premiers commandements définissant le devoir de l'homme envers Dieu et l'autre section contient les six derniers commandements définissant le devoir de l'homme envers ses semblables.

Christ a reconnu cette double division lorsqu'il a déclaré que les deux grands principes de la loi sont l'amour envers Dieu et l'amour envers l'homme. « *Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépend toute la loi et les prophètes. » (Mat. 22: 37-40).*

La proclamation par Dieu de Sa loi au Sinaï était le début d'une relation d'alliance avec Israël. Dieu avait choisi Israël pour être Son peuple. Il les avait fait sortir d'Égypte et Il était sur le point de les conduire dans la terre promise. Il avait promis de les bénir et d'en faire une nation sainte et un sacerdoce royal. Ces promesses étaient toutefois soumises à leur acceptation et à leur coopération. Dieu avait promis de faire beaucoup pour eux. De leur côté, aimeraient-ils Dieu et Lui obéiraient-ils ? Observeraient-ils fidèlement les dispositions de l'alliance ? Ils avaient, d'une manière générale, été familiarisés avec la loi de Dieu. Mais maintenant, Dieu le leur proclame du ciel, de sorte qu'il ne pouvait y avoir aucun doute sur ce qu'on attendait d'eux. La sainteté ne devait pas être laissée à l'interprétation privée. Dieu leur a donné un standard de justice, un standard parfait. « *La loi donc est sainte et le commandement est saint, juste et bon. » (Rom. 7: 12).* C'est une expression de la volonté de Dieu concernant l'homme. C'est la règle parfaite de Dieu, contenant tout le devoir de l'homme dans toutes les situations possibles. (Ecc. 12: 13).

### ❖ **Une loi fondamentale**

Il est quelque peu déroutant de constater que certains chrétiens s'opposent à la loi de Dieu. Quelle objection peuvent-ils avoir à une loi qui commande d'aimer Dieu et l'homme, qui fronce les sourcils sur le mal et encourage le bien ? Quelle objection peuvent-ils avoir à une loi dont l'auteur est Jéhovah, dont la fin est la sainteté ?



On pourrait s'attendre à ce que les pécheurs s'y opposent, car elle expose et condamne le péché. Mais les chrétiens sont à un niveau supérieur. Avec le psalmiste, ils s'écrient : « *Combien j'aime Ta loi ! Elle est tout le jour l'objet de ma méditation.* » (Ps. 119: 97).

De même que la loi en général est le fondement d'un gouvernement, de même la loi de Dieu est le fondement du gouvernement divin. Dix déclarations courtes et claires proclament l'ensemble du devoir de l'homme. En tant que loi fondamentale de Dieu définissant le devoir de l'homme envers Dieu et ses semblables, elle est complète, concise, parfaite. Rien ne peut lui être ajouté ou enlevé.

La loi est l'emblème de la sécurité, de la stabilité, de la fidélité, de l'uniformité, de l'égalité. L'absence de loi est synonyme de chaos, avec les maux qui l'accompagnent. Le monde est construit sur la loi, l'univers lui obéit. La violation de la loi universelle signifierait l'annihilation de la création de Dieu. Chaque partie de la création est reliée aux autres et ce qui se passe à un endroit se répercute aux extrémités de l'univers. Cela rend la loi universelle nécessaire. Une loi doit régir toute la création. Deux lois contradictoires entraîneraient un désastre.

La loi de Dieu est la loi morale fondamentale de l'univers, incarnée de toute éternité dans les deux de grands principes d'amour envers Dieu et d'amour envers l'homme. Ces principes ont été amplifiés et adaptés à la condition de l'homme et les dix commandements ont été proclamés par Dieu Lui-même au Mont Sinaï. Ils constituent la loi fondamentale de la vie et de l'existence. Comme nous l'avons déjà dit, il ne s'agit pas d'exigences arbitraires imposées au nom de l'autorité. Ce sont ceux que Dieu, dans Sa sage prévoyance, a vus comme étant nécessaires afin que les hommes puissent vivre ensemble en harmonie et que la société humaine devienne possible. Et les expériences humaines ont confirmé la sagesse de Dieu. Le monde a démontré que l'obéissance à la loi de Dieu est nécessaire à l'existence, à la sécurité et à la vie. Les guerres mondiales récentes en sont la preuve. Les hommes apprennent qu'il n'y a pas de profit à se tuer et à se détruire les uns les autres. Ils sont convaincus que non seulement la sécurité nationale mais aussi la prospérité mondiale, dépendent de notre adhésion à la règle d'or. Ils en viennent à croire que les dix commandements ne peuvent pas être relégués aux oubliettes si les hommes et les nations veulent survivre. Ils découvrent que la loi de Dieu est non seulement un ingrédient vital de la religion, mais qu'elle est nécessaire à l'existence même.

Cette leçon s'impose de plus en plus dans la conscience des hommes alors qu'ils tentent de faire face aux conditions sociales d'aujourd'hui. Le crime est endémique, agressif, provocateur. Bien que le péché et la méchanceté existent depuis la chute, ils n'ont jamais été pratiqués comme aujourd'hui. Le crime et l'anarchie sont organisés et dans certains cas, ils mènent, en fait, une guerre contre la société. Souvent les criminels sont mieux armés et mieux organisés que les forces de l'ordre. Ce n'est que récemment que les gouvernements ont pris conscience du fait qu'ils sont confrontés à des organismes de désintégration, déterminés à renverser à la fois le gouvernement et la civilisation. Ils font désormais tout leur possible pour éradiquer ce mal, mais ils ne trouvent pas la tâche facile. Elle est coûteuse et épuisante et parfois décourageante ;

mais elle doit être menée à bien ou un désastre en résultera. La tentative des gouvernements pour réduire la corruption, éradiquer le vice, arrêter l'exploitation, maintenir le caractère sacré des relations familiales, faire respecter les relations publiques et protéger la propriété est un aveu de leur part que Dieu a raison, que les hommes ne devraient pas mentir, voler ou commettre l'adultère, que la transgression de ces commandements mène au désastre et au désordre et que le gouvernement a raison d'appliquer des mesures sévères afin d'améliorer les conditions et sauver la société.

Le mouvement visant à éradiquer le crime constitue un puissant témoignage de l'intégrité et de la valeur permanente des commandements de Dieu. Les hommes et les gouvernements apprennent que le crime ne paie pas, qu'il coûte cher, qu'il ruine et détruit. C'est la leçon que Dieu veut que les hommes apprennent. Et ils découvrent à leur manière la valeur de l'obéissance à la loi. Jamais auparavant le monde n'avait reçu une telle leçon sur le coût du crime et de la transgression. La société non seulement fournit le matériel de démonstration mais elle en paie le coût. Cela devrait rendre la leçon plus efficace.

### ❖ La loi naturelle

La loi est l'expression de la volonté, de la nature et du caractère du pouvoir en place. Toute loi qui n'en est pas l'expression, cesse bientôt de fonctionner et devient obsolète. La loi humaine est généralement le résultat de l'expérience, mais elle peut aussi être motivée par le désir d'un supérieur d'imposer sa volonté à ses sujets. La loi est une expression de la volonté, de la nature et du caractère du législateur. La loi révèle donc la personnalité, elle définit et révèle cette personnalité.

L'expression « la loi naturelle », telle qu'elle est habituellement utilisée, est trompeuse et ne doit être utilisée que dans un sens accommodant. À proprement parler, il n'y a pas de loi naturelle en tant que telle car la nature n'a pas de volonté ni de pensée propre. Ce que l'on entend généralement par loi naturelle est le processus ordonné par lequel la nature fonctionne, un mode défini de séquences généralement prévisibles. Le chrétien croit que les soi-disant lois naturelles sont les lois de Dieu, une expression de la volonté personnelle et ne dote pas la nature d'attributs appartenant uniquement à une seule personnalité : Dieu.

A. H. Strong utilise une illustration qui met en évidence une leçon importante. Imaginez un chrétien regardant un arbre faisant tourner une grande machine compliquée et que dans sa tentative pour découvrir ce qui fait tourner cet arbre, il arrive à un mur de briques duquel sort l'arbre, mur qu'il ne peut franchir et au-delà duquel il ne peut rien voir. Il n'en conclut pas pour autant que l'arbre tourne tout seul. Il ne peut le voir, il ne peut pas prouver l'existence du moteur derrière le mur qui donne à l'arbre sa puissance, mais il sait qu'il est là. Le bon sens le lui dit. Le simple rationalisme voit l'arbre et s'émerveille de sa puissance inhérente. Le chrétien voit aussi l'arbre. Mais il voit au-delà. Il voit l'invisible et il sait qu'il y a une puissance cachée derrière l'arbre. Pour lui, c'est

simple et clair. Il n'y a rien de mystérieux. Il s'étonne seulement que tous ne puissent pas voir ce qui lui semble si évident. De même, il voit le Dieu de la nature et les lois naturelles ne sont pour lui que des lois de Dieu.

La loi de Dieu est une transcription de la nature divine et en tant que telle, elle n'est pas « faite » comme les lois humaines, pas plus que Dieu n'est « fait ». On ne peut pas dire que la loi ait eu un commencement, pas plus qu'on ne peut dire que Dieu ait eu un commencement. Étant une révélation de ce qu'Il est, son existence est contemporaine à celle de Dieu. Elle ne peut être changée que si Dieu change. Elle n'est pas temporaire, comme Dieu ne l'est pas. Ce n'est pas l'expression d'une volonté arbitraire mais la révélation d'un être. Elle n'est pas locale ou limitée à des situations spécifiques uniquement, car Dieu n'est pas local. Elle est incapable de se modifier car elle représente la nature immuable de Dieu. Elle est immuable, sainte et bonne car Dieu est immuable, saint et bon. Elle est spirituelle, juste et universelle. La loi est tout cela et doit l'être car elle est une transcription de la nature essentielle de Dieu.

### ❖ La loi élémentaire

Lors de leur création, Adam et Ève avaient une connaissance intuitive de Dieu et de Sa volonté. Comme lors de la conversion, « *l'homme nouveau est créé selon Dieu dans une justice et une sainteté* » (Éph. 4: 24), ainsi Dieu au commencement a doté Ses créatures de justice et de vraie sainteté. Créés à l'image de Dieu, ils possédaient des caractéristiques qui ont grandement influencé leur conduite et ont moulé leur vie en conformité à l'idéal de Dieu. C'est le sens évident que Paul donne au texte cité et il le confirme davantage en affirmant que l'homme nouveau « *se renouvelle, dans la connaissance, selon l'image de Celui qui l'a créé.* » (Col. 3: 10). En réunissant ces deux affirmations, nous en concluons qu'au commencement l'homme avait une connaissance intuitive de Dieu et possédait la justice et la vraie sainteté et ces caractéristiques sont englobées dans la conception d'« *image de Dieu* ».

Nous ne sommes pas informés de l'étendue exacte des connaissances d'Adam à sa création, mais le fait qu'il ait pu, dès le premier jour de sa vie, évaluer correctement les animaux qui passaient devant lui pour recevoir un nom en harmonie avec leurs natures particulières, suggère une vision plus profonde que celle dont l'homme dispose aujourd'hui. Il convient de noter que si Adam « *créé selon Dieu dans une justice et une sainteté que produit la vérité* », ce sont des dons qui lui ont été accordés et qui ont besoin d'être confirmés et de faire l'objet d'une appropriation consciente de sa part avant de devenir absolument siens et par conséquent, il doit être mis à l'épreuve en temps voulu.

Vu que Dieu est amour et qu'Adam a été créé à l'image de Dieu, le principe directeur de Ses créatures devait aussi être l'amour. Quand Adam et Ève se sont rencontrés pour la première fois, il n'était pas nécessaire de dire à Adam qu'il ne devait faire aucun mal à Ève ; Ève n'avait pas non plus besoin d'être exhortée à ne pas avoir peur d'Adam. L'amour que Dieu avait implanté dans leur cœur a résolu de tels problèmes. L'amour

ne fait aucun mal au prochain et l'amour parfait banni la peur. Adam et Ève n'ont fait aucun effort pour s'aimer. C'était le résultat naturel de leur création à l'image de Dieu.

L'amour qui remplissait leur cœur les amenait à aimer Dieu aussi bien que l'autre. N'ayant aucune crainte dans l'amour, ils s'approchaient avec confiance de Dieu et à mesure que leur connaissance de Lui augmentait, leur amour augmentait également. L'homme n'avait pas besoin d'apprendre cet amour. C'était le sien en vertu de sa création à l'image de Dieu et cela constituait un fondement sûr sur lequel Dieu pouvait édifier le bonheur de l'homme et sur lequel Il pouvait déposer toute la loi et les prophètes.

L'arrivée du péché a brouillé la conception que l'homme avait de Dieu et a changé sa relation avec ses semblables. Mais la connaissance de Dieu et de la responsabilité de l'homme envers ses semblables n'a jamais été entièrement effacée de sa conscience, comme en témoigne la recherche de Dieu existant même parmi les tribus les plus primitives et non civilisées et leurs efforts pour établir une sorte de gouvernement grossier basé sur les droits individuels ou communautaires.

Nous trouvons une illustration plus claire parmi les nations civilisées, où les lois pour la protection de la vie et des biens ressemblent incontestablement à la loi de Dieu pour les hommes. L'universalité de ce concept confirme l'affirmation selon laquelle une connaissance du bien et du mal est implantée profondément dans la conscience de l'homme et bien que cette connaissance soit, dans de nombreux cas, très limitée et imparfaite, il n'en reste pas moins un résidu suffisant pour établir la responsabilité morale et dont les hommes peuvent être tenus responsables.

C'est ce que Paul soutient dans les premiers chapitres de Romains où il dit que « *les païens, qui n'ont point la loi [sous forme écrite], font naturellement ce que prescrit la loi.* » (Rom. 2: 14). L'argument de Paul est basé sur le fait qu'il y a quelque chose dans l'homme, même s'il est avili, qui correspond à la loi de Dieu et qui l'approuve, et bien que cette connaissance soit incomplète et pauvre, ils en savent suffisamment pour que « *leurs pensées les accusent ou les défendent.* » Il ajoute : « *ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur, leur conscience en rendant témoignage et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour.* » (v. 15). Paul ne dit pas, en effet, que les Gentils ont la loi écrite dans leurs cœurs mais qu'ils œuvrent selon la loi. Cela ne veut pas dire que tous, ont toute la loi écrite, mais qu'il y en a assez, dans le cœur de chaque homme, pour le rendre moralement responsable ; et il faut ajouter à cela le fait que sa conscience témoigne aussi.

Dans cet argument, Paul rejette complètement l'hypothèse de la théorie de l'évolution selon laquelle l'homme aurait pour ancêtre une « brute ». Au contraire, il soutient que tous les hommes ont « *naturellement* » une connaissance de l'œuvre de la loi « *écrite dans leur cœur* » ; qu'une certaine justice morale dans l'âme les amène à s'accuser ou s'excuser ; que dans ce processus d'auto-jugement, la conscience témoigne aussi et « *les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes.* » (v. 14). Ce témoignage intérieur que

Paul présente ici ne peut avoir son origine qu'en Dieu. Lorsque Paul affirme que les hommes « *font naturellement ce que prescrit la loi* », il ignore toutes les habitudes acquises et revient à la nature que l'homme avait à l'origine quand il fut créé par Dieu.

La connaissance intuitive que tous les hommes ont ainsi du bien et du mal, à des degrés très divers, constitue leur responsabilité morale et elle est la mesure utilisée lors du jugement. Ainsi, « *tous ceux qui ont péché sans loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi.* » (Rom. 2: 12).

Cela montre qu'il est possible pour les hommes de pécher sans la loi, c'est-à-dire sans connaissance de la loi écrite de Dieu. En quoi consiste donc leur péché ? « *Ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes.* » (v. 14). Cette connaissance, aussi imparfaite soit-elle, est le critère qui détermine leur culpabilité « *au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes.* » (v. 16). Si l'on soutient que l'Écriture ne dit pas qu'ils seront jugés sans loi, nous répondons que la raison pour laquelle ils périssent est qu'ils ont péché ; et exécuter le jugement sur eux sans d'abord les juger, serait contraire à Dieu. Le fait qu'ils soient reconnus coupables de péché présuppose une enquête et un jugement. « *Ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes* » et c'est sur cette base qu'ils seront jugés.

Si l'on admet que les hommes sont constitués de telle sorte qu'ils ont « *naturellement* » un sens de l'obligation morale indépendant de toute révélation extérieure, on peut se demander si ce sens de l'obligation ne concerne que la deuxième table de la loi, la relation d'homme à homme, ou s'étend-elle aussi à la première table, la relation de l'homme avec Dieu ? Les hommes sont-ils ainsi constitués par la nature de telle sorte qu'ils ont, ou peuvent atteindre une connaissance de Dieu sans une révélation écrite ?

Cette question Paul l'aborde dans le premier chapitre de Romains. Là, il déclare sans hésiter que Dieu s'est suffisamment révélé dans la nature qu'il peut être connu « *par les choses qui sont faites* » (Vers. Darby, 1991) et que les « *perfections invisibles de Dieu* » - qui sont définies comme incluant « *Sa puissance éternelle et Sa divinité, se discerne par le moyen de l'intelligence, par les choses qui sont faites* » (Rom. 1: 20). Ces déclarations sont évidemment un commentaire inspiré des paroles du psalmiste : « *Les cieux racontent la gloire de Dieu et l'étendue manifeste l'œuvre de Ses mains.* » (Ps. 19: 1). Mais Paul va encore plus loin en affirmant que « *ce qui se peut connaître de Dieu est manifeste parmi eux ; car Dieu le leur a manifesté.* » (Rom. 1: 19). Ce verset suggère que Dieu ne s'est pas simplement révélé dans les choses qu'il a créées pour que les hommes puissent les étudier s'ils le désirent, mais d'une certaine manière Dieu est entré dans la vie des individus et le leur a « *fait connaître* », « *ils sont donc inexcusables* » (v. 20).

Si cet argument laisse les hommes sans excuse, il ne doit pas être poussé jusqu'à rendre une révélation écrite inutile. Il prouve simplement que les hommes peuvent trouver Dieu en contemplant les choses qu'il a faites, mais il faut aussi admettre qu'il ne s'agit pas d'une révélation parfaite ou complète. En ce qui concerne le décalogue, il existe

une exception notable sur laquelle nous attirons l'attention. C'est le quatrième commandement.

La nature n'indique nulle part un septième jour précis comme jour de repos pour l'homme ou pour Dieu. Aucune recherche dans le ciel ou sur la Terre, aucune étude des corps célestes majestueux ou de la vie microscopique sur la Terre ne révèle un jour de repos spécifique. Cela n'est qu'une question de révélation.

Nous ne prétendons pas nier qu'il existe des indications de repos dans la nature ou que le corps humain n'a pas besoin de repos périodique en dehors de celui obtenu dans le sommeil ou au moins dans un changement d'occupation. Au contraire, nous estimons qu'une étude des fonctions du corps révèle le besoin d'un tel repos et d'un tel changement et que par nature les hommes sont enclins à rechercher un tel repos. Nous doutons cependant, que les hommes parviennent nécessairement, par un simple raisonnement ou une étude, à la conclusion qu'un jour sur sept, au lieu d'un jour sur cinq ou dix, devrait être mis à part pour le repos. Mais, même si nous devrions admettre une telle possibilité, nous sommes absolument certains qu'aucun raisonnement ou aucune recherche ne pourrait jamais révéler l'identité du véritable septième jour. C'est une question de pure révélation.

Nous plaçons donc le commandement du Sabbat avec les neuf autres comme un commandement distinctement moral, chacun trouvant une réponse dans la conscience humaine. Nous soutenons avec Paul que les hommes ont, par nature, une certaine connaissance des préceptes constituant la deuxième table de la loi et nous sommes également d'accord avec lui sur le fait que Dieu s'est révélé dans la nature afin que les hommes, en étudiant les choses qui sont faites, puissent comprendre ce qui peut être connu de Dieu. De sorte que, même en ce qui concerne la première table de la loi, ils sont sans excuse.

## 19. Le sabbat

*« Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la Terre et la mer et tout ce qui y est contenu, et Il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. » (Ex. 20: 8-11).*

Si une personne ne connaissant pas l'existence des dix commandements se trouvait soudainement face à face avec eux, il serait aussitôt frappé par leur caractère raisonnable et leur bon sens. En lisant le commandement « *Tu ne voleras point* », il conviendrait que c'est un bon commandement. Ainsi que les commandements : « *Tu ne tueras point* » et « *Tu ne commettras point d'adultère* ».

Elle ferait sans doute remarquer que la plupart des nations ont des lois similaires et les ont trouvées nécessaires et bonnes. Elle serait incapable de trouver un défaut dans la loi de Dieu.

Cependant, une chose pourrait la laisser perplexe : pourquoi le septième jour devrait-il être saint ? Elle serait capable de voir la nécessité des autres commandements, mais le commandement du Sabbat lui semblerait arbitraire. Du point de vue sanitaire, un jour sur cinq ou six ou un jour sur huit ou dix, serait tout aussi utile. Et pourquoi choisir le septième jour de la semaine plutôt qu'une quelconque septième partie du temps ? Les autres commandements sont raisonnables, mais le Sabbat du septième jour semble être un décret arbitraire. Il pourrait affirmer que l'esprit du commandement serait accompli par l'observation d'un jour occasionnel, selon la convenance. Exiger qu'un jour particulier soit observé est étranger à la procédure générale de Dieu en matière de liberté humaine.

Une fois, l'auteur a eu une conversation avec une personne. Au cours de la conversation, les arguments exposés ici ont été présentés. C'était une personne instruite. La conversation a porté sur la loi de Dieu, en particulier sur le commandement du Sabbat. Son argumentation était le suivant :

« J'apprécie la contribution de votre dénomination à la loi et à l'ordre. À une époque comme celle-ci, où le crime et l'anarchie prévalent, nous devons compter sur les églises pour défendre fermement la justice. Je suis désolé de constater que certaines églises ne le font pas. Elles se moquent de la loi de Dieu et cela a des conséquences dans les affaires civiles. Si la loi de Dieu peut être ignorée en toute impunité, il est facile d'adopter une attitude similaire à l'égard du droit civil. Je suis donc heureux que vous prêchiez la loi aussi bien que l'Évangile. Les deux sont nécessaires.

« Il y a cependant une chose sur laquelle je crois que vous vous trompez. Vous gardez le septième jour et vous croyez que Dieu l'exige de vous. Bien que

j'honore sincèrement votre croyance et pense que vous êtes honnêtes, il me semble que vous avez tort. J'ai étudié ce sujet et je crois que la volonté et le dessein de Dieu peuvent être accomplis aussi bien en gardant le premier jour de la semaine que le dernier ; ce serait beaucoup plus facile pour vous et votre influence serait renforcée. Bien que je pense personnellement, qu'il est sans importance que l'on garde un jour ou l'autre, ou pas de jour du tout, j'honore ceux qui consacrent une journée à Dieu. Mais je pense que vous avez tort de croire que vous devez observer le septième jour. Dieu ne l'exige pas de vous. Le mieux qu'Il puisse espérer, c'est que vous gardiez un jour sur sept.

« Le commandement du Sabbat est d'une nature différente des autres commandements. Il se distingue par le fait qu'il n'est pas fondé sur la nature de l'homme comme les autres commandements. Si un groupe d'hommes n'ayant jamais entendu parler des dix commandements devait vivre en communauté, il ne tarderait pas à élaborer un ensemble de lois pour sa propre gouverne. Les nations païennes et les tribus sauvages ont des règles contre le vol, le meurtre et l'adultère. Je crois que ces peuples primitifs élaboreraient, au bout d'un certain temps, des lois conformes au décalogue, mais je ne vois pas comment ils pourraient un jour élaborer une loi sur le Sabbat. Il n'y a rien dans la nature qui les guiderait dans une telle entreprise. Je considère que les autres commandements sont en vigueur, mais pas le commandement du Sabbat. »

Nous lui avons répondu plus ou moins comme suit :

« Sans admettre la vérité de tous vos arguments, reconnaissons que le commandement du Sabbat est, à certains égards, différent des autres commandements et que l'homme sans l'aide de la révélation, ne pourrait jamais arriver à croire au Sabbat du septième jour.

« Le fait que le commandement du Sabbat occupe une place unique dans la loi de Dieu est, je crois, reconnu par la plupart de ceux qui ont étudié le sujet. C'est le seul commandement qui traite du temps et qui a la particularité de déclarer que certaines choses sont des péchés si elles sont faites à un moment donné. En cela, il se distingue des autres commandements.

« C'est ce commandement que Dieu a choisi dans les temps anciens pour être un commandement de mise à l'épreuve. Avant que la loi ne soit publiquement proclamée au Sinäi, *'toute l'assemblée des enfants d'Israël murmura dans le désert contre Moïse et Aaron. Les enfants d'Israël leur dirent : Que ne sommes-nous morts par la main de l'Éternel dans le pays d'Égypte, quand nous étions assis près des pots de viande, quand nous mangions du pain à satiété ? car vous nous avez fait venir dans ce désert pour faire mourir de faim toute cette multitude.'* (Ex. 16: 2, 3). La situation était critique. Il fallait faire quelque chose. Et « *l'Éternel dit à Moïse : Voici, Je ferai pleuvoir pour vous du pain, du haut des cieux. Le peuple sortira et en ramassera, jour par jour, la quantité nécessaire,*



*afin que Je le mette à l'épreuve et que Je voie s'il marchera, ou non, selon Ma loi. » (v. 4).*

« La cueillette et la préparation du pain que Dieu envoya du ciel furent l'épreuve pour Israël, *'afin que Je le mette à l'épreuve et que je vois s'il marchera ou non, selon Ma loi.'* Chaque jour, ils devaient rassembler suffisamment de manne pour les besoins de la journée, mais le sixième jour, ils devaient en rassembler deux fois plus, afin que cela suffise pour le Sabbat. Alors que la manne ne se conservait pas plus d'un jour, le sixième jour, Dieu la préservait miraculeusement de la corruption. Ainsi, *'le sixième jour, ils ramassèrent une quantité double de nourriture.'* (v. 22). *'Et Moïse leur dit : C'est ce que l'Éternel a ordonné. Demain est le jour du repos, le Sabbat consacré à l'Éternel. ... Ils le laissèrent jusqu'au matin, comme Moïse l'avait ordonné ; et cela ne devint point infect et il ne s'y mit point de vers. Moïse dit : Mangez-le aujourd'hui, car c'est le jour du Sabbat ; aujourd'hui vous n'en trouverez point dans la campagne. Pendant six jours, vous en ramasserez ; mais le septième jour, qui est le Sabbat, il n'y en aura point.'* (v. 23-26).

« Certaines personnes n'étaient pas satisfaites. *'Le septième jour, quelques-uns du peuple sortirent pour en ramasser et ils n'en trouvèrent point. Alors l'Éternel dit à Moïse : Jusques à quand refuserez-vous d'observer Mes commandements et Mes lois ? Considérez que l'Éternel vous a donné le Sabbat ; c'est pourquoi Il vous donne au sixième jour de la nourriture pour deux jours. Que chacun reste à sa place et que personne ne sorte du lieu où il est au septième jour. Et le peuple se reposa le septième jour.'* (v. 27-30).

« De tous les commandements, Dieu a choisi le quatrième comme commandement de mise à l'épreuve. Lorsqu'Il a voulu mettre le peuple à l'épreuve pour voir *'s'il marchera, ou non, selon'* Sa loi, Il leur a dit de recueillir chaque jour suffisamment de manne pour leurs besoins, une double ration le sixième jour et aucune le septième. C'était le test. Lorsqu'ils désobéissaient, ce n'était pas seulement le Sabbat qu'ils violaient, c'était toute la loi. *'Jusques à quand refuserez-vous d'observer Mes commandements et Mes lois ?'* C'était davantage qu'une question de jour. Il couvrait l'ensemble de la loi. L'observation du Sabbat était le test, un signe d'obéissance ; s'ils obéissaient, ils étaient considérés comme obéissants ; s'ils l'enfreignaient, ils étaient coupables envers toute la loi.

« C'est à cela et à d'autres expériences ultérieures qu'Ézéchiel fait référence lorsqu'il cite Dieu qui a dit dans le désert : *'Je leur donnai aussi Mes Sabbats comme un signe entre Moi et eux, pour qu'ils connussent que Je suis l'Éternel qui les sanctifie.'* (Éz. 20: 12). Il est dit ici que les Sabbats de Dieu sont un signe de sanctification. Au verset 20, les Sabbats du Seigneur sont appelés *'un signe auquel on connaisse que Je suis l'Éternel, votre Dieu.'* Dans le premier verset cité, les Sabbats sont appelés un signe de sanctification, dans le second, un signe *'que Je suis l'Éternel, votre Dieu'*. Dans les deux cas, on les appelle des signes.

« Il est intéressant de noter les conditions dans lesquelles ces déclarations ont été faites. Les anciens d'Israël étaient venus interroger l'Éternel, mais le Seigneur a déclaré catégoriquement qu'Il ne se laisserait pas consulté par eux. (Éz. 20: 3). Il leur avait parlé à plusieurs reprises et ils n'avaient pas écouté. Pourquoi devrait-Il continuer de communiquer avec eux alors qu'ils refusaient de faire ce qu'Il leur avait ordonné ? Ils étaient comme leurs pères. Leurs pères avaient été désobéissants et ils n'avaient montré aucune disposition à écouter. Lorsqu'Ézéchiél pensa intercéder en leur faveur, le Seigneur lui ordonna de dire clairement au peuple en quoi ils avaient échoué. *'Fais-leur connaître les abominations de leurs pères !'* dit l'Éternel (v. 4). C'est ce qu'a fait Ézéchiél en leur racontant la difficulté que l'Éternel a eue à faire sortir Israël d'Égypte pour le conduire dans la Terre promise et à leur faire observer Ses commandements, en particulier le quatrième.

« Alors qu'ils étaient encore en Égypte, Dieu leur avait ordonné de se débarrasser de toutes leurs idoles. Ce qu'ils n'avaient pas fait. Néanmoins, Dieu les a conduits hors d'Égypte dans le désert et leur a proclamé Sa loi. Dans cette loi, Il leur a donné le Sabbat, en disant que c'était Son signe de sanctification et qu'Il voulait qu'ils le sanctifient.

Mais *'la maison d'Israël se révolta contre Moi..., ils profanèrent à l'excès Mes sabbats. J'eus la pensée de répandre sur eux Ma fureur dans le désert, pour les anéantir.'* (v. 13). Cependant, Dieu a décidé de ne pas les exterminer. D'un autre côté, Il sentait qu'Il ne pouvait *'pas les conduire dans le pays que Je leur avais destiné ... parce qu'ils ... profanèrent Mes Sabbats.'* (v. 15, 16).

« Dieu les mit en garde : *'Ne suivez pas les préceptes de vos pères, n'observez pas leurs coutumes et ne vous souillez pas par leurs idoles ! Je suis l'Éternel, votre Dieu. Suivez Mes préceptes, observez Mes ordonnances et mettez-les en pratique. Sanctifiez Mes Sabbats et qu'ils soient entre Moi et vous un signe auquel on connaisse que Je suis l'Éternel, votre Dieu.'* (v. 18-20). Mais *'les fils se révoltèrent contre Moi. Ils ne suivirent point Mes préceptes, ils n'observèrent point et n'exécutèrent point Mes ordonnances que l'homme doit mettre en pratique, afin de vivre par elles et ils profanèrent Mes Sabbats. J'eus la pensée de répandre sur eux Ma fureur, d'épuiser contre eux Ma colère dans le désert'* (v. 21). Dieu décide de *« les disperser parmi les nations et les répandre en divers pays, parce qu'ils ne mirent pas en pratique Mes ordonnances, parce qu'ils rejetèrent Mes préceptes, profanèrent Mes Sabbats et tournèrent leurs yeux vers les idoles de leurs pères.'* (v. 23, 24).

« Par deux fois, il est dit que les enfants d'Israël *'se révoltèrent contre Moi ... ils profanèrent Mes Sabbats'*. Dieu a finalement décidé : *'Je séparerai de vous les rebelles et ceux qui Me sont infidèles ; Je les tirerai du pays où ils sont étrangers mais ils n'iront pas au pays d'Israël.'* (v. 38). La relation entre les rebelles et ceux qui transgressent le Sabbat semble intime.

Personne ne peut lire ce chapitre avec révérence sans en conclure que Dieu accorde une grande importance au Sabbat, que c'est un test, un signe, qui est choisi au-dessus de tous les autres commandements comme une preuve d'obéissance. « *Afin que Je les mette à l'épreuve et que Je voie s'il marchera, ou non, selon Ma loi.* » L'observation du Sabbat est une preuve d'obéissance. C'est le signe de la sanctification. C'est le signe que « *Je suis l'Éternel, votre Dieu* ».

« Pourquoi Dieu a-t-Il choisi le commandement du Sabbat comme test plutôt que l'un des autres commandements ? Si l'on admet que le Sabbat repose uniquement sur un 'Ainsi parle l'Éternel', on lui donne une importance et une signification particulières. Un seul commandement est choisi parmi les autres, afin de le mettre en évidence comme un test, comme un signe, de sorte que si une personne le respecte, elle sera en harmonie avec l'ensemble de la loi.

« C'est comme si Dieu raisonnait ainsi concernant les neuf autres commandements : 'Je leur ai donné Ma loi. Je l'ai écrite sur leur cœur ; elle est gravée dans chaque fibre de leur être. Ils savent instinctivement ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Leur propre conscience témoigne de la véracité de Ma loi. La loi est si simple, il est si évident pour tous que ces commandements fondamentaux sont nécessaires à l'existence, que les hommes pourraient ne pas les accepter comme étant d'origine divine. Certains soutiendront que les commandements sont si essentiels à la vie et à l'existence, si manifestement nécessaires, que, sans l'aide d'une quelconque direction divine, le peuple serait capable de faire une loi comparable à la Mienne. Ils se vanteront du fait qu'au fil des âges les hommes sont parvenus, par expérience, à la conclusion qu'il n'est pas bon de voler, de mentir ou de tuer et ont élaboré des lois appropriées concernant ces questions et que ces lois ne sont pas d'origine divine, mais sont le résultat d'expériences humaines et sont définitivement ancrées dans la race. Ils désigneront, avec assurance, les tribus et les races qui, depuis des siècles, ont été déconnectées de la civilisation et qui ont pourtant des règles couvrant de nombreux points de la loi. Ils invoqueront cela comme preuve que la loi n'est pas d'origine divine, que les hommes ne font que suivre une loi que leur propre expérience leur enseigne pour le bien de l'humanité. »

« Dieu continue : 'Je ferai dans Ma loi une disposition qui ne sera pas basée sur une loi naturelle ; ce sera un commandement défini et pour lequel ils ne pourront trouver aucune raison en dehors de Ma Parole. L'homme peut trouver une raison dans les autres commandements. Ils font appel à son bon sens. Mais pour ce commandement, il n'y aura pas d'autre raison que Mon ordre. S'ils y obéissent, ils M'obéissent. S'ils le rejettent, ils Me rejettent. Je ferai de ce commandement une épreuve, un signe. J'en ferai un test pour savoir s'ils observeront Ma loi ou non. J'en ferai un signe que Je suis le Seigneur.

« Je ferai du septième jour le Sabbat et Je leur demanderai de l'observer, il n'y a rien dans la nature pour indiquer que ce jour est le Sabbat. S'ils le gardent, ce sera parce que Je le commande. Je vais en faire un test et Je le leur dirai.

Ainsi, Je pourrai tester s'ils marchent selon Ma loi ou non. Le Sabbat sera Mon signe, Mon test d'obéissance. Le septième jour, pas un jour sur sept. Celui qui le garde M'obéit. Celui qui le rejette, rejette non seulement le Sabbat mais toute la loi. De plus, quand ils rejettent le septième jour, ils Me rejettent. L'observation du Sabbat du septième jour est le signe qu'ils M'acceptent comme leur Dieu.

« Au fil du temps, il y aura des hommes qui prétendront être religieux mais qui, en réalité, s'appuient sur leur propre compréhension. Beaucoup d'entre eux rejeteront l'histoire et le Dieu de la création, en y substituant leurs propres théories sur la façon dont les choses sont venues à l'existence. Bien qu'ils n'aient pas été présents lorsque J'ai fait apparaître les choses par Ma parole, ils parleront savamment sur la manière dont cela a été fait, rejetant Mon témoignage quant à l'évènement. Certains d'entre eux, Me rejeteront définitivement. D'autres prétendront croire en Moi et pourtant lorsqu'il y aura un conflit entre Ma parole et leurs conclusions, ils rejeteront Ma parole et accepteront leurs propres théories. En rejetant l'histoire de la création, ils rejeteront naturellement le mémorial de la création, le Sabbat. Ils n'accepteront pas ce sur quoi ils ne peuvent pas raisonner. Leur propre esprit est leur dernière source d'autorité. Je leur donnerai un test qui prouvera s'ils croient en Ma loi ou non. S'ils acceptent Mon signe, Mon test, Mon Sabbat, ils reconnaissent par cette acceptation un esprit supérieur au leur. S'ils rejettent Mon Sabbat, ils Me rejettent, Moi, Ma parole, Ma loi. Je ferai du Sabbat un test.

« Les hommes comprendront le défi. Ils ne pourront pas éluder la question. Ils verront clairement qu'en acceptant le Sabbat, ils doivent accepter Ma Parole par la foi plutôt que par leur raisonnement. Le respect du Sabbat repose uniquement sur la foi. Les hommes ne peuvent pas le raisonner sur la base de l'expérience humaine ou de la recherche. S'ils acceptent le Sabbat, ils l'acceptent en raison de leur foi en Moi.

« Le malin fera tout son possible pour détruire la foi de Mon peuple. Il tentera de contrefaire Mon œuvre. Il prônera un faux jour de repos et le rendra plus pratique et populaire que le jour que J'ai choisi lors de la création. Et il réussira avec un grand nombre de personnes qui l'accepteront de préférence à Moi. Il défiera Mon jour de repos et ralliera les gens sous sa bannière. Les gens auront devant eux un problème clair. Ce sera Mon Sabbat d'une part, et le faux sabbat de mon adversaire, d'autre part. J'ai Mon signe. Il a le sien. Il appartiendra à chacun de choisir sous quelle bannière il se tiendra.

« Connaissant la fin depuis le début, J'ai délibérément choisi le Sabbat comme test, pour savoir si les hommes marcheront selon Ma loi, ou non. C'est pourquoi Je l'ai placé au sein de la loi. Il est absolument unique et repose entièrement sur Ma parole. J'ai fait de ce commandement, un test. C'est Mon signe. »

Nous ne prétendons pas, bien entendu, que Dieu ait eu de telles pensées comme suggéré ici. Il connaît la fin depuis le début et agit en conséquence. Pour de bonnes

et suffisantes raisons, Il a donné le Sabbat comme un signe, un test. Nous pensons que nous pouvons voir quelques raisons pour cela. Il nous appartient de nous placer, de tout cœur, du côté de Dieu dans cette question importante.

Le commandement du Sabbat a une incidence vitale sur l'expiation. C'était en référence à la transgression de la loi que le sang était appliqué dans le service du sanctuaire. Quand une personne avait *péché « involontairement, en faisant contre l'un des commandements de l'Éternel, des choses qui ne doivent point se faire et en se rendant ainsi coupable »*, elle avait besoin d'expiation. (Lév. 4: 27). La transgression du commandement du Sabbat constitue-t-elle *« des choses »* contre l'un des commandements ? Nombres 15 contient une leçon à ce sujet.

Le Seigneur, s'adressant à Israël, dit : *« Si vous péchez involontairement, en n'observant pas tous ces commandements que l'Éternel a fait connaître à Moïse, ... Il sera pardonné à toute l'assemblée des enfants d'Israël et à l'étranger en séjour au milieu d'eux, car c'est involontairement que tout le peuple a péché. »* (Nom. 15: 22-26).

Tout péché qu'Israël ou un étranger pouvait faire par ignorance pouvait être pardonné. *« Pour l'indigène parmi les enfants d'Israël et pour l'étranger en séjour au milieu d'eux, il y aura pour vous une même loi, quand on péchera involontairement. »* (v. 29).

Mais si un homme péchait volontairement, il était traité différemment. *« Mais si quelqu'un, indigène ou étranger, agit la main levée, il outrage l'Éternel ; celui-là sera retranché du milieu de son peuple. Il a méprisé la parole de l'Éternel et il a violé Son commandement : celui-là sera retranché, il portera la peine de son iniquité. »* (v. 30, 31).

Voici une illustration de ce que l'on entend par pécher par présomption. Un homme a été trouvé en train de ramasser du bois le jour du Sabbat. Les dirigeants n'étaient pas certains de ce qu'il fallait faire, donc *« on le mit en prison, car ce qu'on devait lui faire n'avait pas été déclaré. »* (v. 34). Le Seigneur ne les a pas tenus longtemps en suspens. *« L'Éternel dit à Moïse : Cet homme sera puni de mort, toute l'assemblée le lapidera hors du camp. Toute l'assemblée le fit sortir du camp et le lapida et il mourut, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. »* (v. 35, 36).

Dieu avait proclamé Ses commandements à Israël. Il leur avait dit de se souvenir du jour du Sabbat. Il avait annoncé que c'était Son test pour savoir s'ils marcheraient selon Sa loi ou non. Il n'avait aucune excuse. Quand l'homme était sorti ramasser du bois le jour du Sabbat, il n'était pas dans l'ignorance. Il était rebelle. Il *« a méprisé la parole de l'Éternel »*. Il avait enfreint les commandements. Il n'y avait qu'une seule loi pour lui. Il avait péché par présomption.

C'est une chose pour les hommes sur la Terre de penser avec légèreté à changer le jour du Sabbat. C'en est une autre, pour eux, de toucher à la loi éternelle de Dieu, qui est le fondement de Son trône là-haut dans le Ciel. Les commandements constituent la raison et le fondement de l'expiation. Une copie de cette loi était conservée dans l'arche sacrée, dans le lieu très saint du sanctuaire sur la Terre, un lieu où nul autre que le souverain sacrificateur ne pouvait entrer. Son caractère sacré était tel que lorsqu'un

homme toucha l'arche à une certaine occasion, il fut immédiatement puni. (1 Chr. 13: 9, 10). Que serait-il arrivé s'il avait mis la main dans l'arche et tenté de changer l'écriture de Dieu sur les tables ? Pourtant, les hommes impies envisagent une telle possibilité ! Ils oublient la sainteté de Dieu et le caractère sacré de la loi, sans parler de l'impossibilité de changer ce qui est gravé dans la pierre par le propre doigt de Dieu.

La loi qui est la base de l'expiation, ayant nécessité la mort du Seigneur, a-t-elle été modifiée ? Si le commandement du Sabbat a été changé, d'autres commandements ont-ils aussi été changés ? Si la loi a été changée, la base de l'expiation l'a-t-elle aussi été ; et si oui, Christ est-il mort pour une raison dans l'Ancien Testament et pour une autre dans le Nouveau ? Dieu a-t-il exigé la peine de mort pour la transgression volontaire du commandement du Sabbat, la veille de la mort de Christ sur la croix et pas le jour suivant ?

Ou y avait-il une zone neutre concernant la peine de mort ? Il peut y avoir des différences entre les Chrétiens sur de nombreux points. Peut-il y avoir une divergence d'opinions quant à la nécessité et au motif de l'expiation ? Christ est-il toujours notre Souverain Sacrificateur ? La loi est-elle toujours dans l'arche, sous le propitiatoire ? Supprimez la loi et il n'y a plus besoin d'expiation. Au contraire : si l'expiation existe encore, la loi existe elle aussi.

Sans la loi, l'expiation devient une farce, l'incarnation de Christ une fable pieuse, Sa mort une erreur judiciaire, Gethsémané une tragédie. Si la loi ou l'un des commandements peut être transgressé en toute impunité ; si la loi a été abrogée ou ses préceptes modifiés ; si la loi, telle que donnée par Dieu, a cessé d'être la norme lors du jugement, alors la mort de Christ devient inutile, le Père Lui-même cesse d'être l'incarnation de la justice et de la bonté et Christ ne peut échapper à l'accusation d'avoir participé à une tromperie. Que tous les Chrétiens s'insurgent contre une telle doctrine. Si la loi est détruite, l'expiation n'est pas nécessaire, pas plus que Christ. Que les choses soient bien claires dans tous les esprits : Christ a vécu, a souffert, Il est mort et ressuscité pour nous. Nous avons péché, transgressé la loi et étions condamnés à mort. Christ nous a sauvés, non pas en annulant la loi - car Il n'aurait alors pas eu besoin de mourir - mais en mourant pour nous, en établissant ainsi, à jamais, les droits de la loi. Il administre maintenant Son précieux sang pour nous dans le sanctuaire céleste. Il est notre Avocat, notre Garant, notre Souverain Sacrificateur. Il est le même hier, aujourd'hui et pour toujours. Par grâce, nous sommes sauvés.

## 20. Le dernier conflit

Dans Daniel 8: 14 se trouve une déclaration qui réclame maintenant notre attention. Elle dit : « *Deux mille trois cents soirs et matins ; puis le sanctuaire sera purifié.* » Toute déclaration concernant le sanctuaire est importante. Ce texte l'est particulièrement. Il déclare qu'à un certain moment, le sanctuaire sera purifié. C'est plutôt inhabituel, car le sanctuaire terrestre était purifié chaque année, le jour des expiations. Pourquoi, alors, devrait-il s'écouler un certain temps, deux mille trois cents jours, avant que cette purification particulière ait lieu ?

Le huitième chapitre de Daniel contient une prophétie importante. Il décrit une vision de Daniel concernant un bélier et un bouc.

*« La troisième année du règne du roi Belschatsar, moi, Daniel, j'eus une vision, outre celle que j'avais eue précédemment. Lorsque j'eus cette vision, il me sembla que j'étais à Suse, la capitale, dans la province d'Élam ; et pendant ma vision, je me trouvais près du fleuve d'Ulaï. Je levai les yeux, je regardai, et voici, un bélier se tenait devant le fleuve et il avait des cornes ; ces cornes étaient hautes, mais l'une était plus haute que l'autre et elle s'éleva la dernière.*

*Je vis le bélier qui frappait de ses cornes à l'occident, au septentrion et au midi ; aucun animal ne pouvait lui résister, et il n'y avait personne pour délivrer ses victimes ; il faisait ce qu'il voulait, et il devint puissant. Comme je regardais attentivement, voici, un bouc venait de l'occident et parcourait toute la terre à sa surface, sans la toucher ; ce bouc avait une grande corne entre les yeux. Il arriva jusqu'au bélier qui avait des cornes et que j'avais vu se tenant devant le fleuve, et il courut sur lui dans toute sa fureur. Je le vis qui s'approchait du bélier et s'irritait contre lui ; il frappa le bélier et lui brisa les deux cornes, sans que le bélier eût la force de lui résister ; il le jeta par terre et le foula et il n'y eut personne pour délivrer le bélier. Le bouc devint très puissant ; mais lorsqu'il fut puissant, sa grande corne se brisa. Quatre grandes cornes s'élevèrent pour la remplacer, aux quatre vents des cieux. » (Dan. 8: 1-8).*

L'interprétation est donnée aux versets 20, 21 : « *Le bélier que tu as vu et qui avait des cornes, ce sont les rois des Mèdes et des Perses. Le bouc, c'est le roi de Javan, la grande corne entre ses yeux, c'est le premier roi.* »

Les commentateurs sont d'accord que la « *grande corne* » est Alexandre le Grand. Alors qu'il était encore « *puissant, sa grande corne se brisa.* » (v. 8). À sa place, quatre autres, apparurent, désignant les quatre divisions de l'Empire grec à la mort d'Alexandre (v. 22).

### ❖ La petite corne

La partie de la prophétie qui nous intéresse particulièrement commence avec le verset neuf. « *De l'une d'elles sortit une petite corne, qui s'agrandit beaucoup vers le midi,*

*vers l'orient et vers le plus beau des pays. Elle s'éleva jusqu'à l'armée des cieux, elle fit tomber à terre une partie de cette armée et des étoiles, et elle les foula. Elle s'éleva jusqu'au chef de l'armée, lui enleva le sacrifice perpétuel et renversa le lieu de son sanctuaire. L'armée fut livrée avec le sacrifice perpétuel, à cause du péché ; la corne jeta la vérité par terre et réussit dans ses entreprises. J'entendis parler un saint ; et un autre saint dit à celui qui parlait : Pendant combien de temps s'accomplira la vision sur le sacrifice perpétuel et sur le péché dévastateur ? Jusques à quand le sanctuaire et l'armée seront-ils foulés ? Et il me dit : Deux mille trois cents soirs et matins ; puis le sanctuaire sera purifié. » (Dan. 8: 9-14).*

Il est évident que la prophétie tourne autour de la « *petite corne* » qui « *s'agrandit beaucoup* ». Alexandre est « *la grande corne* » (v. 21). Le pouvoir symbolisé par la petite corne a commencé de façon discrète, mais il « *s'agrandit beaucoup* ». Il est intéressant de noter ce que fait cette corne. Elle « *détruira* » le peuple de Dieu. (v. 24). Cela ne se fait pas tant par la guerre que par la « *ruse* » (v. 25). Elle est sage et rusée, et a une « *politique* » définie. (v. 25). Elle est puissante, « *mais non par sa propre force* » et elle « *réussira dans ses entreprises* ». (v. 24, 12). C'est une puissance orgueilleuse, car elle « *aura de l'arrogance dans le cœur* », « *elle s'éleva jusqu'au chef de l'armée.* » (v. 25, 11). C'est une puissance de persécution, car elle détruit « *le peuple des saints* » et une armée entière lui est donnée pour être foulée aux pieds. (v. 24, 10, 13). Elle enseigne de fausses doctrines et elle jette « *la vérité par terre.* » (v. 12). Elle lutte contre la vérité ; le sanctuaire est renversé et foulé aux pieds, et cela « *à cause du péché.* » (v. 11-13). Le point culminant est atteint lorsqu'elle se lève « *contre le Chef des chefs* ». Elle est alors brisée « *sans l'effort d'aucune main.* » (v. 25). Quand Daniel vit tout cela en vision, il fut si affecté qu'il fut « *plusieurs jours languissant et malade* ». Il fut « *stupéfié de la vision, mais personne ne la comprit.* » (v. 27).

Nous sommes particulièrement intéressés par le temps mentionné au verset 14. La conversation entre les deux anges était évidemment destinée aux oreilles de Daniel. La vision du bélier et du bouc semble être rapportée simplement pour nous conduire à l'histoire de la petite corne qui « *s'agrandit beaucoup* ». Quand Daniel vit les persécutions menées par ce pouvoir et comment il prospérait grâce à des méthodes astucieuses, comment il croissait et faisait « *d'incroyables ravages* », il s'est naturellement demandé combien de temps cela allait durer. Dans la conversation des anges, il est dit qu'il devait y avoir une période de 2 300 jours pendant laquelle le sanctuaire et l'armée seraient foulés aux pieds et cette puissance maléfique prospérerait au point de s'élever « *contre le Chef des chefs* ».

Comment ce pouvoir pourrait-il prospérer, « *non par sa propre force* » ? Il semble y avoir une contradiction dans les termes. Comment pourrait-il détruire « *une partie de cette armée et des étoiles* » et les fouler ? Comment pourrait-il « *renverser le lieu de son sanctuaire* » ? Comment pouvez-vous « *démolir la vérité* » et prospérer ? Pourtant, c'est ce qu'il allait faire. (v. 24, 10-12, 25). Daniel était étonné et ne comprenait pas la vision.

Mais il fut encore plus étonné quand il vit ce que ce pouvoir allait faire au sanctuaire, à la religion, au peuple de Dieu, à la vérité et il fut « *plusieurs jours languissant et*



*malade.* » (v. 27). Il y avait là une puissance blasphématoire qui persécuterait le peuple de Dieu et tenterait de détruire la vérité et qui prospérerait de cette façon. Même le sanctuaire serait détruit et foulé au pied. La seule lueur d'espoir, dans toute la vision, concernait le temps. Le sanctuaire et la vérité ne seraient pas toujours piétinés. La vérité se manifesterait à nouveau. Au bout de deux mille trois cents jours, le sanctuaire serait purifié. Et le peuple de Dieu devrait regarder pendant cette période

### ❖ La prière de Daniel

Cela ne pouvait cependant pas être très réconfortant pour Daniel. Que signifiaient les 2.300 jours ? Quand avaient-ils commencé ? Quand devaient-ils s'achever ? Il ne comprenait pas. Il commença à étudier plus sérieusement qu'auparavant. Son étude l'amena à comprendre « *par les livres qu'il devait s'écouler soixante-dix ans pour les ruines de Jérusalem, d'après le nombre des années dont l'Éternel avait parlé à Jérémie, le prophète.* » (Dan. 9: 2). Mais il n'avait aucune lumière révélée sur les deux mille trois cents jours. Avaient-ils quelque chose à voir avec la fin des soixante-dix ans ? Peut-être devaient-ils commencer à la fin de cette période ? Il ne le savait pas. Il se consacra donc à la prière. Il devait être éclairé sur cette question.

Certains commentateurs affirment que la petite corne devenue énormément grande représente le royaume des Séleucides, surtout sous les rois Antiochus Épiphane et Antiochus le Grand. Cette opinion est sujette à de sérieuses objections. Ces rois ont effectivement persécuté. Ils étaient rusés, impies, orgueilleux. Cependant, on peut difficilement dire qu'ils le furent plus que beaucoup d'autres, avant et après eux. On ne peut pas dire qu'ils furent plus grand qu'Alexandre le Grand. Cependant, la vision l'exige. Antiochus Épiphane, que beaucoup croient être le personnage dont il est fait référence, était un persécuteur, il nuisait au service du sanctuaire, mais il ne fut pas si remarquable pour mériter l'attention accordée à la petite corne dans la vision. Il a joué son petit rôle dans le drame pendant quelques années et a disparu, ne laissant aucune trace comme celle qu'Alexandre a laissée et aurait depuis longtemps pris sa place parmi les petits rois de l'époque, sans l'effort persistant des commentateurs pour lui donner une importance qu'il ne mérite pas.

La vision du huitième chapitre de Daniel n'est pas une vision isolée. Ce n'est pas la première fois que la Médo-perse et la Grèce sont abordées. Le septième chapitre traite d'un sujet semblable et mentionne les bêtes représentant la Médo-perse et la Grèce. Il fait également référence à une « *petite corne* ». Le prophète dit : « *Je considérerai les cornes, et voici, une autre petite corne sortit du milieu d'elles, et trois des premières cornes furent arrachées devant cette corne ; et voici, elle avait des yeux comme des yeux d'homme et une bouche, qui parlait avec arrogance.* » (Dan. 7: 8). Cette petite corne a intrigué Daniel. Il voulait en savoir davantage « *sur cette corne qui avait des yeux, une bouche parlant avec arrogance, et une plus grande apparence que les autres.* » (v. 20). Il a vu « *cette corne faire la guerre aux saints et l'emporter sur eux.* » (v. 21).

Il vit, en outre, qu'elle « *prononcera des paroles contre le Très-Haut, il opprimer les saints du Très Haut, et il espérera changer les temps et la loi ; et les saints seront livrés entre ses mains pendant un temps, des temps, et la moitié d'un temps.* » (v. 25). À la fin, cependant, « *viendra le jugement, et on lui ôtera sa domination, qui sera détruite et anéantie pour jamais.* » (v. 26). Le chapitre se termine ainsi : « *Ici finirent les paroles. Moi, Daniel, je fus extrêmement troublé par mes pensées, je changeai de couleur, et je conservai ces paroles dans mon cœur.* » (v. 28). Il est facile de voir que cette prophétie traite de manière générale des mêmes événements que le chapitre 8.

Daniel était troublé par ce qu'il avait vu. Au chapitre 7, on lui avait présenté un pouvoir de persécution qui maltraitait les saints du Très-Haut, qui prononçait des paroles contre Dieu, qui pensait changer les temps et la loi, qui était différent des autres rois (v. 24), et qui devait enfin être détruit. Ce pouvoir était la petite corne qui avait des yeux comme ceux d'un homme et « *une bouche parlant avec arrogance.* » Qui pourrait être ce pouvoir ? Daniel réfléchissait beaucoup et était perplexe. Il fut « extrêmement troublé », a-t-il avoué (v. 28). Mais il garda la question dans son cœur. Il était sûr que Dieu avait une plus grande lumière. « *Ici finirent les paroles* », dit-il. Le mot « *ici* » est significatif. Daniel ne dit pas : « C'est la fin de l'affaire », mais : « *Ici finirent les paroles.* » Autrement dit : C'est tout pour l'instant. Il n'y a plus à y revenir. Nous nous arrêtons maintenant, mais quelque chose de plus doit venir. Tel est le sens de « *ici* ». Et ce n'est pas tout.

Le chapitre 8 traite à nouveau de ce pouvoir, et le chapitre 9 contient des explications supplémentaires.

### ❖ La papauté

Il est impossible que la petite corne de Daniel 7 soit Antiochus Épiphane ou tout autre Antiochus. Presque tous les commentateurs protestants de l'ancienne école s'accordent pour dire que c'est la papauté, le pouvoir qui lui donne son plein épanouissement. Comment pourrait-on dire, d'un quelconque Antiochus, qu'il fit « *la guerre aux saints, et l'emporter sur eux, jusqu'au moment où l'ancien des jours vint donner droit aux saints du Très-Haut et le temps arriva où les saints furent en possession du royaume* » ? (Dan.7: 21, 22). Antiochus est mort depuis longtemps. Il a régné peu de temps. Quelle autre puissance que la papauté a opprimé les saints du Très-Haut ou a essayé de changer les temps et les lois ? La sagacité, la sagesse et la politique de grande envergure de la papauté ne sont-elles pas expressément suggérées par la corne qui « *avait des yeux comme des yeux d'homme et une bouche, qui parlait avec arrogance* » ? (v. 8). Nous croyons que nous sommes sur un terrain exégétique solide lorsque nous soutenons que la petite corne de Daniel 8 est Rome, d'abord la Rome païenne, puis la papale et que la petite corne de Daniel 7 est la papauté.

Ces considérations nous aideront dans notre tentative d'établir la signification des deux mille trois cents jours de Daniel 8: 14. Ils sont présentés au milieu d'une prophétie traitant d'une puissance qui a existé plus longtemps que toute autre puissance sur

la Terre. Comme cela fait partie d'une prophétie, le temps prophétique est sans doute mentionné ici. Si c'est le cas, les deux mille trois cents jours représentent deux mille trois cents ans, selon une interprétation prophétique bien établie. « *Je t'impose un jour pour chaque année.* » (Ez. 4: 6).

Si nous acceptons l'idée que la petite corne de Daniel 8 se réfère à la Rome impériale et à l'Église catholique romaine, il est de notre devoir de découvrir tout lien possible entre elle et le sanctuaire comme mentionné dans Daniel 8: 14. Nous allons maintenant nous pencher sur cette étude.

L'Église catholique romaine a tenté de rétablir l'ancienne théocratie d'Israël avec le service du sanctuaire qui l'accompagne. L'Église catholique a repris le rituel essentiel du judaïsme avec certaines cérémonies païennes. Elle a mis en place un service de sanctuaire avec ses prêtres, son souverain sacrificateur, ses lévites, ses chanteurs et ses enseignants. Elle a un service sacrificiel qui culmine avec la messe, avec le rituel d'accompagnement et l'offrande d'encens. Ses jours de gloire sont inspirés de la coutume israélite. Elle a ses bougies, son autel d'encens, sa table avec le pain et son grand autel. Le bassin d'eau bénite est mis en évidence ; la messe quotidienne est célébrée. Le parallèle entre l'ancienne religion israélite et la religion catholique romaine est presque complet.

Tout cela ne serait pas très important s'il n'y avait le fait que cela constitue une tentative d'obscurcir l'œuvre authentique de Christ dans le sanctuaire céleste. À la fin de la période de l'Ancien Testament, lorsque Christ a commencé Son œuvre dans le sanctuaire céleste, l'intention de Dieu était que les services du sanctuaire sur la Terre cessent. Le voile du temple a été déchiré en deux et plus tard, le temple a été entièrement détruit, ce qui signifiait la cessation du service sur la Terre et l'inauguration du service céleste. Christ est entré dans un temple non construit de mains d'homme. Il est entré dans le Ciel même pour exercer Son ministère en notre faveur. Les hommes sont invités à venir à Lui avec leurs péchés et à recevoir le pardon.

Le service dans le tabernacle terrestre avait préparé les hommes à regarder vers le vrai sanctuaire céleste. Le moment était venu de procéder au transfert.

### ❖ Une institution rivale

L'Église catholique ignore complètement l'œuvre de notre Souverain Sacrificateur dans les cieux et essaie d'instituer à sa place un service rival sur la Terre. Elle a rétabli les anciennes cérémonies et croyances et essaie de ramener les hommes à un rituel abandonné. Et elle y est parvenue dans une large mesure. « *Et toute la Terre était dans l'admiration derrière la bête.* » (Apoc. 13: 3).

Cela, comme nous l'avons noté ci-dessus, tend à obscurcir l'œuvre de Christ. Les hommes ont perdu la connaissance du sanctuaire céleste et de l'œuvre de Christ. Leur attention a été attirée sur l'œuvre rivale de Son prétendu vicaire sur la Terre.

Alors que Christ dans le Ciel pardonne le péché, le prêtre sur la Terre prétend faire la même chose.

Tandis que Christ intercède pour le pécheur, le prêtre L'imité. Et les conditions du prêtre pour le pardon des péchés sont plus facilement respectées que celles de Christ. Les hommes ont oublié qu'il y a un sanctuaire dans le Ciel.

Cette vérité a été jetée à terre. Siècle après siècle, cette église a maintenu les hommes dans l'ignorance absolue de l'œuvre très importante qui est en cours dans le Ciel, tout en vantant ses propres produits et a fait des affaires dans tout ce qu'il y avait de plus sacré.

La papauté est ainsi devenue, dans sens réel, une concurrente, une rivale de Christ. Elle a essayé de supplanter Christ dans l'esprit des hommes et elle y est parvenue remarquablement. C'est l'œuvre que Dieu a confié à l'Église, d'attirer l'attention sur Christ et la vérité. C'est le seul organisme dont Dieu dispose pour instruire les hommes. Quand Christ est monté dans le sanctuaire céleste pour commencer Son ministère, c'était le devoir et le privilège de l'Église d'annoncer cette nouvelle jusqu'aux extrémités du monde. Le sacerdoce lévitique avait cessé ; il appartenait à l'ancienne dispensation. Le voile avait été déchiré et une voie nouvelle et vivante s'ouvrait devant l'homme. Les hommes avaient librement accès auprès de Dieu et pouvaient se présenter hardiment devant le trône de la grâce sans aucun intercesseur humain. Tout le peuple de Dieu était devenu un sacerdoce royal et désormais, aucun homme ne devait s'interposer entre une âme et Son Créateur. La voie d'accès était ouverte à tous.

### ❖ Le véritable sanctuaire

Le fait que la papauté soit devenue une rivale, une concurrente de Christ, n'est pas une simple figure de rhétorique. Examinons la situation. Christ est notre Souverain Sacrificateur. Au Calvaire, Il est mort comme Agneau de Dieu. Il a versé Son sang en notre faveur. Les sacrifices mosaïques l'avaient prophétisé pendant des siècles. Maintenant, la réalité dont l'autre n'avait été qu'une ombre, était arrivée. Comme dans l'Ancien Testament, la mort de l'agneau n'était pas suffisante, mais elle devait être complétée par le ministère du sacrificateur qui répandait le sang sur l'autel ou dans le lieu saint, ainsi que par la mort et le sang de Christ. Le sang ayant été fourni, Christ est devenu « *ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur et non par un homme.* » (Héb. 8: 2). « *Mais Christ est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir ; Il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'est pas de cette création ; et Il est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, ayant obtenu une rédemption éternelle.* » (Héb. 9: 11, 12).

Le lieu saint mentionné ici n'est pas le tabernacle terrestre. « *Car Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais Il est entré*

*dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu. »* (Héb. 9: 24). Christ intercède devant Dieu et présente Son sang qui non seulement sanctifie « *et procure la pureté de la chair* », comme le faisait autrefois le sang des veaux et des boucs, mais il purifie « *votre conscience des œuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant !* » (Héb. 9: 13, 14). Quiconque désire avoir la conscience purifiée peut donc hardiment par « *une libre entrée dans le sanctuaire par la route nouvelle et vivante qu'Il a inaugurée pour nous au travers du voile, c'est-à-dire, de Sa chair, et puisque nous avons un Souverain Sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, les cœurs purifiés d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure.* » (Héb. 10: 19-22). Dans l'Ancien Testament, seul un sacrificateur pouvait entrer dans le sanctuaire. Maintenant, tout le monde y a accès. C'est « *le chemin nouveau et vivant qu'Il nous a consacré.* »

C'est un privilège et un devoir de l'Église de proclamer ce chemin nouveau, béni et vivant. Chacun peut venir à Christ directement. Ce n'est pas comme dans le sanctuaire terrestre où un sacrificateur devait intervenir. Cela a été supprimé.

Chaque homme peut venir directement à son Créateur directement sans intervention humaine. Il peut franchir le voile avec audace.

Mais la papauté pensait et enseignait autre chose. Elle a tenté de rétablir le rituel de l'Ancien Testament et la croyance selon laquelle l'homme ne peut approcher son Créateur que par l'intermédiaire de représentants spéciaux, tels que les prêtres. Les hommes ont été éloignés de Dieu plus que jamais. L'église a fermé la voie nouvelle et vivante ouverte par Christ et a fait en sorte que les hommes s'approchent de Dieu par le biais de la prêtrise, qui devait faire appel à un saint patron qui avait de l'influence auprès de Marie, qui avait de l'influence auprès de Christ, qui avait de l'influence auprès de Dieu. Tout le système était une tentative de rétablir les rites mosaïques définitivement abolies et qui ne devaient pas être comparées à la nouvelle voie vivante du Nouveau Testament.

### ❖ **Un faux système de médiation**

Quel en a été le résultat ? Les hommes ont afflué à l'église de Rome et ont abandonné le sanctuaire et le Ministre du sanctuaire céleste. L'église romaine a caché le ministère de Christ à tel point que peu de Chrétiens savent qu'il y a un temple au Ciel et encore moins qu'un service s'y déroule. Jour après jour, Christ attend de présenter Son sang, espérant que les hommes trouvent la nouvelle voie. Mais très peu la trouvent. D'autre part, des millions de personnes affluent vers l'Église romaine pour y recevoir l'indulgence et le pardon des péchés à des conditions acceptables. La papauté a réussi à rendre inopérant le ministère de Christ. Elle a inauguré un autre ministère, établi non pas sur les promesses de l'Évangile, non pas sur la base de la nouvelle alliance, non pas sur Christ en tant que Souverain Sacrificateur, mais sur les vaines promesses d'un sacerdoce terrestre qui a besoin du pardon et de la puissance du sang expiatoire de Christ.

En disant que la papauté a tenté de substituer un faux système de médiation à l'œuvre authentique de médiation de Christ, nous sommes bien conscients que l'Église catholique romaine croit au sacrifice de Christ sur la croix, qu'Il est l'Avocat et l'Intercesseur de l'homme et que c'est par Lui que nous sommes sauvés. À ce sujet, les déclarations suivantes sont pertinentes :

*« Il n'y a rien dont les fidèles devraient tirer une plus grande joie que d'être conscients que Jésus-Christ est notre avocat et notre intercesseur auprès du Père, auprès duquel Son influence et Son autorité sont suprêmes. Il est vrai qu'il n'y a qu'un seul médiateur, Christ Seigneur, qui seul nous a réconciliés par son sang, (1 Tim. 2: 5), et qui, ayant accompli notre rédemption, et étant entré une fois dans le saint des saints, cesse d'intercéder pour nous. (Héb. 9: 12 ; 7: 25). » (Catéchisme du Concile de Trente - Apocalypse, traduction de J. Donovan, 1829 éd., page 59, 247).*

*« Nous pouvons aller à Dieu en toute confiance, dit saint Arnold, car le Fils est notre médiateur devant le Père éternel et la mère est notre médiatrice devant son Fils. » - (Glories of Mary (Alphonse Liguori, docteur de l'église, éd. révisée), page 224.*

C'est dans le ministère du sang, dans la relation existant entre l'homme et Christ, que la papauté a tenté d'ériger un faux système. Ici, les saints et surtout Marie, se sont interposés entre l'âme et Dieu. Nous pensons qu'il s'agit là d'une perversion très grave de la vérité, en ce sens qu'elle interpose des médiateurs supplémentaires si nécessaire pour nous approcher de Dieu, alors que les Écritures enseignent qu'il y a « *un seul médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Jésus-Christ.* » (1 Tim. 2: 5). La Bible ne reconnaît aucun autre médiateur et le fait que cette église enseigne le contraire revient à annuler la vérité de Dieu.

Il y a donc deux ministères qui promettent aux hommes le pardon et la rémission des péchés : celui de Christ dans le Ciel et celui de la papauté sur la Terre. Chacun d'eux a un sacerdoce et un service. Chacun revendique le plein droit de pardonner. La papauté se targue d'avoir les clés du Ciel. Elle peut l'ouvrir ou le fermer. Elle a une abondance de mérites sans lesquels personne ne peut être sauvé. Elle est en possession de « l'hostie », le saint mystère de Dieu. Elle a une tête infallible. Elle a le pouvoir sur le purgatoire et elle peut remettre le châtiment. Elle prétend avoir autorité sur les rois de la Terre. Elle ne reconnaît aucun supérieur. Elle est suprême.

Toutes ces revendications seraient anéanties si les hommes étaient conscients du vrai ministère de Christ. La connaissance de la vérité du sanctuaire est le seul antidote aux fausses déclarations de la hiérarchie de Rome. C'est pourquoi, Dieu a fait de Son peuple le dépositaire de Sa vérité concernant le sanctuaire.

### ❖ **Alors le sanctuaire sera purifié**

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails des problèmes mathématiques des 2300 jours. Le lecteur est renvoyé à *La tragédie des siècles*, d'Ellen G. White et à d'autres ouvrages adventistes classiques. Il suffit de dire que ces jours, ou plutôt ces

années, ont commencé en 457 avant J.-C. et se sont terminés en 1844 après J.-C., date à laquelle le sanctuaire devait être purifié. Il est évident que cette purification ne peut pas faire référence au sanctuaire sur la Terre, car il a été détruit il y a longtemps et son service a été interrompu. Cela doit donc être le sanctuaire céleste dont il est dit qu'il serait purifié « *par des sacrifices plus excellents* » que ceux de l'Ancien Testament. (Héb. 9: 23).

Nous avons déjà examiné en détail la purification du sanctuaire sur la Terre. Cette purification était un type de la purification du sanctuaire céleste. De même que les sacrificateurs servaient dans le premier appartement du tabernacle tous les jours de l'année jusqu'au grand Jour des Expiations, de même Christ a exercé Son ministère dans le premier appartement du sanctuaire céleste jusqu'au moment de sa purification, en 1844. Puis Christ est entré dans la seconde partie de Son ministère. Il est entré dans le lieu très saint. Puis l'heure du jugement a commencé ; il est aussi appelé jugement investigatif. Quand cette œuvre sera achevée, le temps de probation cessera et Christ reviendra.

Nous voudrions maintenant attirer l'attention sur le mot « purifié » tel qu'il est utilisé dans Daniel 8: 14. En Hébreux, c'est *tsadaq*, traduit par « justifié, devenir ou être considéré comme juste ». Certains traduisent : « Alors le sanctuaire sera justifié. » D'autres traduisent : « Alors le sanctuaire sera reconnu. » D'autres encore : « Alors le sanctuaire sera dans son droit ». Le mot contient aussi bien l'idée de restauration que de purification.

Le sens de ce mot est important car le sanctuaire a été foulé aux pieds et la vérité jetée à terre. Le temps viendra-t-il jamais où le sujet du sanctuaire retrouvera la place qui lui revient, où Dieu fera valoir Sa vérité et où l'erreur et les machinations secrètes seront démasquées ? Oui, répond la prophétie, ce temps viendra. Une puissance maléfique surgira et persécutera le peuple de Dieu, obscurcira la question du sanctuaire, jettera la vérité à terre et prospérera. Elle mettra en place son propre système en concurrence avec le système de Dieu, elle tentera de changer la loi et par sa politique rusée, beaucoup seront trompés. Mais elle sera démasquée. À la fin des 2300 jours, un peuple se lèvera qui aura la lumière sur le sujet du sanctuaire, qui suivra Christ par la foi dans le lieu très saint, qui saura comment briser la puissance du mystère de l'iniquité, et qui sortira se battre pour défendre la vérité de Dieu. Un tel peuple est invincible. Il proclamera la vérité sans crainte. Il apportera la contribution suprême à la défense de la vérité du sanctuaire. « *Les tiens rebâtiront sur d'anciennes ruines* » ; « *Tu relèveras des fondements antiques ; on t'appellera réparateur des brèches, Celui qui restaure les chemins, qui rend le pays habitable.* » (És. 58: 12).

Les dernières controverses seront tranchées. Tous comprendront les enjeux et les conséquences. Le point principal sera l'adoration de la bête ou l'adoration de Dieu. Dans cette controverse, le temple de Dieu sera ouvert dans le ciel et les hommes verront « *l'arche de son alliance apparut dans son temple.* » (Apoc. 11: 19).

Le peuple de Dieu sur la Terre aura un rôle à jouer en montrant aux hommes le temple ouvert. D'autre part, l'Église apostate blasphémera « *contre Dieu, pour blasphémer Son nom et Son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel.* » (Apoc. 13: 6).

C'est un privilège spécial d'être autorisé à participer à une telle œuvre. Mais si nous voulons conquérir, nous devons savoir où nous en sommes et pourquoi. Que Dieu nous donne la grâce d'être fidèles.



## 21. La dernière génération

La démonstration finale de ce que l'Évangile peut faire au sein de l'humanité est encore dans l'avenir. Christ a ouvert la voie. Il a revêtu un corps humain et dans ce corps, Il a démontré la puissance de Dieu. Les hommes sont appelés à suivre Son exemple et à donner la preuve que, ce que Dieu a fait en Christ, Il peut le faire pour chaque être humain qui se soumet à Lui. Le monde attend cette démonstration. (Rom. 8: 19). Lorsqu'elle aura été faite, la fin viendra. Dieu aura accompli Son dessein. Il aura démontré qu'Il est le seul vrai Dieu et que Satan est un menteur. Son gouvernement sera réhabilité.

Il y a beaucoup de fausses doctrines relatives à la sainteté qui sont enseignées dans le monde aujourd'hui. Les uns nient la puissance de Dieu pour délivrer l'homme de l'esclavage du péché ; les autres exhibent leur sainteté, essayant de faire croire qu'ils sont sans péché. Dans la première catégorie se trouvent non seulement les incroyants et les sceptiques, mais aussi des membres d'église dont la vision n'inclut pas la victoire sur le péché mais qui acceptent une sorte de compromis avec le péché. Dans la seconde catégorie se trouvent ceux qui n'ont pas une juste conception du péché et de la sainteté de Dieu. Leur vision spirituelle est si altérée qu'ils ne parviennent pas à discerner leurs propres déficiences et ils se croient parfaits. Leur forme de religion est telle qu'ils placent leur conception de la vérité et de la justice au-dessus de ce qui est révélé dans la Parole de Dieu. Il n'est pas facile de décider quelle est l'erreur la plus grave.

C'est un fait indiscutable que la Bible inculque la sainteté. « *Que le Dieu de paix vous sanctifie Lui-même tout entiers, et que tout votre être, l'esprit, l'âme et le corps, soit conservé irrépréhensible, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ !* » (1 Thes. 5: 23). « *Recherchez la paix avec tous et la sanctification, sans laquelle personne ne verra le Seigneur.* » (Héb. 12: 14). « *Ce que Dieu veut, c'est votre sanctification.* » (1 Thes. 4: 3). Le mot grec « *hagios* » et ses dérivés sont traduits de différentes manières : saint, sainteté, sanctifier, sanctification. C'est ce même terme qui est utilisé pour désigner les deux appartements du sanctuaire. Il signifie : mis à part pour Dieu. Une personne sanctifiée est mise à part pour Dieu. Sa vie entière Lui est consacrée.

### ❖ Pardon et purification

Le plan du salut doit nécessairement inclure non seulement le pardon du péché, mais aussi une restauration complète. La délivrance du péché est davantage que le pardon du péché. Le pardon présuppose le péché et il est conditionné par la rupture avec lui ; la sanctification est la séparation du péché et indique la délivrance de son pouvoir et la victoire sur lui. Le premier est un moyen de neutraliser l'effet du péché ; le second est une restauration du pouvoir pour une victoire complète.

Comme d'autres maladies, le péché met l'homme dans un état déplorable. Affaibli, découragé, désespéré, il perd le contrôle de son esprit et sa volonté le trahit et malgré la meilleure bonne volonté, il est incapable de faire le bien. Il a le sentiment qu'il n'y a pas d'espoir. Il sait qu'il est coupable et le remords remplit son âme. Les reproches de sa conscience s'ajoutent à ses maux physiques. Il sait qu'il a péché et qu'il est à blâmer. Personne n'aura-t-il pitié de lui ?

Alors vient l'Évangile. Cette bonne nouvelle lui est annoncée. « *Si vos péchés sont comme le cramoisi, ils deviendront blancs comme la neige ; s'ils sont rouges comme la pourpre, ils deviendront comme la laine.* » (És. 1: 18). Il est sauvé ! Quelle merveilleuse délivrance ! Son esprit se repose. Sa conscience cesse de le tourmenter. Il a été pardonné. Ses péchés sont jetés dans les profondeurs de la mer ! Son cœur est rempli de louanges à Dieu qui lui accorde Sa miséricorde et Sa bonté.

Comme un navire en détresse est remorqué au port, il est en sécurité quoiqu'en mauvais état. Ainsi l'homme pardonné est sauvé mais il n'est pas bon. Le bateau doit être réparé avant de reprendre la mer. De même l'homme doit être restauré avant d'être complètement rétabli. Ce processus est appelé sanctification. Il s'applique à l'être humain tout entier : corps, âme et esprit. Quand cette œuvre est achevée, l'être humain est complètement sanctifié et restauré à l'image de Dieu. C'est cette démonstration de ce que la puissance de l'Évangile peut faire pour un homme que le monde observe.

Dans la Bible, tant le processus que l'œuvre achevée sont appelés sanctification. C'est pourquoi les frères sont qualifiés de saints et de sanctifiés, alors même qu'ils ne sont pas parvenus à la perfection. (Voir 1 Cor. 1: 2 ; 2 Cor. 1: 1 ; Hébr. 3: 1).

Un coup d'œil aux Epîtres aux Corinthiens nous convaincra que les saints mentionnés avaient encore des fautes. Malgré cela, ils sont qualifiés de « saints », de « *ceux qui ont été sanctifiés en Jésus-Christ.* » Pour quelle raison ? Parce que l'œuvre de sanctification n'est pas l'œuvre d'un jour ou d'une année. C'est l'œuvre de toute une vie. Elle commence au moment de la conversion et se poursuit tout au long de l'existence. Chaque victoire accélère le processus. Il y a peu de chrétiens qui n'ont pas remporté de victoires sur des péchés qui autrefois les dominaient. Beaucoup de personnes qui ont été esclaves du tabac ont remporté la victoire sur cette habitude et s'en réjouissent. Le tabac a cessé d'être une tentation. Il ne les attire plus. Sur ce point-là, elles sont sanctifiées. Mais la victoire doit être remportée sur chaque péché, sur l'orgueil, l'ambition, l'amour du monde, pour que l'œuvre soit achevée. Alors, cette personne sera prête pour la translation et pour entrer en la présence de Dieu.

Elle aura été éprouvée dans tous les domaines. Le matin est venu et n'a rien trouvé en elle. Satan ne pourra plus la tenter. Il les a toutes essayées. Cette personne se tient sans faute devant le trône de Dieu. Christ a placé Son sceau sur elle. Elle est en sécurité et elle est saine. Dieu a achevé Son œuvre en elle. La démonstration de ce que Dieu peut faire avec l'humanité est complète.

Il en sera de même avec la dernière génération d'hommes vivants sur la Terre. Grâce à eux, Dieu fera la démonstration finale de ce qu'Il peut faire avec l'humanité. Il prendra

les plus faibles parmi les faibles, ceux qui portent le poids des péchés de leurs ancêtres et Il démontrera en eux Sa puissance. Ils seront soumis aux plus redoutables tentations mais ils ne céderont pas. Ils démontreront qu'il est possible de vivre sans péché – la démonstration même que le monde cherchait et à laquelle Dieu s'était préparé. Il sera alors évident que l'Évangile peut sauver parfaitement. Dieu sera reconnu authentique dans Ses paroles.

La dernière année du conflit apporte l'épreuve finale uniquement pour prouver aux anges et au monde que rien de ce que le malin peut faire n'ébranlera les Élus de Dieu.

Les plaies tomberont, la destruction sera partout, ils feront face à la mort, mais, comme Job, les fidèles resteront fermes dans leur intégrité. Rien ne pourra les inciter à pécher. Ils « *gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus.* » (Apoc. 14: 12).

Tout au long de l'histoire humaine, Dieu a eu des fidèles. Ils ont enduré l'affliction au milieu des pires tribulations. Même sous les attaques de Satan, ils « *exercèrent la justice* » comme le dit l'apôtre Paul. (Héb. 11: 33). « *Ils furent lapidés, sciés, torturés, ils moururent tués par l'épée, ils allèrent çà et là, vêtus de peaux de brebis et de peaux de chèvres, dénués de tout, persécutés, maltraités, eux dont le monde n'était pas digne.* » (Héb. 11: 37, 38).

En plus de cette liste de témoins fidèles dont beaucoup, au cours des âges, ont enduré la mort des martyrs, Dieu rassemblera en ces derniers jours, un reste, un petit troupeau, dans et par qui, Il donnera à tout l'univers une démonstration finale de Son amour, de Sa puissance et de Sa justice. Ce qui, à part la vie sainte de Christ sur la Terre et Son sacrifice suprême sur le Calvaire, sera la démonstration la plus éclatante, la plus irréfutable de tous les âges que Dieu puisse faire dans les hommes.

C'est dans cette dernière génération d'hommes vivant sur la Terre que la puissance de Dieu pour sanctifier sera pleinement révélée. La démonstration de cette puissance justifiera Dieu. Elle anéantira à tout jamais toutes les accusations, toutes les calomnies que Satan a échafaudées contre Lui. À travers cette dernière épreuve, Dieu sera pleinement justifié et Satan définitivement vaincu et condamné. Ce point particulier nécessite une explication supplémentaire.

### ❖ Rébellion dans le Ciel

La rébellion qui a commencé dans le Ciel et a introduit le péché dans l'univers de Dieu, a dû être une effroyable expérience pour Dieu et pour les anges. Jusqu'alors, tout avait été paix et harmonie. La discorde était inconnue, seul l'amour régnait partout. Puis, un jour, Lucifer a laissé des ambitions impies agiter son cœur. Il a voulu être comme le Très-Haut. Il a voulu placer son trône « *au-dessus des étoiles de Dieu* » ; Il a voulu s'asseoir sur « *la montagne de l'assemblée ; à l'extrémité du septentrion.* » (És. 14 : 12-14). Cette déclaration d'intention équivalait à une tentative de destituer Dieu et d'usurper Sa place. C'était une déclaration de guerre. Là où Dieu s'asseyait, Satan voulait s'asseoir. Dieu a accepté le défi.

Comment y parvenir ? il échafauda ses subtiles accusations contre le Très-Haut pour prendre la place de Dieu dans le cœur de Ses créatures et les entraîner ainsi à sa suite dans l'opposition. Il espérait parvenir à se hisser à la place du Souverain de l'univers. C'était une déclaration de guerre. Dieu releva le défi.

Nous n'avons pas de déclaration biblique directe sur les moyens utilisés par Satan pour gagner la confiance d'une multitude d'anges. Il est évident qu'il a menti. Il est « *meurtrier dès le commencement, ... et le père du mensonge.* » (Jn 8: 44). Le fait que le meurtre a son origine dans la haine et que cette haine s'est concrétisée par le meurtre du Fils de Dieu sur le Calvaire, nous pouvons en déduire que la haine de Satan était dirigée non seulement contre Dieu le père, mais aussi, et peut-être surtout, contre Dieu le Fils. Dans sa rébellion, Satan est allé plus loin qu'une simple menace. Il a, en fait, installé son trône en disant : « *Je suis Dieu, Je suis assis sur le siège de Dieu.* » (Éz. 28: 2).

Lorsque Satan a établi son gouvernement au Ciel, la question fut claire. Les anges ont bien compris la question. Placé devant le dilemme, devant cette situation nouvelle, tous les êtres célestes étaient contraints de prendre position pour ou contre Satan.

Lors d'une rébellion, il y a toujours un grief réel ou imaginaire donné comme cause. Certains sont satisfaits et faute d'avoir remédié à la situation, ils ont recours à la rébellion. Ceux qui se laissent convaincre, sympathisent avec le rebelle et se joignent à lui. Les autres restent fidèles au gouvernement et doivent, bien entendu, tenter leur chance pour sa survie.

Il semble que ce soit justement ce qui est arrivé dans le Ciel. Il en résulta une guerre. « *Et il y eut guerre dans le ciel. Michel et ses anges combattirent contre le dragon. Et le dragon et ses anges combattirent.* » (Apoc. 12:7). L'issue était à prévoir. Satan et ses anges « *ne furent pas les plus forts et leur place ne fut plus trouvée dans le ciel. Et il fut précipité, le grand dragon, le serpent ancien, appelé le diable et Satan, celui qui séduit toute la terre, il fut précipité sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui.* » (Apoc. 12: 8, 9).

Bien que Satan ait été vaincu, il n'a pas été détruit. Par sa rébellion, il avait déclaré que le gouvernement de Dieu était fautif et par l'établissement de son propre trône, il avait démontré une sagesse et une justice plus grande que celles de Dieu. Ces prétentions sont inhérentes à la rébellion et à l'établissement d'un autre gouvernement. Dieu ne pouvait pas se permettre de ne pas donner à Satan l'occasion de démontrer ses théories. Pour éliminer tout doute dans l'esprit des anges et plus tard dans celui de l'homme, Dieu devait laisser Satan poursuivre son œuvre. C'est ainsi que Satan fut autorisé à vivre et à établir son gouvernement. Depuis six mille ans, il donne à l'univers une démonstration des résultats de son administration.

### ❖ La démonstration de Satan

Cette démonstration se poursuit jusqu'à présent. Et quelle démonstration ! Depuis le jour où Caïn a tué son frère Abel, notre monde est rempli de haine, d'oppressions,

de cruautés, de souffrances. Le plus souvent, la vertu, la justice et la bonté ont dû faire place à la duplicité, au vice, à la corruption. Le juste est devenu la proie des méchants. Les messagers de Dieu ont été torturés et tués. La loi de Dieu, contenant les principes de vie a été foulée aux pieds. Lorsque Dieu est venu Lui-même en la personne du Fils, au lieu de L'honorer, des hommes méchants, poussés par Satan, L'ont cloué au bois.

Même alors, Dieu n'a pas détruit Satan. La démonstration doit être complétée. Ce n'est que lorsque les derniers événements auront lieu et que les hommes seront sur le point de s'exterminer les uns les autres, que Dieu interviendra pour sauver les siens. Il ne subsistera alors aucun doute dans l'esprit de quiconque que, si Satan avait le pouvoir, il détruirait tout vestige de bonté, chasserait Dieu de Son trône, assassinerait le Fils de Dieu et établirait un royaume basé sur la violence, sur les ambitions égoïstes et cruelles.

Ce que Satan a démontré, c'est en réalité son caractère et la situation désastreuse vers laquelle conduisent l'orgueil et l'ambition égoïstes. Au début, il voulait devenir comme Dieu. Dès lors, il ne fut plus satisfait d'être la plus élevée des créatures. Il voulut être Dieu. Et la démonstration a montré que lorsqu'il se fixe un but, il ne recule devant rien pour l'atteindre. Quiconque se met en travers de son chemin doit être écarté, même si c'est Dieu.

L'expérience démontre aussi qu'une position élevée ne satisfait pas l'individu ambitieux. Il lui faut la première place à n'importe quel prix. Et même lorsqu'il s'en empare, il n'est pas vraiment satisfait. Souvent, une personne de situation modeste est tentée de croire qu'elle serait satisfaite si elle avait une meilleure position, surtout si elle pouvait parvenir à la première place. Mais est-ce certain ? Ce ne fut pas le cas pour Lucifer. De toutes les créatures, il avait la plus haute position. Mais il n'était pas satisfait. Il en voulait une encore plus élevée. Il voulait être Dieu lui-même.

À cet égard, le contraste entre Christ et Satan est saisissant. Satan voulait être Dieu. Il le désira si ardemment qu'il était prêt à tout pour y parvenir. Christ, en revanche, ne regarda pas le fait qu'il était l'égal de Dieu comme une proie à arracher. Bien au contraire, Il s'est humilié volontairement et Il est devenu obéissant jusqu'à la mort de la croix. Il était Dieu et Il s'est fait homme. Et cela nullement de façon passagère. Il conservera la nature humaine vers laquelle Il s'est abaissé, pendant les âges de l'éternité. Satan s'est exalté ; Christ s'est humilié. Satan a voulu devenir Dieu ; Christ est devenu homme. Satan a voulu s'asseoir en tant que Dieu sur un trône. Christ, en tant que serviteur, s'est agenouillé pour laver les pieds de Ses disciples. Le contraste est saisissant.

### ❖ Lucifer

Au Ciel, Lucifer était l'un des deux chérubins protecteurs. (Éz. 28: 14). Cela fait référence aux deux anges qui, dans le lieu très saint du sanctuaire terrestre, se tenaient sur le propitiatoire qui couvre l'arche de l'alliance. De toute évidence, c'était la position la plus

élevée qu'un ange puisse occuper puisqu'il se trouvait ainsi, en la présence immédiate de Dieu. Ces anges étaient les gardiens spéciaux de la loi. Ils veillaient sur elle. Lucifer était l'un de ces anges. Ézékiel 28: 12 contient une déclaration intéressante concernant Lucifer. « *Tu mettais le sceau à la perfection, tu étais plein de sagesse, parfait en beauté.* » La signification de cette expression « *Tu mettais le sceau à la perfection* » n'est pas très claire. Elle peut être interprétée de plusieurs manières. Il semble cependant évident que l'intention avait pour but de faire ressortir la position élevée et le privilège suprême attribués à Satan avant sa chute. Il était une sorte de premier ministre et de garde des sceaux.

Dans le gouvernement de Dieu, comme ici-bas, pour qu'un document ou une loi soit valide, ils doivent porter un sceau. De même, dans le gouvernement de Dieu, un sceau est utilisé. Dieu semble avoir assigné aux anges leur travail, de même qu'Il confie une mission à Ses serviteurs ici-bas, à chacun selon sa capacité. Un ange à la charge des eaux, (Apoc. 16: 5), un autre celle du feu, (Apoc. 14: 18). Un autre encore, celle du « *sceau du Dieu vivant.* » (Apoc. 7: 2). Bien que, comme indiqué ci-dessus, la lecture d'Ézékiel 28: 12 ne soit pas très claire, certains se sentent justifiés la traduire de cette manière : « *Tu as attaché le sceau à l'ordonnance* ». Si cette position est défensible, si Lucifer était le premier ministre et le garde du sceau, nous avons donc une raison supplémentaire ; il aurait voulu substituer sa propre marque à celle du sceau de Dieu lorsqu'il a quitté sa première demeure.

Chargé de veiller sur la loi, sur les principes qui régissent la vie, l'ordre moral et social et l'harmonie dans l'univers, il se crut capable de renverser l'ordre et le gouvernement divins et de les remplacer par de nouveaux principes émanant de sa propre personne qui lui permettraient de renverser le gouvernement du Souverain de l'univers et de le remplacer par un ordre nouveau qui le mettrait à la tête de la création.

Il est évident que Satan s'est attaqué à la loi de Dieu. Si la loi de Dieu est l'expression de Son caractère et si ce caractère est tout le contraire de celui de Satan, celui-ci est condamné par elle. Christ et la loi ne font qu'un. Christ est la loi vécue, la vie de la loi faite chair. C'est pour cette raison, que Sa vie constitue une condamnation. C'est pourquoi quand Satan a fait la guerre à Christ, il a aussi fait la guerre à Sa loi. Lorsqu'il a haï la loi, il a aussi haï Christ. Christ et Sa loi sont inséparables.

Le Psaume 40: 9 contient une déclaration intéressante : « *Je veux faire Ta volonté, Mon Dieu ! Et Ta loi est au fond de Mon cœur.* » Bien que cette expression soit sans doute poétique et ne doive pas être poussée trop loin, elle est néanmoins intéressante car elle exalte la loi. « *Ta loi est au fond de Mon cœur.* » Un coup de poignard porté à la loi est un coup de poignard infligé au cœur de Christ. Ce fut l'intention de Satan à la croix. Mais Dieu a voulu qu'il en soit autrement. La mort de Christ était un hommage à la loi. Elle a magnifié immensément la loi et l'a rendue honorable.

Elle a donné aux hommes une nouvelle vision de son caractère sacré et de sa valeur. Si Dieu a laissé mourir Son Fils, si Christ s'est donné volontairement plutôt que d'abroger

la loi, s'il est plus facile pour le Ciel et la Terre de passer qu'un seul trait de lettre de la loi vienne à tomber, combien la loi doit être sacrée et honorable !

Quand Christ est mort sur la croix, Il avait démontré par Sa vie qu'il était possible de respecter la loi. Satan n'avait pas réussi à induire Christ à pécher. S'il avait réussi à inciter Christ à utiliser Sa puissance divine pour se sauver, il aurait obtenu un grand avantage.

Si Christ avait agi ainsi, Satan aurait pu prétendre que cela invalidait la démonstration que Dieu voulait faire, à savoir qu'il était possible pour les hommes de respecter la loi. En fait, Satan a été vaincu. Mais jusqu'au dernier moment, il a continué d'utiliser la même tactique. Judas avait espéré que Jésus emploierait Son pouvoir pour se libérer, utilisant ainsi Sa puissance divine pour se sauver.

Sur la croix, Jésus a été raillé : « *Il a sauvé les autres et Il ne peut se sauver Lui-même !* » Mais Jésus n'a pas faibli. Il n'a pas cédé. Il aurait pu se sauver Lui-même, mais Il ne l'a pas fait. Satan a été déconcerté. Il ne pouvait pas comprendre. Mais il se rendait compte que Christ étant mort, sans avoir cédé au moindre péché, sa condamnation était scellée. Par Sa mort, Christ était vainqueur.

Mais Satan n'a pas abandonné. Il avait échoué dans son conflit avec Christ, mais il pouvait encore réussir avec les hommes. Donc, « *il s'en alla faire la guerre aux restes de sa postérité, à ceux qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus.* » (Apoc. 12: 17). S'il pouvait les vaincre, il pourrait peut-être conserver sa suprématie sur la Terre.

### ❖ La démonstration de Dieu

La démonstration que Dieu entend faire au travers de l'expérience de la dernière génération sur la Terre a une grande portée, tant pour le peuple que pour Dieu. La loi de Dieu peut-elle vraiment être respectée ? C'est une question essentielle. Beaucoup déclarent que c'est impossible. D'autres disent, avec désinvolture, qu'on doit pouvoir y parvenir. Quand on se penche sur le problème de l'observation des commandements de Dieu, on s'aperçoit vite qu'il revêt une dimension extraordinaire. La loi de Dieu est extrêmement large. Elle juge les motifs aussi bien que les actes, les pensées aussi bien que les paroles.

L'observation des commandements implique la sanctification totale, une vie sainte, une allégeance indéfectible à la loi, une séparation absolue du péché et la victoire sur celui-ci. L'homme mortel s'écrie : « *Qui est suffisant pour ces choses ?* » (2 Cor. 2: 16).

C'est justement la tâche que Dieu s'est fixée et qu'Il compte bien accomplir. Aux allégations et aux défis de Satan, quand il s'écrit : « *Personne ne peut garder la loi. C'est impossible. S'il y en a qui peuvent le faire ou qui l'ont fait, montrez-les-moi. Où sont ceux qui gardent les commandements ?* », Dieu répondra avec sérénité : « *Les voici ! Ce sont 'ceux qui gardent les commandements de Dieu, et la foi de Jésus'* .» (Apoc. 14: 12).

Disons-le avec révérence, Dieu doit relever le défi de Satan. Il n'entre pas dans les plans de Dieu de soumettre les hommes à des épreuves que seuls quelques privilégiés peuvent supporter. Dans le jardin d'Éden, Dieu a soumis Adam et Ève au test le plus simple qui soit. Personne ne peut dire que nos premiers parents sont tombés parce que le test était trop dur pour eux. S'ils sont tombés, ce n'est pas parce que le test était difficile ou parce qu'ils n'avaient pas eu la force d'y résister. La tentation ne leur était pas constamment présentée. Satan n'était pas autorisé à les molester partout. Il n'avait accès à eux qu'à un seul endroit, à savoir, à l'arbre de la connaissance. Cet endroit, ils le connaissaient. Ils pouvaient rester à l'écart s'ils le voulaient. Satan ne pouvait pas les suivre partout.

S'ils allaient là où était Satan, c'était parce qu'ils le voulaient. Mais même s'ils s'y rendaient pour examiner l'arbre, ils n'étaient pas obligés d'y rester. Ils pouvaient s'en éloigner. Et même si Satan leur offrait le fruit, ils n'étaient pas obligés de le prendre. Mais ils l'ont pris et l'ont mangé. Et ils l'ont mangé parce qu'ils le voulaient, pas parce qu'ils y étaient obligés. Ils ont délibérément péché. Il n'y avait aucune excuse. Il était impossible à Dieu de placer devant eux une épreuve plus facile.

Quand Dieu ordonne aux hommes de garder Sa loi, il n'entre pas Son dessein que seuls quelques hommes la gardent, juste assez pour démontrer que la possibilité d'obéir existe. Il n'est pas conforme au caractère de Dieu de choisir des hommes exceptionnels, ayant acquis des connaissances et des capacités extraordinaires pour démontrer à travers eux, ce qu'Il peut faire. Au contraire, Il s'adresse à tous, même aux plus faibles, de sorte que personne ne puisse jamais dire que Dieu exige de tous ce qui ne peut être fait que par quelques-uns seulement.

C'est pour cette raison que Dieu a réservé Sa plus grande démonstration pour la dernière génération. Celle-ci porte les résultats des péchés accumulés. Si certains sont faibles, elle l'est. C'est la plus faible, c'est elle qui porte, en elle-même, la plus lourde hérédité. Si certains ont une excuse pour leur faiblesse, c'est elle. Si, par conséquent, elle peut respecter les commandements, il n'y a pas d'excuse pour qu'une autre génération n'y parvienne pas.

Mais ce n'est pas suffisant. Dans Sa démonstration, Dieu entend montrer non seulement que les hommes ordinaires de la dernière génération peuvent réussir une épreuve telle qu'Il l'a donnée à Adam et Ève, mais qu'ils peuvent surmonter une épreuve beaucoup plus dure que celle qui incombe au lot des hommes ordinaires. Ce sera une épreuve comparable à celle que le Maître a traversée et qui se rapproche de celle qu'Il a subie. Elle les mettra à l'épreuve suprême.

*« Vous avez entendu parler de la patience de Job, et vous avez vu la fin que le Seigneur lui accorda, car le Seigneur est plein de miséricorde et de compassion. »* (Jacq. 5:11). Les élus de la dernière génération passeront par des expériences de la même nature que celles de Job. Il serait bon de les prendre en considération.



## ❖ L'épreuve de Job

Job était un homme bon. Dieu lui faisait confiance. Jour après jour, il offrait des sacrifices pour ses fils. « *Peut-être mes fils ont-ils péché et ont-ils offensé Dieu dans leur cœur* », disait-il (Job. 1: 5). Il était prospère et bénéficiait de la bénédiction de Dieu.

Mais un jour, « *les fils de Dieu vinrent un jour se présenter devant l'Éternel et Satan vint aussi au milieu d'eux.* » (v. 6). Le texte rapporte une conversation entre le Seigneur et Satan concernant Job. Le Seigneur dit que Job est un homme bon, ce que Satan ne nie pas, mais il insiste sur le fait que Job ne sert Dieu que pour bénéficier des avantages qu'il en retire. « *Mais étends ta main, touche à tout ce qui lui appartient et je suis sûr qu'il te maudira en face.* » (v. 11).

Cette déclaration prend la forme d'un défi et Dieu l'accepte. Satan est autorisé à priver Job de ses biens et à lui faire du mal, mais sans porter atteinte à sa personne. Satan se met immédiatement à l'œuvre. Les biens de Job sont tous emportés, puis ses enfants périssent.

Après cela, « *Job se leva, déchira son manteau et se rasa la tête ; puis, se jetant par terre, il se prosterna, et dit : Je suis sorti nu du sein de ma mère et nu je retournerai dans le sein de la terre. L'Éternel a donné et l'Éternel a ôté ; que le nom de l'Éternel soit béni ! En tout cela, Job ne pécha point et n'attribua rien d'injuste à Dieu.* » (Job 1: 20-22).

Satan est vaincu, mais il fait une autre tentative. Il revient à la charge lors du prochain conseil céleste. Il affirme que si on lui avait permis de toucher la personne de Job, il aurait certainement péché. C'est un nouveau défi que Dieu accepte. Satan est autorisé à tourmenter Job mais pas à lui ôter la vie. Il part aussitôt accomplir son dessein.

Tout le mal que l'on peut faire, Satan le fait à Job. Mais Job tient bon. Sa femme lui conseille d'abandonner, mais il n'hésite pas. Sous l'effet d'une douleur physique intense et d'une angoisse mentale, il reste ferme. Une fois de plus, il est enregistré que Job a résisté à l'épreuve. « *En tout cela, Job n'a pas péché des lèvres.* » (Job 2: 10). Satan est vaincu et n'apparaît plus dans le livre.

Les chapitres suivants du livre de Job nous donnent un petit aperçu de la lutte qui se déroule dans l'esprit de Job. Il est très perplexe. Pourquoi toutes ces calamités l'ont affecté ? Il n'est conscient d'aucun péché. Alors pourquoi Dieu l'a-t-il affligé ? Bien sûr, il ne connaît pas le défi lancé par Satan.

Il ne sait pas non plus que Dieu dépend de lui dans la crise qu'il traverse. Tout ce qu'il sait, c'est qu'un désastre s'est abattu sur lui, jusqu'à ce qu'il se retrouve sans famille, sans biens et avec une maladie répugnante qui le submerge presque. Il ne comprend pas mais il conserve son intégrité et sa foi en Dieu. Ce que Dieu savait qu'il ferait. Ce que Satan a dit qu'il ne ferait pas. Dieu a gagné le défi.

Humainement parlant, Job n'avait pas mérité la punition qui lui était infligée. Dieu Lui-même dit que c'était sans raison. « *Tu m'excites à le perdre sans motif.* » (Job 2: 1).

Toute l'expérience ne peut donc être justifiée qu'en la considérant comme un test spécifique conçu dans un but précis.

Dieu a voulu faire taire l'accusation de Satan selon laquelle Job ne servait Dieu que pour le profit. Il voulait démontrer qu'il y avait au moins un homme que Satan ne pouvait pas contrôler. Le travail en a souffert, mais il ne semblait pas y avoir d'autre moyen. Une récompense lui a été donnée par la suite.

Il accable Job de toutes sortes de souffrances. Il y met tout ce que le génie du mal peut inventer. Mais Job reste ferme dans son intégrité. Sa femme le conseille de tout abandonner : « *Maudis Dieu et meurs* », dit-elle. Mais Job refuse de se laisser abattre. Assailli par une douleur physique intense et une angoisse mentale, il reste inébranlable. « *En tout cela, Job ne pécha point.* » (Job 2: 10). Satan est vaincu et il n'est plus fait mention de lui dans tout le reste du livre.

Dans les chapitres suivants, nous trouvons un aperçu du conflit qui se déroule dans l'esprit de Job. Il se trouve dans une profonde perplexité. Pourquoi est-il frappé de toutes ces calamités ? Il n'est pas conscient d'aucun péché. Pourquoi Dieu l'afflige-t-il ainsi ? Il ne connaît pas le défi de Satan. Il ne sait pas non plus que Dieu compte sur lui pour supporter l'épreuve. Tout ce qu'il sait, c'est que le désastre l'a frappé comme l'orage soudain dans un ciel bleu. Il a perdu sa famille et ses biens et il a une maladie répugnante qui le submerge presque. Il ne comprend pas, mais il conserve son intégrité et sa foi en Dieu. Dieu comptait sur lui. Satan espérait le faire tomber, mais c'est lui qui est vaincu et Dieu est glorifié.

Humainement parlant, Job ne méritait pas le châtement qui lui était infligé. Dieu Lui-même dit à Satan : « *Tu m'excites à le perdre sans motif* » (Job 2: 3).

C'est une épreuve spécifique permise dans un but bien déterminé. Dieu voulait fermer la bouche de Satan qui prétendait que Job servait Dieu par égoïsme pour son intérêt personnel. Il voulait démontrer qu'il y avait au moins un homme qui refusait de se laisser dominer par l'esprit satanique. Job en a souffert, mais il n'y avait pas d'autre solution. Il fut récompensé par la suite.

L'histoire de Job est rapportée dans un but précis. En plus de son authenticité, nous pensons qu'elle a une signification plus profonde. Dans les derniers jours, le peuple de Dieu passera par une expérience similaire à celle de Job. Il sera mis à l'épreuve ; tout soutien humain lui sera enlevé. Il sera permis à Satan de tourmenter les fidèles. En outre, l'Esprit de Dieu sera retiré de la Terre et la protection des gouvernements terrestres supprimée. Les enfants de Dieu seront abandonnés pour combattre seuls les puissances des ténèbres. Comme Job, ils seront perplexes. Mais comme lui aussi, ils garderont leur intégrité.

Dieu sera justifié dans la dernière génération. Satan sera vaincu par ce reste. L'accusation portée contre Dieu selon laquelle il est impossible d'obéir à la loi sera définitivement réfutée. Et cela sera démontré non pas par quelques individus isolés çà et là, mais par une multitude, appelée les 144000. Ils refléteront pleinement l'image

de Dieu. Ils réfuteront à tout jamais les accusations portées par Satan contre Dieu et son gouvernement céleste.

### ❖ **Le gouvernement de Dieu mis à l'épreuve**

Une situation grave s'est produite dans le Ciel quand Satan a porté ses accusations contre Dieu. Les accusations constituaient en réalité un limogeage. De nombreux anges – un tiers – ont cru ces accusations et se sont rangés du côté de l'accusateur. C'était Dieu face à des millions de personnes avec leur chef Lucifer, le plus élevé des anges. Ce n'était pas une petite crise. Elle menaçait l'existence même du gouvernement de Dieu. Comment Dieu allait-Il faire face à cette situation ?

Il fallait trouver le moyen de régler le problème de façon définitive, de telle sorte qu'il ne se présente plus jamais. Il n'y avait pour cela qu'un seul moyen. Il fallait fournir une preuve, une évidence qui soit indiscutable. Le gouvernement divin reposerait-il sur la justice, oui ou non ? Dieu affirmait que oui. Satan disait que non.

Dieu aurait pu détruire Satan, mais cela se serait retourné contre Lui. En le faisant, Il aurait paru donner raison à Son adversaire. Le seul moyen était de permettre à chacune des deux parties de présenter ses preuves, de produire des témoins et de fonder leur argumentation sur le poids du témoignage présenté.

La scène est donc celle d'un tribunal. Le gouvernement de Dieu est en jeu. Satan est l'accusateur. Dieu est le grand accusé et Il est jugé. Il a été accusé d'injustice en exigeant de Ses créatures ce qu'elles ne peuvent pas faire. La loi était le point d'attaque spécifique, mais la loi étant la transcription du caractère de Dieu, c'est Dieu et Son caractère qui étaient contestés. Dieu devait donner la preuve que Sa loi n'était pas arbitraire, ni dure, ni cruelle dans ses exigences, mais au contraire qu'elle est sainte, juste et bonne et que les hommes peuvent l'observer. Il devait produire au moins un témoin, un homme qui observerait Sa loi librement. En l'absence d'un tel homme, Dieu perd et Satan gagne. Le résultat dépend donc de la production d'une ou de plusieurs personnes gardant les commandements de Dieu. Pour cela, Dieu a mis en jeu tout Son gouvernement. S'il est vrai qu'au cours des âges, il s'est trouvé des individus qui ont consacré leur vie à Dieu et ont vécu sans péché pendant un certain temps, Satan prétend que ce sont des cas isolés, comme celui de Job mais ce n'est pas une règle habituelle. Il réclame une preuve plus évidente où Dieu n'est pas intervenu. Une telle démonstration sera-t-elle possible ?

### ❖ **La dernière génération**

Dieu est prêt à relever le défi. Il a attendu Son heure. Il réserve la démonstration suprême pour la fin du conflit. Dieu sélectionnera Ses élus parmi la dernière génération. Il ne sélectionnera pas les forts ou les puissants, ni les honorés ni les riches, ni les sages ou les savants, mais les gens humbles et ordinaires et grâce à eux, Il fera Sa démonstration. Satan a toujours prétendu que ceux qui servent Dieu le font pour des

motifs égoïstes, parce que Dieu les bénit et les protège, parce que lui, Satan, n'a pas la possibilité de s'approcher d'eux, que s'il pouvait plaider sa cause, c'est à lui qu'ils obéiraient. Mais il accuse Dieu d'avoir peur de le laisser faire. « Donnez-moi une chance équitable », dit Satan, « et je gagnerai. »

C'est donc pour faire taire à jamais les accusations de Satan que Dieu va prouver que Son peuple Le sert loyalement et non dans l'espoir d'une récompense ; Il va laver Son nom et Son caractère des accusations de Satan qui prétend qu'Il est injuste et arbitraire. Et pour montrer aux anges et aux hommes que le plus faible des hommes peut et veut observer librement Ses commandements, même dans les circonstances les plus décourageantes et les plus fâcheuses, Dieu va permettre à Satan de tenter Son peuple jusqu'à l'extrême limite. Ses fidèles seront menacés, torturés et persécutés. Ils seront confrontés à la mort lors de l'émission du décret d'adoration de la bête et de son image. (Apoc. 13: 15). Mais ils ne céderont pas. Ils seront prêts à mourir plutôt que de pécher.

Dieu retirera Son Esprit de la Terre. Satan exercera sur l'humanité une mesure de contrôle comme il n'y a jamais eue auparavant. Certes, il ne pourra pas tuer le peuple de Dieu, mais cela semble être la seule limite. Il utilisera toutes les permissions dont il disposera. Il sait ce qui est en jeu. C'est maintenant ou jamais.

Pour que la démonstration soit plus complète, Dieu fera autre chose. Il se cachera. Le sanctuaire céleste sera fermé. Les saints crieront à Dieu jour et nuit pour être délivrés, mais Il semblera ne pas entendre. Ce sera le Gethsémané des élus de Dieu. Ils auront un petit aperçu de l'expérience de Christ pendant ces trois heures sur la croix. Apparemment, ils se sentiront seuls au plus fort du combat. Ils devront vivre sans intercesseur en présence d'un Dieu saint.

Mais bien que Christ aura achevé Son intercession, les saints seront toujours l'objet de l'amour de Dieu et de Sa sollicitude. Les saints anges veilleront sur eux. Dieu leur offrira un refuge contre leurs ennemis. Il pourvoira à leur nourriture, Il les protégera de la destruction et leur accordera la grâce et la force nécessaires pour vivre une vie sainte. (Voir Ps. 91). Pourtant, ils seront toujours dans le monde, toujours tentés, affligés, tourmentés.

Supporteront-ils l'épreuve ? À vue humaine, cela semblera impossible. Si seulement Dieu venait à leur secours, tout irait bien. Ils seront déterminés à résister, coûte que coûte, au malin. S'il le faut, ils mourront, mais ils ne pêcheront pas. Satan n'aura aucun pouvoir et ne l'a jamais eu pour faire pécher un homme. Il peut tenter, il peut séduire, il peut menacer, mais il ne peut contraindre. Alors Dieu démontrera à travers les plus faibles des faibles qu'il n'y a aucune excuse et qu'il n'y en a jamais eue pour céder au péché. Si les hommes de la dernière génération peuvent repousser victorieusement les dernières attaques de Satan alors que tout est contre eux et alors que le sanctuaire est fermé, il ne reste plus aucune excuse aux hommes qui ont péché auparavant.

## ❖ Les 144 000

Au travers de la dernière génération, Dieu donne la démonstration finale que les hommes peuvent garder la loi de Dieu et qu'ils peuvent vivre sans pécher. Dieu veillera à ce que la démonstration soit totale et complète. La seule limitation imposée à Satan est qu'il ne pourra pas tuer les saints de Dieu. Il pourra les tenter, les harceler et les menacer et il fera de son mieux. Mais il échouera. Il ne pourra pas les pousser à pécher. Ils résisteront à l'épreuve et Dieu apposera Son sceau sur eux.

Grâce à la dernière génération de saints, Dieu sera enfin justifié. Grâce à eux, Satan sera vaincu et Dieu gagnera Sa cause. Ces fidèles occuperont une position unique et vitale dans le plan de Dieu. Ils mèneront des combats terribles ; ils lutteront contre des pouvoirs invisibles. Mais ils auront placé leur confiance dans le Très-Haut et ils ne seront pas confus. Ils auront souffert de la faim et de la soif, mais maintenant « *ils n'auront plus faim, ils n'auront plus soif et le soleil ne les frappera point, ni aucune chaleur. Car l'Agneau qui est au milieu du trône les paîtra et les conduira aux sources des eaux de la vie et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux.* » (Apoc. 7: 16, 17). « *Ils suivent l'Agneau partout où Il va.* » (Apoc. 14: 4). Quand enfin les portes du temple s'ouvriront, une voix dira : « *Seuls les 144 000 peuvent pénétrer ici.* » (Premiers écrits, p. 19). Par la foi, ils auront suivi l'Agneau ici. Ils seront allés avec Lui dans le lieu saint ; ils l'auront suivi dans le lieu très saint. Et seuls ceux qui L'auront suivi ici-bas Le suivront là-haut. Ils seront des rois et des sacrificateurs. Ils Le suivront dans le lieu très saint où seul le Souverain Sacrificateur peut entrer. Ils se tiendront sans voile en présence de Dieu. Ils Le suivront « *partout où Il va.* » Ils ne seront pas seulement « *devant le trône de Dieu* » pour Le servir « *jour et nuit dans Son temple* », mais ils s'assiéront avec Lui sur Son trône, comme Il s'est assis avec Son Père sur Son trône. (Apoc. 7: 15 ; 3: 21).

Aussi important qu'il soit, le salut de l'homme n'est pas l'aspect le plus important de l'histoire de l'univers. La chose la plus importante est la réhabilitation du nom de Dieu des fausses accusations. La controverse touche à sa fin. Dieu prépare un peuple qui Lui sera fidèle dans le dernier conflit. Satan aussi est à l'œuvre. L'issue du combat est devant nous. Elle se décidera au travers de la vie de chaque enfant de Dieu, comme ce fut le cas dans l'expérience de Job. Sa confiance est-elle bien placée ?

Dieu accorde à Son peuple l'incomparable privilège de se servir de Lui pour justifier Son nom. Il est merveilleux de pouvoir témoigner en Sa faveur. Cependant, il ne faut pas oublier que ce témoignage est un témoignage rendu par nos vies et pas simplement par des mots. « *En elle [la Parole] était la vie, et la vie était la lumière des hommes.* » (Jn 1:4). « *La vie était la lumière.* » Ce fut le cas de Christ. Il doit en être de même pour chacun de nous. Notre vie doit être une lumière, comme l'était Sa vie. Donner la lumière au monde, c'est davantage que leur remettre un tract. Notre vie est la lumière. En vivant, nous donnons la lumière aux autres. Les paroles ne suffisent pas. Elles doivent être illuminées par notre vie pour être efficaces. C'est par notre vie que nous témoignons à la gloire de Dieu. Que l'Église de Dieu apprécie l'admirable privilège que Dieu lui confie. « *Vous êtes Mes témoins, dit l'Éternel.* » (És. 43: 10). « *Vous êtes Mes témoins, dit l'Éternel, c'est Moi qui suis Dieu.* » (v. 12). Puissions-nous être des témoins de ce

que Dieu a fait pour nous. Tout cela est en relation étroite avec le grand Jour des Expiations. Ce jour-là, ayant confessé et délaissé tous leurs péchés, les habitants d'Israël étaient complètement purifiés. Ils avaient déjà été pardonnés, mais maintenant, ils étaient séparés du péché. Ils étaient saints et sans tache. Le camp d'Israël était purifié.

Nous vivons maintenant au grand jour antitypique de la purification du sanctuaire. Tout péché doit être confessé et, par la foi, transféré au tribunal céleste. De même que ce jour-là, le souverain sacrificateur entrait dans le lieu très saint, le peuple de Dieu doit se présenter devant Dieu. Il doit être sûr d'avoir abandonné tout péché et qu'aucune tache de mal ne subsiste. La purification du sanctuaire céleste dépend de la purification du peuple de Dieu sur la Terre. Combien il est important, qu'il soit pur et libéré de toute souillure pour paraître devant Dieu saint et sans tache ! En lui, tout péché doit être consumé, afin qu'il puisse se tenir devant un Dieu saint et dont la présence est un feu dévorant.

*« Vous qui êtes loin, écoutez ce que J'ai fait ; et vous qui êtes près, connaissez ma force. Les pécheurs sont effrayés dans Sion ; le tremblement saisit les impies : Qui de nous pourra subsister devant le feu dévorant ? Qui de nous pourra subsister devant les flammes éternelles ? Celui qui marche dans la justice et qui parle avec droiture ; qui rejette le gain acquis par extorsion, qui secoue ses mains pour ne point prendre de présent ; qui bouche ses oreilles pour ne point entendre des paroles de sang et ferme ses yeux pour ne point voir le mal. Celui-là habitera dans des lieux élevés ; des forteresses de rochers seront sa retraite ; son pain lui sera donné, ses eaux ne manqueront point. » (És.33: 13-16).*

## 22. Le jugement

Il y a une tendance croissante à ne pas croire en une résurrection corporelle. Les partisans de la haute critique ont depuis longtemps rejeté cette idée et même des chrétiens les plus conservateurs suivent la même voie. Ils ne voient pas la nécessité d'une résurrection du corps si l'existence future est entièrement spirituelle.

Pour la même raison, ils considèrent qu'un jugement futur n'est pas nécessaire. Si l'âme jouit déjà du bonheur d'une existence éthérée ou si elle subit déjà les tortures des réprouvés, il semblerait incongru d'intercaler un jugement. Cela aurait dû avoir lieu avant que l'état futur ne soit décidé et pas après. La croyance en un bonheur ou une damnation immédiate après la mort rend un jugement futur à la fin du monde non seulement inutile mais incohérent.

La Bible est claire dans ses déclarations sur ces deux sujets. Il y a une résurrection corporelle. Il y a un jugement. La Bible enseigne les deux. Comme nous sommes ici surtout concernés par le jugement, nous y limiterons notre étude en remarquant seulement au passage qu'il semble beaucoup plus satisfaisant de croire que l'existence future du sauvé sera modelée sur le plan original du jardin d'Éden, où Adam et Ève jouissaient de l'existence sur un plan semblable à l'actuel, mais sans péché. Il semble raisonnable de croire que Dieu n'ait pas renoncé à Son plan initial. S'il ne l'a pas fait, Il doit y avoir une résurrection du corps.

L'idée d'un jugement à la fin du monde présuppose que les hommes ne reçoivent pas leur punition ou leur récompense à la mort. Cela semble raisonnable, en plus d'être étayé par des preuves bibliques.

Examinons cela un peu plus en détail. En prenant pour acquis la croyance en la punition et en la récompense, nous voudrions d'abord faire remarquer que le registre d'un homme ne peut être complet à sa mort. Sa vie est terminée mais son influence continue, ses « *œuvres le suivent*. » Si nous sommes responsables de notre influence, et il faut l'admettre, le registre ne peut être entièrement constitué avant la fin des temps. En disant cela, nous ne voulons pas en déduire qu'un homme n'a pas scellé son destin lorsqu'il meurt. Nous pensons qu'il l'a fait. Ce que nous voulons dire, c'est qu'à moins que le jugement ne présuppose une punition ou une récompense identique pour tous, l'acte ne peut être clos à la mort. On peut en effet argumenter qu'on sait si une personne est sauvée ou perdue et qu'elle peut donc être provisoirement admise à un endroit ou à un autre. Cela peut être accordé mais ne résout pas le problème. Même dans les tribunaux terrestres, l'issue d'un crime commis est attendue avant que le jugement ne soit prononcé. Si, lors d'une fusillade, un homme est blessé, le jugement est basé non pas sur l'effet immédiat mais sur le résultat final de la fusillade. Le blessé peut survivre une semaine ou deux, voire un mois. Le criminel ne peut pas exiger un procès et un jugement immédiats, fondés, comme il le faudrait, sur le fait que le blessé n'est pas encore mort et que le criminel n'est donc pas coupable de meurtre.

Un homme est responsable de davantage que de l'effet immédiat de ses actes. Il semble tout à fait plus raisonnable que le jugement soit retardé jusqu'à ce que tous les faits soient connus, moment auquel une juste estimation peut être obtenue. Si nous admettons que certains seront battus de beaucoup de coups et d'autres de peu de coups, (Luc 12: 48), le jugement ne peut et ne devrait pas avoir lieu tant que tous les facteurs puissent être pris en considération. Cela ne peut être fait qu'au moment fixé par Dieu : la fin du monde. En harmonie avec cela, il est dit que Dieu réservera « *les injustes pour être punis au jour du jugement.* » (2 Pier. 2: 9).

### ❖ Les saints sont des juges

Les méchants doivent être jugés par les justes. « *Les saints jugeront le monde ... c'est par vous que le monde est jugé.* » (1 Cor. 6: 2). De même que les anges ont leur œuvre à faire dans les cieux, les rachetés auront le leur. Dieu fait connaître Ses plans aux siens et leur donne des responsabilités à assumer. Les saints ont le privilège et la responsabilité de juger. Humainement parlant, Dieu ne veut courir aucun risque d'insatisfaction ou de remise en question. Il est concevable que certaines personnes soient perdues alors que d'autres pensaient qu'elles seraient sauvées. Si une personne est absente du Ciel, une question pourrait surgir à son sujet dans l'esprit des autres quant au pourquoi. Il peut s'agir d'une personne qui nous était chère, que nous aimions et pour laquelle nous avons prié. Maintenant, elle est perdue. Nous n'en connaissons pas les raisons ; nous ne savons pas pourquoi.

Si nous avons joué un rôle au jugement ; si nous avons nous-mêmes examiné le cas et les preuves ; si, après avoir pesé toutes les circonstances, nous sommes finalement arrivés à la conclusion que cette personne ne voulait pas être sauvée et ne serait pas heureuse au Ciel, aucun doute ne se posera jamais dans nos esprits quant à la justice exercée. Nous avons participé au procès et nous connaissons les tenants et les aboutissants. Nous y étions. Nous sommes satisfaits. De plus, cet arrangement garantit un jugement juste et miséricordieux. Nous aurons aimé certains de ceux qui seront perdus. Nous aurons prié pour eux. Nous serons bons avec eux jusqu'à la fin. Personne n'est puni plus qu'il ne le mérite. Le plan de Dieu nous l'assure.

Il est bon de noter que les saints doivent participer au jugement de ceux qu'ils ont connus. Si une partie du dessein de Dieu en nous permettant de participer au jugement est de garantir qu'aucun doute ne surgira jamais dans notre esprit, les saints doivent juger leur propre génération et leurs propres connaissances. C'est à la fois effrayant et bon. Dieu ne doit pas courir le risque que quelqu'un dise ou pense : « Certains de mes amis sont perdus et je n'ai jamais eu la chance de savoir exactement ce qui s'est passé. J'ai cru qu'ils seraient sauvés. Je les comprenais mieux que quiconque. J'aurais aimé en savoir plus sur leur cas. » Une telle chose ne se produira jamais, bien sûr. Dieu y veillera. Chacun sera convaincu de la justice et de la miséricorde de Dieu. Le plan de Dieu est correctement conçu. Nous saurons pourquoi certaines personnes seront perdues. Nous aurons un rôle à jouer à leur jugement.



## ❖ **Aucun jugement au moment de la mort**

Si ce qui est dit ici est correct, il ne peut y avoir de jugement au moment de la mort. Un groupe de chrétiens prie pour un jeune homme rebelle. Jour après jour, année après année, ils prient sans résultats. Puis le jeune homme meurt soudainement. Que dirons-nous à son jugement ? Ceux qui le connaissent, ceux qui ont prié pour lui sont toujours vivants. Si le jeune homme doit être jugé immédiatement par les saints, ils devront tous mourir immédiatement s'ils veulent participer à son jugement. Sinon, il devra être jugé par d'autres qui ne l'ont pas connu. Cela est valable pour tous les méchants qui ont jamais vécu. Ils ne pourraient pas normalement être jugés, que par une génération après leur mort, s'ils devaient être jugés par les saints. Mais ne pas être jugé par les saints ou être jugé par des inconnus, contrarierait le plan de Dieu et le compromettrait. Nous pensons donc que si les méchants doivent être jugés par les saints, ils ne peuvent pas être jugés au moment de la mort. Dieu dit que les méchants sont réservés pour le jugement, à la fin du monde.

S'il est vrai que chaque génération se comprend mieux et doit être jugée à la lumière de ses propres connaissances, de sorte qu'un pécheur de l'Ancien Testament ne devrait pas être jugé selon les normes du Nouveau Testament, il est également vrai qu'avant de pouvoir porter un jugement cohérent, il doit y avoir une certaine connaissance des règles et des principes directeurs généraux. Cela suppose une instruction basée sur tous les facteurs impliqués. La mort de Christ doit être prise en compte, ainsi que Son expiation et Son enseignement. Comment, dans ce contexte, les saints des premières générations sur la Terre auraient-ils pu juger les méchants de leur génération ?

Il est évident que l'idée des saints ayant une part quelconque dans le jugement doit être abandonnée si le jugement a lieu au moment de la mort. Dieu a conçu un plan vraiment admirable. Faire participer les saints au jugement dans le Ciel, dans un endroit sûr, constitue une barrière efficace contre d'autres interrogations et doutes.

## ❖ **Le jugement investigatif**

Qu'en est-il du jugement des justes ? Il est évident qu'une sorte d'enquête doit avoir lieu avant qu'ils ne soient autorisés à entrer dans la félicité éternelle. Il faut décider si leur vie et leur attitude méritent de leur accorder la vie éternelle et cette décision doit être prise avant que le Seigneur vienne les conduire à la maison. Il n'est pas plus raisonnable de sauver les justes et d'avoir le jugement ensuite que de condamner les méchants et les envoyer ensuite au tribunal. Mais il y a une différence. Les méchants ne sont détruits qu'à la fin des mille ans. (Apoc. 20: 4, 5). Cela donne suffisamment de temps pour les juger après la venue du Seigneur. Mais il n'en est pas de même pour les justes. S'ils doivent être jugés, si une récompense doit leur être accordée, leurs cas doivent être tranchés avant que le Seigneur ne vienne. Quand Il viendra, Sa récompense est avec Lui. (Apoc. 22: 12). Par conséquent, leur statut doit être déterminé à l'avance.

Certains se sont opposés à cet enseignement. Ils ne croient pas qu'il y aura un jugement des justes avant que le Seigneur ne revienne. Pourtant, cela semble cohérent. Le cas des justes doit être réglé avant que le Seigneur ne revienne, sinon comment savoir qui doit être sauvé ? Si l'objection porte sur l'expression « jugement investigatif » qui a été utilisée, qu'on en trouve une meilleure. Nous sommes disposés à le faire. Il ne s'agit pas d'un jugement exécutif. La Bible l'appelle « *l'heure de Son jugement* » par opposition au jour du jugement. (Apoc. 14: 7 ; Act. 17: 31). Nous croyons que l'expression jugement investigatif correspond mieux au jugement des justes.

Il semble parfaitement approprié que lorsque la question de savoir qui doit être sauvé se pose, les anges soient présents pour témoigner et suivre les débats. (cf. Dan. 7 : 9, 10). Ils se sont extrêmement souciés de notre bien-être ; ils ont été des esprits tutélaires. Nous devons nous associer à eux, être avec eux et ils ont le droit de savoir qui doit être admis dans les demeures célestes. C'est aussi le plan de Dieu. Les anges ont expérimenté certains des résultats du péché. Ils ont vu Lucifer apostasier. Ils ont vu des millions d'anges partir avec lui. Ils ont vu le Sauveur souffrir et mourir et ils connaissent la misère que le péché a causée. Ils sont extrêmement intéressés de savoir qui doit bénéficier de la vie éternelle. Ils n'ont aucun désir de revivre l'expérience du péché par laquelle ils sont passés. C'est donc le sage plan de Dieu qu'ils aient une part à la procédure.

Le Jour des Expiations est un type approprié du jour du jugement. Il serait bon que le lecteur revoie le chapitre sur le Jour des Expiations à la lumière de cette étude. Ce jour-là, une séparation était faite entre les justes et les méchants. La décision dépendait entièrement de ceux qui avaient confessé leurs péchés et de ceux qui ne l'avaient pas fait. Ceux qui avaient apporté leurs offrandes et accompli le rituel avaient leurs péchés effacés. Les autres étaient retranchés.

Nous ne savons pas si un registre de ceux qui s'étaient présentés avec un sacrifice pendant l'année était conservé dans le sanctuaire terrestre. Bien que ce soit possible, il est peu probable qu'un tel registre ait été tenu. Nous savons cependant que le sang aspergé sur les cornes des autels (Jér. 17: 1) constituait en soi un registre. Dieu avait ordonné que des sacrifices soient apportés. Nous croyons qu'Il a respecté Son propre commandement et qu'Il a pris note de ceux qui L'ont servi en vérité, avec justice et avec intégrité. Ils ont été enregistrés dans Son livre comme ayant été fidèles.

Du jugement du dernier jour, il est écrit ceci : « *Quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu.* » (Apoc. 20: 15). Ce texte parle clairement du livre de vie et dit, en effet, que seuls ceux dont les noms y sont inscrits sont sauvés. Notez la lecture : « *Quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie.* » Cela suggère un examen du livre pour trouver quels noms y sont inscrits. « *Quiconque ne fut pas trouvé.* » Qu'est-ce, sinon une enquête ? C'est comme si l'ordre était donné : « Vérifiez si ce nom se trouve dans le livre. » Le rapport revient, « Je l'ai trouvé » ou « Je ne l'ai pas trouvé. » Dans les deux cas, il s'agit d'une enquête. L'expression « *Quiconque ne fut pas trouvé* » justifie l'affirmation selon laquelle il y a un examen du dossier, ce qui entraîne une séparation pour le salut ou pour la condamnation.

## ❖ Les anges participent au jugement

Il semble si évident qu'il devrait y avoir et qu'il doit y avoir une enquête sur les archives conservées au Ciel avant la venue du Seigneur, que l'on peut se demander si quelqu'un peut sérieusement ou honnêtement en douter. Il est vrai que Dieu pourrait, en un instant, s'Il le souhaitait, régler toutes les questions relatives au futur destin de chacun. Avec une précision infaillible, Il pourrait envoyer une partie de l'humanité à la damnation et une autre au salut. Mais Dieu ne pouvait pas le faire et en même temps permettre aux anges et aux hommes de prendre part au jugement. Et c'est vital. Dieu doit protéger, autant que possible, l'existence future. Les hommes doivent, à partir de leur propre enquête, être assurés de la justice du châtement infligé. Les anges qui ont été des esprits bienfaisants doivent être présents lors du jugement des saints. C'est pourquoi des livres sont conservés. C'est pour cette raison que des millions d'anges sont présents lors du jugement. (Dan. 7: 10). Dieu prend toutes les mesures nécessaires pour protéger l'avenir.

Le Ciel et la Terre doivent être protégés. Dieu n'admettra pas soudainement des millions d'êtres humains dans la félicité du Ciel et au privilège de la vie éternelle sans consulter les anges.

Nous le disons avec respect. Les anges ont vécu de tristes expériences à cause du péché. Ils ont vu la perte de millions de leurs compagnons. Ils ont vu Christ mourir sur la croix. Ils ont connu la douleur du Père à cause du péché. Ne devraient-ils pas s'intéresser à l'octroie de la vie éternelle à des millions de pécheurs rachetés ? Ne devraient-ils pas avoir l'assurance que l'admission des hommes au Ciel ne signifie pas l'admission du péché ? Nous parlons à la manière des hommes. Nous pensons qu'ils ont droit à cette assurance. Et nous croyons que Dieu la leur donne. Ils sont présents lorsque les cas des justes sont décidés, comme les saints ont leur part dans le jugement des méchants. Cela constitue une assurance pour l'avenir. Aucune question ne se posera ou ne pourra jamais se poser dans l'esprit de quiconque. Dieu a veillé à cela.

## ❖ Les mille ans

Les mille ans sont un temps de jugement. « *Je vis des trônes* », dit le révélateur « *et à ceux qui s'y assirent fut donné le pouvoir de juger.* » (Apoc. 20: 4). Pendant cette période, les anges auront l'occasion de mieux connaître ceux qui seront les héritiers du salut. Nous travaillerons avec eux lors du jugement qui concernera, à la fois, les hommes et les anges. De même que le temps précédant la venue du Seigneur était un jugement investigatif qui concernait les justes, de même les mille ans sont un jugement investigatif concernant les méchants. Leur sort a déjà été décidé, mais d'autres considérations ont rendu ce jugement nécessaire. Les hommes et les anges ont des proches qui seront perdus et auxquels ils s'intéressent. Dieu protège tous les intérêts afin que le péché ne se reproduise pas une seconde fois.

Les anges ont tenu le registre. Ne participeront-ils pas à l'examen du dossier lorsque les décisions finales seront prises ? Ils participeront à l'exécution du jugement. (Apoc. 20: 1-3 ; 18: 21 ; Éz. 9: 1-11). À la fin, ils donneront leur témoignage sur la justice des décisions prises. (Apoc. 16: 5, 7). Ils ne peuvent le faire que parce qu'ils connaissent les facteurs impliqués.

« *Le Père aime le Fils et Il a remis toutes choses entre Ses mains.* » (Jn 3: 35). Nous ne savons peut-être pas pourquoi le Père a remis toutes choses entre les mains du Fils, mais cette déclaration se produit tellement de fois, qu'il est clair que Dieu veut que nous le sachions. En plus de la déclaration déjà citée, notez ce qui suit : « *Tu as mis toutes choses sous ses pieds.* » (Héb. 2: 8). « *Toutes choses M'ont été données par Mon Père.* » (Mat. 11: 27 (Luc 10: 22)). « *Tu Lui as donné pouvoir sur toute chair.* » (Jn 17: 2). Ce pouvoir comprend le jugement. « *Le Père ne juge personne, mais Il a remis tout jugement au Fils.* » (Jn 5: 22). Christ est « *Celui qui a été établi par Dieu juge des vivants et des morts.* » (Act. 10: 42). Dieu « *a fixé un jour où Il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'Il a désigné.* » (Act. 17: 31). Cela comprend l'exécution du jugement, car le Père « *Lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'Il est Fils de l'homme.* » (Jn 5: 27). Cet octroi d'autorité au Fils peut être résumé dans la déclaration générale de Christ Lui-même : « *Tout pouvoir M'a été donné dans le Ciel et sur la Terre.* » (Mat. 28: 18). Cela ne laisse aucun doute quant à l'étendue du pouvoir qui Lui a été donné. C'est toute la puissance dans le Ciel et sur la Terre.

Ces déclarations sont très intéressantes du fait des mots utilisés. Le Père était en possession de tous ces pouvoirs, mais pour une raison quelconque, Il les a légués au Fils. Notons comment Dieu a « donné », « remis », « établi », « fixé ». Tout ce que le Père avait, Il l'a donné au Fils. À un moment donné dans le passé, Dieu a remis toutes choses à Christ, Il Lui a dit de régner, d'exécuter le jugement et Lui a remis toute autorité dans le Ciel et sur la Terre.

Toute cette controverse révèle un trait du caractère de Dieu très réconfortant. Dieu aurait pu traiter les croyants différemment. Il aurait pu ne pas écouter les accusations de Satan contre Lui. Mais Il a soumis Son cas à une décision sur la base des preuves présentées. Il aurait pu attendre et laisser les êtres créés décider par eux-mêmes. Il savait que Son cas était juste et qu'Il pouvait affronter l'enquête. Il a été éminemment juste et équitable à tous égards.

Cela nous donne des raisons de croire que le jugement à venir sera mené selon des principes qui seront à la hauteur des plus hautes conceptions de la justice et du droit, pour ne pas dire de la miséricorde. Dieu n'est pas vengeur. Il n'attend pas une occasion de « rembourser ». Il veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la repentance. Il ne prend aucun plaisir à la mort des méchants.

Cependant, il y a certaines choses que Dieu ne peut pas faire. Il serait heureux de sauver tout le monde, mais il vaut mieux qu'Il ne le fasse pas. Il y a plusieurs raisons à cela. Beaucoup ne souhaitent pas être sauvés dans les conditions qui seules peuvent assurer la vie. Les règles que Dieu a établies pour nous guider sont les règles de la vie et non

des décrets arbitraires. La société ne peut exister, ni ici ni au Ciel, si les hommes ne cessent de s'entretuer. Cela semble si évident que personne ne dira le contraire.

Le meurtre a sa racine dans la haine. Il ne serait pas prudent de permettre à celui qui déteste son frère, ou qui que ce soit d'autre, de vivre au Ciel avec les autres. Espérer la paix et l'harmonie dans de telles conditions serait une folie.

Les hommes ont abondamment démontré que la haine mène au meurtre. Il n'est pas nécessaire de faire d'autres démonstrations. Si Dieu veut un Ciel paisible, Il doit exclure les meurtriers. Cela signifie qu'Il doit exclure tous ceux qui haïssent.

Mais il y a plus encore. L'amour est le seul antidote efficace contre la haine. Seul celui qui aime est en sécurité. L'absence d'amour signifie la haine tôt ou tard. Ainsi, l'amour devient une des lois de la vie. Seul celui qui aime respecte la loi, donc seul celui qui aime a le droit de vivre. Ce droit ne doit pas être mis en péril en permettant à la haine de s'épanouir. Ceux qui chérissent la haine dans leur vie violent la loi de la vie. Il ne serait pas sûr de les sauver, même s'ils veulent être sauvés. Il ne doit pas y avoir de meurtriers au Ciel, ni de transgresseurs du commandement qui dit : « *Tu ne tueras point* ». Le même argument est valable pour tous les autres commandements.

Lorsque Dieu admet donc que des hommes et des anges siègent au jugement, il fait plus que de les prendre pour associés. C'est important. C'est nécessaire pour l'avenir. Nous avons besoin d'avoir l'assurance qu'une part personnelle dans le jugement nous sera donnée. Mais il y a plus. Lorsque Dieu admet les saints et les anges à participer au jugement, ils sont en réalité en train de juger l'œuvre de Dieu. Les règles, les principes, les lois régissant les hommes et les anges, font l'objet d'un examen minutieux. Dans un certain sens, c'est Dieu qui est jugé. (Rom 3: 4).

À la lumière de ces déclarations, le fait que les hommes et les anges, à la fin de la controverse, expriment leur croyance en la justice de Dieu prend une signification supplémentaire. La grande question a toujours été : Dieu est-Il juste ou les accusations de Satan sont-elles vraies ? À la fin de la controverse, l'ange des eaux dit : « *Tu es juste, Toi qui es, et qui étais ; Tu es saint.* » (Apoc. 16: 5). Un autre ange dit : « *Oui, Seigneur Dieu tout-puissant, tes jugements sont véritables et justes.* » (v. 7). « *J'entendis dans le ciel comme une voix forte d'une foule nombreuse qui disait : Alléluia ! Le salut, la gloire et la puissance sont à notre Dieu, parce que ses jugements sont véritables et justes.* » (Apoc. 19: 1, 2). Ceux qui ont vaincu la bête et son image disent : « *Tes œuvres sont grandes et admirables, Seigneur Dieu tout-puissant ! Tes voies sont justes et véritables, roi des nations !* » (Apoc. 15: 3). Et lorsque Dieu prend possession de Son royaume, « *une voix d'une foule nombreuse, comme un bruit de grosses eaux et comme un bruit de forts tonnerres, disant : Alléluia ! Car le Seigneur notre Dieu tout-puissant est entré dans Son règne.* » (Apoc. 19: 6). Mais Dieu ne règne pas seul. Lorsque « *le royaume du monde est remis à notre Seigneur et à Son Christ* » (Apoc. 11: 15), lorsque l'accusateur sera finalement renversé, alors le trône de Dieu et de l'Agneau sera rétabli. Quelle glorieuse consommation de notre espérance ! (Apoc. 12: 10 ; 22: 5).

## ANNEXE

### L'autel devant l'Éternel

L'expression « *devant l'Éternel* » est utilisée en relation avec les services du sanctuaire, les lieux et les meubles. Ainsi, l'encens était offert « *devant l'Éternel* » (Ex. 30: 8) et les sacrifices étaient tués devant l'Éternel. (Lév. 1: 3, 5 ; 4: 1, 15, 24). Au Jour des Expiations, les deux boucs étaient présentés devant l'Éternel. (Lév. 16: 7, 10).

Le chandelier était placé devant l'Éternel (Lév. 24: 4), ainsi que la table des pains de proposition (v. 6), l'autel des parfums (Lév. 4: 18), le lieu saint (Ex. 28: 35), le voile (Lév. 4: 17) et l'autel des holocaustes (Lév. 6: 14 ; 16: 12 ).

Dans Lévitique 16: 18, la phrase se répète, en relation avec l'autel. Nous lisons : « *Il fera l'expiation pour le sanctuaire à cause des impuretés des enfants d'Israël et de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché. Il fera de même pour la tente d'assignation, qui est avec eux au milieu de leurs impuretés. ... En sortant, il ira vers l'autel qui est devant l'Éternel et il fera l'expiation pour l'autel ; il prendra du sang du taureau et du bouc, et il en mettra sur les cornes de l'autel tout autour. »*

Nous avons omis le verset 17 car il s'agit d'une note insérée, sans rapport avec le service.

Nous lisons donc que le souverain sacrificateur fait l'expiation pour « le lieu saint » et pour « *la tente d'assignation* » ; puis « *il ira vers l'autel qui est devant l'Éternel et il fera l'expiation pour l'autel* ».

Le fait que l'autel soit mentionné comme étant « *devant l'Éternel* » ne détermine pas en soi de quel autel il s'agit. Le texte suggérerait qu'il s'agit de l'autel des holocaustes, car Aaron « *ira vers l'autel* ». Il a déjà fait l'expiation pour le lieu saint et la tente d'assignation (v. 16) ; c'est-à-dire pour le lieu saint et le lieu très saint. Maintenant, il va vers l'autel des holocaustes pour y faire l'expiation de l'autel.

La même séquence est suggérée au verset 20, qui se lit comme suit : « *Lorsqu'il aura achevé de faire l'expiation pour le sanctuaire, pour la tente d'assignation et pour l'autel, ...* » Ici encore, trois choses sont mentionnées, le lieu très saint, le lieu saint et l'autel.

L'autel des parfums se trouvait dans le lieu saint. Il était le seul meuble de ce lieu sur lequel on déposait du sang. Par conséquent, lorsqu'il est dit que l'expiation avait été faite pour le tabernacle de la congrégation, il ne peut s'agir que de l'autel des parfums sur lequel une expiation était faite une fois par an. (Ex. 30: 10).

Dans le lieu très saint, une expiation devait être faite pour le propitiatoire de la miséricorde parce que du sang y avait été déposé. Dans le lieu saint, une expiation devait être faite pour l'autel des parfums, pour la même raison. Le seul autre meuble utilisé pour l'expiation par le sang était l'autel des holocaustes. Si l'autel des holocaustes n'est

pas mentionné dans Lévitique 16: 18, nous devons en conclure qu'aucune expiation n'était faite pour lui. Mais c'était l'endroit où toutes les offrandes étaient tuées et cela ne pouvait certainement pas être omis.

Dans Lévitique 16: 12, le souverain sacrificateur prend des charbons de l'autel devant l'Éternel. L'autel sur lequel se trouvaient les charbons, était l'autel des holocaustes. Il n'y avait pas de charbons sur l'autel des encens. C'est pourquoi Keil et Delitzsch disent que le souverain sacrificateur prenait « des charbons ardents de l'autel des holocaustes autant que l'encensoir pouvait en contenir. » (*Commentary on the Pentateuch*, vol. 2, page 399). En cela, presque tous les commentaires sont d'accord.

Dans le Lévitique 1: 11, le lieu où les sacrifices devaient être égorgés était « *le côté septentrional de l'autel, devant l'Éternel.* »

Au vu de ces déclarations, il semble clair que l'autel de Lévitique 16: 18 est l'autel des holocaustes. Si ce n'est pas le cas, toute la signification de l'expiation est perdue et ce qui a le plus besoin d'être purifié reste impur.

C'est pourquoi le commentaire que nous venons de citer dit : « Il s'ensuit, un peu plus loin, que par l'autel du verset 18 et aussi des versets 20 et 33, qui est mentionné ici comme la troisième partie de l'ensemble du sanctuaire, nous devons comprendre l'autel des holocaustes dans le parvis et non l'autel des parfums, comme le supposent les rabbins et la plupart des commentateurs... L'expression '*en sortant*', au verset 18, se réfère, non pas à sa sortie du très saint vers le lieu saint, mais à sa sortie de l'*ohel moed* (lieu saint) vers le parvis,» Ibid. page 400, 401.

## Les sacrifices du service du sanctuaire

(Le schéma suivant des diverses offrandes sacrificielles, des cérémonies et des fêtes spéciales de l'ancienne économie juive a été élaboré à l'origine par Merwin R. Thurber. Il est inclus ici par un accord spécial entre l'auteur de ce livre et l'auteur du schéma).

### ❖ LES HOLOCAUSTES

**NATURE :** Volontaire, en ce qui concerne l'individu, mais spécifié à certaines occasions pour l'ensemble de la congrégation et dans certains cas pour des individus. Lévitique 1:3.

**L'ACCOMPLISSEMENT :** L'expiation a été faite - elle a été acceptée pour lui. Lévitique 1:1.

Moment où ils étaient offerts	Animaux prescrits
<p><b>1.</b> Selon volonté. Lévitique 1:3</p>	<p><b>1.</b> Tout animal mâle pur habituellement utilisé pour le sacrifice. Lévitique 1.</p>
<p><b>2.</b> Quotidiennement. Ex. 29:38-42 ; Nom. 28:3-8.</p>	<p><b>2.</b> 2 agneaux mâles d'un an.</p>
<p><b>3.</b> Lors des consécration. Ex. 29:15-18 ; Lévitique 8:18-21 ; Nom. 7:8.</p>	<p><b>3.</b> taureaux, béliers, agneaux.</p>
<p><b>4.</b> Jours spéciaux et fêtes.</p> <p style="margin-left: 40px;"><b>a.</b> Le sabbat. Nom. 28:9, 10.  <b>b.</b> Nouvelles lunes. Nom. 28:11-14.  <b>c.</b> Fête des pains sans levain. Nom. 28:17-25.  <b>d.</b> Jour de la gerbe agitée. Lévitique 23:10-14.  <b>e.</b> Jour de la Pentecôte. Lévitique 23:17-21 ; Nom. 28:26-31.</p> <p style="margin-left: 40px;"><b>f.</b> Premier jour du septième mois. Nom. 29:1-6.  <b>g.</b> Jour des Expiations. Lévitique 16 ; Nom. 29:7-11.</p> <p style="margin-left: 40px;"><b>h.</b> Fête des tabernacles. Nom. 29 :12-34.</p>	<p><b>4.</b> Jours spéciaux et fêtes.</p> <p style="margin-left: 40px;"><b>a.</b> 2 agneaux supplémentaires.  <b>b.</b> 2 taureaux, 1 bélier, 7 agneaux.  <b>c.</b> Chaque jour : 2 taureaux, 1 bélier, 7 agneaux.  <b>d.</b> Un agneau mâle d'un an.  <b>e.</b> Pour le jour : 2 taureaux, 1 bélier, 7 agneaux. Pour le pain : 1 taureau, 2 béliers, 7 agneaux.  <b>f.</b> 1 taureau, 1 bélier, 7 agneaux, outre l'offrande mensuelle.  <b>g.</b> Pour le prêtre : 1 bélier, Lévitique 16:3. Pour le peuple : 1 bélier, Lévitique 16:5. Pour le jour : 1 taureau, 1 bélier, 7 agneaux. Lévitique 29:7-11.  <b>h.</b> 13 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux, le 1<sup>er</sup> jour, en diminuant quotidiennement</p>



<p>i. 8<sup>ème</sup> jour de la fête des tabernacles. Nom. 29:35-38.</p> <p><b>5.</b> Pour la purification  <b>a.</b> Nouveau-né. Lévit. 12.  <b>b.</b> Lèpre. Lévit. 14.  <b>c.</b> Perte de sang. Lévit. 15:13-15, 25-30.</p> <p><b>6.</b> Vœu de Naziréat. Nom. 6.</p> <p><b>7.</b> Avec l'offrande pour le péché des pauvres. Lévit. 5:7-10.</p> <p><b>8.</b> Péché par ignorance. Nom. 15:22-26.</p>	<p>les taureaux de 1 à 7 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux le 7<sup>ème</sup> jour.  <b>i.</b> 1 taureau, un bélier, 7 agneaux.</p> <p><b>5.</b> Pour la purification  <b>a.</b> agneau ou pigeon ou tourterelle.  <b>b.</b> agneau ou pigeon ou tourterelle.  <b>c.</b> pigeon ou tourterelle.</p> <p><b>6.</b> Vœu de Naziréat  <b>a.</b> transgression accidentelle : Pigeon ou tourterelle.  <b>b.</b> Accomplissement : agneau.</p> <p><b>7.</b> Pigeon ou tourterelle.</p> <p><b>8.</b> Taureau.</p>
--	--

### Accompagnements

#### ❖ Général

Sel. Lévit. 2 : 13.

Offrande d'aliment. Nom. 15 : 2-12.

- Pour l'agneau ou l'enfant : 1/10<sup>ème</sup> de fleur de farine, ¼ de hin d'huile, ¼ de hin de vin.
- Pour le bouc : 2/10<sup>ème</sup> de fleur de farine, 1/3 de hin d'huile, 1/3 de hin de vin.
- Pour le taureau : 3/10<sup>ème</sup> de fleur de farine, 1/2 de hin d'huile, 1/2 hin de vin.

Encens. Lévit. 2 : 1, 2.

#### ❖ Sabbats

Pour chaque agneau : 2/10<sup>ème</sup> de fleur de farine, avec l'huile appropriée et la libation (doubler la quantité habituelle pour chaque agneau).

#### ❖ Jour de la gerbe agitée

Pour l'agneau : 2/10<sup>ème</sup> de fleur de farine (double), huile (probablement en proportion), 1/4 de hin de vin (habituel). Lévit. 23 : 13.

#### ❖ Purification après une naissance

Pas spécifié.

#### ❖ Purification après une lèpre

3/10<sup>ème</sup> de fleur de farine avec de l'huile ou 1/10<sup>ème</sup> de fleur de farine avec de l'huile.

❖ *Purification pour une perte de sang*

Aucun.

### **Ordre de la procédure**

❖ *Taureau, mouton ou chèvre. Lévit. 1: 3-13.*

- L'offrant place sa main sur la tête de la victime puis l'égorge lui-même.
- Le sacrificateur asperge le sang sur l'autel.
- L'offrant dépouille et coupe l'animal, il lave les pattes et les entrailles dans l'eau.
- Le sacrificateur arrange le bois et les morceaux de l'animal en ordre sur le feu.
- Le sacrifice est complètement consumé par le feu sur l'autel.

❖ *Tourterelle ou pigeon. Lévit. 1: 14-17.*

- Le sacrificateur ouvre la tête de l'oiseau et le brûle sur l'autel.
- Il exprime le sang contre le côté de l'autel.
- Il ôte le jabot avec les plumes.
- Il déchire les ailes sans les détacher.
- L'offrande est complètement sur l'autel.

### **Disposition**

❖ *Le sang*

Aspergé tout autour sur l'autel. Lévit. 1: 5, 11, 15.

❖ *Fat, etc.*

Pas séparée. Lévit. 1: 8, 12.

➤ *Offrande agitée*

Aucune.

➤ *La carcasse entière*

Elle est brûlée sur l'autel. Lévit. 1: 9, 13, 17.

➤ *La peau*

Elle est donnée au sacrificateur. Lévit. 7: 8.

➤ *Le jabot et les plumes*

Ils sont jetés près de l'autel. Lévit. 1: 16.

## OFFRANDES D' ACTIONS DE GRÂCES

NATURE : généralement volontaire. Sont inclus les vœux, les offrandes d'action de grâce et les offrandes volontaires. Lévit. 19: 5 ; 7: 15, 16. Les fêtes communautaires où le Seigneur, les sacrificateurs et le peuple participent. Lévit. 3: 11 ; 7: 14, 31, 33 ; 7: 15-18 ; Deut. 27: 7 ; 12: 17, 18.

Moment de l'offrande	Animaux prescrits
<p><b>1.</b> À son gré ou en accomplissement d'un vœu. Lévit. 19:5 ; 7:16.</p> <p><b>2.</b> Aux consécutions. Ex. 29:19-28 ; Lévit. 8:22 ; 9:4. Nom. 7.</p> <p><b>3.</b> À la Pentecôte, avec le pain. Lévit. 23:17-20.</p> <p><b>4.</b> En accomplissement du vœu de Naziréat. Nom. 6:14, 17, 18.</p>	<p><b>1.</b> Tout animal pur, mâle ou femelle habituellement utilisé pour le sacrifice. Lévit. 3.</p> <p><b>2.</b> Bouc (Lévit. 8:22, taureaux et bouc (Lévit. 9:4, bœufs, boucs, béliers, agneaux (Nom. 7).</p> <p><b>3.</b> 2 agneaux. Lévit. 23:20.</p> <p><b>4.</b> Bélier. Nom. 6:14. Règle : Habituellement un sacrifice doit être parfait pour être accepté, mais une offrande volontaire peut avoir des parties manquantes ou superflues. Lévit. 22:21-24.</p>

### Accompagnements

- *Offrandes d'actions de grâces : Lévit. 7: 12-14.*
  - Des gâteaux sans levain pétris à l'huile.
  - Des galettes sans levain arrosées d'huile.
  - Des gâteaux de fleur de farine frite.
  - Du pain levé présenté par élévation, et donné sacrificateur officiant.
  
- *Les vœux et les offrandes volontaires : Nomb. 15: 3-12.*
  - Pour l'agneau : 1/10<sup>ème</sup> de fleur de farine, 1/4 de hin d'huile, 1/4 de hin de vin.
  - Pour le bélier : 2/10<sup>ème</sup> de fleur de farine, 1/3 de hin d'huile, 1/3 de hin de vin.
  - Pour le veau : 3/10<sup>ème</sup> de fleur de farine, 1/2 de hin d'huile, 1/2 de hin de vin.
  
- *Pour toutes les offrandes*
  - Du sel. Lévit. 2: 13.

## Ordre de la procédure

(Voir Lévitique 3)

1. La main sur la tête de la victime.
2. L'offrant égorge l'animal.
3. Le sacrificateur asperge le sang sur l'autel.
4. L'offrant agite la poitrine, l'épaule droite, la graisse, etc. devant le Seigneur. Lévit. 7: 29-32.
5. Le sacrificateur brûle la graisse, etc. sur l'autel.
6. Le reste est mangé. (Voir disposition).

## Disposition

### ➤ *Le sang*

Aspergé tout autour sur l'autel. Lévit. 3: 2, etc.

### ❖ *La graisse, etc.*

Brûlée sur l'autel. Lévit. 3: 3-5 ; 7: 31.

### ➤ *Offrande agitée*

La poitrine et l'épaule droite sont données au sacrificateur. Lévit. 7: 29-36.

### ➤ *Le reste de la carcasse*

Mangée par l'offrant. Deut. 27: 7 ; 12: 17, 18.

Règle : L'offrande d'actions de grâces doit être consommée le jour même. Les offrandes volontaires et les offrandes pour un vœu peuvent être aussi consommées le second jour, mais pas plus tard. Lévit. 7: 16-18.

## OFFRANDES POUR LE PÉCHÉ

NATURE : requis quand quelqu'un a péché par ignorance et lors d'occasions spéciales pour cacher ses péchés à toute la congrégation. Lévit. 4: 2 ; Nom. 15: 22-29.

ACCOMPLISSEMENT : L'expiation était faite pour le péché. Lévit. 4: 35 ; Nom. 15: 24.

Moment de l'offrande	Animaux prescrits
<p>1. En général : Si une âme pèche par ignorance. Lévit. 4:2 ; Nom. 15:27, 28.</p> <p>a. Le sacrificateur. Lévit. 4:3-12. b. La congrégation. Lévit. 4:13-21.</p>	<p>a. Un taureau. Lévit. 4:3-12. b. Un taureau. Lévit. 4:13, 21. Un jeune taureau. Nom. 15:24.</p>

<p><b>c.</b> Un dirigeant. Lévit. 4:22-26.</p> <p><b>d.</b> Quelqu'un du peuple. Lévit. 4 :27-35.</p> <p>Les cas limites spécifiques où l'offrande pour le péché est utilisée.</p> <p><b>a.</b> Parjure sous serment. Lévit. 5:1.  <b>b.</b> Impureté par contact avec un cadavre. Lévit. 5:2.  <b>c.</b> Souillure humaine. Lévit. 5:3.  <b>d.</b> Jurer avec légèreté. Lévit. 5:4.</p> <p><b>2. Consécration.</b></p> <p><b>a.</b> Aaron et ses fils. Ex. 29:10-14, 36, 37 ; Lévit. 8:2, 3, etc.  <b>b.</b> Princes. Nom. 7.  <b>c.</b> Lévit. Nom. 8.</p> <p><b>3. Les jours spéciaux.</b></p> <p><b>a.</b> Les nouvelles lunes. Nom. 28:15.  <b>b.</b> Fête des pains sans levain. Nom. 28:17-24.  <b>c.</b> Pentecôte. Lévit. 23:19 ; Nom. 28:30.  <b>d.</b> 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois. Nom. 29:5.  <b>e.</b> Jour des Expiations. Lévit. 16 ; Nom. 29:11.  <b>f.</b> Fête des tabernacles. Nom. 29 :16-34.  <b>g.</b> Huitième jour de la fête des Tabernacles. Nom. 29:38.</p> <p><b>4. Purification.</b></p> <p><b>a.</b> Pour une naissance. Lévit. 12:6, 8  <b>b.</b> Pour une lèpre. Lévit. 14:10, 19, 22.</p>	<p><b>c.</b> Un chevreau, mâle. Lévit. 4:22-24.</p> <p><b>d.</b> Une agnelle. Lévit. 4:17-35 ; ou s'il est trop pauvre, 2 tourterelles ou 2 pigeons. Lévit. 5:7, un pour l'offrande pour le péché, l'autre pour l'holocauste. S'il est trop pauvre, 1/10<sup>ème</sup> d'ephah de farine fine, qui est une offrande pour le péché et pas une offrande de nourriture. Lévit. 5:11, 12.</p> <p><b>2. Consécration.</b></p> <p><b>a.</b> Un taureau.  <b>b.</b> Un bœuf.  <b>c.</b> Un taureau.</p> <p><b>3. Les jours spéciaux.</b></p> <p><b>a.</b> Un bouc. Nom. 28:15.  <b>b.</b> Un bouc. Nom. 28:22-24.  <b>c.</b> Le jour, un bouc. Nom. 28:30. Avec le pain, un bouc. Lévit. 23:18, 19.  <b>d.</b> Un bouc. Nom. 29:5.  <b>e.</b> Un bouc en plus du sacrifice des expiations. Nom. 29:11.  <b>f.</b> Un bouc, par jour. Nom. 29:16-34.  <b>g.</b> Un bouc. Nom. 29:38.</p> <p><b>4. Purification.</b></p> <p><b>a.</b> Pigeon. Lévit. 12:6, 8.  <b>b.</b> Brebis ou pigeon. Lévit. 14:10, 19, 22.</p>
---	---

<p><b>c.</b> Saignement. Lévit. 15:14, 15, 29, 30.</p> <p><b>5.</b> Vœux de Naziréat.</p> <p><b>a.</b> Violation accidentelle. Nom. 6: 10, 11.</p> <p><b>b.</b> Accomplissement : Nom. 6:14-16.</p>	<p><b>c.</b> Pigeon. Lévit. 15:14, 15, 29, 30.</p> <p><b>5.</b> Vœux de Naziréat.</p> <p><b>a.</b> Pigeon. Nom. 6:10, 11.</p> <p><b>b.</b> Brebis. Nom. 6:14-16.</p>
---	--

### Accompagnements

*Sel.* Lévit. 2 :13.

### Ordre de la procédure

➤ Sacrificateur et congrégation. Lévit. 4.

1. Main sur la tête de la victime.
2. Animal égorgé.
3. Sang sur le voile, dans le lieu saint et sur les cornes de l'autel d'or.
4. Le reste du sang est versé au pied de l'autel des holocaustes.
5. La graisse, les reins, ... etc. sont brûlés sur l'autel.
6. L'animal entier, avec la peau, les entrailles, les excréments, etc. sont brûlés hors du campement.

➤ Règle concernant le peuple. Lévit. 4.

1. Main sur la tête de la victime.
  2. Animal est égorgé.
  3. Sang appliqué sur les cornes de l'autel des holocaustes.
  4. Le reste du sang est versé au pied de l'autel.
  5. La graisse, etc. sont brûlés sur l'autel.
  6. Le sacrificateur mange la chair de l'animal. Lévit. 6: 25-29 ; 10: 16-20.
- Les offrandes occasionnelles suivent apparemment la règle générale.

### Dispositions

➤ Le sang

1. Sacrificateur et congrégation. Le sang est aspergé devant le voile et appliqué sur les cornes de l'autel d'or. Le reste est versé dehors.
2. Dirigeants et peuple. Le sang est appliqué sur les cornes de l'autel des holocaustes. Lévit. 4: 25, 30, 34.

➤ *La graisse, etc.*

Brûlée sur l'autel. Lévit. 4: 8-10, 19, 26, 35.

➤ *L'offrande agitée.*

Rien.

➤ *La chair.*

1. Sacrificateur et congrégation. La chair est brûlée hors du camp. Lévit. 4: 12, 21.
2. Dirigeant et congrégation. La chair est mangée par le sacrificateur. Lévit. 6: 25-29.

➤ *La peau.*

1. Sacrificateur et congrégation. La peau est brûlée avec tout l'animal. Lévit. 4: 12, 21.
2. Dirigeant et congrégation. Pas spécifié, mais il semble qu'elle revient au sacrificateur.

Règle : « Mais on ne mangera aucune victime expiatoire dont on apportera du sang dans la tente d'assignation, pour faire l'expiation dans le sanctuaire : elle sera brûlée au feu. » Lévit. 6: 30.

## OFFRANDES DE CULPABILITÉ

NATURE : Prescrites en cas de péché connus.

ACCOMPLISSEMENT : Expiation est faite. Lévit. 5: 16 ; 6: 7.

Moment de l'offrande	Animaux prescrits
1. Péché connu. Lévit. 6:2, 3.	1. Un bélier. Lévit. 6:6.
2. Sacrilège par ignorance. Lévit. 5:15 (cas limite dans lequel l'offrande de culpabilité est utilisée).	2. Un bélier. Lévit. 5:15.
3. Violation d'une esclave fiancée. Lévit. 19:20-22.	3. Un bélier. Lévit. 19:20-22.
4. Purification de la lèpre. Lévit. 14:12-18.	4. Agneau. Lévit. 14:10, 13, etc.
5. Violation accidentelle du vœu de Naziréat. Nom. 6:9-12.	5. Agneau. Nom. 6:12.

### Accompagnements

*Sel.* Lévit. 2 :13.

### **Ordre de la procédure**

Même chose que pour l'offrande pour le péché, excepté le sang. Lévit. 7:1-7.

### **Disposition**

Même chose que pour l'offrande pour le péché (Lévit. 7: 1-7), excepté le sang. Il était aspergé sur l'autel tout autour, au lieu d'être appliqué sur les cornes de l'autel. Lévit. 7: 2.

➤ *La farine*

Une poignée sur l'autel. Lévit. 2: 2. Le reste est en général pour le sacrificateur. Lévit. 7: 10.

➤ *Pain*

Une portion sur l'autel. Lévit. 2: 9. Le reste revient au sacrificateur officiant. Lévit. 7: 9.

➤ *Pain de proposition*

Pour les sacrificateurs. Lévit. 24: 5-9.

➤ *La partie agitée du pain au levain*

En sacrifice de reconnaissance au sacrificateur officiant. Le reste revient à l'offrant. Lévit. 7: 13, 14 ; Deut. 27: 7.

➤ *Pain des prémices*

Au sacrificateur. Lévit. 23: 20.

## **LA PÂQUE**

NATURE : prédéterminée. Signe et mémorial. Ex. 13: 9, 10.

ACCOMPLISSEMENT : Ange passe au-dessus. Ex. 12: 12, 13.

### **Moment de l'offrande**

14<sup>ème</sup> jour d'Abib, le premier mois. Ex. 12: 2, 6.

### **Animal prescrit**

Un agneau ou un bélier. Ex. 12: 5.

### **Accompagnements**

*Des herbes amères.* Ex. 12: 8.

*Pain sans levain.* Ex. 12:8.

*Vin (Tradition juive).* *Jésus-Christ*, p. 656.



### **Ordre de la procédure**

1. Animal choisi le 10<sup>ème</sup> jour d'Abib.
2. Animal égorgé le 14<sup>ème</sup> jour au soir.
3. Le sang est appliqué sur le linteau et les deux poteaux de la porte.
4. L'animal entier est rôti.
5. Il est mangé avec des herbes amères.
6. Les restes sont brûlés.

### **Disposition**

➤ *Le sang*

Appliqué sur les poteaux et le linteau de la porte.

➤ *La chair*

Elle est mangée par l'offrant et ses amis.

➤ *Les restes*

Ils sont brûlés.

## **L'ENCENS**

NATURE : prédéterminée.

ACCOMPLISSEMENT : monte avec les prières devant Dieu. Ps. 141 :1, 2 ; Apoc. 8 :3.

### **Moment où il est offert**

1. Matin et soir. Ex. 30 :7, 8.
2. Au Jour des Expiations. Lévit. 16 :12, 13.
3. Occasions spéciales. Nomb. 16 :46, 47.

### **Ingrédients prescrits**

Mélange d'épices douces. Ex. 30:34-48.

### **Accompagnements**

Aucun.

### **Ordre de la procédure**

Il est brûlé devant l'Éternel.

# CÉRÉMONIES SPÉCIALES

## Le Jour des Expiations

TEXTES : Lév. 16 ; 23: 27-32 ; Nom. 29: 7-11 ; Ex. 30: 10.

OFFRANDES : Holocauste quotidienne : Un taureau en offrande de culpabilité et un bélier en holocauste pour le sacrificateur ; 2 boucs pour l'offrande de culpabilité et un bélier en holocauste pour le peuple ; et le jour des expiations, un taureau, un bélier, 7 agneaux, en holocauste et un bouc pour l'offrande de culpabilité.

CÉRÉMONIE DES EXPIATIONS :

- 1.** Le souverain sacrificateur se lave et met des habits blancs, après avoir accompli les cérémonies du matin dans ses habits de sacrificateurs.
- 2.** Il présente le taureau de l'offrande sacerdotale de culpabilité devant le Seigneur ; il place ses mains sur sa tête.
- 3.** Il présente les boucs puis jette le sort pour déterminer lequel sera pour Jéhovah et lequel sera pour Azazel.
- 4.** Il tue le taureau et recueille le sang.
- 5.** Il emporte l'encensoir et l'encens dans le lieu très saint et met l'encens sur le charbon.
- 6.** Il retourne dans le parvis pour prendre du sang du taureau qu'il rentre dans le lieu très saint et l'aspersion sur le propitiatoire et devant le propitiatoire sept fois.
- 7.** Il retourne dans le parvis, égorge le bouc du Seigneur puis rentre dans le lieu très saint avec le sang et l'aspersion comme antérieurement.
- 8.** Il retourne dans le lieu saint et fait l'expiation pour les choses saintes.
- 9.** Il retourne dans le parvis et fait l'expiation pour l'autel, en l'aspergeant sept fois avec le sang du taureau et du bouc puis il applique du sang sur les cornes de l'autel.
- 10.** Il confesse les péchés d'Israël sur la tête du bouc vivant. Un homme choisi pour cette tâche le conduit dans le désert.
- 11.** Il remet sa robe sacerdotale et offre la graisse des offrandes de culpabilité, l'holocauste pour lui-même et pour le peuple, l'holocauste du Jour des Expiations et le bouc de l'offrande de culpabilité de ce jour.

## Les vœux de Naziréat

TEXTE : Nom. 6: 1-21.

### Violation accidentelle

OFFRANDES : 2 pigeons, un pour l'holocauste et l'autre en victime expiatoire et un agneau en sacrifice de culpabilité.

### PROCÉDURE

1. La tête est rasée le 1<sup>er</sup> et le 7<sup>ème</sup> jour de la purification.
2. Le 8<sup>ème</sup> jour, il apporte 2 pigeons au sacrificateur, un en offrande pour le péché et l'autre en holocauste.
3. Il apporte un agneau en offrande de culpabilité.
4. Il perd les jours qui précèdent la souillure.

### Accomplissement

OFFRANDES : Un agneau mâle en holocauste, une agnelle en offrande pour le péché, un bélier en offrande d'actions de grâces, une corbeille de pain sans levain, des gâteaux de farine fine et les offrandes d'aliment et de boissons des animaux appropriés.

### PROCÉDURE

1. Il offre le sacrifice pour le péché.
2. Il offre l'holocauste.
3. Il offre l'offrande d'actions de grâces, avec les accompagnements.
4. Le Naziréen se rase la tête et brûle ses cheveux.
5. L'offrande par élévation et agitée de côté et d'autre.

## Purification de la lèpre

TEXTE : Lévit. 14: 1-32.

### Cérémonie préliminaire

OFFRANDES : 2 oiseaux, du bois de cèdre, du cramoisi, de l'hysope et de l'eau vive.

### PROCÉDURE :

1. Un des oiseaux est égorgé sur un vase d'argile rempli d'eau vive.
2. L'oiseau vivant, le bois de cèdre, le cramoisi, l'hysope sont trempés dans l'eau et le sang et le lépreux est aspergé sept fois.
3. L'oiseau vivant est libéré.

4. Le lépreux se rase et se baigne le 7<sup>ème</sup> jour.
5. Le lépreux revient le 8<sup>ème</sup> jour pour achever la cérémonie et les offrandes.

### **La cérémonie principale**

OFFRANDES : Un agneau mâle pour le sacrifice de culpabilité ; un agneau mâle pour l'holocauste ; une brebis pour le sacrifice de culpabilité ; 3/10<sup>ème</sup> d'épha de fleur de farine pétrie à l'huile et un log d'huile.

PROCÉDURE :

1. L'offrande de culpabilité est égorgée et agitée avec le log d'huile devant l'Éternel.
2. Du sang est appliqué sur l'oreille droite, sur le pouce de la main et le gros orteil de l'offrant.
3. De l'huile est aspergée sept fois devant l'Éternel.
4. De l'huile est appliquée sur le lobe de l'oreille droite de l'offrant.
5. De l'huile est appliquée sur la tête de l'offrant.
6. Le sacrifice de culpabilité est offert.
7. L'holocauste et l'offrande de nourriture sont offerts.

(En cas de pauvreté, un agneau suffira pour le sacrifice de culpabilité et 2 pigeons – un pour l'offrande de culpabilité et l'autre pour l'holocauste.)

## **L'eau de la purification**

**(Cérémonie de la vache rousse)**

TEXTE : Nom. 19.

UTILISATION : Pour la purification des impuretés en cas de contact avec le corps d'un mort, des ossements humains ou un sépulcre, etc.

PRÉPARATION :

(Toute personne pure peut le faire, mais les sacrificateurs doivent superviser).

1. Il conduit la vache rousse hors du campement.
2. Il égorge l'animal.
3. Le sacrificateur asperge 7 fois le sang en direction du sanctuaire.
4. L'animal entier est brûlé.
5. Le sacrificateur jette le bois de cèdre, le cramoisi et l'hysope dans le feu.

6. Un homme pur rassemble les cendres et les garde dans un endroit pur, hors du campement.

PRODÉDURE :

(Toute personne pure peut le faire).

1. Il mélange les cendres à de l'eau vive.
2. Il asperge d'abord le lieu de la mise à mort.
3. Il asperge la personne impure.
4. Il asperge la personne impure le 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> jour.
5. La personne impure se lave le 7<sup>ème</sup> jour ; elle est pure le soir.

## **Purification après une naissance**

TEXTE : Lév. 12.

SÉPARATION : pour un fils, 7 jours plus 33 jours. Pour une fille 14 jours plus 66 jours.

OFFRANDES : 1 agneau pour l'holocauste, et un pigeon pour le sacrifice de culpabilité. En cas de pauvreté, 2 jeunes pigeons, un pour l'holocauste et l'autre pour le sacrifice de culpabilité.

## **Purification pour l'impureté d'un écoulement**

TEXTE : Lév. 15.

OFFRANDE : 2 pigeons, un pour l'holocauste, l'autre pour le sacrifice de culpabilité.

PROCÉDURE :

1. Compter 7 jours après l'arrêt de l'écoulement.
2. Elle se baigne le 7<sup>ème</sup> jour.
3. Elle apporte 2 pigeons au sacrificateur le 8<sup>ème</sup> jour.
4. L'un pour le sacrifice de culpabilité et l'autre pour l'holocauste.

## **L'offrande de la jalousie**

TEXTE : Nom. 5: 11-13.

OFFRANDES : 1/10<sup>ème</sup> d'épha de farine d'orge.

OCCASION : Si un homme est jaloux de sa femme.

PROCÉDURE :

1. Il vient devant le sacrificateur avec l'offrande.
2. Le sacrificateur préparera de l'eau amère en mélangeant de la poussière du sol avec l'eau sainte dans un récipient de terre.
3. Le sacrificateur prononcera des malédictions sur l'infidélité, il les écrira dans un livre puis les effacera avec les eaux amères.
4. Le sacrificateur agitera de côté et d'autre l'offrande de jalousie devant l'Éternel et la brûlera sur l'autel.
5. La femme boira l'eau.
6. Si elle est innocente, il ne se passe rien ; si elle est coupable, les malédictions agiront.

## **Expiation pour un meurtre dont on ignore qui est le meurtrier**

TEXTE : Deut. 21: 1-9.

OFFRANDE : Une génisse qui n'a pas servi au travail et n'a point porté de joug.

PROCÉDURE :

1. On mesure la distance du mort à la ville la plus proche.
2. Les anciens de cette ville feront descendre une génisse vers une vallée agreste non ensemencée.
3. Ils briseront la nuque de l'animal.
4. Les sacrificateurs s'approcheront.
5. Les anciens se laveront les mains sur la génisse.
6. Les anciens proclameront leur innocence.

# FÊTES ET SAINTES CONVOCATIONS

## Le Sabbat

TEXTE : Ex. 20: 8-11 ; Nom. 28: 9, 10.

MOMENT : Chaque 7<sup>ème</sup> jour est saint.

OFFRANDE : 2 agneaux pour l'holocauste, en plus du sacrifice continu.

## Nouvelles lunes

TEXTE : Nom. 28: 11-15.

MOMENT : Le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois.

OFFRANDE : 2 taureaux, 1 bélier, 7 agneaux, pour l'holocauste, avec la nourriture appropriée et la libation ; 1 bouc en offrande de culpabilité.

## La Pâque

TEXTES : Ex. 12 ; Lévit. 23: 5 ; Nom. 9: 1-14 ; 28: 16 ; Deut. 16: 1-7.

MOMENT : le 14<sup>ème</sup> jour du premier mois d'Abib.

OFFRANDE : L'agneau pascal.

## Fête des pains sans levain

TEXTES : Ex. 12: 15-20 ; 13 :5-9 ; Lévit. 23: 6-8 ; Nom. 28: 17-25 ; Deut. 16: 8.

MOMENT : Du 15<sup>ème</sup> jour au 21<sup>ème</sup> jour d'Abib.

OFFRANDES : Pour l'holocauste, chaque jour, 2 taureaux, 1 bélier, 7 agneaux, avec la nourriture appropriée et la libation. 1 bouc en offrande de culpabilité.

CÉRÉMONIE DU SABBATH : Le 1<sup>er</sup> jour et le 7<sup>ème</sup> jour sera des saintes convocations. Aucun travail ces jours-là.

## Cérémonie de la gerbe agitée

TEXTE : Lévit. 23: 10-14.

MOMENT : Le 16<sup>ème</sup> jour d'Abib est le second jour de la fête des pains sans levain.

OFFRANDES : Une gerbe ou un omer d'orge agités devant l'Éternel ; un agneau d'un an et l'offrande d'aliments appropriée.

*« Vous ne mangerez ni pain, ni épis rôtis ou broyés, jusqu'au jour même où vous apporterez l'offrande à votre Dieu. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez. » Lévit. 23: 14.*

### **La Pentecôte**

TEXTES : Lév. 23: 15-21 ; Nom. 28: 26-31 ; Deut. 16: 9-11.

MOMENT : 50 jours après la gerbe agitée.

OFFRENDE : 2 pains à agiter ; et

1. Le jour suivant la gerbe agitée : 2 taureaux, un bélier, sept agneaux, pour l'holocauste, avec les aliments appropriés ; un bouc pour le sacrifice de culpabilité. Nom. 28: 26-30.

2. Pour le pain : un taureau, deux béliers, sept agneaux, pour l'holocauste, avec l'offrande d'aliments appropriée un bouc pour le sacrifice d'actions de grâces. Lév. 23: 15-21.

CÉRÉMONIE DU SABBAT : Ce jour-là, il y aura une sainte convocation, aucun ouvrage servile ne sera fait.

### **Sonner de la trompette**

TEXTES : Lév. 23: 24, 25 ; Nom. 29: 1-6.

MOMENT : 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois.

OFFRENDES : un taureau, un bélier, sept agneaux, pour l'holocauste, avec l'offrande appropriée d'aliments ; un bouc pour le sacrifice de culpabilité.

CÉRÉMONIE DU SABBAT : Ce jour-là, il y aura une sainte convocation. Aucun ouvrage servile ne sera fait.

### **Le Jour des Expiations**

TEXTES : Lév. 16 ; 23: 27-32 ; Nom. 29: 7-11.

MOMENT : 10<sup>ème</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois.

OFFRANDES : voir Cérémonies spéciales, Jour des Expiations.

CÉRÉMONIES DU SABBATH : Ce jour-là, il y aura une sainte convocation. « *Vous humilierez vos âmes ; vous ne ferez aucun ouvrage.* »

### **Fête des Tabernacles**

TEXTES : Lév. 23: 34-43 ; Nom. 20: 12-34 ; Deut. 16: 13-15.

MOMENTS : Du 15<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> du 7<sup>ème</sup> mois.

OFFRANDES : 1<sup>er</sup> jour, 13 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux, pour l'holocauste et un bouc pour le sacrifice de culpabilité. Chaque jour, le nombre de taureaux est réduit d'un, jusqu'au dernier jour où l'offrande est de 7 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux pour l'holocauste et un bouc pour le sacrifice de culpabilité.



CÉRÉMONIE DU SABBAT : Ce jour-là, il y a une sainte convocation. Aucune œuvre servile n'est faite.

### **Huitième jour de la Fête des Tabernacles**

TEXTES : Lévit. 23 : 36, 39 ; Nom. 29 : 35-38.

MOMENT : 22<sup>ème</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois.

OFFRANDES : Un taureau, un bélier, 7 agneaux, pour l'holocauste ; 1 bouc en sacrifice de culpabilité.

CÉRÉMONIE DU SABBAT : Ce jour-là, il y aura une assemblée solennelle. Aucune œuvre servile ne sera faite.

# CITATIONS D'ELLEN WHITE

L'étudiant du service du sanctuaire de l'Ancien Testament trouvera une aide précieuse dans les écrits d'Ellen White. Les citations suivantes de sa plume représentent seulement une fraction du matériel disponible sur le sujet.

## Étude du service du sanctuaire

### Concernant chaque âme vivante

*« Le sanctuaire est le centre même de l'œuvre de Dieu en faveur des hommes. Il intéresse tous les habitants de la Terre. Il nous expose le plan de la rédemption, nous amène à la fin des temps et nous révèle l'issue triomphante du conflit entre la justice et le péché. Il est donc important que chacun l'étudie à fond et soit en état de rendre raison de l'espérance qui est en lui. »* (Review and Herald, 9 nov. 1905 ; Évangéliser, p. 204).

### Il devrait être l'objet d'un examen attentif

*« Le grand plan de la rédemption, tel qu'il est révélé dans l'œuvre finale de ces derniers jours, devrait recevoir une attention particulière. Les scènes en rapport avec le sanctuaire céleste devraient faire sur les esprits et sur les cœurs une impression telle qu'elle se communique à d'autres. Nous avons tous besoin d'une intelligence plus éclairée au sujet de l'œuvre expiatoire qui s'accomplit dans le sanctuaire céleste. Ceux qui comprendront cette grande vérité travailleront en harmonie avec Christ à préparer un peuple qui pourra affronter le grand jour de Dieu et leurs efforts seront couronnés de succès. Par l'étude, la contemplation et la prière, le peuple de Dieu sera élevé au-dessus des pensées et des sentiments ordinaires et terrestres. Il sera en harmonie avec Christ et avec la grande œuvre qu'Il accomplit pour purifier le sanctuaire. Ceux qui adorent le Sauveur, ici-bas, passeront soigneusement en revue leur vie et examineront leur caractère à la lumière du grand idéal de justice. Ils auront ainsi conscience de leurs défauts et comprendront qu'ils ont besoin du secours de l'Esprit de Dieu pour être qualifiés en vue de l'œuvre grande et solennelle qui de nos jours repose sur les ambassadeurs de Dieu. »* (Testimonies, vol. 5, p. 575 ; Témoignages, vol. 2, p. 261).

### Des vérités profondes et vastes

*« La signification de la dispensation israélite n'a pas encore été totalement comprise. Des vérités profondes sont voilées sous les rites et les symboles. L'Évangile est la clé qui donne accès à ces mystères. La connaissance du plan de la rédemption permettra de les saisir. Il ne tient qu'à nous de pénétrer plus avant dans la compréhension de ces sujets merveilleux. Il faut que nous percevions les choses profondes de Dieu. Les anges eux-mêmes désirent plonger leurs regards dans les vérités révélées à ceux qui, d'un cœur*

*contrit, sondent les Écritures et demandent au Seigneur de mieux saisir la longueur, la largeur, la profondeur et la hauteur de la connaissance que Lui seul peut leur donner. » (Les paraboles de Jésus, p. 109).*

### **Pas une seule cheville ne doit être ôtée**

*« Dans l'avenir, des erreurs de toutes sortes se feront jour. Aussi nos pieds ont-ils besoin de reposer sur un terrain solide. Et nous avons besoin de piliers robustes pour l'édifice. Pas une cheville ne doit être enlevée de ce que le Seigneur a construit. L'ennemi introduira de fausses théories, telle la doctrine selon laquelle le sanctuaire n'existe pas. C'est là un des points selon lesquels on s'écarte de la foi. Où serons-nous en sécurité, si ce n'est dans les vérités que le Seigneur nous a fait connaître durant les cinquante dernières années ? » (Review and Herald, 25 mai 1905 ; Évangéliser, p. 206).*

### **Un des principaux thèmes**

*« Mais des sujets comme le sanctuaire, en rapport avec les 2300 jours, les commandements de Dieu et la foi de Jésus, expliquent très bien le passé du Mouvement Adventiste ; ils montrent ce que nous croyons, affermissant la foi de ceux qui doutent et donnent la certitude à la gloire future. J'ai vu fréquemment que c'étaient là des sujets principaux sur lesquels les messagers devaient insister. » (Premiers écrits, p. 63).*

### **Il doit être compris par tous**

*« Le peuple de Dieu devrait comprendre parfaitement le sujet du sanctuaire et du jugement. Chacun devrait être au courant de la position et de l'œuvre de notre Souverain Sacrificateur. Sans cette connaissance, il n'est pas possible d'exercer la foi indispensable en ce temps-ci, ni d'occuper le poste que Dieu nous assigne. ... Le sanctuaire céleste est le centre même de l'œuvre de Dieu en faveur des hommes. Il intéresse tous les habitants de la Terre. Il nous expose le plan de la rédemption, nous amène à la fin des temps et nous révèle l'issue triomphante du conflit entre la justice et le péché. Il est donc important que chacun l'étudie à fond et soit en état de rendre raison de l'espérance qui est en lui. » (La tragédie des siècles, p. 531).*

### **Le thème du sanctuaire est vrai**

*« Je sais que le sujet du sanctuaire tel que nous l'avons exposé depuis un si grand nombre d'années est vrai et juste. C'est l'ennemi qui cherche à troubler les esprits sur ce point. Il lui est agréable de voir ceux qui connaissent la vérité s'occuper à recueillir des citations pour échafauder des théories erronées, qui n'ont pas de fondement dans la Parole de Dieu. Les citations ainsi employées sont mal interprétées ; elles n'ont pas été données pour soutenir l'erreur, mais pour établir solidement la vérité. » (Le ministère évangélique, p. 296).*

## **Il doit répondre aux critiques les plus sévères**

*« Nous n’imaginons pas maintenant que certains auront à résister seuls, mais, s’il est vrai que Dieu a parlé par moi, certainement, il viendra un temps où nous serons entraînés devant les tribunaux et devant des milliers de personnes pour défendre Son nom et chacun de nous devra expliquer les raisons de sa foi. Alors se manifesterà la critique la plus sévère contre toute position prise en faveur de la vérité. Nous avons donc besoin d’étudier la Parole de Dieu, afin que nous puissions apprendre à soutenir les doctrines que nous défendons. »* (Review and Herald, 18 déc. 1888 ; Évènements des derniers jours, p. 210, 211).

## **Dieu permettra les hérésies afin de réveiller Son peuple**

*« Dieu réveillera Son peuple. Si les autres moyens échouent, des hérésies viendront qui nous cribleront et sépareront la paille du grain. Le Seigneur invite tous ceux qui croient en Sa Parole à sortir de leur sommeil. Une précieuse lumière, appropriée à notre temps, est venue. C’est la vérité de la Bible, qui nous montre les périls qui nous menacent. Cette lumière devrait nous conduire à une étude diligente des Écritures et à un examen critique de nos positions.*

*« Dieu voudrait que tous les aspects de la vérité soient étudiés avec sérieux et persévérance, avec accompagnement de prière et de jeûne. Il ne faut pas que les croyants s’en tiennent à des suppositions ou à des idées mal définies sur ce qui constitue la vérité. Leur foi doit être solidement fondée sur la Parole de Dieu, de telle manière que, lorsque le temps de l’épreuve viendra, ils puissent se tenir devant les assemblées des hommes pour répondre de leur foi et qu’ils soient capables de rendre raison de l’espérance qui est en eux, avec douceur et crainte.*

*« Discutez, discutez, discutez ! Le message que nous prêchons au monde doit être, pour nous, une vivante réalité. Il est important que, lorsque nous défendons les doctrines que nous considérons comme les articles essentiels de notre foi, nous ne nous laissions pas aller à employer des arguments dont nous ne sommes pas complètement sûrs. Peut-être ceux-ci réduiraient-ils nos contradicteurs, mais ils n’honorent pas la vérité. Nous devons présenter des arguments solides qui non seulement ferment la bouche aux opposants, mais supportent aussi d’être examinés soigneusement. »* (Testimonies, vol. 5, p. 707 ; Le ministère évangélique, p. 293).

## **Le plan du salut symbolisé par le sanctuaire**

### **Le plan du salut**

*« La nouvelle de la chute de l’homme plongea le Ciel dans la consternation. Le monde nouvellement créé, contaminé par le péché, allait être habité par une race vouée à la souffrance et à la mort. Cette catastrophe souleva d’universelles lamentations. On n’entrevoyait aucune possibilité de sauver les coupables.*

*« Mais l’amour divin avait, à l’avance, conçu un plan pour le rachat de l’homme. La loi*

violée, demandait la vie des transgresseurs. Or, cette loi était aussi sacrée que Dieu Lui-même, et seul un être égal au Très-Haut pouvait, en fournissant la rançon du pécheur, devenir son substitut et le réconcilier avec Lui. ... Ému de compassion pour le couple infortuné, étreint d'une pitié infinie à la pensée des douleurs d'un monde perdu, Il (le Fils de Dieu) accepte cette entreprise avec tous ses aléas. Il se sacrifiera pour réaliser la pensée éternelle de l'amour de Dieu.

« Devant le Père, Il plaida la cause du pécheur, cependant que l'armée du Ciel attendait, dans une grande anxiété, le résultat de l'entrevue. Il dura longtemps, ce mystérieux colloque, ce 'conseil de paix' en faveur de l'homme. Le plan du salut, qui prévoyait l'immolation de 'l'Agneau sans défaut et sans tache' avait été formé 'avant la création du monde'. Et néanmoins, ce ne fut pas sans lutte que le Roi de l'univers consentit à abandonner Son Fils à la mort pour une race coupable. Mais 'Dieu aima tellement le monde, qu'Il donna Son Fils, afin que tous ceux qui croiraient en Lui ne périssent point, mais qu'ils aient la vie éternelle'. ...

« Apprenez que par Sa mort le Sauveur rachètera un grand nombre d'âmes, et détruira celui qui a la puissance de la mort. Il revendiquera le royaume vendu à Satan par le péché et les rachetés en partageront avec Lui la possession éternelle. Le péché et les pécheurs seront anéantis et ne troubleront jamais plus la paix du Ciel ou de la Terre. » (Patriarches et prophètes, p. 41-43).

### **Les offrandes sacrificielles attiraient l'attention sur Christ**

« À l'époque patriarcale, les sacrifices d'expiation étaient destinés à rappeler perpétuellement la venue du Sauveur. Il en était de même pour tout le rituel se rapportant aux services du sanctuaire au cours de l'histoire d'Israël. Dans le tabernacle, comme dans le temple qui le remplaça, on enseignait les grandes vérités relatives à l'avènement de Christ, en tant que rédempteur, sacrificateur et roi. Une fois l'an, on rappelait à Israël les événements qui mettraient fin au grand conflit opposant Christ à Satan, la purification finale de l'univers enfin débarrassé du péché et du pécheur.

« Les sacrifices et les offrandes du rituel mosaïque désignaient un service plus excellent, c'est-à-dire le céleste. Le sanctuaire était 'une figure pour le temps actuel', et on y présentait des offrandes et des sacrifices. Le lieu saint et le lieu très saint étaient les 'images des choses qui sont dans les cieux'; car Christ, notre grand prêtre, est aujourd'hui le 'ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur et non par un homme'.

« Depuis le jour où Dieu dit au serpent, dans le jardin d'Éden : 'Je mettrai iniquité entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité', Satan sut qu'il n'aurait jamais le pouvoir absolu sur les habitants de la Terre. Lorsque Adam et ses fils commencèrent à offrir des sacrifices cérémoniels ordonnés par le Seigneur comme types de la venue du Rédempteur, Satan vit dans ces sacrifices le symbole de la communion entre le Ciel et la Terre. Au cours des longs siècles qui suivirent, ses efforts se portèrent constamment sur la suppression de cette communion. Il s'est acharné avec une application soutenue à dénaturer les rites annonçant le Sauveur et il a triomphé auprès d'une grande majorité des membres de la famille humaine.

« Alors que le Seigneur enseignait aux hommes que, grâce à Son amour, nous pouvions être réconciliés avec Lui, l'ennemi suprême s'efforçait de représenter Dieu comme un être qui prend plaisir à détruire le genre humain. Ainsi, les sacrifices et les ordonnances destinés à révéler l'amour divin ont été faussés. Ce n'étaient plus que des dons et des bonnes œuvres destinés à apaiser la colère d'un Dieu offensé.

« Satan s'est appliqué en même temps à éveiller et à intensifier les passions des hommes, afin que, par leurs transgressions répétées, les multitudes s'éloignent de plus en plus de Dieu et soient désespérément enlacées dans les pièges de l'ennemi. ...

« Par la postérité du fidèle Abraham, de la descendance de Sem, la connaissance des desseins salutaires du Seigneur devait être conservée pour le bénéfice des générations futures. De temps en temps, des messagers de la vérité, choisis par Dieu, étaient suscités pour appeler l'attention des hommes sur la signification des cérémonies sacrificielles. Ils insistaient particulièrement sur la promesse de Dieu relative à l'avènement de Celui que désignaient toutes les cérémonies mosaïques. Le monde était ainsi préservé de l'apostasie universelle. » (Prophètes et rois, p. 519, 520).

### **Une provision pour le salut**

« Tout le culte de l'ancien Israël était une promesse de Christ sous forme de symboles et d'images ; et ce n'était pas seulement une promesse, mais une véritable provision, destinée par Dieu à aider des millions de personnes à élever leurs pensées vers Celui qui devait se manifester au monde. » (Testimonies to Ministers and Gospel Workers, p. 123).

### **L'Évangile en figure**

« Le système de l'économie juive était l'Évangile en figures, une présentation de Christianisme qui devait se développer aussi vite que l'esprit du peuple pouvait comprendre la lumière spirituelle. Satan cherche toujours à obscurcir les vérités qui sont claires et Christ cherche toujours à ouvrir l'esprit pour comprendre toutes les vérités essentielles concernant le salut de l'homme déchu. Aujourd'hui encore, il y a des aspects de la vérité qui sont mal perçus, des liens qui ne sont pas compris et des profondeurs de la loi de Dieu qui sont incomprises. La loi de Dieu a une ampleur, une dignité et une gloire incommensurables ; et pourtant le monde religieux a mis de côté cette loi, comme l'ont fait les Juifs, pour exalter les traditions et les commandements des hommes. » (Fundamentals of Christian Education, p. 238).

### **Le système païen, une perversion de la vérité**

« Les rituels des sacrifices païens étaient une perversion de celui que Dieu avait établi ; nombre d'observateurs sincères des rites païens apprirent des Hébreux la signification du service divin et saisirent par la foi la promesse du Rédempteur » (Jésus-Christ, p. 19).

## La construction du Sanctuaire

### Une représentation en miniature

« Lorsque Moïse était sur la montagne, Dieu lui dit : 'Les enfants d'Israël ... M'élèveront un sanctuaire, et J'habiterai au milieu d'eux.' Cet ordre fut suivi d'instructions détaillées. Mais l'apostasie du Sinaï fit différer l'érection de ce tabernacle jusqu'à ce que le peuple eût recouvré la faveur divine.

« Ce travail fut alors confié à des hommes spécialement choisis et qualifiés par Dieu, qui s'en acquittèrent avec sagesse et habileté, en suivant minutieusement les directives fournies par Moïse. Le plan de l'édifice sacré, ses dimensions exactes, sa forme, les matériaux à employer, les meubles et les divers ustensiles, tout était compris dans ces instructions. À cet effet, Dieu avait montré à Moïse le sanctuaire céleste, en lui recommandant de veiller à ce que tout fût conforme au modèle qu'il avait eu sous les yeux. Ce sanctuaire devait donc être 'une image' du 'vrai sanctuaire', c'est-à-dire du céleste, où le Fils de Dieu, notre grand prêtre, allait exercer Son ministère, après avoir offert sa vie en sacrifice pour les pécheurs.

« La construction du sanctuaire exigea des préparatifs considérables et coûteux. Il fallut une grande quantité de matériaux, dont certains des plus précieux et des plus rares ; mais Dieu n'accepta que les offrandes volontaires. L'ordre divin, que Moïse répéta à la congrégation, était celui-ci : 'Vous accepterez l'offrande de tout homme qui en fera le sacrifice de bon cœur'. » (Patriarches et prophètes, p. 318).

### En accord avec les commandements de Dieu

« Le tabernacle fut construit selon ce que Dieu avait prescrit. Pour accomplir cet ouvrage particulièrement ingénieux, le Seigneur avait fait appel à des hommes auxquels Il donna des qualifications supérieures aux dons naturels. Les plans de la réalisation de cette construction ne furent confiés ni à Moïse ni à ces ouvriers. Dieu Lui-même traça les plans et les remit à Moïse, avec des instructions précises concernant les dimensions de l'édifice, sa forme et les matériaux à utiliser. Le Seigneur indiqua également quel genre de mobilier devait s'y trouver. Il montra à Moïse une maquette du sanctuaire céleste et lui ordonna de faire tout d'après le modèle qui lui avait été présenté sur la montagne. Moïse écrivit toutes ces instructions dans un livre et fit part de son contenu aux membres les plus influents du peuple. » (Spiritual Gifts, vol. 4, Facts of Faith, p. 5 ; L'histoire de la rédemption, p. 151).

### Le Temple aurait pu rester pour toujours

« Si la nation israélite était restée fidèle à son Dieu, ce temple merveilleux aurait été le signe perpétuel de la faveur spéciale du Très-Haut envers le peuple élu. » (Prophètes et rois, p. 30).

## Application symbolique du sanctuaire

### Le sanctuaire dans le Ciel, le grand original

« Comme on l'a déjà vu, le sanctuaire terrestre fut construit par Moïse sur le modèle qui lui avait été montré sur la montagne. C'était un symbole pour le temps présent ; 'ses deux lieux saints étaient une image du sanctuaire céleste' ; Jésus-Christ, notre 'grand prêtre, est ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle dressé par le Seigneur et non par un homme'.

« Contemplant, en vision, le temple de Dieu qui est dans le Ciel, l'apôtre Jean y voit 'sept lampes ardentes brûlant devant le trône'. Il y voit aussi un personnage qui a 'un encensoir d'or', auquel 'on donne beaucoup de parfums pour les offrir, avec les prières de tous les saints, sur l'autel d'or qui est devant le trône'. Le prophète est ici admis à voir la première pièce du sanctuaire céleste. On y retrouve les sept lampes ardentes et l'autel d'or que le sanctuaire terrestre avait imités par le candélabre d'or et par l'autel des parfums. Une seconde fois, le prophète voit 'le temple de Dieu s'ouvrir dans le Ciel', et il y aperçoit 'l'arche de l'alliance' figurée sur la Terre par le coffret sacré construit par Moïse pour contenir la loi de Dieu.

« En résumé, Moïse avait construit le sanctuaire terrestre 'selon le modèle qu'il avait vu'. L'apôtre Paul déclare que 'le tabernacle et tous les ustensiles du culte', lorsqu'ils furent terminés, représentaient le 'sanctuaire céleste lui-même'. Et saint Jean, de son côté, nous dit qu'il vit l'original dans lequel Jésus exerce Son ministère en notre faveur et dont le tabernacle construit par Moïse était une miniature.

« Aucun édifice terrestre ne pouvait reproduire l'immensité et la gloire du sanctuaire céleste, demeure du Roi des rois, ou 'mille milliers d'anges Le servent', et où 'des myriades de myriades se tiennent debout devant Lui' ; temple inondé de la gloire du trône éternel, où les séraphins étincelants, garde du Très-Haut, se couvrent la face en L'adorant. Néanmoins, le sanctuaire terrestre et son rituel avaient pour but de nous communiquer de grandes lumières sur le sanctuaire céleste et l'œuvre qui s'y poursuit pour la rédemption de l'homme. » (Patriarches et prophètes, p. 329).

### Un pâle reflet de la gloire céleste

« La gloire du sanctuaire vu de l'intérieur défiait toute description. Les parois d'or réfléchissant en tous sens les feux du candélabre ; les vives couleurs des tentures brodées d'anges scintillants ; les ors éclatants de la table et de l'autel de l'encens ; et au-delà du second voile, l'arche sainte, ses mystiques chérubins séparés par la redoutable Shékinah, manifestation visible de la présence de l'Éternel : tout cela n'était qu'un faible reflet de la magnificence incomparable du temple céleste, qui est le grand centre de l'œuvre de la rédemption. » (Patriarches et prophètes, p. 321, 322).



## **Un type de l'Église chrétienne**

*« Le tabernacle juif était un type de l'Église chrétienne. C'était une structure merveilleuse, faite en deux parties, l'extérieur et l'intérieur, l'une ouverte au ministère de tous les prêtres, l'autre au seul grand prêtre, qui représentait Christ.*

*« L'Église sur la Terre, composée de ceux qui sont fidèles à Dieu, est le 'vrai tabernacle', dont le Rédempteur est le ministre. Dieu, et non l'homme, a dressé ce tabernacle sur une plate-forme élevée. Ce tabernacle est le corps de Christ et il rassemble du nord, du sud, de l'est et de l'ouest, ceux qui aideront à le composer » (Signs, 14 février, 1900).*

## **Un emblème approprié de l'Église**

*« Ce temple, construit par Salomon et ses collaborateurs, dédié au Seigneur et à Son culte, était d'une beauté incomparable, d'une splendeur inégalée. Orné de pierre magnifiques, entouré de spacieux parvis où l'on accédait par de belles avenues, revêtu de cèdre sculpté et d'or poli, le temple, avec ses tentures richement brodées, son mobilier somptueux, était un emblème digne du Dieu vivant, Église édifiée selon le plan divin, avec des matériaux semblables à 'de l'or, de l'argent, des pierres précieuses', comme 'ornement des palais'. Christ est la 'pierre angulaire'. En Lui, tout l'édifice, bien coordonné, s'élève pour être un temple saint dans le Seigneur. » (Prophètes et rois, p. 24).*

## **L'Église, un temple**

*« Son Église doit être un temple construit à la ressemblance divine, et l'architecte angélique a apporté sa règle à mesurer d'or du Ciel, afin que chaque pierre puisse être taillée et équarrie selon la mesure divine et polie pour briller comme un emblème du Ciel, rayonnant dans toutes les directions les faisceaux lumineux et clairs du Soleil de Justice. » (Testimonies to Ministers and Gospel Workers, p. 17).*

## **Chaque créature doit être un temple**

*« Par la purification du temple, Jésus annonçait Sa mission en tant que Messie et commençait Son œuvre. Ce temple, dressé pour être la demeure de Dieu, devait être comme une parabole vivante aux yeux d'Israël et du monde. Dès l'éternité le dessein de Dieu a été que toute créature, depuis le séraphin resplendissant et saint, jusqu'à l'homme, fût un temple honoré par la présence du Créateur. Par suite du péché, l'humanité a cessé d'être le temple de Dieu. Assombri et souillé par le mal, le cœur de l'homme ne révèle plus la gloire de l'Être divin. Mais le dessein du Ciel se trouve accompli par l'incarnation du Fils de Dieu. Dieu habite au sein de l'humanité et, par l'effet de Sa grâce salutaire, le cœur de l'homme redevient Son temple. Dans les pensées de Dieu, le temple de Jérusalem devait être un témoin continu des hautes destinées réservées à toute âme. Les Juifs n'avaient pas compris la signification de cet édifice dont ils faisaient un sujet d'orgueil. Ils ne s'étaient pas offerts pour être les saints temples de l'Esprit divin. Les parvis du temple de Jérusalem, déshonorés par le scandale d'un trafic impur,*

*n'étaient que l'image trop fidèle du temple de leur cœur, Sali par la présence de passions sensuelles et de pensées profanes. » (Jésus-Christ, p. 142, 143).*

### **Le dessein de Dieu pour l'âme humaine**

*« La révélation du Sinaï ne pouvait que les convaincre de leur indignité et de leur faiblesse. C'est pourquoi le sanctuaire avec les sacrifices qu'on y offrait devait leur enseigner une autre leçon : celle du pardon des péchés et de la puissance qui se trouve auprès du Sauveur pour parvenir à l'obéissance qui donne la vie.*

*« C'est par Christ que devait se réaliser le plan dont le sanctuaire était un symbole. Dans ce sanctuaire, les parois réfléchissaient, dans l'or poli dont elles étaient revêtues, les couleurs des rideaux couverts de chérubins. L'odeur de l'encens pénétrait partout ; les prêtres, vêtus de blanc, servaient le Seigneur, et dans le lieu très saint, au milieu du plus grand mystère, au-dessus du propitiatoire, entre les anges dont la face s'inclinait en signe d'adoration, se trouvait la gloire du Dieu très saint. Le Seigneur désirait, qu'en toutes choses, Son peuple pût lire son dessein à l'égard de l'âme humaine. Beaucoup plus tard, le même dessein fut révélé à l'apôtre Paul, lorsque, sous l'inspiration divine, il s'écriait : 'Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes'. (1 Cor. 3: 16, 17). » (Éducation, p. 31).*

### **Alors que Christ nettoie le sanctuaire dans les cieux**

*« Christ est dans le sanctuaire céleste où Il fait l'expiation pour le peuple. Il présente Son côté blessé et Ses mains transpercées à Son Père. Il est là pour plaider en faveur de Son Église sur la Terre. Il purifie le sanctuaire des péchés du peuple. Quelle est notre œuvre ? Notre œuvre est d'être en harmonie avec l'œuvre de Christ. Par la foi, nous devons travailler avec Lui, être en union avec Lui. » (Review and Herald, 28 janvier, 1890).*

### **La purification du temple de l'âme**

*« La pluie de l'arrière-saison va tomber sur le peuple de Dieu. Un ange puissant descendra du Ciel et illuminera toute la Terre de sa gloire. Sommes-nous prêts à participer à l'œuvre glorieuse du troisième ange, à recevoir la rosée céleste ? Notre cœur est-il encore souillé par le péché ? Dans ce cas, purifions le temple de l'âme et préparons-nous aux averses de la pluie de l'arrière-saison. Le Seigneur ne rafraîchira jamais, par Sa présence, un cœur non purifié. Puisse Dieu nous aider à mourir au moi de sorte que Christ, l'espérance de la gloire, demeure en nous !*

*« J'ai besoin de la présence du Saint-Esprit dans mon cœur pour pouvoir participer à la grande œuvre de Dieu. 'Comme une biche soupire après des courants d'eau, ainsi mon âme soupire après Toi, ô Dieu !' (Ps. 42: 1). Le jour du jugement est imminent. Pussions-nous laver nos vêtements dans le sang de l'Agneau et les rendre tout blancs ! » (Vous recevrez une puissance, p. 295).*

### **Scruter soigneusement notre vie**

*« Ils ne cherchent pas à se mettre en harmonie avec l'œuvre de Christ dans le sanctuaire céleste, où Il fait l'expiation pour Son peuple. Pendant que Christ purifie le sanctuaire, les adorateurs sur la Terre devraient examiner attentivement leur vie et comparer leur caractère avec la norme de la justice. En voyant leurs défauts, ils devraient chercher, l'aide de l'Esprit de Dieu, pour recevoir la force morale de résister à la tentation de Satan et d'atteindre la perfection de la norme. Ils peuvent être vainqueurs des tentations mêmes qui semblaient trop fortes à supporter à l'humanité, car la puissance divine sera combinée à leur effort humain et Satan ne peut pas les vaincre. »* (Review and Herald, April 8, 1890).

### **Une œuvre spéciale de purification**

*« Ceux qui vivront sur la Terre quand cessera dans le sanctuaire céleste l'intercession du Seigneur, devront subsister sans Médiateur en la présence de Dieu. Leurs robes devront être immaculées et leur caractère purifié de toute souillure par le sang de l'aspersion. Par la grâce de Dieu et par des efforts persévérants, ils devront être vainqueurs dans leur guerre contre le mal. Pendant que le jugement s'instruit dans le Ciel et que les fautes des croyants repentants s'effacent des registres célestes, il faut que, sur la Terre, le peuple de Dieu renonce définitivement au péché. »* (Review and Herald, 17 janvier 1907, page 8).

### **Christ établit Son tabernacle au milieu de nous**

*« Dieu commanda à Israël, par l'intermédiaire de Moïse : 'Ils m'élèveront un sanctuaire, et J'habiterai au milieu d'eux.' Et Il habita dans le sanctuaire, au milieu de Son peuple. Le symbole de Sa présence les accompagna dans tous leurs voyages harassants dans le désert. Ainsi Christ dressa Son tabernacle au milieu du campement humain. Il planta Sa tente à côté de celles des hommes, afin de demeurer parmi nous, et de nous familiariser avec Son divin caractère et Sa vie. 'La Parole a été faite chair et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité ; et nous avons contemplé Sa gloire, une gloire comme celle du Fils unique venu du Père. »* (Jésus-Christ, p. 13, 14).

### **Le souverain sacrificateur, un type de Christ**

*« À propos du grand prêtre Aaron, il est écrit : 'Lorsqu'il entrera dans le sanctuaire, il portera sur son cœur les noms des fils d'Israël, gravés sur le pectoral du jugement, pour en conserver toujours le souvenir devant l'Éternel.' (Ex. 28: 29). Que cette image exprime bien l'amour éternel de Jésus pour Son Église ! Notre Souverain Sacrificateur, préfiguré par Aaron, porte Son peuple sur Son cœur. Ses serviteurs, ici-bas, ne doivent-ils pas avoir aussi cet amour, cette compassion et cette sollicitude ? »* (Le ministère évangélique, p. 30).

### **Des vêtements sacrés**

*« Moïse a reçu des instructions spéciales concernant le service du tabernacle et particulièrement le vêtement de ceux qui devaient se tenir en présence de Dieu. 'Tu feras*

à Aaron, ton frère, des vêtements sacrés, pour marquer sa dignité et pour lui servir de parure'. (Ex. 28: 2). Tel fut l'ordre donné à Moïse. Le vêtement et le comportement des prêtres devaient être de nature à impressionner ceux qui les voyaient et à leur faire sentir la sainteté de Dieu, le caractère sacré du culte et la pureté requise de ceux qui se présentent devant Lui. » (Le ministère évangélique, p. 167).

### **Un type de la justice de Christ**

« Tout ce que le prêtre portait devait être entier et sans tache. Ses beaux vêtements officiels représentaient le caractère de Jésus-Christ, le grand Antitype. Dieu ne pouvait rien accepter qui ne fût parfait, soit dans le vêtement et l'attitude, soit en paroles et en esprit. Il est saint et le service terrestre devait donner une idée de Sa gloire et de Sa perfection. La sainteté du service céleste ne pouvait être représentée convenablement par quoi que ce soit qui ne fût parfait. L'homme borné peut déchirer son propre cœur pour montrer un esprit humble et contrit. Dieu apprécie cela. Mais aucune déchirure ne devait être faite aux vêtements sacerdotaux, car cela eût faussé la représentation des choses célestes. Le souverain sacrificateur qui eût osé paraître, dans l'exercice de ses fonctions sacrées, et vaquer au service du sanctuaire avec une robe déchirée, eût été considéré comme ayant rompu avec Dieu. En déchirant son vêtement, il perdait son caractère représentatif et cessait d'être accepté par Dieu en qualité de prêtre officiant. La conduite de Caïphe était donc le fruit d'une passion humaine et révélait l'imperfection de son caractère. ...

« En déchirant son vêtement, Caïphe annonçait, sans le vouloir, quelle serait désormais la position de la nation juive à l'égard de Dieu. Le peuple, jusque-là l'élu de Dieu, rompait avec Lui, et Jehovah allait bientôt cesser de le reconnaître. Quand Christ s'écria sur la croix : 'Tout est accompli' et que le voile du temple se déchira en deux, celui qui veille du haut des cieux annonça que le peuple juif avait rejeté l'Antitype vers lequel convergeaient tous les symboles, toutes les figures de leur culte. Israël avait consommé sa rupture avec Dieu. Caïphe pouvait bien déchirer sa robe officielle, qui attestait sa prétention à représenter le grand Souverain Sacrificateur ; en effet, ce vêtement n'avait plus aucune signification ni pour lui ni pour le peuple. » (Jésus-Christ, p. 709).

### **Les vêtements du Jour des Expiations**

« En s'abaissant jusqu'à revêtir notre humanité, Christ a manifesté un caractère opposé à celui de Satan. Mais Il est descendu encore plus bas sur le sentier de l'humiliation. 'Après s'être trouvé dans la situation d'un homme, Il s'est abaissé Lui-même en devenant obéissant jusqu'à la mort, la mort de la croix'. Tel le souverain sacrificateur qui déposait son riche vêtement pontifical pour officier dans l'habit de lin du simple sacrificateur, Christ a pris la forme de serviteur et a offert Son sacrifice, à la fois sacrificateur et victime. 'Il a été meurtri à cause de nos péchés, brisé à cause de nos iniquités. Le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur Lui.' » (Jésus-Christ, p. 15).

### **Christ a revêtu notre humanité**

*« De même que dans le service typique, le grand prêtre se dépouillait de sa robe sacerdotale et officiait en robe de lin blanc, comme un simple prêtre, ainsi Christ enleva Ses ornements royaux, et, revêtu d'humanité, offrit le sacrifice – tenant à la fois le rôle de prêtre et de victime. Or, de même que le grand prêtre, après avoir terminé son service dans le lieu très saint, sortait au-devant de la congrégation en vêtement sacerdotaux, de même, Christ viendra une seconde fois, revêtu d'un vêtement d'une blancheur si éclatante 'qu'il n'est pas de foulon sur la Terre qui puisse blanchir ainsi'. Il reviendra dans Sa gloire et dans celle de Son Père, escorté par toutes les armées angéliques. » (Jésus-Christ, p. 31, 32).*

### **Le Jour des Expiations, Christ porte les vêtements colorés**

*« Il me fut montré ce qui se passa au Ciel en 1844, à la fin des périodes prophétiques. Lorsque Jésus acheva Son ministère dans le lieu saint et en ferma la porte, de profondes ténèbres entourèrent ceux qui avaient entendu et rejeté les messages de Son retour ; ils Le perdirent de vue. Jésus revêtit alors Ses habits précieux. Il y avait autour de la bordure de Sa robe une clochette d'or et une grenade, une clochette d'or et une grenade. À Ses épaules était suspendu un pectoral artistement travaillé. Lorsqu'il faisait un mouvement, ce pectoral étincelait comme des diamants, faisant ressortir des lettres qui paraissaient comme des noms écrits ou gravés. Il portait sur la tête quelque chose qui ressemblait à une couronne. Une fois vêtu, Il fut entouré par les anges, et franchit le second voile dans un chariot de feu. » (Premiers écrits, p. 251).*

### **Christ revêtit Ses habits royaux**

*« Lorsque Jésus sortit du lieu très saint, j'entendis retentir les clochettes qui étaient sur Ses vêtements, et un sombre nuage enveloppa les habitants de la Terre. Alors il n'y avait plus de médiateur entre l'homme coupable et le Dieu offensé. Aussi longtemps que Jésus s'était tenu entre Dieu et le pécheur, il y avait une certaine retenue parmi le peuple, mais lorsqu'il ne fut plus entre l'homme et le Père, toute retenue disparut et les impénitents furent complètement sous la direction de Satan.*

*« Il n'était pas possible que les fléaux fussent versés pendant que Jésus officiait dans le lieu très saint ; mais lorsque Son œuvre fut achevée et que Son intercession eut pris fin, rien ne put arrêter la colère de Dieu. Celle-ci atteignit le pécheur qui avait méprisé le salut et qui s'était moqué de la répréhension. Les saints en cette période effrayante, après la fin de la médiation de Jésus, vivaient sous le regard d'un Dieu saint, sans intercesseur. Chaque cas était décidé, chaque joyau numéroté ... Puis je vis Jésus déposer Sa tenue sacerdotale pour revêtir Ses habits royaux. Il portait sur la tête plusieurs couronnes placées des unes dans les autres. Il quitta le Ciel entouré de l'armée angélique. » (L'histoire de la rédemption, p. 416).*

## **Les vêtements sales symbolisent les péchés de l'homme**

*« Dans une vision, le prophète aperçut 'Josué, le souverain sacrificateur ... couvert de vêtements sales', debout devant l'ange et implorant la miséricorde divine pour son peuple qui était dans une grande affliction. Tandis qu'il suppliait Dieu, Satan se dressait plein d'arrogance pour l'accuser. Il rappelait les transgressions d'Israël pour l'empêcher de recevoir les faveurs divines. Il voulait faire de lui sa proie et il insistait pour qu'il lui fût livré.*

*« Le grand prêtre n'arrivait pas à se défendre. Il ne prétendait pas qu'Israël n'était pas coupable. Couvert de vêtements sales – symboles des péchés du peuple dont il s'est chargé – Josué, le représentant de ce dernier, se tient debout devant l'ange. Il confesse toutes ses transgressions en exprimant la repentance et l'humiliation de leurs auteurs. Il s'en remet au Rédempteur qui pardonne et il invoque, avec foi, les promesses divines. « Alors l'ange qui représente Christ, le Sauveur des pécheurs, réduisit au silence l'accusateur du peuple de Dieu. 'L'Éternel dit à Satan : Que l'Éternel te réprime, Lui qui a choisi Jérusalem ! N'est-ce pas là un tison arraché du feu ?' Israël était resté longtemps dans la fournaise de l'affliction à cause de ses péchés. Il avait été sur le point d'être consumé par la flamme allumée par Satan et ses suppôts pour l'anéantir ; mais Dieu s'appropriait à le réhabiliter. » (Prophètes et rois, p. 442).*

## **Le service du sanctuaire – Un service quotidien et un service annuel**

*« Comme le sanctuaire lui-même, les rites qui s'y accomplissaient par le ministère des prêtres devaient être 'l'image et l'ombre des choses célestes'. Ces rites revêtaient une grande importance. Dieu donna à leur égard les instructions les plus précises et les plus explicites. Les cérémonies du sanctuaire se divisaient en deux parties : le service quotidien et le service annuel. Le service quotidien s'accomplissait à l'autel des holocaustes, dans le parvis du tabernacle et dans le lieu saint, tandis que le service annuel se déroulait dans le lieu très saint. » (Patriarches et prophètes, p. 324).*

## **Deux divisions dans l'œuvre de Christ**

*« C'est après Son ascension que notre Sauveur inaugura Son ministère de grand prêtre dans le sanctuaire céleste. Jésus-Christ, écrit l'apôtre Paul, 'n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, imitation du vrai sanctuaire ; mais Il est entré dans le Ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu'. Son ministère comprend deux grandes phases embrassant chacune une certaine période de temps, et se déroulant respectivement dans l'une ou l'autre des pièces du sanctuaire céleste. Tout s'y passe exactement comme dans le sanctuaire terrestre, c'est-à-dire en deux cycles successifs : le service quotidien et le service annuel, pour chacun desquels était réservée l'une des deux pièces du tabernacle. » (Patriarches et prophètes, p. 330).*

## **L'holocauste quotidien**

« Le service quotidien se composait de l'holocauste du matin et du soir, de l'offrande de l'encens sur l'autel d'or, ainsi que de sacrifices offerts par des particuliers pour des péchés personnels. Il y avait également le rituel pour les Sabbats, les nouvelles lunes et les fêtes annuelles.

« Chaque matin et chaque soir, on offrait sur l'autel un agneau d'un an et des gâteaux pour signifier la consécration quotidienne de la nation à l'Éternel, comme pour réclamer le bénéfice du sang expiatoire du Rédempteur promis. Dieu ayant expressément recommandé que chaque offrande fût 'sans défaut', toutes les bêtes des sacrifices devaient être examinées par les prêtres qui refusaient celles qui avaient une tare quelconque. » (Patriarches et prophètes, p. 324).

## **Attirer l'attention sur l'Agneau de Dieu**

« Le sacrifice quotidien annonçait, matin et soir, dans le temple, l'Agneau de Dieu. » (Jésus-Christ, p. 31).

## **Une offrande de gratitude**

« Dans l'ancienne dispensation, une offrande de gratitude était continuellement brûlée sur l'autel, montrant ainsi l'obligation sans fin de l'homme envers Dieu. » (Testimonies, vol. 4, page 477).

## **L'encens avec les prières**

« C'était lors de l'offrande quotidienne de l'encens que le prêtre s'approchait le plus près de Dieu. Comme le voile intérieur du sanctuaire ne montait pas jusqu'au plafond, la gloire de l'Éternel siégeant sur le propitiatoire éclairait en partie le lieu saint à la vue du prêtre qui offrait l'encens en face de l'autel. Au moment où le nuage d'encens s'élevait de l'autel d'or et où la gloire divine descendait sur le propitiatoire, il arrivait souvent qu'elle débordait du lieu très saint jusque dans le lieu saint, au point que l'officiant était obligé de se retirer vers le voile de sortie. De même que dans le rituel symbolique le prêtre dirigeait par la foi son regard vers le propitiatoire qu'il ne voyait pas, ainsi le peuple de Dieu doit maintenant adresser ses prières à Jésus-Christ qui, bien qu'invisible à l'œil de la chair, plaide en sa faveur dans le sanctuaire céleste.

« L'encens qui montait avec les prières d'Israël représente les mérites et l'intercession du Sauveur, ainsi que sa parfaite justice imputée au pécheur par la foi, et qui seule peut faire agréer le culte qu'il offre à son Dieu. En outre, s'il y avait devant le voile du lieu très saint un autel de perpétuelle intercession, il y avait aussi, devant le voile du lieu saint, un autel de continuelle expiation. Enfin, comme c'était par les symboles du sang et de l'encens que l'on pouvait s'approcher de Dieu, c'est par l'intermédiaire de notre grand Médiateur que les pécheurs peuvent venir au Seigneur, seul Dispensateur de miséricorde et de salut aux âmes repentantes.

« Chaque matin et chaque soir, quand les prêtres entraient dans le lieu saint, à l'heure

*de l'encens, l'un d'eux offrait sur l'autel du parvis le sacrifice quotidien. C'était toujours une scène émouvante pour les adorateurs rassemblés près du tabernacle. En effet, avant d'entrer, par l'intermédiaire du prêtre, en la présence de Dieu, les Israélites devaient sonder leurs cœurs et confesser leurs péchés, puis, unis dans une prière silencieuse, tourner leurs visages vers le lieu saint. Ainsi, tandis que leurs requêtes montaient avec la fumée de l'encens, ils s'approprièrent par la foi les mérites du Sauveur promis, préfiguré par le service expiatoire. » (Patriarches et prophètes, p. 326).*

### **Symbole de la perfection et des mérites de Christ**

*« Toute prière sincère est entendue dans le Ciel. Même si elle n'est pas dite avec éloquence, pourvu que le cœur y soit, elle montera jusqu'au sanctuaire où Jésus officie, et avec une parfaite assurance, Il la présentera au Père, magnifique et toute parfumée de l'encens de Sa propre perfection. » (Jésus-Christ, p. 670).*

### **Le transfert du péché**

*« Les péchés du peuple étaient transférés en figure au sacrificateur officiant, médiateur en faveur du peuple. Il n'était pas donné au sacrificateur de s'offrir lui-même pour le péché, vu qu'il était pécheur lui aussi. Aussi, au lieu de subir lui-même la mort, il immolait un agneau sans défaut ; la pénalité du péché était transférée à la bête innocente, qui devenait son substitut, et préfigurait l'offrande parfaite de Jésus-Christ. Dans le sang de cette victime, la foi de l'homme entrevoyait le sang de Christ qui devait expier les péchés du monde. » (Messages choisis, vol. 1, p. 270).*

### **Offrandes quotidiennes pour le péché et le Jour des Expiations**

*« Cette cérémonie annuelle enseignait au peuple des vérités importantes relatives à l'expiation des péchés. Par leurs offrandes faites dans le cours de l'année, les pénitents indiquaient qu'ils acceptaient le substitut qui devait un jour prendre leur place. Mais le sang des victimes n'achevait pas l'expiation des péchés. Il servait simplement de véhicule pour transférer ces péchés au sanctuaire. En offrant un sacrifice sanglant, le pécheur reconnaissait l'autorité de la loi, confessait sa culpabilité et exprimait sa foi en Celui qui devait venir 'ôter le péché du monde'. Mais il n'était pas entièrement dégagé de la condamnation de la loi.*

*« Au Jour des Expiations, le grand prêtre, après avoir immolé une victime pour l'assemblée, en portait le sang dans le lieu très saint et en faisait aspersion sur le propitiatoire, au-dessus des tables de la loi. La loi qui exigeait la vie du pécheur était ainsi satisfaite, et le prêtre, en tant que médiateur, se chargeait de tous les péchés d'Israël. En quittant le sanctuaire, il plaçait ses mains sur la tête du bouc émissaire, 'confessait sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël' et les transférait 'sur la tête du bouc'. Celui-ci, 'chargé de toutes les iniquités, les emportait dans une terre déserte.' C'est alors que le peuple se considérait comme définitivement libéré de sa culpabilité. Telles étaient les cérémonies accomplies au Jour des Expiations pour servir 'd'image et*



*d'ombre des choses célestes'. » (Patriarches et prophètes, p. 328).*

### **Le jugement investigatif et l'effacement des péchés**

*« Mais le sang du Sauveur, tout en libérant de la condamnation le pécheur repentant, n'anéantit pas le péché. Celui-ci demeure sur les registres du sanctuaire jusqu'à l'expiation finale. C'est ce que montrait la dispensation mosaïque où le sang des sacrifices justifiait le pécheur, tandis que le péché lui-même subsistait dans le sanctuaire jusqu'au Jour des Expiations.*

*« Au grand jour des récompenses finales, les morts seront 'jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres'. Cela fait, en vertu du sang expiatoire du Fils de Dieu, les péchés de tous les croyants seront effacés des dossiers du sanctuaire. Ce sera la purification de celui-ci par l'élimination des sombres annales du péché.*

*« Sur la Terre, cette liquidation solennelle : l'expiation définitive et l'effacement des péchés, était figurée par le cérémonial du grand Jour des Expiations ou de la purification du sanctuaire. Ce cérémonial consistait, en vertu du sang de la victime, à éliminer définitivement du sanctuaire tous les péchés qui s'y étaient accumulés et à les emporter au désert. » (Patriarches et prophètes, p. 328).*

### **Les péchés placés sur Satan, typifié par le bouc émissaire**

*« Satan est l'auteur du mal et l'instigateur de tous les péchés qui ont causé la mort du Fils de Dieu et la justice exige qu'il subisse la peine capitale. L'œuvre du Sauveur en vue de la rédemption de l'homme ne sera donc complète que par la purification des impuretés qui souillent le sanctuaire céleste. Cela se produira lorsqu'ils seront placés sur la tête de Satan pour qu'il en subisse la pénalité finale, de même que cela se faisait dans le service rituel, où le cycle annuel se terminait par la purification du sanctuaire et la transmission des péchés sur la tête du bouc émissaire. » (Patriarches et prophètes, p. 330, 331).*

*« Et maintenant a lieu un événement préfiguré au cours du dernier et solennel service du Jour des Expiations. Lorsque le service dans le lieu très saint était achevé, et que les péchés d'Israël étaient enlevés du sanctuaire en vertu du sang de la victime, on présentait vivant, devant l'Éternel, le bouc émissaire. En présence de la congrégation, le sacrificateur 'confessait sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes leurs transgressions' ; il les plaçait ainsi 'sur la tête du bouc'. Lorsque l'œuvre du sanctuaire céleste sera achevée en présence de Dieu, des anges célestes et de la multitude des rachetés, les péchés du peuple de Dieu seront, semblablement, placés sur Satan. Il sera déclaré responsable de tout le mal qu'il leur a fait commettre. Et comme le bouc émissaire était envoyé dans un lieu inhabité, de même Satan sera relégué sur notre Terre désolée, devenue une lugubre solitude. » (La tragédie des siècles, p. 714, 715).*

*« ... les péchés de ceux qui ont été rachetés par Son sang retomberont finalement sur celui qui en a été l'instigateur. C'est lui qui devra en subir le châtement, tandis que ceux qui n'acceptent pas le salut par les mérites de Jésus souffriront la pénalité de leurs*

*propres péchés.* » (Premiers écrits, p. 178).

### **Satan est puni pour les péchés**

*« Satan et ses anges souffraient longtemps. Le grand ennemi des âmes ne portait pas seulement le poids de ses péchés, mais aussi celui des péchés de l'armée des rachetés, qui avait été placé sur lui. Il dut aussi souffrir pour la perte des âmes qu'il avait causée. Alors je vis que Satan et toute l'armée des méchants étaient consumés et que la justice de Dieu était satisfaite. Toute l'armée des anges et tous les rachetés s'écrièrent : 'Amen !' »* (Premiers écrits, p. 295).

### **L'arche**

*« L'arche du sanctuaire terrestre était le modèle de l'arche véritable dans le Ciel. »* (Spiritual Gifts, vol. 4, Facts of Faith, p. 8).

### **Quatre anges l'accompagnent toujours**

*« Quatre anges célestes ont toujours accompagné l'arche de Dieu dans tous ses voyages, pour la protéger des dangers et accomplir toute mission qui leur est demandée en relation avec l'arche. »* (Spiritual Gifts, vol. 4, Facts of Faith, page 102).

### **Un symbole de Jéhovah**

*« L'arche sacrée, couverte par le propitiatoire et contenant la sainte loi de Dieu, était le symbole de Jéhovah. C'était la puissance permettant aux Israélites de vaincre lors des combats. Avant que des idoles ne soient jetées à terre et pour y avoir regardé imprudemment, des milliers de personnes ont péri. Jamais dans notre monde le Seigneur n'a donné des manifestations aussi ouvertes de Sa suprématie que lorsque Lui seul était le roi reconnu d'Israël. »* (Present Truth, 1er avril, 1886).

### **L'arche cachée**

*« Parmi les justes qui se trouvaient encore à Jérusalem et qui connaissaient les desseins de Dieu, quelques-uns étaient déterminés à placer hors d'atteinte des mains impitoyables de l'ennemi l'arche sainte contenant les tables de pierre sur lesquelles étaient gravés les préceptes du Décalogue. Ils réussirent à mettre leur projet à exécution. Tristes, versant des larmes, ils enlevèrent secrètement l'arche et la cachèrent dans une grotte. Elle devait rester là, dans cet endroit ignoré du peuple d'Israël et de Juda, à cause de leurs péchés ; et elle ne leur serait plus jamais restituée. Cette arche sainte est toujours cachée ; elle n'a jamais été déplacée depuis lors. »* (Prophètes et rois, p. 346).

### **Les chérubins sur l'arche**

*« Le couvercle de l'arche, appelé propitiatoire, était forgé d'un seul bloc d'or. À chaque extrémité, il était surmonté d'un chérubin en or faisant monter vers le ciel l'une de ses*

ails, tandis qu'il repliait l'autre sur son corps en signe de vénération et d'humilité. Leurs visages tournés l'un vers l'autre et leurs yeux abaissés pieusement sur l'arche figuraient le respect de l'armée céleste pour la loi de Dieu et l'intérêt qu'elle porte au plan du salut. » (Patriarches et prophètes, p. 320).

### **La loi dans l'arche**

« Si la loi de Dieu renfermée dans l'arche constituait la grande règle de la justice et proclamait la mort du violateur, le propitiatoire qui la recouvrait et où Dieu révélait Sa présence promettait le pardon au pécheur repentant qui acceptait le sacrifice expiatoire. C'est ainsi que la rédemption par le Fils de Dieu était révélée par le symbolisme du sanctuaire, où 'la bonté et la vérité se sont rencontrées ; la justice et la paix se sont embrasées.' » (Patriarches et prophètes, p. 321).

### **Le voile changé chaque année**

« Les ténèbres furent à nouveau levées du Calvaire et suspendues comme un voile sur Jérusalem. Au moment où Christ est mort, des prêtres exerçaient leur ministère dans le temple devant le voile qui séparait le lieu saint du lieu très saint. Soudain, ils sentirent la terre trembler sous eux, et le voile du temple, une riche et solide draperie qui avait été renouvelée chaque année, fut déchiré en deux de haut en bas par la même main exsangue qui écrivit les paroles de malheur sur les murs du palais de Belschatsar. Le lieu très saint, dans lequel les pieds humains n'entraient qu'une fois par an, était révélé au regard du commun des mortels. Dieu avait toujours protégé Son temple d'une manière merveilleuse mais maintenant ses mystères sacrés étaient exposés aux yeux des curieux. La présence de Dieu n'éclipserait plus le propitiatoire terrestre. La lumière de Sa gloire ne brillerait plus, ni la nuée de son ombre de désapprobation, les pierres précieuses du pectoral du grand prêtre. » (Spirit of Prophecy, vol. 3, page 166, 167).

### **Des offrandes sans tache**

« Les animaux offerts au Seigneur devaient être sans défauts. Ils représentaient Christ, et l'on voit par-là que Jésus Lui-même était exempt de difformités physiques. Il était l'Agneau 'sans défaut et sans tache'. Au physique, Il était sans défaut ; Son corps était robuste et sain. Pendant toute Sa vie, Il se conforma aux lois de la nature. Au point de vue physique comme au point de vue spirituel, Il fut un exemple de ce que Dieu voulait que toute l'humanité atteigne en obéissant aux lois divines. » (Jésus-Christ, p. 35).

### **La consécration des premiers-nés**

« La coutume de consacrer les premiers-nés remontait à une haute antiquité. Dieu avait promis de donner le Premier-né du Ciel pour sauver le pécheur. Chaque famille devait reconnaître ce don par la consécration du premier-né, voué au sacerdoce, en qualité de représentant de Christ parmi les hommes.

« L'ordre de consacrer les premiers-nés fut renouvelé lors de la délivrance d'Israël, hors d'Égypte. Alors que les enfants d'Israël étaient encore asservis par les Égyptiens,

*le Seigneur envoya Moïse auprès de Pharaon, roi d'Égypte, pour lui dire : 'Ainsi parle l'Éternel : Israël est Mon fils, Mon premier-né. ...*

*« Lorsque le service du tabernacle eut été établi, le Seigneur choisit la tribu de Lévi pour officier dans le sanctuaire, à la place des premiers-nés de tout Israël. Mais on continua à considérer les premiers-nés comme appartenant au Seigneur et il fallait les racheter à prix d'argent.*

*« La présentation des premiers-nés acquit ainsi une signification particulière. Tout en servant de mémorial pour rappeler comment Dieu avait merveilleusement délivré les enfants d'Israël, elle annonçait une plus grande délivrance, devant être accomplie par le Fils unique de Dieu. Ainsi que le sang répandu sur les poteaux des portes a sauvé les premiers-nés d'Israël, le sang de Christ peut sauver le monde. ...*

*« Le prêtre accomplit les cérémonies officielles. Prenant l'enfant, il le tint devant l'autel. Puis l'ayant rendu à sa mère, il inscrivit Son nom – Jésus – sur le registre des premiers-nés. Il était loin de penser qu'il avait tenu dans ses bras, sous la forme de ce petit enfant, la Majesté du Ciel, le Roi de gloire. Il ne pensait pas que cet enfant fût celui dont Moïse avait dit : 'Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; vous l'écoutez en tout ce qu'Il vous dira.' Il ne pensait pas que cet enfant fût Celui dont Moïse avait désiré contempler la gloire. Le prêtre avait porté dans ses bras un plus grand que Moïse ; et quand il inscrivit le nom de l'enfant, il enregistra le nom de celui qui était le fondement de toute l'économie juive. Ce nom allait être l'acte de condamnation à mort de cette économie ; car le système des sacrifices et des offrandes était en train de vieillir ; le symbole et l'ombre avaient presque rejoint la réalité. » (Jésus-Christ, p. 36, 37).*

### **Le sel symbolisait la justice de Christ**

*« Dans le service rituel on ajoutait du sel à chaque sacrifice. Cela avait pour but d'enseigner, de même que l'encens qui était offert, que seule la justice de Christ peut rendre le service agréable à Dieu. Jésus faisait allusion à cet usage quand Il disait : 'Tout homme sera salé de feu.' 'Ayez du sel en vous-mêmes et soyez en paix les uns les autres.' 'Voulons-nous nous offrir 'comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu' ? Il nous faut recevoir le sel salutaire, la justice de notre Sauveur. » (Jésus-Christ, p. 436).*

### **Les pains de proposition, une reconnaissance de l'homme**

*« Les pains de proposition placés en permanence devant Dieu constituaient une offrande perpétuelle et faisaient donc partie du service quotidien. On les appelait 'pains de proposition' ou 'pain de la face', parce qu'ils étaient constamment devant la face de l'Éternel. Ils avaient pour but de rappeler que l'homme dépend de Dieu pour sa nourriture temporelle et spirituelle, et qu'il n'obtient l'une et l'autre que par la médiation du Fils de Dieu. Dans le désert, le Seigneur avait nourri Israël du pain du Ciel. Plus tard, c'est encore de la grâce divine que ce dernier attendait le pain du corps et celui de l'âme. La manne, comme les pains de proposition, était un symbole du Sauveur qui se tient sans cesse, pour nous, devant la face de Dieu. 'Je suis le pain vivant qui est descendu du Ciel', a-t-Il dit Lui-même. Quand les pains étaient, chaque Sabbat, remplacés par des pains frais, on ôtait les grains d'encens placés dessus pour les faire brûler devant Dieu. » (Patriarches et prophètes, p. 326, 327).*

## La manne

« Jésus leur dit : 'En vérité, en vérité, Je vous le dis, ce n'est pas Moïse qui vous a donné le pain venu du ciel.' Il se tenait au milieu d'eux, Celui qui avait donné la manne. Christ Lui-même avait marché devant les Hébreux au désert et les avait nourris du pain venu du ciel. Cet aliment symbolisait le vrai pain céleste. L'Esprit vivifiant, épanché de la plénitude infinie de Dieu : voilà la vraie manne. Jésus déclare : 'Le pain de Dieu, c'est Celui qui descend du Ciel et qui donne la vie au monde.' » (Jésus-Christ, p. 375, 376).

## Le vrai Pain du Ciel

« La manne qui descendait du ciel pour alimenter Israël était une figure du pain céleste que Dieu avait envoyé au monde. Jésus le dira plus tard : 'Je suis le pain de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts. C'est ici le Pain qui est descendu du ciel. ... Si quelqu'un mange de ce Pain, il vivra éternellement ; et le pain que Je donnerai pour la vie du monde, c'est ma chair.' 'À celui qui vaincra, Je donnerai de la manne cachée.' » (Patriarches et prophètes, p. 269).

## Christ, les prémices

« Christ s'est relevé d'entre les morts, comme les prémices de ceux qui dorment. Il était l'antitype de la gerbe que l'on agitait dans le temple, et Sa résurrection eut lieu le jour même où cette gerbe était présentée devant le Seigneur. Cette cérémonie symbolique avait été célébrée pendant plus de mille ans. On ramassait les premiers épis mûrs dans les champs, et quand le peuple accourait à Jérusalem pour la Pâque, la gerbe des prémices était agitée devant le Seigneur comme une offrande de reconnaissance. C'était seulement après cette cérémonie que les blés pouvaient être fauchés et liés. La gerbe consacrée à Dieu représentait la moisson.

« De la même manière, Christ, en tant que prémices, représentait la grande moisson spirituelle qui doit être introduite dans le royaume de Dieu. Sa résurrection est le type et le gage de celle de tous les justes. 'Si nous croyons que Jésus est mort et qu'Il est ressuscité, croyons que Dieu ramènera aussi par Jésus, et avec Lui, ceux qui se sont endormis.'

« En se relevant d'entre les morts, Christ entraîna avec Lui une multitude de captifs. Des sépulcres s'étaient ouverts sous l'effet du tremblement de terre qui accompagna Sa mort ...

« Pendant Son ministère, Jésus avait ressuscité des morts. Il avait rendu à la vie le fils de la veuve de Naïn, la fille d'un chef et Lazare. Mais ces ressuscités n'avaient pas été revêtus de l'immortalité. Ils restaient, après leur retour à la vie, sujets à la mort, tandis que ceux qui sortirent du sépulcre lors de la résurrection de Christ, ressuscitèrent pour la vie éternelle. Ils l'accompagnèrent au Ciel ainsi que des trophées de Sa victoire sur la mort. Ceux-ci, dit Christ en les présentant, ne sont plus captifs de Satan : Je les ai rachetés. Je les ai fait sortir du sépulcre comme les prémices de Ma puissance, afin qu'ils soient là où Je suis et qu'ils n'aient plus à subir ni la mort ni la douleur. » (Jésus-Christ, p. 788, 789).

## **Purifié par l'eau**

*« De même que Moïse avait reçu l'ordre d'ôter ses souliers sur une terre sainte, les prêtres ne devaient pas garder leurs chaussures pour entrer dans le sanctuaire. La poussière qui s'était attachée à leurs sandales aurait pu souiller le saint lieu. Avant de commencer leur service, soit au tabernacle, soit à l'autel des sacrifices, ils devaient donc ôter leurs chaussures dans le parvis et se laver les mains et les pieds. Ces précautions avaient pour but d'inculquer, à tous les spectateurs, la nécessité de se présenter devant Dieu exempt de toute souillure. » (Patriarches et prophètes, p. 322).*

## **La vache rousse**

*« Il était autrefois recommandé aux Israélites de faire une offrande pour tout le peuple afin de le purifier de la souillure cérémonielle. Ce sacrifice consistait à immoler une vache rousse et représentait l'offrande la plus parfaite pouvant racheter de la souillure du péché. C'était un sacrifice occasionnel pour tous ceux qui, naturellement ou accidentellement, avait touché un mort. Tous ceux donc qui avaient été en contact avec un mort, d'une manière ou d'une autre, étaient considérés comme impurs. Cette scène devait faire une forte impression sur l'esprit des Hébreux en leur montrant que la mort est le résultat du péché, et par conséquent le représente. Une seule vache, une seule arche, un seul serpent d'airain désignaient la seule et grande offrande, le sacrifice de Christ.*

*« Cette vache devait être rousse, symbole du sang. Elle devait être sans défaut et ne jamais avoir porté le joug. Ici, de nouveau, nous avons un type de Christ. Le Fils de Dieu descendit volontairement ici-bas pour accomplir Son œuvre d'expiation. Il ne portait pas obligatoirement le joug, c'est-à-dire qu'Il était indépendant et au-dessus de toute loi. Les anges, messagers du Très-Haut, étaient sous le joug de l'obligation ; aucun sacrifice de leur part ne pouvait expier les fautes du pécheur. Christ seul était libre à l'égard de la loi pour entreprendre la rédemption de la race tombée. Il avait la puissance de donner Sa vie et de la reprendre. 'Existant en forme de Dieu, Il n'a point regardé comme proie à arracher d'être égal avec Dieu.' (Phil. 2:6).*

*« Jésus, être glorieux, aima le pauvre pécheur ; Il prit la forme d'un serviteur pour souffrir et mourir à sa place. Il aurait pu rester à la droite du Père, ceint de Sa couronne et revêtu de Sa robe royale. Mais Il consentit à abandonner les richesses, les honneurs et la gloire des cieux pour participer à la misère de l'humanité, et Son poste de haut commandement pour les horreurs de Gethsémané, l'humiliation et l'agonie du Calvaire. Il devint l'homme de douleur et connut la souffrance, et par ce baptême de sang, Il fut rendu capable de purifier et de racheter un monde perdu. 'Voici, Je viens', dit-Il joyeusement, 'Je veux faire Ta volonté, Mon Dieu !' (Ps. 40:8, 9).*

*« La vache rousse était conduite hors du camp et immolée de la manière la plus solennelle. Ainsi souffrit Christ hors des portes de Jérusalem, car le Calvaire était hors des murs de la cité. Cela signifiait que Christ ne mourrait pas pour les Hébreux seulement, mais pour toute l'humanité. Il proclame à un monde tombé qu'Il est venu pour être Son Rédempteur et Il le presse d'accepter le salut qu'Il lui offre. La vache rousse ayant été immolée, le prêtre, revêtu de ses vêtements blancs, prenait le sang de la victime avec le doigt et en faisait sept fois l'aspersion sur le devant de la tente d'assignation. 'Puisque nous avons un Souverain Sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous*

*avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, les cœurs purifiés d'une mauvaise conscience et le corps lavé d'une eau pure.' (Héb. 10:21, 22).*

*« Le corps de la vache rousse était ensuite réduit en cendres, recueillies par une personne non souillée au contact d'un mort, étaient placées dans un vase contenant de l'eau vive. Cette personne prenait un bâton de cèdre avec une étoffe écarlate et un bouquet d'hysope et aspergeait le contenu du vase sur la tente et le peuple rassemblé. La cérémonie se répétait plusieurs fois afin d'être complète et avait pour but de purifier du péché.*

*« C'est ainsi que Christ, par Sa propre justice, après avoir versé Son sang précieux, entre dans le lieu saint pour purifier le sanctuaire. Là, le courant écarlate accomplit la réconciliation de Dieu avec l'homme. Il en est qui considère ce sacrifice de la vache rousse comme une cérémonie sans signification ; mais il était fait sur le commandement de Dieu et il avait un sens profond qu'il a gardé encore aujourd'hui.*

*« Le prêtre prenait le cèdre et l'hysope et les trempait dans l'eau pure pour en asperger ce qui était impur. Cela représentait le sang de Christ versé pour nous purifier de nos impuretés morales. Cette aspersion répétée symbolise l'œuvre qui doit être accomplie pour le pécheur repentant. Tout ce que possède ce dernier doit être consacré : non seulement son âme, mais sa famille, ses serviteurs, ses propriétés, et tout ce qui lui appartient.*

*« Après que la tente avait été aspergée avec l'hysope, on écrivait sur la porte de ceux qui avaient été purifiés : 'je ne m'appartiens plus, Seigneur, je suis à Toi.' Ainsi doit-il en être de ceux qui prétendent avoir été purifiés par le sang de Christ. Le Seigneur n'exige pas moins aujourd'hui qu'autrefois. Le Psalmiste, faisant allusion à cette cérémonie symbolique, dit : 'Purifie-moi avec l'hysope, et je serai pur ; lave-moi et je serai plus blanc que la neige.' 'Crée en moi un cœur pur, renouvelle en moi un esprit bien disposé.' 'Rends-moi la joie de Ton salut et qu'un esprit bien disposé me soutienne !' (Ps. 51:9, 12, 14).*

*« Le sang de Christ est efficace, mais il doit être utilisé continuellement. Le Seigneur désire, non seulement que Ses serviteurs emploient, pour Sa gloire, les biens qu'Il leur a confiés, mais qu'ils se consacrent eux-mêmes à Son service. Si vous, mon frère, vous êtes devenu égoïste et si vous gardez par devers vous ce que vous devez donner pour la cause de Dieu, alors vous avez besoin d'être entièrement aspergé du sang du Sauveur, vous consacrant vous-même à Dieu avec tout ce que vous possédez. ...*

*« Une déclaration solennelle a été faite à l'ancien Israël, selon laquelle l'homme qui restait impur et refusait de se purifier, devait être retranché de la congrégation. Cela a une signification particulière pour nous. S'il était nécessaire dans les temps anciens que les impurs soient purifiés par le sang de l'aspersion, combien il est essentiel pour ceux qui vivent dans les périls des derniers jours et qui sont exposés aux tentations de Satan, d'avoir le sang de Christ appliqué quotidiennement sur leur cœur. » (Testimonies, vol. 4, page 120-123).*

## **Une seule offrande**

*« Une seule vache, une seule arche, un seul serpent d'airain désignaient désignait d'une manière impressionnante l'unique et grande offrande, le sacrifice de Christ.*

*« Cette génisse devait être rousse, symbole du sang. Elle devait être sans défaut et ne jamais avoir porté le joug. Ici, de nouveau, nous avons un type de Christ. Le Fils de Dieu est venu volontairement ici-bas pour accomplir Son œuvre d'expiation. Il ne portait pas*

*obligatoirement le joug, c'est-à-dire qu'il était indépendant et au-dessus de toute loi. Les anges, en tant que messagers intelligents de Dieu, étaient sous le joug de l'obligation ; aucun sacrifice de leur part ne pouvait expier la culpabilité de l'homme déchu. Christ seul était libre des prétentions de la loi pour entreprendre la rédemption de la race pécheresse. Il avait le pouvoir de donner Sa vie et de la reprendre. 'Existant en forme de Dieu, Il n'a point regardé comme proie à arracher d'être égal avec Dieu.'* (Phil. 2: 6). » (Review and Herald, 9 janvier 1883).

### **L'agneau annonçait Christ**

*« Une fête de sept jours, pendant lesquels on mangeait des pains sans levain, suivait la Pâque. Au second jour de la fête on présentait au Seigneur une gerbe d'orge comme prémices de la moisson. Toutes les cérémonies de la fête étaient autant de symboles se rapportant à l'œuvre de Christ. La délivrance d'Israël hors d'Égypte offrait une image de la rédemption, à laquelle la Pâque faisait penser. Le Sauveur était représenté par l'agneau immolé, par les pains sans levain, par la gerbe des prémices. »* (Jésus-Christ, p. 60).

### **L'accomplissement des types**

*« L'immolation de l'agneau pascal préfigurait la mort du Sauveur ; Paul le dit : 'Christ, notre Pâque, a été immolé'. La gerbe des prémices, agitée devant l'Éternel au temps de la Pâque, était un type de la résurrection de Jésus. En effet, en parlant de la résurrection du Seigneur et de tous les élus, Paul écrit : 'Tous revivront en Christ. ... Christ comme prémices ; puis, ceux qui appartiennent à Christ lors de son avènement.' Comme la gerbe agitée représentait les premières céréales cueillies avant la moisson, Jésus est les prémices de l'immortelle moisson des rachetés qui sera introduite dans les greniers célestes au grand jour de la résurrection.*

*« Ces types s'accomplirent non seulement quant à l'évènement, mais aussi quant au temps. Au quatorzième jour du premier mois juif, qui était la date immuable où depuis quinze longs siècles, l'agneau pascal était immolé, Jésus – après avoir participé à la Pâque avec Ses disciples – institua le symbole qu'il destinait à commémorer Sa mort en sa qualité d'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde.' En cette même nuit, Jésus était saisi par des mains brutales et conduit au supplice de la croix. Enfin, en Sa qualité d'antitype de la première gerbe, comme 'prémices de ceux qui sont morts', notre Seigneur fut ressuscité le troisième jour. C'était une représentation de tous les justes qui ressusciteront lorsque 'le corps de leur humiliation' sera rendu semblable 'au corps de Sa gloire.' »* (La tragédie des siècles, p. 431, 432).

### **Il existait avant la création de l'homme**

*« La loi de Dieu existait avant la création de l'homme ou bien Adam n'aurait pas pu pécher. Après la transgression d'Adam, les principes de la loi n'ont pas été modifiés, mais ont été définitivement arrangés et exprimés pour rencontrer l'homme dans sa condition déchue. Christ, en consultation avec son Père, a institué le système des offrandes sacrificielles ; que la mort, au lieu d'être immédiatement visitée sur le transgresseur,*



devrait être transférée à une victime qui devrait préfigurer l'offrande grande et parfaite du fils de Dieu. » (Signs, 14 mars, 1878).

### **Une copie de l'esprit de Dieu**

« La loi de Dieu est une copie de Sa pensée et de Sa volonté. Les péchés qu'elle interdit ne pourraient jamais trouver une place au Ciel. C'est l'amour qui a poussé Dieu à exprimer Sa volonté dans les dix préceptes du décalogue. Par la suite, Il a montré Son amour pour l'homme en envoyant des prophètes et des enseignants pour expliquer et illustrer Sa sainte loi. » (Bible Echo, April 16, 1894).

### **Enchâssé dans l'Arche**

« Dans l'appartement intérieur se trouvait l'arche, qui était l'objet le plus sacré lié à ce système de culte. C'était un coffre en bois précieux, recouvert à l'intérieur et à l'extérieur d'or pur, et ayant une couronne d'or sur le dessus. Dans l'arche étaient placées les tables de pierre sur lesquelles Dieu avait gravé de Son propre doigt les Dix Commandements. Elle avait été faite expressément dans ce but, et était donc appelée l'arche de l'alliance ; et l'arche de l'alliance, puisque les Dix Commandements étaient l'alliance de Dieu, et la base de l'alliance conclue entre Dieu et Israël. » (Signs, 4 mars 1903).

### **Souffrir de la peine de la loi en Christ**

« Tous ceux qui, devant l'univers céleste, sont jugés avoir subi en Christ la peine de la loi et accompli en Lui Sa justice, auront la vie éternelle. Ils ne feront qu'un avec Christ. » (Special Instruction to Review and Herald, page 29).

### **Des jugements et des lois pour conduire les hommes au décalogue**

« Le Seigneur s'approcha davantage encore de Son peuple, qui s'égarait si facilement ; aussi, Il ne se contenta pas de lui donner le décalogue, mais Il ordonna à Moïse d'écrire des lois et des statuts contenant des directives précises concernant la manière de les appliquer, et qui constituaient le garant des dix commandements que l'Éternel avait gravé sur des tablettes de pierre. Ces directives et ces prescriptions particulières avaient pour but de conduire l'homme faillible à obéir à la loi morale qu'il transgresse si aisément.

« Si l'homme s'était conformé à la loi de Dieu telle que Dieu l'a faite connaître après la chute, telle qu'elle fut conservée dans l'arche par Noé et observée par Abraham, le précepte de la circoncision n'eût pas été nécessaire. Si les descendants d'Abraham avaient été fidèles à l'alliance dont la circoncision était le signe, ils ne seraient pas tombés dans l'idolâtrie, ils n'auraient pas souffert de la captivité en Égypte. Il n'eût pas non plus été nécessaire que l'Éternel proclame Sa loi sur le mont Sinaï et qu'Il en garantisse l'observation par les directives et les statuts écrits par Moïse. ... Si le peuple de Dieu avait obéi aux principes contenus dans les dix commandements, les directives précises données à Moïse, qui les écrivit dans un livre et qui concernent les devoirs de l'homme envers Dieu et envers ses semblables, auraient été superflues. » (Spirit of Prophecy, vol. 1, page 264, 265. L'histoire de la rédemption, p. 148, 149).

## **Cérémonies de la loi juive prophétique**

*« L'Évangile de Christ réfléchit la gloire sur l'ère juive ; il projette la lumière sur tout le système judaïque et donne une signification à la loi cérémonielle. Le tabernacle ou temple de Dieu sur la Terre était un modèle fait d'après l'original du Ciel. Toutes les cérémonies de la loi judaïque étaient prophétiques, symbolisant les mystères du plan de la rédemption.*

*« Les rites et les cérémonies de la loi furent donnés par Christ Lui-même, qui, caché dans la nuée durant le jour et dans la colonne de feu durant la nuit, était le chef des armées d'Israël ; et cette loi devrait être traitée avec le plus grand respect car elle est sacrée. Paul la présentait devant les Juifs à sa vraie place et dans toute sa valeur, même alors qu'elle ne devait plus être observée, pour montrer sa place dans le plan de la rédemption et dans sa relation avec l'œuvre de Christ ; et le grand apôtre déclare que cette loi est glorieuse, digne de son Auteur divin. » (Signs, 29 juillet 1886).*

## **Les chrétiens peuvent apprécier les ordonnances juives**

*« Les chrétiens qui prétendent être des étudiants de la Bible peuvent apprécier, plus pleinement que l'ancien Israël ne le faisait, toute la signification des ordonnances cérémonielles qu'ils étaient tenus d'observer. S'ils sont effectivement des chrétiens, ils sont prêts à reconnaître le caractère sacré et l'importance des types obscurs, en voyant l'accomplissement des événements qu'ils représentent. La mort de Christ donne au chrétien une connaissance correcte du système des cérémonies et explique des prophéties qui restent encore obscures pour les Juifs. Moïse de lui-même n'a rédigé aucune loi. Christ, l'ange que Dieu avait désigné pour aller devant Son peuple élu, a donné à Moïse les statuts et les exigences nécessaires à une religion vivante et à la gouvernance du peuple de Dieu. Les chrétiens commettent une terrible erreur en qualifiant cette loi de sévère et arbitraire, pour ensuite la comparer à l'Évangile et à la mission de Christ dans Son ministère sur la Terre, comme s'Il était en opposition à des préceptes justes qu'ils appellent la loi de Moïse. » (Review and Herald, 6 mai 1875).*